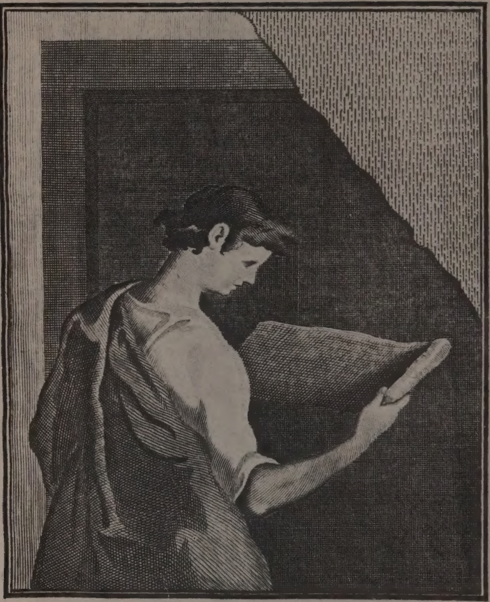

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1762

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1762. I. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Mémoires, année 1762, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 liv. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnements, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1762. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du ROI.

M. DCC. LXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 801 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1732.	12.
1702.	12.	1733.	12.
1703.	12.	1734.	12.
1704.	13.	1735.	14.
1705.	12.	1736.	15.
1706.	12.	1737.	13.
1707.	12.	1738.	13.
1708.	12.	1739.	14.
1709.	12.	1740.	13.
1710.	12.	1741.	12.
1711.	12.	1742.	12.
1712.	12.	1743.	12.
1713.	12.	1744.	12.
1714.	12.	1745.	12.
1715.	12.	1746.	15.
1716.	12.	1747.	14.
1717.	12.	1748.	15.
1718.	12.	1749.	14.
1719.	12.	1750.	15.
1720.	5.	1751.	14.
1721.	12.	1752.	15.
1722.	12.	1753.	16.
1723.	12.	1754.	16.
1724.	12.	1755.	16.
1725.	12.	1756.	16.
1726.	13.	1757.	16.
1727.	12.	1758.	16.
1728.	12.	1759.	16.
1729.	12.	1760.	16.
1730.	12.	1761.	16.
1731.	12.	1762.	13.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1762. I. vol.

ARTICLE CXXXVII.

IDÉES D'UN CITOYEN ſur l'inſtitution de la jeuneſſe, ou projet d'éducation générale & particuliere, brochure de 86 pages in-8°. (1762.) *Se*

trouve à Paris chez Dessain Junior, Quai des Augustins.

IL paroît quelques Ouvrages, & sans doute on en produira encore d'autres sur l'éducation : la multiplicité de ces productions prouve la difficulté de l'entreprise. Si les circonstances mettent la plume à la main des Auteurs, ils auront bientôt atteint le vrai sur un objet facile à développer ; s'agit-il d'une matiere aussi épineuse & aussi étendue que celle-ci, on trouvera toujours quelque chose à desirer : le sujet se prêtant à l'esprit de systême, tous les cerveaux s'échaufferont ; il n'y aura pas jusqu'aux Ecoliers qui ne veuillent instruire leurs Maîtres & s'ériger en pédagogues. Qu'il nous soit permis d'exposer en peu de mots à quelles conditions nous attachons le succès d'un projet d'éducation. D'abord il faut avoir été bien élevé soi-même, ne fût-ce

que ſelon l'ancienne méthode, dont il faut ſavoir peſer le mérite & les déſavantages avant de chercher à la réformer : ou ſi l'on doit regarder comme un temps perdu celui que l'on a paſſé dans les écoles, au moins faut-il l'avoir réparé & avoir bien réfléchi ſur la défectuoſité de ſes premieres études. Ce n'eſt pas aſſez d'être arrivé ſoi-même au but ; la marche d'un ſeul n'eſt pas toujours celle du plus grand nombre : & d'ailleurs ſi l'on trace ſon plan ſur les ſuccès d'un âge mûr, c'eſt ſortir de la queſtion & vouloir qu'à huit ou neuf ans l'eſprit humain ſoit quadragénaire. Il s'agit donc de remonter à l'aurore de la raiſon, de ſuivre le corps dans ſes accroiſſemens, & l'intelligence dans ſes progrès. Mais s'il eſt preſqu'impoſſible de nous rappeller ce que nous fumes dans ces premiers temps où nous nous connoiſſions ſi peu, comment pour-

rons-nous juger des autres par nous-mêmes ?

Il eſt aiſé de concevoir maintenant que qui veut donner des régles d'éducation ſans avoir bien étudié la jeuneſſe, ſe charge de conduire un vaiſſeau ſans ſavoir s'il doit porter en avant la poupe ou la proue. C'eſt au milieu des jeunes gens qu'il faut être placé pour examiner de près la portée de leur intelligence, les mouvemens de leur cœur, le rapport & la différence de leurs caracteres, leurs vertus & leurs vices, leurs penchans, leurs goûts, la marche de leur eſprit, leurs peines & leurs plaiſirs. Que quelqu'un de ceux qui ont vécu long-temps parmi eux & pour eux produiſe ſes obſervations au grand jour; c'eſt lui qu'il faut écouter. Si l'intérêt ou l'habitude ne lui font pas illuſion ſur la pratique uſitée, qu'il nous diſe alors s'il faut y renoncer ou ſeulement y introduire quelques changemens;

ſur quelles parties doit tomber la réforme; ſi l'on s'eſt trompé dans le choix des objets ſur leſquels on inſtruit la jeuneſſe, ou dans la façon de les lui propoſer. Qu'il publie après de mures réflexions quelle méthode il adopteroit pour former plus ſûrement & plus facilement des citoyens plus inſtruits: moins livrés à la frivolité, plus utiles à l'état, plus vertueux, plus amis de la ſubordination & de la Religion; car enfin il doit écrire pour des gens plus ou moins ſenſés, qui regarderont au moins la Religion comme la plus ſacrée des loix politiques, s'ils la méconnoiſſent juſqu'à lui refuſer un caractere plus relevé. Ce n'eſt pas tout; il ne faut pas s'en tenir à ſes obſervations, quelque fondées qu'elles paroiſſent : on les ſoumettra à des eſſais ſuivis ſur un certain nombre de jeunes gens; des Juges éclairés & déſintéreſſés ſeront commis par le Prince pour examiner & comparer

les ſuccès de l'ancienne & de la nouvelle pratique.

En faiſant remarquer combien il eſt difficile de raiſonner, comme il convient, ſur l'éducation publique; notre deſſein n'eſt point de décourager ceux que le zele patriotique engage à expoſer ce qu'ils penſent. Tous ne réuſſiront pas également, mais il s'en trouvera quelques-uns dont on pourra dire :

Dùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles.

Voyons ce que l'on peut recueillir dans le petit ouvrage que nous allons analyſer.

L'Auteur, M. *Turben*, qui ſe nomme à la fin d'une très-longue Epître dans laquelle il prétend écarter tout ſoupçon de plagiat, ne ſe pique pas ſans doute de bien écrire : au reſte il s'agit ici du fond des choſes, & on lui paſſeroit le défaut de correction dans le ſtyle, s'il s'étoit au moins attaché à la

précision & à la clarté; mais c'est un vrai travail que de le suivre; il est obscur à force de s'expliquer, & nous trouvons des phrases de deux pages *in*-8°, construites de façon qu'il faudroit presque les apprendre de mémoire pour les entendre, encore n'y réussiroit-on peut-être pas. A l'égard de la justesse du raisonnement, la suite fera voir ce qu'on en doit penser. Tâchons de le débrouiller, & de nous assurer au moins s'il s'est bien entendu.

M. Turben avoue d'abord dans son introduction que les vues dont il propose l'exécution aux différentes Académies tant nationales qu'étrangeres, ne sont point de nature à être remplies dans le moment. Il ignore ce que renfermeront les Mémoires qui seront remis par les Universités; mais il est très-assuré que tout ce qui s'y trouvera, ne sauroit tenir lieu de l'ouvrage dont il donne le projet. « Il

» ne faut, dit-il, pour se convain-
» cre de la justesse de ma *présomp-*
» *tion*, qu'envisager la nature des
» objets, auxquels on s'applique
» dans les Colléges, & celle des
» moyens que l'on employe pour
» remplir ces différens objets ».

Notre Auteur répete ensuite ce qui a été déjà dit tant de fois sur les inconvéniens de l'éducation actuelle, dont quelques-uns sont effectivement susceptibles de remède. Enfin il passe à l'exposition de son projet d'éducation, tant générale que particuliere. Son plan se divise naturellement en deux parties, dont la premiere traite des soins du corps, la seconde de la culture de l'ame.

Quant à ce qui concerne le corps, il demande que l'éducation de l'enfant remonte aux temps même qui précédent sa conception, & que le systême fondé ou chimérique de la *Callipédie de Quillet*, de la *Médecine de l'esprit*, de l'*Examen des*

esprits du Docteur Huarte, &c. ſoient les premiers objets de nos diſcuſſions. Il veut que l'on examine s'il eſt dangereux ou non de réſiſter aux appétits déréglés qui accompagnent quelquefois la groſſeſſe, que l'on ſache quelle eſt l'influence de l'imagination des femmes enceintes ſur le fœtus, dût-on ne s'en tirer que par une hypothèſe : en ce cas, l'ouvrage ſeroit déja fait.

L'enfant ſorti du ſein de ſa mere exige des précautions qui varient ſuivant les circonſtances : divers écrits peuvent être conſultés ſur cet objet. C'eſt à ces premiers momens de la vie que l'on rapportera les recherches ſur les corps environnans, comme l'air, l'eau & le feu, &c ; ou introduits, comme les alimens ; ou appliqués, comme les vêtemens. Pour ce qui concerne les alimens, il ſeroit à ſouhaiter, comme le répéte M. Turben, que les meres allaitaſſent leurs enfans : c'eſt le vœu de la nature ;

c'eſt encore celui de la raiſon. Mais ſi l'on eſt obligé de recourir à une Nourrice, que doit on conſidérer dans le choix qu'on en fait ? Quelles regles doit-elle obſerver pendant le tems de la nourriture ? Quels ſont les bons ou mauvais effets de la bouillie & des autres eſpeces de nutrition ſuppléante ? L'article des vêtemens donnera occaſion de diſcuter, s'il faut emmailloter les enfans, de quelle maniere il convient de s'y prendre ; quels ſont les effets de certaines étoffes, des fourrures, &c. des corps, des habillemens de tête, &c ? Ariſtote a-t-il eu raiſon de prétendre que les extrémités doivent reſter découvertes ?

Le mouvement & le repos, le ſommeil & la veille ſont encore des objets qui méritent attention. On recherchera donc, juſqu'à quel point il eſt bon que les Nourrices augmentent le mouvement des enfans, en les faiſant ſauter, ou en les berçant, ſi tou-

tefois cette derniere méthode ne doit pas être rejettée. Quelle eſt la maniere d'éveiller les enfans, & la ſituation la plus propre à procurer un délaſſement complet?

Il y a, & l'on peut s'exprimer ainſi, dit M. Turben, l'éducation de l'oreille, de l'œil, du bras, de la jambe, &c. ſoit quant aux défauts naturels qu'il faut corriger, ſoit quant aux défauts contractés ou accidentels qu'il faut prévenir ou réparer.

L'Auteur n'oublie point les exercices dont il diſtingue pluſieurs eſpèces. Les uns produiſent des effets inhérens, & primitivement bornés à notre utilité perſonnelle; tels ſont la courſe, le ſaut, l'art de nager, le manége, l'eſcrime & l'art de ſe ſervir des armes à feu. Les autres étendent notre exiſtence juſqu'à nos ſemblables, & ſervent à leur communiquer nos mouvemens, nos affections; tels ſont la déclamation, l'éloquence du geſte,

l'écriture, &c. Quelques-uns lient l'exiſtence des autres à la nôtre, en nous conciliant leur bienveillance & leur faveur; dans cette claſſe ſe trouvent l'air de propreté, la danſe, le chant, les inſtrumens, &c. M. Turben veut bien indiquer les dénominations propres à chaque ſorte d'exercices : les premiers ſeront nommés *corps d'adjonction*; les ſeconds, *corps de communication*; ceux de la troiſiéme claſſe, *corps d'union.* La découverte eſt intéreſſante.

Il eſt tems de paſſer à la ſeconde partie, dont l'objet eſt le plus important & le moins connu. Après une ſortie aſſez déplacée contre les abſtractions de l'ame, & quelques réflexions ſur l'idée & le ſentiment, M. Turben s'applaudit de ſes découvertes futures, & nous aſſure modeſtement qu'il nous développera des principes *qu'aucun de ceux qui ont pris le nom de Métaphyſiciens n'a connus; ſans en excepter*

Locke, & *à plus forte raison Platon*; *Descartes*, *Mallebranche*, *Leibnitz*; *&c. parturiunt montes*; disposons nous à voir des prodiges; ou plutôt exposons le plan de l'Auteur.

L'ame considérée par rapport aux choses internes, présente pour objet d'éducation l'observation des résultats des premieres impressions, l'arrangement du jeu des passions naissantes, & l'ordonnance convenable des idées. Si on la considére dans ses attributs, elle demande l'exposition des moyens propres à perfectionner ou rectifier le sentiment; à augmenter la mémoire, à étendre le jugement, & à regler l'imagination. Ce sera le lieu d'examiner s'il est vrai que l'imagination nuise au jugement. L'ame deviendra l'objet de différentes éducations particulieres, si l'on a égard au composé organique qu'elle anime. « Il seroit à souhaiter, dit ici » M. Turben, que M. Peirere for» mât des maîtres dans l'art qu'il a

» découvert de faire parler les » muets. Il reste toujours les aveu» gles, les boiteux, &c. ceux qui » ont reçu de la nature un exté» rieur avantageux ou une figure » disgraciée; la différence des se» xes, &c. Ces différences deman» dent une marche différente dans » la maniere d'inculquer les prin» cipes de la morale. » On ne s'y seroit pas attendu.

Notre ame est un être passible qui veut être prémuni contre les craintes pusillanimes, préservé des craintes chimériques, instruit de diverses sortes de dangers physiques, métaphysiques & moraux, & des moyens de défense de toute nature, ainsi que des remèdes. Destinés à vivre en société, il faut que nous soyons pétris de bienveillance, de bienfaisance; mais en même tems armés d'une prudence qui nous mette en garde contre tous les vices aggresseurs. C'est ici que doit se trouver la science de la phy-

ſionomie & celle des eſprits. « On » peut, peut-être, parvenir à donner des principes sûrs à la premiere » (voilà un *peut-être* qui ſe rencontre ſouvent dans le ſtyle de notre Auteur); « pour la ſeconde, c'eſt de la métaphyſique qu'il » faut l'attendre, mais nous en » ſommes encore à attendre la métaphyſique elle-même. » Nous la devrons à M. Turben.

La différence des ſociétés & des conditions exigera des différences dans l'éducation ; mais ces plans particuliers doivent tous renfermer ce qui convient à l'homme en général. C'eſt ce que tout le monde fait. L'ame conſidérée relativement à l'accroiſſement de connoiſſances ſemble recevoir comme le corps un ſupplément d'être ; ſelon qu'elle nous approchera des autres êtres par la dialectique, l'éloquence, &c ou qu'elle nous les conciliera par la poëſie, la *ſcience des modes*, des goûts, &c. elle pourra

prendre auſſi les noms *d'ame d'adjonction*, *d'ame de communication*, *d'ame d'union*. Voilà du nouveau.

Quant à ce qui concerne l'étude des langues, notre Auteur profitera de la méthode de M. du Marſais, de ce que nous ont donné les éleves de cet habile grammairien, & d'un eſſai ſur le rétabliſſement des ſciences en Portugal, ajoutant à tout cela ſes vues particulieres. Ce qui regarde l'éloquence ne viendra qu'après la Logique & la Métaphyſique, parce qu'il faut ſavoir raiſonner avant que de prétendre à bien parler. Cette Grammaire qui rend raiſon du *pourquoi* de toutes les langues, ſera partie de la Métaphyſique. A tout cela ſe joindront quelques principes de phyſionomie, que M. Turben aura le ſecret de rendre très-sûrs. Ses inſtructions ſur l'art de parler ſeront ſuccinctes. A l'occaſion de la poëſie, il remontera aux principes du goût : eſt-il réel ? Eſt-il arbitrai-

re ? C'eſt ce qu'il examinera : ce qu'il aura dit ſur les idées & ſur le ſentiment, ainſi que ſur les ſenſations, lui facilitera la ſolution du problême. Ce qu'il faut ſavoir de Géographie & d'Hiſtoire a dû s'apprendre chemin faiſant : l'éleve de M. Turben n'a pas de tems à perdre. Les élémens de la Géométrie, dont on aura déja appris quelque choſe en paſſant, précéderont la Phyſique. Les connoiſſances Mathématiques & Phyſiques, relatives aux uſages de la vie, ſeront accompagnées des connoiſſances de médecine néceſſaires pour veiller à l'entretien journalier de cette même vie, des principes d'Agriculture qu'il eſt honteux d'ignorer, & de quelques notions des arts & métiers, fondement de la connoiſſance du commerce.

Les autres ſciences ſont objets d'étude ou d'éducation particuliere : telles ſont la connoiſſance des chevaux & de leurs maladies, né-

ceſſaire juſqu'à un certain point au Laboureur ; la connoiſſance des premieres propriétés de certains corps, néceſſaire à l'Artiſan qui les met en œuvre, &c. Les exercices viendront chacun dans le tems qui leur eſt propre, & l'Auteur entrera là-deſſus dans le plus grand détail, *parce que* ſon *ouvrage doit tenir lieu de Bibliothéque.* Quelle univerſalité de génie !

Parvenu à l'âge où l'eſprit de ſon éleve commence à jouir de tout ſon développement, M. Turben lui mettra ſous les yeux l'enſemble de la morale, dont les principes auront été inculqués ſéparément. Il remédiera aux défectuoſités de celle que l'on enſeigne actuellement, & donnera un *ſyſtême preſque lié géométriquement.* Suivront les Loix, en tant que leur connoiſſance eſt néceſſaire pour tenir une conduite conforme à ce qu'elles exigent, ou pour gérer prudemment ſes affaires. L'hon-

nête homme formé, il achevera de former le Citoyen par la connoiſſance de l'Etat, de ſa conſtitution, des devoirs dont on eſt tenu envers lui, de la protection qu'on a droit d'en attendre, des différens emplois, des moyens d'être utile, & des égards dus à raiſon des différentes places. A l'honnête-homme & au Citoyen, il joindra l'homme du monde. Il ſera connoître le droit des gens, celui de la guerre & de la paix, & l'état actuel des conventions réciproques.

Quant aux eſpèces particulieres d'éducation qui ne conſiſtent que dans des moyens, des adaptations, des reſtrictions, ou des extenſions d'inſtruction, il ſera attentif à les accorder avec le but général. Il nous expliquera ſans doute encore, comment il arrive que nous nous trouvons à la fin de ſon plan d'éducation, ſans avoir apperçu le mot de *religion*? Dans le projet qu'il embraſſe, il faut cependant

que l'homme doive un hommage à l'Etre ſuprême, ou qu'il démontre dans ſa nouvelle Métaphyſique que l'ame n'a d'autre cauſe que la néceſſité des choſes. L'objet vaut bien la peine de s'expliquer, & ſous le point de vue que nous le propoſons, il eſt du reſſort de la raiſon.

Reprenons quelques raiſonnemens de M. Turben. « Que nous » n'ayons point, dit-il, de Méta- » phyſique, il n'en faut point d'au- » tre preuve que tous les ouvrages » relatifs à cette ſcience. Ce ſont » les mêmes objets de recherche » depuis des milliers d'années, les » mêmes doutes & les mêmes té- » nébres. Il ſeroit même facile, » nous ne diſons pas de prouver, » mais de démontrer qu'on n'en » percera jamais l'obſcurité : nous » le démontrerons. Que l'on répon- » de en attendant au dilemme ſui- » vant : ou la vérité ſe trouve dans » l'affirmation de l'un, ou elle ſe » trouve

» trouve dans l'affirmation de l'au-
» tre : car rien n'eſt problémati-
» que en ſoi ; en conſéquence, de
» ce côté ci ou de celui-là, l'on
» auroit dû paſſer d'une vérité à la
» découverte d'une autre, & aller
» d'induction en induction : cepen-
» dant tous les Métaphyſiciens en
» ſont encore à dreſſer leur pre-
» mier corollaire. »

On pourroit d'abord propoſer à M. Turben ce raiſonnement à peu près pareil, mais plus concluant. Ou M. Turben apperçoit la réponſe à ſon dilemme, ou il ne l'apperçoit pas : s'il l'apperçoit, il a tort de la cacher ; s'il ne l'apperçoit pas, il a tort encore de promettre une nouvelle Métaphyſiſique ; dans tous les cas M. Turben a tort. Mais nous allons le mettre ſur la voie de la ſolution par un exemple familier. M. Turben joue *à pair ou non* ; celui contre lequel il joue, lui dit : le nombre d'écus que je ſerre dans ma

main eſt pair ou impair ; quel qu'il ſoit, les notions que vous avez du calcul doivent vous conduire à le découvrir sûrement, ou bien vous n'en aurez aucune certitude, quand vous l'aurez vu. Eſt-ce là raiſonner ?

« Que l'on ſuppoſe tant qu'on » voudra, dit M. Turben dans un » autre endroit, que, dans la réa- » lité des choſes deux & deux font » cinq ; dès que l'erreur eſt géné- » nérale, il reſte vrai, dans tout le » dégré de vérité qui nous eſt né- » ceſſaire, que deux & deux font » quatre ; & la vérité relative vaut » pour nous la vérité abſolue. » C'eſt-à-dire, que dans la vérité des choſes, deux & deux peuvent faire cinq, tandis que nous appercevrons clairement que deux & deux font quatre. Ici il faut que M. Turben choiſiſſe d'être ſceptique ou inconſéquent : l'une & l'autre de ces qualifications ne doit tomber ſur l'inſtituteur du genre humain.

Obſervons encore que M. Tur-

ben n'indique pas les moyens d'appliquer ſa méthode à l'éducation publique, & que toute ſa vie ne lui ſuffira pas pour bien remplir ſon projet. Il devroit donc venir au fait, & nous expliquer d'abord en peu de mots par quelle voye il faut conduire les jeunes gens pour les inſtruire de ce qu'ils doivent ſçavoir, & pour former leurs mœurs : peut être le diſpenſera-t-on du reſte.

ARTICLE CXXXVIII.

CORPS D'OBSERVATIONS DE la Société d'Agriculture, de Commerce & des Arts, établie par les Etats de Bretagne, années 1759 & 1760. *A Paris chez la veuve de B. Brunet, Imprimeur de l'Académie Françoise, grande Salle du Palais, & rue basse des Ursins* 1762. 1. *vol. in*-8°. *de* 400 *pages.*

LA diversité des matieres contenues dans ce Recueil ne pouvant se prêter à une analyse suivie, nous sommes obligés de nous borner à de simples notices des objets les plus intéressans, & sur-tout de ceux qui sont d'une utilité plus générale. De ce nombre sont d'abord les prairies artificielles, que la Société, dont nous exposons les observations, regarde avec raison

comme un agent essentiel & peut-être même unique par l'amélioration de notre Agriculture.

Le grand Tréfle des prés à fleurs rouges, *trifolium pratense purpureum* C. B. est la premiere plante à laquelle se soit attachée la Société de Bretagne. Les Laboureurs accoutumés à le voir croître sans culture dans leurs prés & sur le bord des grands chemins l'ont à peine reconnu, lorsqu'ils en ont vu des prairies entieres ; tant il a réussi dans les essais. Des tiges longues, fortes, des feuilles larges, charnues, un fourage abondant, ont été pour eux un spectacle nouveau bien propre à réveiller l'amour du gain. Plusieurs éclairés par l'exemple de M. de la Chalotais, Procureur Général, & de M. le Président de Montluc se sont empressés à cultiver cette plante féconde ; & les succès ont constamment répondu à leur attente.

Lorsqu'on veut tirer de son pro-

pre fonds de la graine de ce Tréfle, il faut la récolter sur le fourage de la seconde coupe. Elle se recueille ordinairement au mois de Septembre : si l'on attendoit plus tard, il ne seroit pas si facile de la détacher de ses capsules, à cause des pluyes & de l'humidité : d'ailleurs elle ne seroit pas aussi belle. On juge que la graine est à son point de maturité, quand la capsule qui la contient étant froissée dans la main, laisse échapper des petits grains de couleur violette : c'est alors qu'il est tems de faucher le Tréfle. Dès qu'il est engrangé, on sépare avec le fléau les sommités de sa tige; c'est qu'on appelle en Normandie *éhoupper*. On conserve ces houppes ou têtes dans un endroit sec, jusqu'à la semence : alors on les expose au Soleil, on les bat ensuite avec le fléau sur une aire propre, unie & d'une consistance ferme. Enfin on vanne la graine à différentes reprises, jusqu'à ce qu'elle

ſoit débarraſſée de tout corps étranger.

La quantité que l'on doit en employer pour enſemencer, varie ſelon la nature des terreins : huit livres de cette graine ne ſuffiſent pour chaque journal, que dans les terres légeres, fraiches ſans être humides, bien labourées & bien nétoyées. Par tout ailleurs, & ſurtout dans les terres fortes & viſqueuſes, on gagne beaucoup à ſemer quinze, dix-huit & même vingt livres de graine. M. Pattullo dans la premiere Edition de ſon *eſſai ſur l'amélioration des terres*, exigeoit vingt livres de graine par arpent : dans la ſeconde, il dit qu'il n'en faut communément que quinze, & ajoute que, ſi la terre eſt très-bonne, dix à douze livres pourroient ſuffire. On peut encore conſulter ſur cet article un ouvrage Anglois de William Ellis, qui a pour titre *The practice of Farming and Husbandry, &c* ; & un autre

intitulé, *Observations in Husbandry by Edward Lisle Esq. Lond.* 1757. Ce n'est pas assez d'observer la nature des terreins; il faut encore faire une distinction entre les graines. Celles qui ont été tirées de Normandie rendent moins que celles de Hollande, soit que ces dernieres doivent cette supériorité au terroir, soit qu'elle leur vienne peut-être d'une maturité plus parfaite, ou de l'attention de faire la premiere coupe de très-bonne heure, afin que la fleur & la graine n'épuisent point les principes fécondans de la plante.

La Luzerne a bien des avantages sur le Tréfle. Elle procure plus de fourage verd, se fane plus aisément, est propre en conséquence à faire de grandes provisions; enfin elle peut durer douze, quinze & dix-huit ans. Mais il n'y a guères que les Propriétaires qui puissent en entreprendre aujourd'hui la culture sur leurs fonds. Les fer-

miers ordinaires ne s'aſſujettiront que par dégrés aux préparations que cette plante exige dans la terre où on veut la ſemer, & à l'attention qu'elle demande la premiere, & ſouvent la ſeconde année. Ils ne ſentent d'ailleurs nul attrait à faire les frais d'une culture, dont la briéveté des baux les forcera peut-être à abandonner le plus grand profit à un étranger. Il ne paroît pas qu'ils doivent paſſer pardeſſus cette conſidération, juſqu'à ce que l'Agriculture étant aſſez perfectionnée, & le bétail multiplié, ils apperçoivent un intérêt conſidérable dans l'abondance des fourages.

Les terres médiocres ſuffiſent à la Luzerne, pourvu qu'elles ayent du fond. Il faut ſur-tout les biens nétoyer de racines & de mauvaiſes herbes. En général les terreins argilleux & humides ne lui ſont pas favorables. Pour un journal il faut au-moins vingt livres de bonne

graine : la ſemence ne doit être enterrée qu'à un pouce de profondeur tout au plus. Si l'on n'a ſoin de bien clore l'endroit où on la cultive, on court riſque de perdre ſon bétail & ſa Luzerne. En ſemant par rayons, on recueille plus de fourage, mais il eſt plus dur, moins ſucculent, & par conſéquent moins agréable au bétail ; inconvénient ordinaire aux plantes dont la végétation eſt fortifiée par une libre circulation de l'air.

M. de la Chalotais fit ſemer, au mois d'Avril 1759, de la graine qui lui avoit été envoyée ſous le nom de *Ray-graſſ*. L'ayant mêlée avec une petite quantité d'avoine, ce prétendu *Ray-graſſ* pouſſa des tiges ſi déliées & en apparence ſi rares, que l'on avoit lieu de n'en attendre aucun ſuccès en Bretagne. On le faucha quand l'avoine fut en maturité. Au printems de l'année ſuivante, il produiſit une multitude de tiges vigoureuſes, que l'on

auroit pû couper dès le commencement de Mai, & que l'on préféra de laiſſer croître à la hauteur qu'elles pouvoient acquérir, pour mieux juger de la force & de l'eſpèce de cette plante. Les tiges s'éleverent juſqu'à cinq pieds & demi, & quand les épis furent développés & murs, on reconnut le *Gramen avenaceum elatius*, *jubâ longâ ſplendente* de Ray: ſon nom vulgaire le plus connu eſt *fromental.* C'eſt ſur-tout à la racine qu'on le diſtingue du *Gramen nodoſum avenaceâ paniculâ*: celle du fromental eſt fibreuſe, au lieu que celle du *Gramen nodoſum*, *&c.* eſt chargée de nœuds de la groſſeur du doigt.

Quelque différente que ſoit cette plante, du *Ray-graſſ* cultivé en Angleterre, il n'eſt pas étonnant qu'en France on lui en ait donné le nom. Les Anglois n'ont pas été à l'abri de ſemblables mépriſes ſur le *Ray-graſſ* même. On trouve abondamment chez eux dans les

prairies de *Ray-graſſ*, un *Gramen* de très-mauvaiſe qualité, qui eſt le *feſtuca avenacea hirſuta*, *paniculis minùs ſparſis*, de Ray. (Synop. 271.) Edward Liſle, pag. 260 de l'Ouvrage que nous avons déja cité, dit que les François ſément ce *Gramen* ſous le nom de *fromental*: c'eſt confondre deux plantes qui n'ont de commun que le genre. Ces mépriſes n'arriveroient pas, ſi ceux qui écrivent ſur l'Agriculture, avoient l'attention de joindre aux noms vulgaires des plantes les phraſes botaniques qui les caractériſent.

Le fromental qui eſt une plante très-féconde, & la plus hâtive de celles que l'on cultive dans les prairies artificielles, vient dans tous les terreins. Il produit d'excellentes récoltes dans les terres argilleuſes ou ſablonneuſes, ſeches ou humides, & dans celles même qui ſont ſi pierreuſes que le ſainfoin n'y pourroit réuſſir. Les bonnes terres

lui ſont cependant plus favorables, mais la différence n'eſt pas très-conſidérable. Un ſeul labour & un peu d'engrais lui ſuffiſent. Après le labour on unit le terrein pour faciliter la fauche : dans la ſuite on n'a beſoin ni de nouveaux engrais ni de ſarcleuſes.

La ſeule attention que recommande la Société, eſt de ſemer avec le fromental trois ou quatre livres de graine, ſoit de Luzerne, ſoit de Tréfle, ou environ cent livres d'avoine. Cette plante qui eſt foible & clair-ſemée la premiere année, a beſoin d'un appui pour taler & ſe fortifier. Un quintal de graine enſemence un journal de Bretagne. Quoi qu'il convienne de la ſemer au printems, elle n'a pas laiſſé de réuſſir étant ſemée dans les mois de Juillet, Août & Septembre.

Le fromental ſoutient trois coupes par an ; & ſon produit eſt preſque incroyable. Il doit être fauché

dès qu'il est parvenu à la hauteur du foin des bonnes prairies naturelles. L'achat de la graine est une dépense inévitable, mais qu'on n'est jamais obligé de répéter ; dès la seconde année un journal fournit de quoi en semer dix. Cette espece de prairie artificielle seroit d'autant plus précieuse, que les Laboureurs les moins intelligens pourroient en établir à peu de frais dans les endroits où les autres espèces de plantes viennent difficilement. La Société a donc rendu un grand service aux Agriculteurs en faisant connoître cette plante sous sa dénomination spécifique ; ce que n'avoit pas fait l'Auteur d'une brochure imprimée à Nancy en 1760, & qui a pour titre *Mémoire sur le Ray-grass ou faux seigle.*

Les mêmes motifs l'ont déterminée à dissiper quelques nuages qui pourroient faire méconnoître une plante que les Agriculteurs désirent essayer en France ; il s'agit

du *Ray-graſſ.* Cette eſpece de *Gramen* n'eſt pas également en faveur dans tous les Comtés d'Angleterre. Quelques Auteurs Anglois, tels que ſont Ray, Moriſon & Hale le recommandent ; d'autres, au nombre deſquels ſont William Ellis, & M. Pattullo ſemblent n'en pas faire grand cas. Cette diverſité d'opinions n'eſt-elle pas la ſuite de la diverſité des objets déſignés par le même nom ?

La traduction du mot *Ray-graſſ* par celui de *faux-ſeigle*, telle qu'on la trouve dans le premier Volume des *Elémens du commerce* pag. 229, avoit fait croire d'abord à la Société que cette plante pouvoit bien être le *Gramen ſecalinum maximum & minus* de Bradley. M. Pattullo écartoit cette conjecture, en diſant que le nom Latin du *Ray-graſſ* étoit *Lolium.* Quelques perſonnes en Angleterre écrivent *Raye-graſſ*, d'autres *Rey-graſſ.* On a prononcé ce mot en Anglois comme ſi l'on

eût écrit *Rye*, d'où quelques-uns ont formé le mot *Rye-graſſ* que l'on trouve dans leurs Ouvrages. Or ce dernier nom eſt celui d'un *Gramen* de l'eſpece la plus mauvaiſe & la plus inutile, qui croît le long des chemins, & dont l'épi eſt barbu comme celui de l'orge. Ceux qui ont orthographié *Rye-graſſ* ſemblent donc conſeiller la culture d'une mauvaiſe plante ; & c'eſt pour cela qu'ils ont été contredits. M. Hale que M. Pattullo a ſans doute ſuivi, ſe contente de déſigner le *Ray-graſſ* proprement dit par le nom Latin *Lolium* ; & la planche dans laquelle il l'a dépeint (A compleat Body of Husbandry, &c. pag. 433.) ne permet plus de douter que ce ne ſoit effectivement un *Lolium* ; mais de quelle eſpece ? Le mot *Rye-graſſ* ſignifiant littéralement *ſeigle-herbe*, il n'eſt plus étonnant que la ſimilitude des noms ait fait traduire *Ray-graſſ* par *faux-ſeigle*. Cependant le vrai *Ray-*

graſſ, dont on doit encourager la culture eſt, comme le dit M. H l:, une plante loliacée, & doit porter la dénomination de *Gramen Loliaceum anguſtiore folio & ſpicâ.* C. B. P. c'eſt cette même eſpece dont parle Moriſon, célébre Botaniſte Anglois (Plant. hiſt. Oxon. part. 3. p. 182), qu'il appelle *Ray-graſſ*, & qu'il aſſure être très-connue des Laboureurs, & d'un uſage admirable pour la nourriture des beſtiaux.

Depuis que le *Corps d'obſervations* a été preſenté aux Etats de Bretagne, M. Genet, Aſſocié libre, eſt paſſé en Angleterre, & a envoyé à la Société les phraſes botaniques ſuivantes qui jettent encore une nouvelle lumiere ſur cet article. Tall Meadon Rie-graſſ; *Gramen ſecalinum*. Ger. Emac .... Red Darnel-graſſ, or Rey-graſſ; *Gramen Loliaceum anguſtiore folio & ſpicâ.* C. B. P.... Wild Rie, or Rie-graſſ;

Gramen secalinum & secale sylvestre. Ger. Emac... Great-wood Rie-grass. *Gramen secalinum majus sylvaticum.* Hist. Oxon. On peut remarquer dans ces phrases, que le mot *Ray-grass* ne s'y trouve pas orthographié une seule fois comme l'ont écrit Morison & Hale ; ce qui a dû embarrasser la Société dans la détermination du vrai *Ray-grass*, qu'elle a persisté à désigner par le nom de *Gramen loliaceum angustiore folio & spicâ* C. B. P.

Il est aisé de recueillir par tout de la graine de cette plante, & la culture en est facile. M. Hale prétend qu'elle s'accommode de toute espèce de sol, qu'elle croît dans les plus mauvaises terres, & qu'on en tire même un produit avantageux dans celles qui sont aigres, froides & mouillées. Le Ray grass se séme au Printems ou au mois d'Octobre. Deux boisseaux de graine (54 livres environ) suffisent

pour une acre. On peut le ſemer ſeul ; mais il réuſſit mieux étant mêlé avec un quart de graine de Tréfle.

A la ſuite de ces obſervations, on trouve une eſpece de tableau très - circonſtancié des recherches qui ont été faites ſur les prairies naturelles de la Bretagne. La Société s'eſt appliquée à y faire bien connoître les différentes herbes qui croiſſent dans chacune : elles les a déſignées ſous leurs dénominations botaniques & vulgaires, & a indiqué les propriétés particulieres de chacune de ces plantes, dont l'aſſortiment rend ces prairies plus ou moins bonnes. Il eſt facile d'appercevoir dans ce tableau d'où vient la ſupériorité du beurre de la Prévalaye.

Après avoir paſſé à regret les articles qui traitent des engrais, de la différente qualité des terreins, de l'exportation des grains, de la cul-

ture du lin, &c. Nous nous arrêtons à celui qui expose différentes façons de teindre les toiles de coton aux Indes. Les procédés employés par les Teinturiers Indiens, sont au nombre de trois ; le premier plus composé que les deux autres procure aux couleurs, plus d'adhérence & de vivacité ; le troisiéme est le moins parfait : contentons nous de faire connoître plus en détril celui qui mérite la préférence ; il suffira de dire un mot des autres. Ceux, que leur amour pour les Arts, ou leur intérêt propre engagent à prendre des notions plus étendues, pourront recourir à l'ouvrage dont nous rendons compte.

Pour teindre en rouge la toile de coton, les Indiens font bien sécher & brûlent ensuite la tige d'une plante nommée *Nâyourouvi*, avec ses rameaux & ses feuilles : ils en délayent la cendre dans de l'eau

de puits, où ils la laissent infuser pendant trois heures. Ils préférent certaines eaux d'une qualité particuliere qu'ils nomment *âpres* : il n'est pas trop facile de définir en quoi consiste cette *âpreté*. Neuf pintes environ de cette eau suffisent pour teindre deux aunes de toile de coton d'une aune de large. On y délaye à peu près la grosseur d'un œuf de fiente de cabri, à laquelle on ajoute la valeur d'un verre de certain levain (*a*) : enfin on verse sur le tout une *serre* d'huile de Sésame ou Jugioline, que l'on appelle aux Indes, du mot Portugais, huile de *Gergelin* ; au

(*a*) Ce levain n'est autre chose que la préparation d'eau de *Nâyourouvi*, telle qu'on la voit ici, mais que l'on laisse fermenter pendant quarante-huit heures.

(*b*) La *serre* est une mesure cylindrique de trois pouces de diamétre & autant de profondeur.

défaut de cette huile, on peut ſe ſervir de ſaindoux liquéfié ou non. Toutes ces drogues étant bien mêlées & délayées, ſi les cendres ſont bonnes, c'eſt-à-dire, ſi ce ſont des cendres de *Nâyourouvi* ſans mélange, l'huile rendra l'eau blanchâtre & ne ſurnagera pas.

Cette préparation étant faite, on trempe la toile que l'on pétrit bien dans le fond du vaſe où on la laiſſe enſuite ramaſſée, pendant douze heures. Alors on verſe deſſus un peu d'eau de cendres toute ſimple, afin d'y entretenir l'humidité néceſſaire pour la pénétrer dans toutes ſes parties : après quoi on la laiſſe encore ramaſſée dans le fond du vaſe le même eſpace de tems. Pendant huit jours & huit nuits de ſuite, on agite la toile dans l'eau, on la pétrit, on la tord, on la fait ſécher au ſoleil le plus chaud, on la replonge enſuite dans la préparation pour y paſſer la

nuit. Après ces opérations ſucceſſives & répétées alternativement, on la lave d'abord dans de l'eau de cendres ſimple, pour en tirer l'huile, juſqu'à ce qu'elle blanchiſſe un peu ; enſuite dans de l'eau ordinaire, mais toujours âpre. Tandis que l'on ſuit ces procédés, il faut avoir ſoin de faire ſécher & de pulvériſer de la feuille de *Cacha*, qui eſt un grand arbre commun aux Indes, dont la fleur eſt bleue, & la feuille d'une conſiſtance aſſez ſemblable à celle du Laurier, mais plus moëlleuſe, plus courte & arrondie par le bout. On prend une *ſerre* de cette poudre que l'on délaye dans de l'eau âpre toute ſimple, & en quantité ſuffiſante pour impregner parfaitement la toile que l'on y laiſſe toute la nuit, après l'y avoir agitée cinq ou ſix fois : ceci ne ſe répéte point. Le lendemain on tord la toile à un certain point, & on la met ſécher tout le jour au ſoleil.

A cette opération ſuccéde la ſuivante. On prend une certaine quantité de l'écorce des racines d'un arbre nommé *Nôna* par les Indiens, & que les Portugais en Aſie appellent, dit-on, *Mancoul*. Dans une quantité ſuffiſante d'eau âpre, on délaye une *ſerre* de cette écorce pulvériſée ; la toile paſſe la nuit dans cette infuſion ; le lendemain après en avoir exprimé à un certain point l'eau de *Nôna*, on la fait ſécher au ſoleil ; ceci ſe réïtere une ſeconde fois. L'eau de *Cacha* avoit donné à la toile un œil jaunâtre ; celle de *Nôna* lui communique une couleur rougeâtre à laquelle on donne de la force, de la vivacité & de l'adhérence par le moyen d'une autre eau impregnée de la racine pulvériſée de *Chaïa* ou *Chaïaver*. On trempe la toile dans cette derniere, & on la fait ſécher alternativement au ſoleil pendant huit jours, au bout deſquels

quels on la transporte dans une nouvelle eau de *Chaïaver*, & on la met sur le feu pour bouillir. Dix-huit heures après, on retire la toile pour la laver dans de l'eau simple & fraîche.

Le P. Cœurdoux, dans le vingt-sixiéme Recueil des Lettres édifiantes p. 208, dit que le *Chaïaver* est une plante qui naît d'elle-même, & que l'on seme aussi pour le besoin que l'on en a. Elle ne s'éleve de terre qu'environ d'un demi pied, sa feuille est d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre; la graine n'est guères plus grosse que celle du tabac. On peut ajouter à la description de cette plante, ce qu'en rapporte M. le Poivre, ci-devant des missions Etrangeres, qui pendant son séjour à Pondichery, s'est fort attaché à pénétrer les secrets des Peintres Indiens. « Le *Chaïa-*

» *ver* eſt, dit-il, la plante que M. » Tournefort appelle *Gallium album vulgare.* La deſcription que » ce ſavant Botaniſte fait de ſa plan- » te, eſt abſolument la même que » celle que l'on pourroit faire du » *Chaïaver.* Au moins eſt-il vrai » que ces deux plantes, ſi elles ſont » différentes, ont un même effet, qui » eſt de faire cailler le lait. C'eſt une » expérience que j'ai faite. »

Dans la ſeconde façon de teindre les toiles, les Indiens emploient des fruits ſecs nommés Cadou ou *Cadoucaïe*, que M. le Poivre prétend être des Myrobolans. Pour la troiſiéme, ils ſe ſervent du bois de *Sapan.*

Les Auteurs liront avec ſatiſfaction dans l'Ouvrage même ce qui fait l'expoſition de ces procédés, & ſeront charmés de ſe voir conduits dans leurs recherches par les lumieres que peut leur donner l'article dans lequel la Société pro-

pose une méthode de faire réussir en France l'opération dont on se sert aux Indes, pour imprimer la couleur rouge sur les toiles de Coton.

ARTICLE CXXXIX.

PRINCIPES *de la Pénitence & de la Conversion, ou Vie des Pénitens ; premiere Partie. Principes de la justice Chrétienne, ou Vie des Justes, seconde Partie.* A Paris, Desaint & Saillant, 1762. *in*-12. 2 vol. seconde Edition : à quoi il faut joindre le Volume suivant, PRINCIPES *de la perfection Chrétienne & Religieuse, divisés en deux Parties.* 1°. *De la perfection Chrétienne.* 2°. *De la perfection Religieuse, avec des supplémens pour les Vierges Chrétiennes qui servent Dieu dans le monde.* Paris, Desaint & Saillant 1749. *in*-12. seconde Edition.

CEs trois Volumes sortent de la même plume, & forment ensemble, comme le remarque l'Auteur, *une espèce de collection où les*

trois classes qui composent la totalité des Chrétiens, Penitens, Justes & Parfaits, ou tendant à la perfection, trouveront l'instruction propre à chacune.

Il y avoit déja plusieurs années que le Public lisoit avec édification la troisiéme Partie de cette utile Collection, lorsque l'Auteur s'est enfin déterminé à donner les deux premieres, qui ont été si bien accueillies, que dès la premiere année en voici déja une seconde Edition. Les deux premieres Parties font rechercher la troisiéme: & les trois ensemble méritent d'être connues du Public. Ces principes sont d'autant plus recommandables, qu'ils sont puisés dans les anciennes sources, c'est à dire, dans les divines Ecritures, dans les Ouvrages des Saints Peres, dans les décisions des Conciles.

Dans la premiere Partie qui contient les *Principes de la penitence & de la conversion*, l'Auteur s'est pro-

posé de réunir en *un seul Volume* tout ce qui est nécessaire pour *l'instruction complette des Pénitens*, ensorte qu'ils pussent y trouver *un Directoire général pour se conduire depuis le commencement jusqu'à la fin de l'œuvre.*

Il expose d'abord les deux grands *motifs de conversion* renfermés dans cette parole du Prophéte Jérémie (*ch.* 2.), Ame infidéle, considere » quel grand mal c'est, & combien » il t'est amer d'avoir abandonné le » Seigneur.» Le péché est un grand mal, & ses suites sont très-ameres, *malum & amarum est.* Difformité du péché, peines du péché : ce sont les deux motifs que l'Auteur emploie ici pour ébranler le pécheur, & l'exciter à sortir d'un état qui est tout à la fois difforme & dangereux.

Pour montrer la *difformité du péché*, il n'emploie que deux considérations, qui dans leur simplicité disent beaucoup : *Qu'est-ce que*

le péché? c'eſt une déſobéiſſance à la loi de Dieu : déſobéiſſancé qui renferme un crime d'irréligion, d'injuſtice & d'ingratitude. *Qu'eſt-ce que le peché dans un Chrétien?* C'eſt la profanation de la grace du Baptême, le violement des vœux du Baptême, l'injure faite à la ſublime dignité du Chrétien.

Pour expliquer les *peines du péché*, l'Auteur conſulte les fins dernieres de l'homme, & particulierement du pécheur, c'eſt-à-dire, la mort & ſur-tout la mort du pécheur; le jugement particulier, le jugement général, l'enfer & l'éternité. « *O Eternité! ô Jugement!* » *ô mort dans le péché!* Que ces » mots ſont effrayans; & qu'ils » méritent bien d'être profonde- » ment médités, ou plutôt de ne » jamais ſortir de l'eſprit d'un pé- » cheur qui a mérité tout ce qui » s'y trouve de terrible »! C'eſt la concluſion de cette premiere Partie, où l'on trouve un très-beau

morceau sur l'*Eternité* considérée en elle-même & par rapport à nous : en elle-même, c'est un état certain, immuable & où tout est grand : par rapport à nous, c'est un pays où nous irons, où nous devons tendre, & dont nous sommes toujours plus voisins que nous ne pensons. Le développement de ces vues prouve ce que l'Auteur a d'abord avancé que *le seul mot de l'*ETERNITÉ *bien pesé*, peut beaucoup contribuer à l'œuvre de la conversion, parce qu'il sert en même tems à redresser les faux jugemens de l'esprit & les égaremens du cœur.

L'Auteur expose ensuite les *qualités de la vraie conversion.* Il montre d'abord que la Pénitence ne consiste pas dans la seule confession ; mais que l'essentiel est d'y joindre une *conversion réelle*, *intérieure*, *entiere*, *durable*, *surnaturelle.* Il fait voir que la vraie conversion, communément, n'est pas l'ouvrage d'un jour, qu'elle se fait ordinai-

rement par dégrés, ſoit du côté de Dieu, ſoit du côté de l'homme.

Pour montrer *par quels dégrés ſe fait la converſion du côté de Dieu*, il commence par expoſer la *ſublime & profonde doctrine* de ſaint Auguſtin ſur les *quatre états* par leſquels Dieu a fait paſſer le monde, c'eſt-à-dire, ſur les quatre états de l'homme *avant la loi*, *ſous la loi*, *ſous la grace & dans la paix* de l'Eternité. Enſuite il explique les dégrés par leſquels la grace conduit ordinairement les pécheurs pour les faire paſſer de la ſervitude du ſecond état, *ſub lege*, à l'affranchiſſement du troiſiéme, *ſub gratia*; c'eſt-à-dire, à une pleine & véritable converſion : & ſur cela il ne fait que développer les propres expreſſions du Concile de Trente. Après quoi il examine *par quels dégrés ſe fait la converſion du côté de l'homme*. « Tout ſe réduit (ici,) » dit-il, à un ſeul mot : c'eſt *de ſui-» vre les démarches de la grace*,

» c'eſt-à-dire, *ne les point prévenir* » par une précipitation indiſcrete à » recevoir l'abſolution; *ne les point* » *retarder* par une négligence crimi- » nelle & une inaction funeſte » pendant ces délais. » Après avoir développé ces deux principes, il trace le tableau de *l'ancienne pénitence canonique*, qui faiſoit paſſer les pénitens par quatre dégrés avant de leur donner l'abſolution. Ces quatre dégrés connus ſous le nom de ceux des Pleurans, *flentes*, des Ecoutans, *audientes*, des Proſternés, *proſtrati*, & des Conſiſtans, *conſiſtentes*, ſont ici expliqués. L'Auteur montre enſuite comment le pécheur peut imiter *de loin* cette pénitence canonique; car « ce » n'eſt pas, dit l'Auteur, que je » prétende qu'on ſoit obligé main- » tenant de ſuivre à la lettre cette » rigoureuſe diſcipline. Mais ce ſe- » ra un modéle dont on tâchera » de ſe rapprocher le plus qu'on » pourra, ſuivant le vœu du Con-

» cile de Trente.... Il eſt conſtant
» que ſi la diſcipline de l'Egliſe
» varie, ſon eſprit ne change point:
» ce ſera donc entrer dans ſon eſ-
» prit, que de ſe rapprocher autant
» qu'on pourra, de ces anciens
» uſages, & de faire *en petit* ce que
» nos peres faiſoient en grand.»

Ceci le conduit à traiter plus au long de ce qui concerne les exercices & les différentes œuvres de pénitence, qu'on appelle communément *œuvres ſatisfactoires*, c'eſt-à-dire, la priere, les œuvres de mortification & l'aumône. Il expoſe les quatre principaux fondemens de *la priere*, & ſur-tout de la priere du pénitent: le ſentiment de ſa miſere & de ſes beſoins; le ſentiment de la néceſſité de la grace; le ſentiment de ſon indignité; le ſentiment de la confiance qu'il doit avoir en la miſéricorde de Dieu. Il montre que les *œuvres de mortification* ſont néceſſaires, 1°. Pour obtenir la converſion. 2°.

Pour éprouver la converſion. 3°. Pour expier les péchés. Il fait voir que *l'aumône* contribue auſſi beaucoup à obtenir la converſion & à expier les péchés.

Il s'agit enſuite de *l'objet de la converſion*, c'eſt-à-dire, des péchés. L'Auteur commence par donner quelques marques pour diſtinguer les péchés mortels d'avec les péchés véniels. Il traite enſuite des *ſept péchés capitaux*, qui ſont, comme on le ſçait, l'orgueil, l'envie, la colere, l'avarice, la luxure, la gourmandiſe & la pareſſe : & s'arrêtant ſur chacun en particulier, il montre l'énormité de ces vices, les différentes eſpèces de crimes qui en dérivent, & les remédes que l'on doit y oppoſer. Après ce détail il examine *quelles perſonnes ont beſoin de converſion*. Il fait voir que cette obligation ne ſe borne pas à ces grands pécheurs qui ont vécu dans un entier oubli de Dieu, & qui ſe ſont plongés dans toutes

ſortes de crimes ; mais que tout homme qui a commis des péchés mortels, qui a vécu dans quelque mauvaiſe habitude, doit ſubir, proportion gardée, les loix ſévéres de la pénitence. Il montre que le travail de la converſion eſt néceſſaire encore à ceux qui n'ont que les faux dehors d'une juſtice apparente ſans aucun fond, & à ceux dont le retour précipité du péché à la juſtice, n'eſt pas encore aſſez affermi, & n'a pas encore acquis tous les caracteres d'une converſion ſolide & véritable.

L'Auteur traite enſuite de la *méthode* que l'on doit ſuivre *pour bien recevoir le Sacrement de Pénitence.* Il expoſe d'abord ce que c'eſt que le Sacrement de Pénitence ; après quoi il entre dans l'explication de tout ce qui compoſe ce Sacrement ; le *choix d'un Confeſſeur*, l'*examen de conſcience*, la *contrition*, la *confeſſion*, l'*abſolution* & la *ſatisfaction*, ſont les principaux points

qu'il explique pour l'inſtruction des pénitens qui veulent conduire leur ſainte entrepriſe à une heureuſe fin. Sur le *choix d'un Confeſſeur*, il poſe en général cette maxime du ſage que dans toutes les affaires importantes, il faut ſe pourvoir d'un homme de bon conſeil : *cor boni conſilii ſtatue tecum.* (*Eccleſ.* 37.) Il donne un abrégé d'*examen de conſcience*, renvoyant du reſte à tout ce que renferment les trois Volumes ſur tous les devoirs de l'homme. En s'attachant à la doctrine du Concile de Trente, il montre que la *contrition* renferme la haine du péché, la déteſtation de la vie paſſée, la réſolution de ne plus pécher, le ferme propos d'une vie nouvelle, & la volonté de ſatisfaire à la juſtice divine. Il fait voir que les deux *marques de la vraie contrition* ſont la ceſſation du péché & le commencement d'une vie nouvelle ; & que les *motifs qui ſervent de fonde-*

ment à la contrition ſont la crainte des jugemens de Dieu ; l'eſpérance du pardon, le commencement de l'amour de Dieu. Comme les *qualités de la contrition* ſont les mêmes que celles de la converſion, il touche en peu de mots celles qu'on lui donne ordinairement, & montre qu'elle doit être intérieure, univerſelle, ſurnaturelle & ſouveraine. En parlant de la *confeſſion* & de l'*abſolution*, il traite du délai de l'abſolution, & condamne également tout excès de *relâchement* ou de *rigoriſme* : en traitant de la *ſatisfaction*, il en montre la néceſſité, il examine ſi elle doit précéder ou ſuivre l'abſolution : il fait voir que les *œuvres médicinales* qui opérent la converſion, ... doivent précéder ; parce que la converſion doit elle-même précéder ; mais que les *œuvres expiatoires*, qui ſervent ſeulement à expier le péché ne doivent pas indiſpenſablement précéder, parce que « *dès* » *qu'un homme eſt converti il eſt ca-*

» *pable d'absolution*, quand même
» il n'auroit pas entierement satis-
» fait, pourvu qu'il soit bien résolu
» de faire dans la suite ce qui lui
» reste à accomplir. » Il expose les
regles que doit suivre le Ministre
pour imposer des pénitences proportionnées aux péchés qu'il s'agit
d'expier. Il traite des *indulgences*;
il examine ce que c'est, & remontant à leur origine, il fait voir que
c'est *une remise d'une partie des peines temporelles dues au péché.* Il expose quels en étoient dans l'origine les *motifs* : 1°. La foiblesse du
pénitent, fidéle d'ailleurs à remplir tous ses devoirs. 2°. La grande
ferveur du pénitent. 3°. Les conjonctures qui demandoient qu'on
usât de condescendance envers les
pénitens. 4°. Les prieres des Martyrs qui intercédoient pour les
pénitens. 5°. L'article de la mort.
Car selon la remarque de l'Auteur « pour comprendre ce que
» c'est que l'indulgence dans la vé-

» rité, on ne peut mieux s'y pren-
» dre que de remonter à ſon origi-
» ne, & d'en rechercher la ſource
» dans les premiers ſiecles. »

Il termine ce Volume en expoſant qu'elle doit être *la vie du pénitent après la réconciliation*; il inſiſte particulierement ſur deux points : un ſaint *uſage des Sacremens*, & une grande *fidélité* de la part du pénitent *aux devoirs de ſon état & de ſa condition.* Du reſte il renvoye au Volume ſuivant qui contient les principes de la juſtice Chrétienne. Il expoſe enfin les *fruits de la converſion*, & les réduit à deux principaux : *la paix* de la conſcience & *la joie* ſainte qui en eſt le fruit. *Caritas, gaudium, pax* : ce ſont ſelon S. Paul (*Gal.* 5.) les trois premiers fruits que l'Eſprit de Dieu produit dans un cœur. « Ce ſont auſſi, dit l'Auteur, ceux
» qui ſe montrent plus ſenſible-
» ment dans un pénitent qui eſt par-
» venu à la grace de la juſtification.

Octobre, 1762. I. vol.

» La charité que le S. Esprit a ré-
» pandue dans son cœur, est elle-
» même la grace de la justification
» & le principe de son bonheur.
» Or en quoi consiste ce bonheur ?
» Dans les deux fruits qui suivent,
» dans la paix & dans la joie : *pax*,
» *gaudium.* » Paix de la conscience, tranquillité de l'ame, joie du cœur, consolation intérieure, le contentement parfait que l'ame éprouve dans le service du Seigneur.

Les deux Volumes suivans pourront être le sujet de deux autres Analyses.

ARTICLE CXXXX.

TRAITÉ DU CONTRAT DE vente selon les regles, tant du for de la conscience que du for extérieur, avec un traité des Retraits auxquels le contrat de vente donne lieu. Par M. Pothier, Conseiller au Présidial d'Orléans & Professeur en Droit dans l'Université de la même Ville, 2 vol. in-12. de plus de 500 pages chacun. *A Paris chez Debure l'aîné, Quai des Augustins à l'image S. Paul, & à Orléans chez J. Rouzeau-Montault Imprimeur du Roi, de la Ville & de l'Université.*

C'Est un abus plus grand qu'on ne pense peut être, & dont les gens éclairés & sages gémissent tous les jours, que de permettre à quiconque veut écrire, de commen-

ter arbitrairement les Loix, & de nous donner ſes préjugés & ſes erreurs pour des maximes également inviolables & sûres.

Le malheur attaché à ces ſortes de productions, eſt qu'elles ſe répandent à la faveur du titre, & que tombant en de mauvaiſes mains elles peuvent devenir la ſource de mille procès entrepris ſur la foi de pareils Oracles.

Nous avons les plus grandes obligations ſans doute aux génies ſupérieurs qui ont débrouillé le pénible cahos des Loix, & la reconnoiſſance grave leurs noms au temple de mémoire.

Conſervons donc avec ſoin, étudions, méditons les ſavans Ouvrages des Cujas, des Dumoulin, des Loiſeau & de quelques autres Juriſconſultes François, qui ont, parmi nous, preſque l'autorité d'autant de Légiſlateurs; mais ne ſouffrons pas qu'on mêle à cet or pur aucun corps étranger qui lui

feroit perdre toute ſa valeur intrinſeque.

Tel Traité dont tout le prix, en ſortant des mains de ſon Auteur, conſiſtoit dans la préciſion des idées, la ſolidité des principes, & ſur-tout dans la briéveté, compoſe aujourd'hui pluſieurs Volumes *in-folio*, dans leſquels l'Auteur original eſt comme enſeveli, & dont la prolixité dégoute & déconcerte le Lecteur le plus intrépide.

Souvent il faudroit abréger les Ouvrages qu'on réimprime, & nos Editeurs modernes ont tous la fureur de les faire reparoître *revus*, *corrigés* & *conſidérablement augmentés*.

Quand arrêtera-t-on enfin ce torrent qui ſe déborde avec trop de violence, & qui au lieu de féconder, déſole tous les lieux par où il paſſe?

Les Romains ne confioient qu'au mains les plus pures, le feu ſacré auquel ils croyoient que la deſtinée

de leur Empire étoit attachée : pourquoi donc avertis par l'exemple d'un peuple si sage & si digne d'être imité, souffrons nous que des gens dont les vues sont droites mais bornées, touchent indiscrétement à cette base éternelle sur laquelle repose & la sûreté du Prince, & le bonheur de ses sujets, au dépôt des Loix qu'ils alterent en les interprétant.

Des hommes qui ont blanchi dans le temple de la Justice, & qui comme M. Pothier, sont consommés dans l'étude des Loix, voilà ceux qu'on doit & qu'on ne sauroit trop encourager.

Ce savant Jurisconsulte déja si avantageusement connu dans toute la France par les Ouvrages dont il a enrichi le Barreau *, soutient

---

* M. Pothier est Auteur du grand ouvrage en 3 vol. in-fol. intitulé *Pandectæ Justitianeæ in novum ordinem digestæ*, &c. Personne n'ignore la bonté & l'utilité de cet immense

parfaitement la réputation dont il jouit, & le traité qui donne lieu à cet article, eſt une des meilleures productions en ce genre qui aient paru depuis long-tems.

L'on ſent qu'un Ouvrage tel que celui-ci, qui préſente un enchaînement géométrique de principes, d'axiomes & de regles n'eſt pas ſuſceptible d'une analyſe exacte.

Nous ne ferons qu'indiquer les principales queſtions, mais nous en dirons aſſez pour faire connoître & la maniere de l'Auteur, & la bonté de l'Ouvrage.

Le Traité du contrat de vente eſt diviſé en ſept parties, & for-

---

travail. M. Pothier eſt encore Auteur d'un Commentaire très-eſtimé ſur la Coutume d'Orléans : enfin ce ſavant Juriſconſulte nous donna l'année derniere un excellent Traité des obligations qui eſt comme l'avant-Coureur de tous ceux qu'il a compoſés ſur le droit Romain, & qu'il nous fait eſpérer les uns après les autres, nous lui répondons d'avance des ſuffrages unanimes du Barreau & de la reconnoiſſance du Public.

me deux tomes reliés en un ſeul Volume. Le Traité des retraits pour ſervir d'appendice au Traité du contrat de vente, compoſe le ſecond Volume.

Le premier Tome du contrat de vente embraſſe les cinq premieres parties.

L'Auteur dans la premiere, examine quelle eſt la *nature*, & ce qui conſtitue la *ſubſtance* du contrat de vente. Ces expreſſions ne ſont ni *identiques* ni *ſinonimes* : elles préſentent des idées abſolument différentes.

Le contrat de vente qui eſt entierement du Droit naturel, doit être placé au nombre de ceux qu'on appelle *conſenſuels*, *ſinallagmatiques* & *commutatifs*. Telle eſt en effet ſa *nature*.

Une choſe, un prix, le conſentement réciproque des parties, *res*, *pretium* & *conſenſus*, voilà ce qui conſtitue la *ſubſtance* de ce contrat.

Par

Par rapport à la Chose, il faut qu'elle exiſte ou qu'elle doive exiſter.

Il n'eſt cependant pas néceſſaire que cette choſe ſoit un être phyſique. Une choſe incorporelle telle qu'une créance, un droit, peut faire l'objet du contrat de vente.

Spes retis, la ſimple eſpérance des poiſſons qu'un Pêcheur peut prendre, eſt un être moral appréciable, qui peut ſe vendre & s'acheter.

Plutarque dans la vie de Solon rapporte la conteſtation célèbre qui s'éleva à l'occaſion d'une pareille vente. « Des Miléſiens ſe trouvant » dans l'Iſle de Cos avoient acheté » de quelques Pêcheurs leur coup » de filet, ces Pêcheurs pêcherent » un trepied d'or. Les acheteurs le » prétendirent; on doit décider, dit » notre Auteur, qu'ils étoient mal » fondés. Les vendeurs & les ache- » teurs n'avoient entendu vendre » ou acheter que le poiſſon qui ſe-

» pris. Le trepied d'or auquel aucune
» des parties contractantes n'avoit
» pensé, ne faisoit donc pas partie
» du marché, & c'est une bonne
» fortune dont les Pêcheurs seuls
» devoient profiter. Cette décision,
» ajoute M. Pothier, est plus juste que
» celle de l'Oracle qui, consulté sur
» cette contestation, adjugea le
» trepied au plus sage des mortels;
» afin qu'aucune des parties n'o-
» sant s'attribuer cette qualité,
» le trepied d'or demeurât aux
» Prêtres. »

On peut vendre non-seulement sa propre chose, mais même la chose d'autrui, sans le consentement du Propriétaire, & cette vente est valable, non quant à l'effet d'en transférer la propriété à l'acheteur, si le Propriétaire ne veut pas consentir à la vente, mais quant à l'effet d'obliger envers lui le vendeur à la garantie.

Je peux acheter ma propre chose conditionnellement, & au cas

qu'elle cesse un jour de m'appartenir. *Existimo posse me id quod meum est sub conditione emere quia forte speratur meum esse desinere*, l. 61. ff. de contr. empt.

On ne peut pas vendre les choses qui sont hors du commerce, comme une Eglise, une place publique, un bénéfice. Il y a aussi des choses que la Police défend de mettre en vente, des bleds gâtés, des vins mixtionnés, des poignards, des poisons, &c.

« C'étoit une loi de Police chez » les Romains qu'on ne pût vendre » toute espece de matériaux incor-» porés à des édifices de Ville, » tant qu'ils y étoient unis. » En conséquence la vente qui en avoit été faite, étoit nulle... Quoique la Loi 52. *ff. de contr. emp.* n'ait pas lieu parmi nous, « néanmoins si le » vendeur ayant changé d'avis & » ne voulant plus démolir sa mai-» son, refuse de me livrer les cho-» ses qui y sont incorporées & qu'il

» m'a vendues, on ne me permettra pas de démolir sa maison » pour enlever ces choses, & son » obligation doit en ce cas se résoudre en des dommages & intérêts; » il y a un intérêt public qui s'oppose à la démolition d'un édifice, & d'ailleurs lorsque le débiteur doit ressentir de l'exécution de son obligation un dommage beaucoup plus considérable que celui que le Créancier » doit ressentir de l'inexécution, » il est de l'équité, dit M. Pothier, » que le Créancier en ce cas se » contente d'être indemnisé de ce » qu'il souffre de l'inexécution par » une condamnation de dommages & intérêts, & qu'il ne puisse » contraindre le débiteur à l'exécution précise de l'obligation; » c'est ce qui résulte du second » précepte du Décalogue qui nous » oblige d'aimer notre prochain » comme nous mêmes. »

Le Prix doit être sérieux, dé-

terminé, ou qui puiſſe l'être par un tiers. Il doit avoir de la proportion avec la valeur de la choſe vendue, & conſiſter en une ſomme de deniers que l'acheteur s'oblige de payer au vendeur; s'il conſiſtoit en toute autre choſe, ce ſeroit un contrat d'échange & non un contrat de vente. *Emptionem rebus fieri non poſſe pridem placuit.* l. 7. Cod. de rerum permut.

Le consentement des parties conſiſte dans le concours de la volonté du vendeur, de vendre telle choſe à l'acheteur pour un tel prix; & de celle de l'acheteur d'acheter de lui cette choſe pour le même prix.

Ce conſentement qui peut intervenir entre abſens, par lettres ou par la voie d'un entremetteur, *per epiſtolam aut per nuntium*, doit tomber 1°. Sur la choſe qui fait l'objet du contrat. 2°. Sur le prix. 3°. Sur la vente même.

Il n'y a point de vente quand

l'un compte vendre une chose ; & l'autre acheter une autre chose. *Nullam esse venditionem puto*, dit Ulpien, *quoties in materiâ erratur.*

Il n'y a point encore de vente quand l'un compte vendre pour une somme plus considérable que celle pour laquelle l'autre compte acheter.

Au contraire si je consens par erreur à vous donner trois cents livres d'un cheval que vous me laissez à deux cents livres, le marché vaudra pour ces deux cents livres : il est clair, en effet, que le consentement mutuel tombe sur les deux cents livres, puisque voulant acheter pour une plus grande somme, j'ai voulu acheter pour la moindre qui y est contenue.

« Le consentement sur la vente » consistant dans le concours de la » volonté, que le vendeur a dû » avoir de vendre, & de celle que » l'acheteur a dû avoir d'acheter ; » il n'y a pas de contrat de vente,

» s'il paroît par les circonſtances
» que les parties n'ont pas eu la
» volonté de vendre ni d'acheter,
» mais plutôt de déguiſer un au-
» tre contrat ſous la fauſſe apparen-
» ce d'un contrat de vente.

» C'eſt ce qui paroît dans le fa-
» meux contrat vulgairement con-
» nu ſous le nom de contrat *moha-*
» *tra*, par lequel vous me vendez
» une choſe à crédit que je revends
» au comptant incontinent, ou
» très-peu après, à vous même ou
» à une perſonne par vous interpo-
» ſée, pour une ſomme moindre
» que le prix pour lequel vous me
» l'avez vendue, dont je reſte en-
» vers vous débiteur. Il eſt évident
» que dans ce contrat nous n'avons
» pas eu une véritable volonté de
» vendre ni d'acheter, mais plu-
» tôt de déguiſer ſous une fauſ-
» ſe apparence de contrat de vente,
» le prêt uſuraire que vous me fai-
» tes de la ſomme d'argent que
» vous m'avez comptée : c'eſt pour-

» quoi si vous me demandez le » prix que je me suis obligé de » vous payer par le prétendu con- » trat de vente de la chose que je » je vous ai revendue au comptant, » je serai admis à soutenir que sans » avoir égard à ce contrat qui sera » déclaré nul & simulé, je dois » avoir congé de votre demande » en vous payant seulement la som- » me d'argent que j'ai reçue de » vous. »

» Il pourroit même y avoir lieu » à vous poursuivre extraordinai- » rement comme usurier, suivant » les circonstances, *putâ*, s'il y » avoit une grande différence entre » le prix pour lequel vous m'avez » vendu la chose à crédit, & celui » pour lequel vous me l'avez ra- » chetée au comptant, d'où il en » résulteroit une usure énorme.

» Si ces contrats sont réprouvés » & réputés un prêt usuraire dans » le for extérieur, ils ne doivent » pas moins être jugés tels dans le

» for de la conſcience. La direc-
» tion d'intention que vous vous
» êtes faite de ne pas vouloir me
» prêter à intérêt la ſomme d'ar-
» gent dont j'avois beſoin, mais
» de vouloir me vendre une choſe
» à crédit & la racheter de moi
» pour cette ſomme moindre que
» celle pour laquelle vous me
» l'auriez vendue, eſt une pure il-
» luſion de la cupidité qui peut
» vous tromper, mais qui ne peut
» tromper Dieu, qui ſonde le fond
» des cœurs, & qui ne juge pas
» des volontés par ce que vous
» vous êtes fauſſement imaginé
» vouloir, mais par ce que vous
» avez réellement voulu dans le
» ſecret de votre cœur. Or il n'eſt
» pas douteux que dans l'eſpece
» propoſée, votre véritable volon-
» té, quoique vous vous la ſoyez
» diſſimulée, n'a été autre choſe
» que de vouloir tirer un profit
» uſuraire de l'argent que vous

» m'avez compté, en déguisant » un prêt sous l'enveloppe des » faux contrats de vente & revente » d'une marchandise dont je n'a- » vois pas besoin. *Deus non irride- » tur.*

Qu'il seroit à désirer que tous les Casuistes eussent toujours eu une morale aussi pure & aussi sainte que celle de notre Auteur, & qu'aucun d'eux n'eût imaginé ces distinctions criminelles, & ces ruses impies qui corrompant la Religion jusque dans sa source, ne laissent pas même à beaucoup de prétendus Chrétiens, les vertus morales des Jurisconsultes de Rome idolâtre & payenne.

Dans la *seconde Partie* de son Ouvrage, l'Auteur considere sous trois points de vue différens les engagemens du vendeur ; car ces engagemens naissent ou de la nature même du contrat, ou de la bonne foi qui doit regner dans tous les contrats, ou des clauses

particulieres du contrat de vente.

1°. L'obligation de livrer à l'acheteur la chose vendue, & de veiller à la conservation de cette chose jusqu'à la livraison. 2°. L'obligation de la garantie des évictions. 3°. L'obligation de la garantie des charges réelles non déclarées par le contrat auxquelles on prétendroit que la chose vendue est sujette. 4°. Enfin l'obligation de la garantie de certaines vues qu'on appelle rédhibitoires; tels sont les principaux engagemens du vendeur, qui naissent de la nature du contrat de vente.

Ces engagemens donnent lieu à plusieurs questions intéressantes qu'il faut voir dans l'ouvrage même. La plûpart de ces questions trouvent une solution si juste dans les loix Romaines, & sont présentées par M. Pothier avec tant de clarté & de précision que l'on ne pourra sans doute s'empêcher d'ad-

mirer, d'un côté la profonde ſageſſe de ces anciens Légiſlateurs de l'univers qui prennent ſur preſque toutes les difficultés, un parti ſi ſage & ſi conforme à l'équité naturelle, & de l'autre l'art infini avec lequel notre ſavant Auteur examine, diſcute & décide ces mêmes difficultés, ſoit en adoptant leur ſentiment quand il eſt conforme au vrai, ſoit en le rectifiant s'il s'éloigne un peu de l'exacte équité, ſoit en le combattant quand il eſt contraire à ces notions primitives de Juſtice, qui ſont gravées au fond de nos cœurs par le doigt même de celui qui eſt la ſource d'où elles émanent.

Pour ſavoir précifément juſqu'à quel point *la bonne foi* engage le vendeur, M Pothier examine, 1°. Si la bonne foi oblige le vendeur au moins dans le for de la conſcience, non-ſeulement à n'uſer d'aucun menſonge, mais même d'aucune réticence ſur tout ce qu

concerne la chose vendue, & à quoi la réticence l'oblige. 2°. Quelle réticence oblige le vendeur dans le for extérieur & à quoi. 3°. Si le vendeur est obligé au moins dans le for de la conscience, de ne rien dissimuler même des circonstances extrinseques que l'acheteur a intérêt de savoir 4°. Si le vendeur peut dans le for de la conscience vendre quelquefois au-delà du juste prix.

Nous ne doutons point que tous ceux qui liront cet Ouvrage, ne soient extrêmement satisfaits des principes lumineux & sages que l'Auteur établit dans cet endroit de son ouvrage, qui en est pour ainsi dire la partie morale. Entre plusieurs exemples rapportés par M. Pothier pour éclaircir de plus en plus son sujet, nous choisirons celui par lequel il prouve que la bonne foi oblige le vendeur au moins dans le for de la conscience à ne rien dissimuler des circonst-

tances extrinſéques que l'acheteur a intérêt de ſavoir. Nous copions ſes propres paroles.

» Cicéron, en ſon troiſieme li-
» vre des Offices, a traité cette
» queſtion dans l'eſpece d'un Mar-
» chand, qui étant arrivé à Rho-
» des dans un tems de diſette avant
» un grand nombre de vaiſſeaux
» chargés de bled, expoſe le
» ſien au marché : il demande s'il
» eſt obligé de donner la connoiſ-
» ſance aux acheteurs, qu'il y a un
» grand nombre d'autres vaiſſeaux
» en chemin d'arriver ? Il rapporte
» ſur cette queſtion les ſentimens
» de deux Philoſophes Stoïciens,
» Diogenes & Antipater : Dioge-
» nes penſoit que ce Marchand
» pouvoit licitement diſſimuler
» la connoiſſance qu'il avoit des
» vaiſſeaux qui étoient ſur le
» point d'arriver, & vendre ſon
» bled au prix courant : Antipa-
» ter ſon diſciple dont Ciceron
» paroît adopter le ſentiment, pen-

» ſe au contraire que cette diſſimu
» lation étoit contraire à la bonne
» foi. La raiſon ſur laquelle il ſe
» fondoit, eſt que l'union qui doit
» être entre les hommes, l'amour
» que nous devons avoir les uns
» pour les autres, ne nous permet
» point de préférer notre intérêt
» particulier à l'intérêt des autres
» particuliers ; d'où il ſuit que quoi-
» qu'on puiſſe taire certaines cho-
» ſes par prudence, on ne peut pas
» néanmoins taire pour ſon profit,
» ce que ceux avec leſquels nous
» contractons ont intérêt de ſavoir.
» *Hoc celandi genus*, dit-il, *non*
» *aperti, non ſimplicis, non ingenui,*
» *non juſti, non viri boni : verſuti*
» *potius, obſcuri, aſtuti, fallacis,*
» *malitioſi, callidi, veteratoris,*
» *vafri.*

» Cette queſtion ne concerne que
» le for de la conſcience ; car il
» n'eſt pas douteux que dans le for
» extérieur, un acheteur n'eſt pas
» écouté à ſe plaindre que le ven-

» deur ne l'a pas inſtruit des cir-
» conſtances extrinſeques à la cho-
» ſe vendue, quelqu'intérêt qu'eût
» l'acheteur de les ſavoir. La déci-
» ſion de Cicéron ſouffre beaucoup
» de difficulté, même dans le for
» de la conſcience ; la plûpart de
» ceux qui ont écrit ſur le droit na-
» turel, ont regardé cette déciſion
» comme outrée.

» Ces Auteurs penſent que la
» bonne foi qui doit regner dans
» les contrats de vente, n'oblige
» le vendeur à autre choſe qu'à fai-
» re connoître à l'acheteur la cho-
» ſe qu'il lui vend pour ce qu'elle
» eſt, ſans lui rien diſſimuler de
» ſes défauts, & à ne la pas ven-
» dre au-delà du prix qu'elle a lors
» du contrat ; qu'il ne commet au-
» cune injuſtice en la vendant à ce
» prix, quoiqu'il ſache que ce prix
» doive de beaucoup diminuer par
» la ſuite ; qu'il n'eſt pas obligé de
» faire part à l'acheteur de la con-
» noiſſance qu'il a des circonſtan-

» ces qui doivent cauſer cette dimi-
» nution ; l'acheteur n'ayant pas
» plus de droit d'exiger de lui qu'il
» lui faſſe part de cette connoiſ-
» ſance, que d'exiger qu'il lui faſſe
» part de ſon bien : s'il la lui fai-
» ſoit, ce ſeroit un acte gratuit de
» bénéficence qu'il n'eſt obligé
» d'exercer qu'envers ceux qui ſont
» dans le beſoin, tels que n'étoient
» pas les Rhodiens qui ne man-
» quoient que de bled, & qui ne
» manquoient pas d'argent pour
» acheter celui que ce Marchand
» leur vendoit : le profit qu'il fait
» en vendant ſon bled au prix qu'il
» vaut aujourd'hui, quoiqu'il ſa-
» che qu'il vaudra beaucoup moins
» dans peu, n'a rien d'injuſte ; c'eſt
» une récompenſe de la diligence
» qu'il a faite pour arriver le pre-
» mier, & du riſque qu'il a couru
» de perdre ſur ſa marchandiſe, ſi
» quelque accident auquel il étoit
» expoſé, l'eût empêché d'arriver
» à tems ; il n'eſt pas plus défendu

» de vendre au prix courant une
» marchandiſe , ſans avertir des
» circonſtances qui la doivent faire
» diminuer , qne de l'acheter au
» prix courant ſans avertir des
» circonſtances qui la doivent faire
» augmenter. Or on ne s'eſt ja-
» mais aviſé d'accuſer d'injuſtice
» Joſeph, qui profita de la con-
» noiſſance qu'il avoit des années
» de ſtérilité, pour faire acheter à
» Pharaon la cinquiéme partie des
» bleds de ſes ſujets au prix cou-
» rant, ſans les avertir de ces an-
» nées de ſtérilité qui devoient ar-
» river.

» Nonobſtant ces raiſons & ces
» autorités, j'aurois de la peine à
» excuſer d'injuſtice le profit que
» retireroit un vendeur de la reti-
» cence de quelque fait qui doit
» cauſer une diminution dans le
» prix , lorſque cette diminution
» doit être très-conſidérable , &
» qu'elle doit certainement arriver
» au bout d'un très-court interval-

» le de tems ; telle que seroit la
» connoissance que ce Marchand
» auroit eue, qu'il y avoit une flotte
» chargée de bled, prête à entrer
» dans peu de jours dans le Port
» de Rhodes, qui devoit certaine-
» ment causer une diminution con-
» sidérable sur le prix du bled. Dans
» les contrats de vente, de mê-
» me que dans tous les contrats
» commutatifs, l'équité veut que
» ce que chacune des parties don-
» ne, soit l'équivalent de ce qu'elle
» reçoit, & que l'une des Parties
» ne veuille pas profiter aux dé-
» pens de l'autre. Or dans l'espè-
» ce de ce Marchand qui, en dis-
» simulant la connoissance qu'il a
» de ce fait, vend son bled pour
» le prix de cent livres le muid,
» qui est aujourd'hui le prix cou-
» rant ; ce Marchand peut il, sans
» se faire illusion, se persuader que
» ce bled qu'il fait ne devoir valoir
» dans deux jours que vingt livres,
» soit l'équivalent de cent livres

» qu'il reçoit : vous direz qu'il » ſuffit qu'au tems du contrat il » vaille le prix de cent livres pour » lequel il le vend. Je réponds : » une choſe qui a à la vérité une » valeur préſente & momentanée » de cent livres, mais qu'il ſait cer- » tainement devoir être réduite » dans deux jours à vingt livres, » peut-elle; eu égard à la connoiſ- » ſance qu'il a, être par lui regar- » dée ſérieuſement comme vérita- » blement équivalente à l'argent » qu'il reçoit qui vaudra toujours » cent livres. N'eſt-ce pas vouloir » par cette réticence profiter & » s'enrichir aux dépens des ache- » teurs, que de leur faire par cette » réticence acheter une choſe ſur » laquelle il eſt certain qu'ils doi- » vent dans deux jours perdre les » quatre cinquiémes ». L'honnête homme ſe peint ici dans le grand Juriſconſulte.

Ce qui eſt exprimé par le con- trat touchant la quantité & la qua-

lité des choſes vendues, forme auſſi des engagemens dans la perſonne du vendeur : ce ſont *des clauſes particulieres* du contrat qu'il faut exécuter. Il en eſt de même de l'obligation que contracte le vendeur dans les ventes à l'eſſai, & de la clauſe qu'il ſera fait emploi du prix.

» L'effet de l'engagement con-
» tracté par cette derniere clauſe,
» eſt que ſi vous manquez de le
» remplir ſoit en employant à tou-
» te autre choſe, ſoit en diſſipant
» les deniers que je vous ai payés,
» ſoit en omettant dans les quit-
» tances de payement que vous fe-
» rez à votre Créancier ou à celui
» de qui vous acquerez un hérita-
» ge, les déclarations néceſſaires
» pour me faire acquérir la ſubro-
» gation, j'ai en ce cas l'action *ex*
» *empto* contre vous aux fins que
» faute par vous d'avoir ſatisfait à
» cette obligation, le contrat de-
» meure nul, & que vous ſoyez

» condamné à me rendre le prix,
» & en mes dommages & intérêts
» résultans de l'inexécution du contrat; on doit même ordinairement vous y condamner par corps, car c'est une mauvaise foi & une espèce de stellionat de votre part d'avoir diverti les deniers que je ne vous ai donnés que sous la foi que vous en feriez l'emploi convenu. »

Après avoir déterminé & discuté les obligations du vendeur, l'Auteur dans la troisiéme partie examine quelles sont celles de l'acheteur, & il fait voir que les engagemens de celui-ci naissent ainsi que ceux du vendeur soit de la nature même du contrat, soit de la bonne foi, soit des clauses particulieres du contrat.

Les engagemens de l'acheteur qui naissent de la nature même du contrat sont, 1°. de payer le prix convenu, & les intérêts de ce prix du jour du contrat, si la chose produit des

fruits naturels ou civils, ou si elle n'en produit pas, du jour de l'interpellation judiciaire. 2°. D'enlever la chose vendue. 3°. D'indemniser le vendeur de ce qu'il a dépensé depuis le contrat pour la conservation de la chose.

On peut voir, pag. 295 & suivantes, si c'est une convention licite ou usuraire, que de stipuler par un contrat que *l'acheteur entrera incontinent en jouissance de l'héritage qui lui est vendu, & que néanmoins il aura un certain terme pour le payement du prix, à la charge qu'il payera pendant ce tems les intérêts*; quelques Docteurs ont condamné ces intérêts & ont prétendu qu'étant un profit que le vendeur tiroit du crédit qu'il accordoit à l'acheteur pour le payement du prix, ils étoient tout-à-fait illicites; mais notre Auteur remontant à l'origine de ces intérêts, prouve invinciblement qu'ils ne sont point le fruit du crédit accor-

dé à l'acheteur, mais le prix de la jouiſſance de la choſe vendue, jouiſſance que le vendeur n'étoit pas obligé d'accorder à l'acheteur avant le payement du prix, & qu'ainſi ils ſont légitimes & permis.

La *bonne foi* qui doit regner dans le contrat de vente oblige l'acheteur à deux choſes, à n'uſer d'aucun dol pour porter le vendeur à vendre, ou à vendre moins cher, à ne pas acheter la choſe au-deſſous du juſte prix. Mais quel eſt ce juſte prix?

Le juſte prix des choſes, dit M. P. eſt le prix auquel les choſes de pareille nature & bonté ont coutume de ſe vendre dans les lieux où elles ſont ſituées, ſi ce ſont des héritages, où dans le lieu où elles ſont expoſées en vente, ſi ce ſont des choſes mobiliaires.

Le juſte prix de ces choſes, ajoute-t-il, ne conſiſte pas dans un point fixe & indiviſible, mais il a une certaine étendue. On diſtingue

gue le *pretium medium* qui eſt celui auquel elles ſe vendent le plus ordinairement, le *pretium ſummum*, & le *pretium infimum.*

Si quelquefois on peut licitement, même dans le for de la conſcience, vendre au-delà du juſte prix, on peut auſſi dans certaines circonſtances acheter au deſſous du juſte prix. Voyez ce qui eſt dit ſur cette importante queſtion p. 256, & p. 307.

Outre les engagemens de l'acheteur qui naiſſent de la nature du contrat de vente, & de la bonne foi qui doit y regner, il en peut naître encore des clauſes particulieres du contrat; & la grande regle eſt, qu'il faut remplir tout ce à quoi on s'eſt obligé de licite & d'honnête.

Mais aux riſques de qui eſt la choſe vendue pendant le tems intermédiaire entre le contrat & la tradition? C'eſt la ſeule queſtion que l'Auteur examine dans la qua-

triéme partie du traité du contrat de vente.

Les Jurisconsultes Romains décident que si-tôt que le contrat de vente est parfait, la chose vendue est aux risques de l'acheteur quoiqu'elle ne lui ait pas encore été livrée, de maniere que si elle vient à périr pendant ce tems sans la faute du vendeur, le vendeur devient quitte de son obligation, & l'acheteur n'est pas pour cela quitte de la sienne, ni moins obligé de payer le prix convenu.

Plusieurs modernes qui ont traité du Droit naturel, du nombre desquels sont Puffendorf & Barbeyrac prétendent au contraire que la chose vendue est aux risques du vendeur tant qu'il en demeure Propriétaire, que c'est sur lui que doit tomber la perte qui arrive de cette chose quoique sans sa faute, pourvu que l'acheteur n'ait pas été mis en demeure de la recevoir.... M. Pothier répond d'une maniere

ſatisfaiſante aux objections de Puffendorf & de Barbeyrac : il avoue cependant que quoique les raiſons pour le ſentiment des Juriſconſultes Romains lui paroiſſent devoir l'emporter, la queſtion a ſa difficulté.

La cinquiéme partie du Traité de la vente eſt une des plus étendues. L'Auteur y traite d'abord de l'exécution du contrat de vente, tant de la part du vendeur par la tradition ou délivrance de la choſe vendue, que de la part de l'acheteur par le payement qu'il fait au vendeur de la ſomme convenue. Il diſcute enſuite les circonſtances particulieres & les différens cas où ce contrat peut & doit ſe réſoudre.

Le contrat de vente peut ſe réſoudre ou par le conſentement mutuel des parties contractantes, avant qu'il ait été entierement exécuté, ou depuis même qu'il a été exécu-

té : il peut être ou rescindé par quelque action rescisoire, ou résolu pour l'avenir par quelque action résolutoire.

Il y a lieu aux actions rescisoires ou pour cause de minorité, ou même à l'égard des actes passés entre majeurs pour cause de violence, de dol, de lésion énorme, ou pour quelque autre juste cause.

Le contrat de vente par les actions rescisoires, est rescindé comme s'il n'avoit jamais été fait ; les actions résolutoires au contraire ne se résolvent que pour l'avenir.

L'Auteur traite dans cette cinquiéme partie de la nature & du droit de remeré, il parle aussi de l'effet du pacte commissoire, mais comme nous l'avons déja dit, c'est dans l'ouvrage même qu'il faut puiser les grands principes relatifs au contrat de vente. Ce Traité est si bien fait, & toutes les regles y sont déduites les unes des autres, d'une maniere si immédiate & si

géométrique qu'il n'eſt pas ſuſceptible d'une analyſe exacte ; on voudroit tout dire, parce que tout eſt également du ſujet, il faudroit donc tranſcrire l'Ouvrage au lieu d'en faire l'Extrait.

Le ſecond Tome du traité du contrat de vente, eſt compoſé de la ſixieme & de la ſeptieme partie. Dans la ſixieme partie, diviſée en cinq chapitres, l'Auteur traite des promeſſes de vendre & d'acheter, & des arrhes : cela forme la matiere du premier chapitre. Dans le ſecond il traite des ventes forcées, des licitations & des ventes en juſtice. Dans le troiſieme, des ventes de droits ſucceſſifs & d'autres droits univerſels. Dans le quatrieme, de la vente d'un droit d'uſufruit. Dans le cinquieme enfin, il traite de la vente des rentes & autres créances.

Le troiſieme chapitre préſente une queſtion fort intéreſſante, & qui peut s'élever aſſez ſouvent. La voici : *Si depuis la ceſſion qu'un*

héritier pour partie a faite à quelqu'un de ses droits successifs, son co-héritier renonce à la succession, la part de ce renonçant accroît-elle pour le profit comme pour les charges au cédant ou au cessionnaire.

Quelques docteurs, tels que Barthole & Duaren, tiennent pour le cessionnaire. 1°. disent-ils, quand on vend une chose, l'on vend tout ce qui en fait partie ; & quand quelqu'un accepte une succession qui lui est déférée pour partie, le droit successif qu'il acquiert par son acceptation, renferme le droit d'avoir par accroissement la portion de son co-héritier, au cas qu'il répudie la succession : donc ce droit d'accroissement est censé compris dans la vente qu'il a faite de son droit successif, car il en est une dépendance essentielle & inséparable. Cette part est même censée lui appartenir, non-seulement du jour de cette renonciation, mais dès l'instant de la mort du défunt.

2°. Celui qui a vendu ſon droit ſucceſſif eſt tenu de faire raiſon à l'acheteur généralement de tout ce qui lui échéoit par la ſuite en vertu de ce droit ſucceſſif. *Non ſolum quod jam pervenit, ſed & quod quandoque pervenerit, reſtituendum eſt.* L. 2. §. 4. ff. de hæred. vend. D'ailleurs il doit être acquitté par l'acheteur de tout ce qu'il pourroit être par la ſuite obligé de payer par rapport à cette ſucceſſion. *Si venditor quoquo nomine obligatus ſit propter hæreditatem, agere poteſt cum emptore.* Eâd. l §. 20. Donc, &c.

3°. Dans les ſucceſſions & dans les legs de propriété d'une choſe, la portion du co-héritier ou du co-légataire qui renonce, accroît à la portion de celui qui a accepté, plutôt qu'à ſa perſonne: donc l'accroiſſement de la part de mon co-héritier qui renonce, doit ſe faire au profit de l'acheteur qui eſt devenu propriétaire de la portion à

laquelle l'accroiſſement doit ſe faire.

Duaren regarde ce dernier argument comme une démonſtration complette: car, dit-il, le Juriſconſulte ayant comparé cet accroiſſement à l'accroiſſement naturel d'une alluvion, *portio fundi* (*legati*) *velut alluvio portioni..... accreſcit*, l. 33. ff. de uſuf. fait aſſez connoître que cet accroiſſement doit ſe faire au profit de l'acheteur pardevers qui ſe trouve réellement & effectivement cette portion. Pour confirmer de plus en plus ſon opinion, Duaren rapporte l'exemple tiré de la loi 43. ff. *ad Trebellianum*; c'eſt celui d'un héritier qui a été contraint par le Préteur d'accepter une ſucceſſion aux riſques d'un fidei-commiſſaire envers qui il étoit grevé, de reſtituer la portion pour laquelle il avoit été inſtitué. Il allegue auſſi celui d'un héritier dont les droits ſucceſſifs ont été confiſqués à cauſe de ſon indignité. Ce

n'eſt pas à lui, quoiqu'il conſerve le titre d'héritier, c'eſt au fiſc qu'accroît la part de ſon co-héritier qui répudie la ſucceſſion.

Cujas & pluſieurs autres Juriſconſultes célebres, ont embraſſé l'opinion contraire.

Le principe qui les a décidés eſt que tout marché, toute convention ne renferme que les choſes que les parties contractantes ont eû en vûe : or lorſqu'un héritier pour partie vend ſes droits ſucceſſifs avant que ſon co-héritier ait pris qualité, il eſt vraiſemblable qu'il n'entend traiter que de ce qu'il poſſede actuellement ; les parties n'avoient nullement en vûe cette renonciation future du co-héritier.

On répond aux moyens allégués pour la premiere opinion, 1°. Que quoique la renonciation du co-héritier ait un effet rétroactif, il ne ſuit pas de-là que le vendeur ait voulu diſpoſer d'une portion qui

ne lui appartenoit pas encore : l'héritier n'a voulu vendre que ce qu'il connoiſſoit. 2°. Que la loi qui porte que, *quod quandoque pervenerit reſtituendum eſt*, s'entend, *de eo quod pervenerit ex eâ hæreditatis parte quæ væniit.* 3°. Que le droit ſucceſſif ne peut paſſer à l'acheteur, qu'il reſte attaché à la perſonne de l'héritier, & qu'il en eſt tellement inſéparable, que nonobſtant la vente qu'il en fait, il demeure toujours héritier, & en cette qualité obligé envers les créanciers de la ſucceſſion ; qu'ainſi l'accroiſſement de la portion du co-héritier renonçant doit ſe faire à l'héritier vendeur, & non à l'acheteur. Quant à la loi 33. *ff. de uſuf.* elle ne doit pas faire d'impreſſion ; l'accroiſſement d'une alluvion eſt un accroiſſement phyſique qui ne peut ſe faire qu'à un corps réel : mais l'accroiſſement de la part d'un co-héritier qui renonce, eſt un accroiſſement civil & moral qui ſe fait à un être civil & moral, tel

qu'eſt ma part en la ſucceſſion qui eſt cenſée demeurer pardevers moi, nonobſtant la vente que j'ai faite de mon droit. 4°. Que la loi 43. *ff. ad Trebell.* ne doit pas être tirée à conſéquence: car pourquoi l'héritier en ce cas eſt-il privé de la part qui accroît par la renonciation? C'eſt par un droit particulier. Il a mépriſé l'honneur que le défunt lui avoit fait de l'inſtituer héritier; il ne doit dès-lors rien retenir de cette ſucceſſion.

Cujas répond de même à l'objection tirée de l'héritier indigne. Il ne jouit pas des droits ſucceſſifs: pourquoi jouiroit-il du droit d'accroiſſement qui en eſt une dépendance eſſentielle?

Dans la ſeptieme & derniere partie, l'Auteur parle des actes & contrats reſſemblans au contrat de vente, tels que la dation en payement, la donation remunératoire, la donation onéreuſe, la donation à rente viagere, le contrat d'échan-

ge, les partages & licitations, & la tranſaction.

Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans toute cette diſcuſſion, & cet extrait n'eſt peut-être déjà que trop long, ſur-tout pour les lecteurs ſuperficiels qui n'approfondiſſent rien, & qui jugent cependant de tout avec une confiance qu'ils n'auroient pas, s'ils étoient plus inſtruits : mais nous n'avons pû nous refuſer au plaiſir de faire connoître le Juriſconſulte profond & philoſophe, auquel nous ſommes redevables de tant d'excellens ouvrages. Car à qui le nom de philoſophe peut-il mieux convenir qu'à un Ecrivain ſage qui ne travaille que ſur des ſujets utiles, & qui conſacre ſes veilles & ſes talens au ſervice de l'humanité.

Il y a telle queſtion de Droit pour la déciſion de laquelle il faut plus de fineſſe & de pénétration, plus de connoiſſances & de vûes, plus même de cet eſprit d'analyſe,

que n'en exigent peut-être les plus hautes ſpéculations. La Juriſprudence eſt une ſorte de politique intérieure & pratique. C'eſt l'art de prévenir ou de terminer ces guerres domeſtiques qui diviſent les petites républiques particulieres dont la grande eſt compoſée. La connoiſſance des loix eſt après celle de la religion, la plus précieuſe dans un Etat : auſſi les Juriſconſultes & les Magiſtrats exercent-ils un ſacerdoce qui les approche même de la Divinité : car il eſt dit de ceux-ci, qu'ils ſont des Dieux ſur la terre. *Vos Dii eſtis.*

L'analyſe du Traité des Retraits paroitra dans un de nos plus prochains Mémoires.

ARTICLE CXXXXI.

LA CULTURE DE L'ESPRIT : ou directions pour faciliter l'acquiſition des connoiſſances utiles ; par M. Iſaac Watts, Docteur en Théologie, traduit de l'Anglois par Daniel de Superville. *A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Deſaint & Saillant.*

LA carriere que l'Auteur ſe propoſe de parcourir eſt pénible & immenſe. Heureuſement il trouve dans l'étendue de ſes lumieres & dans la bienfaiſance de ſon cœur, de grandes reſſources. Son objet, digne d'un Philoſophe Chrétien, eſt de diriger les hommes dans la recherche de la vérité, de les guider dans l'étude des connoiſſances utiles, & de leur découvrir les moyens de pratiquer les devoirs de la vie civile & de la religion.

La plus petite partie du genre humain eſt appellée à la profeſſion des Belles-Lettres ; mais tous les hommes ont un intérêt ſenſible à apprendre à raiſonner juſte. Les relations néceſſaires que nous avons chacun avec une famille, un voiſinage, un gouvernement, nous engagent à faire un exercice régulier de notre jugement, ſelon les tems, les affaires, les perſonnes & les actions. N'eſt-il pas juſte d'apprendre une fois ce qu'il faut continuellement pratiquer ?

Pour nous convaincre de la néceſſité de nous inſtruire & de perfectionner nos facultés intellectuelles, nous devons conſidérer la profondeur de l'ignorance dans laquelle nous naiſſons, la foibleſſe & les imperfections de ces mêmes facultés ; lire avec empreſſement les livres qui traitent des préjugés, & des différences ſources de nos erreurs ; faire la revûe du vaſte domaine des Sciences, jetter un coup

d'œil ſur leurs diverſes branches, penſer à la variété infinie, & aux difficultés qu'on forme ſur chaque Science particuliere. On s'accoutume à penſer modeſtement de ſes lumieres, quand on voit que chaque grain de ſable & chaque pouce de l'eſpace ſurmonte nos conceptions, & met notre ſuffiſance en défaut. Alexandre, après ſes victoires, pleura de ce qu'il n'avoit pas de nouveaux mondes à conquérir. Mais le plus ſavant de tous les hommes n'aura jamais un pareil regret à former.

S'enorgueillir des talens qu'on a reçus de la libéralité de la nature, ſe fier ſur la vivacité de ſon eſprit, ou ſur l'étendue de ſa mémoire, c'eſt mettre une barriere inſurmontable à des progrès ultérieurs. On pétille d'eſprit, on brille dans un cercle ; mais on fait pitié aux gens éclairés. « *Memorino* ſait la bible » par cœur ; c'eſt une concordance » vivante ; il pourroit ſervir d'in-

» dice animé à bien des in-folio de » Théologie ; & cependant cette » Science même lui eſt très-peu » connue ». Si vous n'exercez pas votre raiſonnement en même tems que votre mémoire, votre eſprit n'a pas plus de droit que vos tablettes à la gloire du vrai ſavoir. Ces conſidérations ne ſont qu'en faveur de ceux qui auroient du penchant à nourrir une trop haute opinion d'eux mêmes ; c'eſt un préſervatif contre l'orgueil & la vanité.

M. Wats ne veut pas qu'on s'imagine que la vie d'un homme de lettres ſoit une vie de commodité & de pareſſe. Il défend de ſe conſacrer à cette profeſſion, ſi l'on n'a pas la force de s'appliquer la deviſe du fameux Chancelier *King* : *Labor ipſe voluptas.* L'homme de lettres doit avoir le goût aſſez épuré pour ne ſe jamais mieux récréer que dans ſon cabinet & parmi ſes livres. Un plat de légume doit ſuffire pour ſon dîner ; & il fait la chere la plus

exquiſe, quand il ſent ſa raiſon ſe perfectionner.

S'il licentie ſans ſcrupule les nombreuſes troupes de ceux qui portent les livrées de l'indolence, il préſente la perſpective la plus brillante, & les encouragemens les plus flatteurs à ceux qui ont aſſez de talens & de fermeté pour eſpérer de faire de nouvelles découvertes. Chaque Science ne peut elle pas avoir ſon Newton? La Théologie peut même en ce genre donner de l'émulation à un ſincere amateur de la vérité. Chaque ſiecle a répandu quelques nouvelles lumieres ſur des textes difficiles. Que de doutes relatifs à des doctrines importantes à lever! que de contradictions apparentes à concilier! que d'aigres débats à terminer! Heureux celui qui par ſa ſagacité, ſon application & la ferveur de ſes prieres, introduiroit l'âge de la lumiere & de la charité!

Mais qu'on ne ſe flatte pas de

réussir dans aucun genre, si l'on n'asservit pas son esprit à une marche réguliere & méthodique : si l'on voltige sans cesse sur la superficie des choses, qu'on se contente des simples apparences, de fausses lueurs feront illusion; on donnera à son jugement une fausse tournure; & l'on se prépare dans tout le cours de sa vie des rétractations humiliantes.

L'esprit de décision n'est pas moins dangereux. Il fait fermer l'oreille à tout raisonnement ultérieur; il mene à l'arrogance, vice odieux & insupportable; il dispose à l'esprit d'aigreur & de censure. S'agit-il de controverse, les personnes de ce caractere se répandent en injures. S'agit-il de quelque sujet important dans la Religion, elles ne craignent pas d'y mêler le feu de leur colere & de leur propre passion.

La prétention au bel esprit nous fait souvent donner dans un écueil

auſſi fatal à la perfection de notre jugement. On affiche la plaiſanterie, on ſe donne pour un homme qui a toujours le mot pour rire, on badine ſur des ſujets importans, & ſur-tout quand il eſt queſtion des choſes ſacrées. C'eſt la méthode favorite de ceux qui ont conſacré leur plume à la défenſe du Déiſme. Des traits profanes, des railleries ameres, l'art de ſemer le ridicule, leur tiennent lieu de démonſtrations & de raiſonnemens. Ces productions font l'engouement des gens du bel air; riches & libertins, ils décident en deſpotes. Un ouvrage de piété également ſolide & touchant tombe-t-il ſous leur main, on perſiffle l'Auteur, on le crible de *concetti*. Mais ce ſont des aveugles qui décident ſur les couleurs, des ſourds qui parlent de diſſonnances; & cet eſſain ſemillant de critiques, forme d'auſſi bons juges en matiere de dévotion, que pourroient l'être les chevaux attelés à

leurs brillans équipages. Incapables d'employer les ſeules armes dignes de l'homme, ils attaquent la Religion avec les talens d'un vil animal, la moue & les grimaces. Cependant ils ſe recrient contre toute pénalité ou perſécution de la part de l'Etat, lorſqu'il s'agit de convaincre la conſcience, ou de déterminer quelque vérité. Ces moyens tout injuſtes qu'ils ſont, produiſent néanmoins le même effet que le ridicule & la plaiſanterie. L'entendement reçoit-il plus de lumiere d'un vaudeville ſatyrique, que d'une baſtonnade ? Quand on fait d'un homme attaché à de certains ſentimens, un objet de riſée publique, il importe peu pour le fond de la choſe que ſes opinions ſoient livrées aux huées de la populace, ou que ſon dos le ſoit aux coups du bourreau. Les turlupinades d'un théâtre & le pilori ont beaucoup de rapport.

Cette ſortie eſt un peu véhé-

mente, l'Auteur en convient; mais nous ſerions d'autant moins fondés à nous prévenir d'humeur contre lui, que ſa modeſtie ne lui a sûrement pas permis d'eſpérer pour ſon ouvrage les honneurs d'une traduction en notre langue, qui pût le mettre à portée de nous être d'une utilité particuliere.

Il né ſuffit pas de connoître les écueils, il faut prendre les moyens d'arriver sûrement au port, & de retirer de ſes voyages les avantages qu'on a dû raiſonnablement ſe propoſer d'en recueillir en les entreprenant. Les obſervations, la lecture, l'inſtruction d'un maître, la converſation & la méditation, ſont les cinq ſources fécondes qu'on nous indique ici; pour y puiſer des connoiſſances utiles & des lumieres sûres, on nous donne des regles, des préceptes, on entre dans des détails œconomiques, qui annoncent autant de ſagacité que d'expérience.

L'obſervation poſe le fondement de nos connoiſſances ; elle accoutume l'eſprit à réfléchir ſur ſes opérations, à lier ſes idées, à enchaîner ſes raiſonnemens; & par ſon moyen nous ajoutons continuellement quelque choſe à notre tréſor intellectuel ; mais elle ſe borne à nous-mêmes, ou aux objets qui ſe préſentent immédiatement à nous. La lecture nous offre un commerce plus étendu ; elle nous rend en quelque ſorte diſciples de tout le genre humain, contemporains de tous les tems, compatriotes de tous les peuples. Mais il y a quelque choſe de plus animé, de plus agréable dans les inſtructions vivantes ; le ton de voix, l'agrément de la prononciation, l'air engageant d'un maître ſage & habile, fixent l'attention & inſinuent les idées d'une maniere plus vive & plus efficace : il marque le point précis de la difficulté ou de la controverſe, il indique les ſources, inſiſte ſur les en-

droits les plus importans ; & le disciple en lui proposant ses opinions particulieres, met, pour ainsi dire, ses propres idées à la pierre de touche d'un jugement sûr & éprouvé.

Dans une conversation libre d'amis choisis, nos facultés se mettent plus en mouvement, notre ame agit avec plus de vigueur dans la recherche de la vérité ; les pensées s'embellissent par le jeu de l'imagination ; il sort de ces entretiens animés, des étincelles que le calme n'auroit jamais excitées. C'est ainsi que des cailloux produisent par leur collision un feu que ces substances froides & dures n'auroient jamais fait naître dans un état de repos. D'ailleurs, la conversation forme le caractere; elle fait perdre à l'homme de cabinet la rouille & la moisissure, l'air gauche & pédantesque qui le rendent méprisable ; par son moyen, le savant devient homme de société, voisin agréable, & ami de ressource. Mais quelle délicatesse,

tesse, quel discernement ne devons nous pas employer dans le choix de ceux avec lesquels nous établissons ce commerce! « Heureux qui » pourroit s'entretenir avec un » Moyse, un Isaïe, un S. Paul, & » consulter les Prophetes & les » Apôtres sur les textes difficiles » qu'on rencontre ! Mais d'aussi » glorieuses conversations sont re- » servées pour la félicité à venir ».

La méditation vient à l'appui de ces quatre premiers moyens; c'est à elle à digérer les connoissances que nous avons acquises des personnes & des choses ; c'est à elle à déterminer quel dégré de croyance nous devons accorder à ce que nous ont appris les hommes, ou leurs livres. Notre acquiescement doit toujours marcher d'un pas égal avec les preuves qui le fondent, & notre foi ne doit jamais aller au-delà de nos motifs de crédibilité.

Ces cinq articles sont traités avec beaucoup d'étendue. Cependant on

les croit ſi importans, qu'on leur donne un plus grand développement dans des *directions* particulieres qui forment des eſpeces de ſubdiviſions intéreſſantes en elles-mêmes, mais peu ſuſceptibles d'analyſe. Ces regles ont pour objet de diriger la marche de l'eſprit, mais le cœur y trouve d'abondantes inſtructions. Des exemples choiſis, ou des portraits placés à-propos, rendent les préceptes plus ſenſibles & plus agréables. L'art de juger des livres & des hommes, le choix des maîtres, l'étude des langues, les diſputes académiques & celles du Barreau, les avantages & les inconvéniens qui réſultent de ces différens objets, ſuivant l'uſage que nous en faiſons, fourniſſent autant de chapitres, & une matiere abondante aux conſeils & aux réflexions de l'Auteur. On tombe dans pluſieurs mépriſes en portant ſon jugement ſur les livres : ſi l'Auteur s'accorde avec nos principes, s'il défend les

opinions de notre parti, on l'exalte au-delà de ce qu'il mérite. Eſt-il dans des ſentimens oppoſés au nôtre ? on ne lui trouve ni eſprit, ni raiſon, ni ſens, ni ſtyle. Liſons-nous un traité ſur un ſujet qui nous ſoit peu connu ? comme tout eſt nouveau pour nous, nous le trouvons admirable, & nous en faiſons un éloge pompeux ; poſſédons-nous à fond une matiere ? nous ne trouvons plus rien dans ceux qui la traitent qui nous faſſe plaiſir ; notre goût blaſé dédaigne alors un ouvrage qui peut être juſte dans ſes penſées, clair dans ſes explications, fort dans le raiſonnement, & méthodique dans la forme : ainſi l'ignorant comme le ſavant a ſes préjugés ; & tous deux doivent ſe garantir des dangers auxquels leur jugement eſt expoſé.

D'autres ne diſtinguent rien ; ils jugent en bloc. *Florus* ſe déclare, avec raiſon, l'admirateur de l'*Archevêque de Cambrai* ; mais il loue

ſans exception, & ne veut pas reconnoître un ſeul défaut dans ſes ouvrages. « Cependant tout n'eſt » pas d'un égal prix; & dans ſes » meilleurs livres, tout n'eſt pas » vrai, tout n'eſt pas utile. Sa dé» monſtration de l'*Exiſtence & des* » *Attributs de Dieu*, s'eſt acquis une » eſtime univerſelle. Il y a mis à la » portée des plus ſimples, pluſieurs » penſées neuves & ſublimes tou» chant la ſageſſe de Dieu dans la » création. Les Savans même peu» vent lire avec fruit cet ouvrage » juſqu'à la cinquantieme ſection. » Mais pluſieurs des ſections ſui» vantes ſont foibles, & quelques» unes bâties ſur un ſyſtême en» thouſiaſte & erroné . . . Il auroit » pû pulvériſer la chimere épicu» rienne avec plus de force & en » moins de mots. On trouve dans » ſes œuvres poſthumes & dans » ſes lettres, une foule de penſées » admirables ſur la partie pratique » & expérimentale de la Religion;

» & les ſentimens de dévotion les
» plus ſublimes ; mais quelquefois
» auſſi l'Auteur s'enveloppe des
» nuages de la Théologie myſti-
» que, ſans deſcendre juſqu'à la
» ſphere de la raiſon & du ſens
» commun. Il y a peu d'Auteurs
» ſemblable à ce grand homme : de
» la plus grande foibleſſe en quel-
» ques endroits de ſes ouvrages,
» dans d'autres il eſt ſupérieur à la
» plus grande partie des Ecrivains.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on adoptât les principes de M. Wats ſur le choix des maîtres, ſur l'étude des Langues, ſur l'art de découvrir le ſens précis d'un Auteur, & d'interpréter judicieuſement l'idée de celui qui parle ou qui écrit. Les regles qu'il établit dans les diſputes académiques, partent d'un cœur droit & d'un eſprit éclairé. Sous un guide auſſi ſage, les jeunes gens acquéreroient de l'aiſance dans la prononciation, de la vigueur dans le raiſonnement, de la pénétration

dans l'eſprit, ſans craindre de devenir hautains & bavards, ou de contracter un caractere d'obſtination, & de ſe former un goût de ſcepticiſme qui ne ſe fixe plus ſur aucun dogme.

Les moyens qu'il ſuggere pour perfectionner la mémoire & étendre la ſphere de l'eſprit, ne ſont pas moins ſolides. Et en effet quoi de plus propre à ce but, que d'accoutumer par gradation l'eſprit à recevoir ſans peine & ſans difficulté des idées grandes & ſublimes? à en admettre de nouvelles & de frappantes, ſans étonnement & ſans ſe rebuter? L'exercice & la méditation lui procurent à la fin l'avantage ineſtimable de concevoir & de conſidérer ſans confuſion pluſieurs idées tout-à-la-fois, & de former un jugement ſolide ſur toutes ces idées réunies; & cette faculté nous ſemble la marque caractériſtique du génie.

L'uſage des Sciences dans les

différentes professions, méritoit par son importance des avis & des éclaircissemens. Aussi a-t-il son chapitre particulier. On défend jusqu'à un certain point l'étude des Mathématiques au Théologien, au Jurisconsulte, & au Médecin; elles sont trop seches & trop peu substantielles pour en faire sa nourriture ordinaire. Il ne convient qu'à ceux qui les professent par état, ou aux personnes aisées de s'y livrer entiérement, ou de se laisser enchanter par ces belles & piquantes spéculations. Elles excitent l'esprit d'invention, perfectionnent le raisonnement; mais comme elles n'ont rien en soi qui tende à rectifier la volonté, à adoucir le caractere, à corriger le cœur; elles laissent souvent aux ames foibles, une roideur, un goût de décision, & une suffisance, qui font aux particuliers & à la société un tort que ne peuvent compenser les avantages qui en résultent: aussi le docteur *Cheyne* qui

a écrit ſur cette matiere avec ſuccès, ne permet ce genre d'étude qu'à ceux qui ont le cœur humble, l'eſprit doux, & le caractere docile.

La Phyſique eſt traitée avec plus d'égards: on la croit même utile au Théologien La connoiſſance de l'Hiſtoire naturelle, la conſidération des différens phénomenes, donnent une idée plus étendue & plus riche des ouvrages de Dieu; L'eſprit ſe revêtit d'images vives; & de métaphores heureuſes empruntées du grand livre de la Nature; elles repréſentent avec les couleurs les plus belles & les plus touchantes, ce qui a rapport à Dieu & à la Religion. Mais à quelque genre de ſcience que nous nous fixions, n'oublions jamais d'invoquer le Pere des lumieres. *L'étude, dit l'Evêque Sanderſon, ſans priere, eſt atheïſme, comme la priere ſans étude eſt préſomption.*

Telle eſt à-peu-près l'idée que

l'on doit ſe former de l'ouvrage dont nous venons d'indiquer les richeſſes. Si le Traducteur eût pris la liberté d'en élaguer les ſuperfluités, d'y introduire une méthode plus exacte, s'il eût bien voulu mettre plus de correction dans ſon ſtyle, il auroit mis sûrement les gens d'un goût épuré & ſévere, à portée de profiter du préſent qu'il vient de faire à la république des Lettres.

On pourra trouver dans le cours de l'ouvrage des idées & des expreſſions qui annoncent des préjugés d'éducation, de religion, & d'état, lors même qu'on s'efforce de les battre en ruine; mais une réfutation nous auroit éloigné de notre but, & n'auroit rien appris à nos lecteurs. Il ſuffit de ſe ſouvenir que c'eſt un Auteur Anglois qui parle par occaſion, & ſelon ſa croyance, des différens points de doctrine qui nous diviſent. Plaignons ſes erreurs; mais écoutons ſes avis. « Saiſiſſez la vérité, quel-

» que part que vous la trouviez ;
» & ſoit qu'une main amie ou en-
» nemie vous la préſente : qu'im-
» porte le terroir ? la fleur en eſt-
» elle moins belle ? Laiſſez les épi-
» nes, & cueillez la roſe.

ARTICLE CXXXXI.

ÉCOLE MILITAIRE, *Ouvrage composé par ordre du Gouvernement, par M. l'Abbé Raynal.* A Paris chez Durand Libraire, rue du Foin 1762, avec approbation & privilége du Roi. 3 vol. in-12.

LEs Auteurs Grecs & Latins ont recueilli avec ſoin & avec goût, les particularités de la vie des grands capitaines de leur Nation, qui pouvoient élever les eſprits, & les animer à la défenſe de la patrie. M. l'Abbé Rainal a cru que l'hiſtoire moderne comme l'ancienne, pouvoit préſenter des traits d'activité, d'intelligence, d'humanité, de préſence d'eſprit, de fermeté, d'héroiſme ; & il s'eſt chargé de les raſſembler. Il ne s'eſt pas borné aux grands capitaines de

notre Nation ; il a puisé dans toutes les histoires des peuples de l'Europe, les traits qui lui ont paru les plus propres à remplir son objet ; & cet Ouvrage qui est le fruit d'une lecture réfléchie des meilleurs historiens des deux derniers siécles, peut en effet, & doit servir d'instruction & d'encouragement aux Officiers, ainsi qu'aux jeunes éleves de l'Ecole Royale Militaire, qui y trouveront dans toutes les parties de leur Art, les exemples les plus frappans & les plus recommandables.

L'expédition de Charles VIII en Italie en 1494, est l'époque à laquelle M. l'Abbé Raynal a commencé son travail ; & le grade Militaire n'a point influé sur le choix des discours & des faits qu'il a recueillis : le soldat, qui, comme ses chefs, a besoin d'encouragement & est susceptible d'émulation, verra que s'il remplit ses devoirs avec distinction, il peut es-

pérer d'occuper & ſes contemporains & la poſtérité.

Pour donner à nos Lecteurs une légere idée de ce travail, nous allons choiſir quelques traits qui ne regardent que la France, & nous ne les prendrons pas au-delà du regne d'Henri IV.

Durant les guerres de Religion, le Maréchal de Biron voulut faire brûler une maiſon. L'Officier qu'il en chargeoit craignant d'être un jour recherché, lui en demanda l'ordre par écrit. » Ah ! corbleu, » dit le Maréchal, êtes vous de » ces gens qui craignent tant la » Juſtice ? Tout homme de guerre » qui craint une plume, craint bien » une épée. »

Le jeune Duc de Guiſe voulant éprouver la fermeté du brave Crillon, fit ſonner l'allarme devant ſon logis, & lui annonça que les ennemis étoient à ſa porte. Crillon n'étoit preſque point éveillé lorſque le Prince lui tint ce diſcours.

Il ſe leve & court aux armes pour repouſſer l'ennemi. Guiſe laiſſe échapper un grand éclat de rire qui apprend à Crillon que cette allarme n'eſt qu'une feinte. Jeune homme, lui dit ce dernier en le ſerrant fortement, & en blaſphémant ſuivant ſon uſage : « jeune » homme, ne te joue jamais à ſonder le cœur d'un homme de bien : » par la mort, ſi tu m'avois trouvé foible, je t'aurois poignardé. »

Après la priſe de S. Jean d'Angeli & de quelques autres places, l'armée Royale alla mettre le ſiége devant Montauban. Leſdiguieres, encore Calviniſte, s'y expoſoit en ſoldat. Ses amis le blamant de cette témérité, « il y a, leur dit-il, » ſoixante ans que les mouſquetades & moi nous nous connoiſſons : ne vous en mettez pas » peine. »

Mazarin ayant rétabli la concorde entre les armées Autrichienne & Françoiſe qui étoient ſur le

point de se battre devant Cazal, les Généraux de l'Empereur vinrent faire visite aux Généraux François qu'ils trouverent à table. « Je » suis bien fâché, leur dit le Maré» chal de Schomberg, de ce que » vous ne m'avez pas averti ; je se» rois allé vous recevoir à l'entrée » de mon camp. Nous l'avons fait » exprès, répondit Picolomini : » nous voulions vous surprendre » dans la paix, n'ayant pû le faire » durant la guerre. »

Le Maréchal de Toiras faisoit ses dispositions pour livrer bataille, lorsqu'un Officier lui demanda la permission de se rendre chez son pere qui étoit à l'extrémité, pour lui rendre des soins, & recevoir sa bénédiction. « Allez, lui dit ce » Général : Pere & mere honore» ras, afin que tu vives longue» ment. »

Les François ayant entrepris de se rendre maîtres de Perpignan, Fabert rendoit compte tous les

matins à Louis XIII des opérations du ſiége. Un jour le favori Cinq-Mars oſa ſe mocquer des détails qu'il entendoit. « Vous avez, ſans » doute, paſſé la nuit à la tranchée, » puiſque vous en parlez ſi ſavam- » ment, lui dit le Roi. Sire, ré- » pond le grand Ecuyer, vous ſa- » vez le contraire. Allez, replique » Louis, vous m'êtes inſupporta- » ble ; vous voulez qu'on croie » que vous paſſez les nuits à régler » avec moi les affaires de mon » Royaume ; & vous les paſſez dans » ma garde-robe à lire l'Arioſte » avec mes Valets-de-chambre. Al- » lez, orgueilleux, il y a ſix mois » que je vous vomis. » Ce diſcours » fit ſortir Cinq-Mars ; & l'œil étincelant de fureur, il dit à Fabert : » Monſieur, je vous remercie. Que » vous dit-il, s'écrie le Roi ; je » crois qu'il vous menace : non » Sire, répond Fabert ; on n'oſe » faire des menaces en votre pre-

» ſence, & ailleurs je n'en ſouf-
» fre pas. »

Quelque tems avant qu'on donnât la bataille de Rocroi, Gaſſion dit au Duc d'Anguien, ſi connu depuis ſous le nom du *grand Condé* : « ſi nous perdons la bataille,
» que deviendrons nous ? Je ne
» m'en mets pas en peine, répon-
» dit le Prince, par ce que je ſerai
» mort auparavant. »

Les François attaquerent la Franche-Comté en plein hiver, & en firent la conquête en moins de trois ſemaines. La Cour d'Eſpagne étonnée & indignée du peu de réſiſtance, écrivit au Gouverneur, que « le Roi de France au-
» roit dû envoyer ſes laquais pren-
» dre poſſeſſion de cette Province,
» au lieu d'y aller lui même. »

Les François avoient formé le ſiége de Montmélian. Comme il étoit extrêmement important pour eux, de ſavoir ſi le foſſé étoit taillé dans le roc vif, ou s'il étoit ſeu-

lement revêtu de maçonnerie, on faisoit descendre, pour s'en assurer, un soldat dans un gabion avec une corde. Un si grand nombre de braves gens avoit péri dans cette périlleuse commission, que personne ne se présentoit plus pour la tenter. Un jeune soldat de recrue du régiment de la Fere eut seul cette audace. On le descend dans le fossé, il en revient heureusement, & rend un très-bon compte de ce qu'on a un si grand intérêt à savoir. « Que veux-tu pour ta ré»compense, lui dit le Général? » Monseigneur, lui répond le Fan» tassin, je vous demande en grace » de me faire entrer dans la Com» pagnie des Grenadiers. »

Le Comte de Toulouse encore enfant, fait ses premieres armes au siége de Mons. Un coup de canon tue auprès de lui le cheval de la Chênaye. Le jeune Prince lui en fait donner aussitôt un des siens, & dit froidement: « quoi, un coup » de canon n'est que cela?

Le Duc de Vendôme n'eût pas plutôt passé les Pyrennées pour aller au secours de Philippe V, que les grands d'Espagne délibererent sur le rang qu'ils lui donneroient. « Tout » rang m'est bon, leur dit-il, je ne » viens point vous disputer le pas : » je viens sauver votre Roi. »

Le Maréchal de Grammont assiégeoit je ne sais quelle Place : lorsque le Gouverneur se fut rendu après une assez légere résistance, il dit qu'il n'avoit demandé à capituler, que parce qu'il manquoit de poudre. « Afin de vous rendre con» fidence pour confidence, repartit » le Maréchal, je vous avouerai que » je ne vous ai accordé ce que vous » me demandiez que parce que je » n'avois plus de plomb. »

M. de Valbeile qui étoit vieux & cassé, demandoit avec beaucoup de vivacité, d'être fait Lieutenant-Général. « J'y penserai, dit Louis » XIV : que votre Majesté se dépê-

» che, repartit le brave Officier, » en ôtant à demi sa perruque ; elle » doit voir à mes cheveux blancs » que je n'ai pas le tems d'attendre. »

Un Officier du Régiment d'Orléans ayant été envoyé à la Cour pour y porter une nouvelle agréable, demanda la Croix de Saint Louis ; » mais vous êtes bien jeune, » lui dit le Roi : Sire, répondit le » jeune homme, on ne vit pas long-» tems dans votre Régiment d'Or-» léans. »

Le Maréchal de Berwick chargé d'attaquer Philisbourg, voulut avant que d'entamer ce siége, forcer les lignes d'Etlingen. Dès que le Comte de Saxe fut instruit du projet, il laissa le blocus de Coblentz où il étoit peu nécessaire, pour aller partager les périls & la gloire de cette entreprise. M. de Berwick lui dit en le voyant arriver : « Comte, » j'allois faire venir trois mille » hommes du corps de M. de

» Noailles, mais vous ſeul me va-
» lez ce renfort. »

Les François attaquent Menin. On dit à Louis XV, qu'en bruſquant une attaque qui coûtera quelques hommes, on ſera quatre jours plutôt dans la Ville. » Eh ! bien, dit » le Roi, prenons la quatre jours » plus tard ; j'aime mieux perdre » quatre jours devant une Place, » qu'un ſeul de mes ſujets. »

Le Prince Charles de Lorraine ayant paſſé le Rhin avec une armée conſidérable, Louis XV interrompit ſes conquêtes de Flandres & vola au ſecours de l'Alſace. Il tomba malade à Metz ; quand il ſe crut en danger de mort, il dit à M. le Comte d'Argenſon, Miniſtre de la guerre : « écrivez de ma part au » Maréchal de Noailles, que pen- » dant qu'on portoit Louis XIII. » au tombeau, le Prince de Condé » gagna une bataille. »

Durant la bataille de Fontenoi,

le Roi fit ramaſſer des boulets de canon qui tomboient auprès de lui, & dit gaiment à M. de Chabrier, Officier d'Artillerie : « renvoyez ces » boulets aux ennemis, je ne veux » rien avoir à eux. »

Deux Vaiſſeaux Anglois eſſayent de détruire une batterie de l'Iſle de Ré, un Canonier François qui voit ſon fils emporté par un boulet, ſe retourne vers ſon Commandant : « mon Officier, lui dit-il, Dieu » m'avoit donné ce fils unique, il » vient de me le retirer ; que cela » ne nous empêche pas de conti- » nuer notre beſogne. »

On peut voir par les divers traits que nous venons de rapporter, combien il ſeroit aiſé de groſſir cette compilation. Chaque Nation fourniroit d'immenſes Volumes, ſi en feuilletant les différentes hiſtoires de l'Europe, on mettoit à part tous les faits ou les propos ſinguliers, rapportés par les Ecrivains. Ce travail n'auroit rien de

difficile, ſur-tout ſi l'on ne faiſoit qu'emprunter leurs expreſſions, & qu'on ſe contentât de les arranger par ordre chronologique, pour éviter toute contrainte dans l'arrangement des matieres. Un travail beaucoup plus difficile, mais en même tems plus utile, & digne des ſoins du Gouvernement, eût été de recueillir les faits & dits mémorables, qui ſe conſervent par tradition dans les corps Militaires, & dont les hiſtoriens n'ont fait aucune mention. On apprendroit alors quelque choſe de nouveau, & l'on ne verroit pas reparoître ſous nos yeux, ce qui n'eſt ignoré d'aucuns Lecteurs, pour peu que les Hiſtoriens les plus connus leur ſoient familiers. C'eſt ſans doute pour exécuter dans la ſuite cette idée, plus utile que la premiere, que l'Auteur invite les Officiers de toutes les Nations à recueillir ce qui peut entrer dans ce nouveau plan. Le

Octobre, 1762. I. vol.

Libraire recevra leurs paquets francs de port, & les remettra à l'Auteur : avec ce ſecours on parviendra d'élever à la gloire de l'Europe moderne, un monument peut-être auſſi reſpectable que tous ceux qui nous reſtent des tems les plus reculés.

ARTICLE CXXXXII.

MÉTHODE AISÉE POUR calculer la parallaxe de la Lune.

LE Mémoire suivant nous a été addressé par des personnes très-versées dans tout ce qui regarde les calculs Astronomiques : ils ont trouvé cette méthode imprimée en Anglois, & publiée à Londres en 1754 in-4°. & en 1755 in-8°. par deux différens Auteurs qui ne s'étoient point concertés ; aussi remarque-t-on quelque différence entre les deux éditions : on suit ici la seconde, comme simplifiant un peu la méthode qui d'ailleurs est la même dans les deux éditions. Nous publions d'autant plus volontiers ce Mémoire, que nous sommes assurés d'abréger par sa publication la peine des calculateurs qui voudront exercer leur talent sur

la belle éclipſe du premier Avril 1764.

I. Si du centre du Soleil X (*a*), une ligne droite XR ſe meut circulairement, de maniere que ſon extrémité X reſtant immobile, l'autre extrémité raſe la ſurface de la terre ; cette ligne formera une ſurface conique, laquelle étant coupée par un plan qu'on ſuppoſe paſſer par le centre de la terre, perpendiculairement à la ligne qui joint les centres de la terre, & du Soleil ; la ſection ainſi formée ſera le diſque de la terre (*b*).

II. La même ſurface conique

(*a*) Le Soleil n'eſt point repréſenté dans la figure ; il faut le ſuppoſer à la jonction des deux lignes R r X & E e X.

(*b*) Dans la figure, les lignes RX, EX étant ſuppoſées horizontales ainſi que le papier, le plan du cercle RNES doit être imaginé perpendiculaire au papier, ou dans une poſition verticale ; de maniere que la ligne RE ſoit la commune ſection du plan de ce cercle & de celui du papier.

doit aussi renfermer une portion de la circonférence de l'orbite de la Lune r n e s (*c*). Il est clair que tous les arcs, interceptés sur cette portion r n e s par des lignes tirées du centre du Soleil, & prolongées jusqu'au disque de la terre RNES, doivent être à très-peu de chose près dans la même proportion les uns aux autres, comme leurs projections respectives sur le disque.

III. Il suit de-là que c étant le centre de la portion circulaire e c r, l'écliptique; si le demi-diamétre EC du disque est exprimé par un nombre de secondes selon l'arc c r ou c e égal à la parallaxe horizontale de la Lune au Soleil; chaque ligne tirée sur le disque RNES doit être exprimée par les secondes de l'arc correspondant dans la sphere lunaire r n e s.

(*c*) Le plan de ce cercle dans la figure doit être censé relevé à angles droits & parallele au cercle RNES.

IV. Soit C le centre ſur le diſque, RE la projection de l'écliptique r e, & NS la projection du cercle de latitude n s : RNE eſt le demi-cercle ſupérieur ou boréal, & RSE l'inférieur ou l'auſtral. Soit V la projection de quelque zenith ou de quelque point de la ſurface de la terre ſur le diſque, & V ſon point correſpondant dans la ſphere lunaire : tirez VA, VB, v a, v b perpendiculaire à NS, RE, n s, r e Si le point v eſt le vrai lieu de la Lune, c'eſt-à-dire, ſi le lieu apparent du Soleil & de la Lune eſt le même, alors VA ſera la parallaxe de longitude de la Lune au Soleil, & V B celle de latitude, pour un ſpectateur placé ſur le diſque au point V, ou ſous tel zénith donné qu'on voudra choiſir ſur la ſurface de la terre. Car la parallaxe de longitude de la Lune au Soleil, eſt la différence de longitude apparente de la Lune au Soleil obſervée en V & en C : mais la longi-

tude apparente de la Lune au Soleil observée en C est la même que si elle étoit vue de A : donc la parallaxe de longitude de la Lune au Soleil sera égale à la différence de longitude apparente de la Lune au Soleil, observée en V & en A, c'est-à-dire, à l'arc v a, qui mesure VA. On prouvera de même que VB, mesuré par vb, est la parallaxe de latitude de la Lune au Soleil, la latitude apparente étant observée la même en B & en C.

V. Dans toute autre position de la Lune, si sa distance au point v n'excéde pas un dégré (ce qui ne sauroit arriver au tems des éclipses) les parallaxes pour un spectateur situé au point V sur le disque continueront à être à très-peu près les mêmes, sans aucune altération sensible. Soit l le lieu de la Lune, l d, l f perpendiculaires à c n, c e, & soient f l, v a prolongées jusqu'à ce qu'elles se coupent au point g, & que l d coupe v b au point t; alors

la longitude de la Lune au Soleil, ſera la même à très-peu de choſe près aux points g & l : donc la longitude apparente de la Lune au Soleil, obſervée en V, ſera l'angle ſous lequel l'arc v g ſera vû de ce point. Mais l'arc v g doit être vu à très-peu de choſe près ſous le même angle des points V & C : donc il eſt la meſure de la longitude apparente de la Lune au Soleil. La vraie longitude eſt d l = a g. Donc vg-ag (ou ag-vg) = v a eſt la parallaxe de longitude de la Lune au Soleil. De même cd = f l eſt la vraie latitude de la Lune, & vt = ad eſt la latitude apparente ; donc vb = ac = dc + ad ſera la parallaxe de latitude de la Lune.

VI. Mais ces parallaxes va, vb, & les longitudes & latitudes apparentes vg, vt ſuppoſent que le ſpectateur eſt placé au point V du diſque, quoique ſa vraie place ſoit à un point correſpondant de la ſurface de la terre. Par conſéquent la

longitude & la latitude apparentes de la Lune au Soleil devroient être augmentées dans le rapport des distances du point v au point V & au point correſpondant ſur la ſurface de la terre. Mais comme le demi-diametre horizontal de la Lune doit augmenter auſſi en même raiſon, on doit parvenir également à ce qu'on ſe propoſe, qui eſt de trouver les tems des phaſes d'une éclipſe de Soleil, en laiſſant les quantités ci-deſſus ſans les altérer; mais ayant ſoin de diminuer le demi-diametre apparent du Soleil dans la même raiſon.

VII. Soit CP, l'axe de la terre projetté ſur le diſque; FMD l'ellipſe ou la projection du parallele d'un lieu donné; DF ſon grand axe; OM la moitié du petit axe; VG perpendiculaire à CO; MH, GK perpendiculaires à CR; MI, GL perpendiculaires à CN: ſoit auſſi pour abréger le demi-diametre du diſque, ou la parallaxe ho-

rizontale de la Lune au Soleil CR égale au rayon des tables.

VIII. Pour calculer les parallaxes VA, VB, il est à propos de supposer d'abord le Soleil au méridien, & par conséquent l'observateur en M : on calculera d'abord la parallaxe méridienne, ou pour l'heure de midi : ensuite on calculera la variation de cette parallaxe pour la distance de l'heure donnée à celle de midi.

IX. La parallaxe méridienne de longitude de la Lune au Soleil est MI ou CH, & celle de latitude est MH ou CI.

Prenez dans les tables ce qui suit ;

Le sinus & } de la latitude du lieu.
Le cosinus }

Le sinus & } de la décl. du Soleil.
Le cosinus }

Le sinus & } de l'angle du méri-
Le cosinus } dien avec l'écliptique.

Ce dernier angle est le complément de l'angle PCN.

De plus réduisez en dégrés le tems écoulé depuis midi, ou qui

doit s'écouler jusqu'à midi, & prenez en dans les tables le sinus & le sinus-verse (*d*).

Ces préparatifs faits, le calcul ne souffre plus de difficulté. Vous avez,

$$OC = \frac{\text{sin. latid. du lieu x cosin.}}{R}$$

de la déclinaison du Soleil $\left\{ \begin{matrix} \text{nord} \\ \text{sud} \end{matrix} \right\}$ si la latitude du lieu est $\begin{matrix} \text{nord} \\ \text{sud.} \end{matrix}$

$$OM = \frac{\text{cos. latit. du lieu x sin. de}}{R}$$

la déclinaison du Soleil $\begin{matrix} \text{nord} \\ \text{sud} \end{matrix}$ si la déclinaison du Soleil est $\begin{matrix} \text{sud} \\ \text{nord.} \end{matrix}$

$$CM = \begin{matrix} \text{différence} \\ \text{somme} \end{matrix} \text{ de } OC \,\&\, OM,$$

(*d*) Pour prendre le logarithme du sinus-verse d'un arc, il faut doubler le logarithme de la moitié de cet arc, ajouter à ce double le logarithme de 2 qui est 0. 3010300, & retrancher 10 de la caractéristique.

ſi OC & OM ſont de $\frac{\text{différente}}{\text{même}}$ eſpèce.

Parallaxe méridienne de longitude de la Lune au Soleil, ou MI ou HC $= \frac{\text{CM} \times \text{le coſ. de l'angle du méridien}}{\text{R}}$. Cette parallaxe eſt à $\frac{\text{l'oueſt}}{\text{l'eſt}}$ en $\frac{\text{été \& en automne}}{\text{hiver \& en printems}}$, ſi CM eſt nord : car ſi CM étoit ſud, ce ſeroit le contraire.

La parallaxe méridienne de latitude MH ou CI $= \frac{\text{CM} \times \text{ſin. de l'angle méridien.}}{\text{R}}$ $\frac{\text{nord}}{\text{ſud}}$ ſi CM eſt $\frac{\text{ſud}}{\text{nord}}$.

X. Les variations des parallaxes méridiennes, pour un tems dont la diſtance à midi eſt donnée, peuvent ſe concevoir comme formées de deux parties, leſquelles ſont les projections de MG & de GV ſur CR pour la longitude, & ſur CN pour la latitude, c'eſt-à-dire, pour

la longitude HK, KB, & pour la latitude IL, LA.

On a MG = $\frac{\text{OM x ſin. verſe de la diſtance de midi}}{\text{R}}$, & GV = $\frac{\text{coſ. de latit. du lieu x ſinus de la diſtance de midi.}}{\text{R}}$

La premiere partie de la variation de la parallaxe de longitude = $\frac{\text{MG x coſin. de l'angle méridien}}{\text{R}}$ oueſt / eſt quand le Soleil eſt dans les ſignes aſcendants / deſcendants.

Seconde partie = $\frac{\text{GV x ſin. de l'angle mérid.}}{\text{R}}$ eſt avant / oueſt après midi.

La premiere partie de la variation de la parallaxe de latitude eſt = $\frac{\text{MG x ſin. de l'angle mérid}}{\text{R}}$ nord / ſud ſi la déclinaiſon du Soleil eſt ſud / nord.

Seconde partie $= \pm \frac{\text{GV x coſ. de l'angle mérid.}}{\text{R}}$ avant midi ſud / nord quand le Soleil eſt dans les ſignes aſcendants / deſcendants ; après midi nord / ſud, dans les ſignes aſcendants / deſcendants.

XI. Nous avons dit, article VI, qu'il falloit diminuer le demi-diametre du Soleil d'une partie qui fût à ce demi-diametre, comme la diſtance du point où l'on obſerve ſur la ſurface de la terre à ſon point de projection ſur le diſque V, eſt à la diſtance des points V v. Cette diſtance eſt à très-peu près égale au rayon de l'orbite lunaire, & peut toujours être exprimée par un nombre conſtant, qui eſt celui des ſecondes de dégrés contenu dans le rayon d'un cercle. La diſtance du lieu de l'obſervation ſur la terre à ſon point de projection ſur le diſque, peut être conçue comme formée des deux parties, poſitives

ou négatives : la premiere eſt la diſtance perpendiculaire du centre du parallele donné au plan du diſque ; la ſeconde eſt la diſtance perpendiculaire du point donné ſur la terre à un plan parallele au diſque, & paſſant par le centre du parallele donné. La premiere partie eſt égale au $\frac{\text{ſin. latit. du lieu x ſin. décl.}}{\text{R}}$ du Soleil $\left\{\begin{array}{l}\text{poſitive}\\ \text{négative}\end{array}\right.$ ſelon que la latitude du lieu & la déclinaiſon du Soleil ſont de $\begin{array}{l}\text{même}\\ \text{différente}\end{array}$ eſpèce. La deuxiéme partie eſt = $\frac{\text{coſin. latit. du lieu x coſ. de déclin. du Sol.}}{\text{RR}}$ x coſ. de la diſtance de midi $\begin{array}{l}\text{poſitive}\\ \text{négative}\end{array}$ quand la diſtance de midi eſt au $\begin{array}{l}\text{deſſous}\\ \text{deſſus}\end{array}$ de ſix heures. Ayant pris la ſomme de ces deux parties ſi elles ſont toutes deux poſitives, ou leur différence, ſi l'une eſt négative, on

aura la distance du lieu de l'observateur à son point de projection, & ce qu'il faut diminuer du demi-diametre du Soleil sera égal à

cette distance x $\frac{\text{la parallaxe horiz. de la Lune au Soleil x le demi diametre du Soleil}}{\text{R x le nombre des secondes contenues dans le rayon}}$. Le nombre des secondes contenues dans le rayon a pour logarithme 5. 3144252. Au lieu de retrancher ce logarithme, on peut ajouter son complément arithmétique 4. 6855748.

XII. Sur ces principes, il seroit aisé de calculer des tables de parallaxes pour toute latitude donnée. Il suffiroit de les calculer pour chaque trois dégrés de la longitude du Soleil, & pour chaque quart d'heure depuis midi jusqu'à six heures, prenant 10000 pour le rayon ou pour la parallaxe horizontale de la Lune au Soleil. L'équation qui doit être retranchée du demi-diametre

du Soleil, ne ſeroit calculée que pour chaque dix dégrés de longitude, & pour chaque demie-heure depuis midi, en prenant le demi-diametre moyen du Soleil.

XIII. Si le tems donné depuis midi eſt au-deſſus de ſix heures, retranchez-le de douze heures, & otez auſſi la longitude du Soleil de douze ſignes : avec le tems & la longitude reſtante, cherchez la parallaxe entiere, & l'équation pour le demi-diametre du Soleil, en changeant ſon ſigne.

XIV. Ces tables, conſtruites pour une latitude, peuvent ſervir pour toute autre latitude. Car les variations des parallaxes méridiennes ſont toujours proportionnelles au coſinus de la latitude. Et la parallaxe méridienne elle-même, ſoit de longitude, ſoit de latitude, eſt fondée ſur la ſomme ou la différence de deux parties, la premiere deſquelles eſt proportionnelle au ſinus, & la ſeconde au

cosinus de la latitude. Ces deux parties pour la latitude des tables, sont trouvées ainsi. A la longitude donnée du Soleil ajoutez six signes, & cherchez les parallaxes méridiennes qui répondent à chaque longitude. La moitié de la somme de ces deux parallaxes donnera la premiere partie, & la moitié de leur différence donnera la seconde : il faut ajouter celle-ci à la premiere, ou l'en retrancher, selon que la parallaxe méridienne qui répond à la longitude donnée du Soleil, est plus grande ou moindre que l'autre parallaxe méridienne. Pareillement, l'équation du demi-diametre du Soleil consiste de deux parties ; la premiere proportionnelle au sinus, la seconde au cosinus de la latitude. La premiere partie est l'équation pour la longitude donnée du Soleil, & pour six heures de distance jusqu'à midi, & celle-ci ôtée de l'équation pour la longitude donnée du Soleil, &

pour la diſtance de l'heure donnée juſqu'à midi, donne la ſeconde partie.

XV. Les mêmes régles ſerviront pour trouver les parallaxes de la Lune à une étoile fixe ou à une Planete. Si le demi-diametre de la Planete n'a point de grandeur ſenſible, alors la correction de l'article VI ne peut avoir lieu ; mais comme tout ce dont on a beſoin ne peut être trouvé dans les tables communes, ſi l'Etoile a une latitude, il faudra ſuppoſer d'abord qu'elle n'en a point ; & enſuite on corrigera d'une maniere convenable le réſultat de cette ſuppoſition. En procédant de cette maniere, les tables dont nous venons d'indiquer la conſtruction, ſeront ici de même uſage que dans le calcul des éclipſes ſolaires, en employant la longitude de l'Etoile au lieu de celle du Soleil ; & au lieu de la diſtance de l'heure donnée juſqu'à midi, il faudra prendre la

diſtance équatoriale du lieu de l'Etoile dans l'écliptique au méridien, & la convertir en tems à raiſon de quinze dégrés par heure.

XVI. Si l'Etoile a une latitude, alors la vraie longitude & latitude de la Lune à l'Etoile ſont meſurées par des arcs, tirés perpendiculairement du centre de la Lune ſur deux grands cercles paſſants par le centre de l'Etoile, dont l'un eſt un cercle de latitude, l'autre coupe ce premier à angles droits. De-là il ſuit que,

Comme le rayon eſt au coſin. de la vraie latit. de la lune; ainſi la vraie longit. de la Lune à l'Etoile eſt à la même projétée (*e*).

Comme le coſin. de la vraie longit. de la Lune à l'Etoile eſt au rayon; ainſi la tangeante de la vraie latitude de la Lune, eſt à

(*e*) *Projétée*, ſignifie ici, *meſurée par les arcs dont on vient de parler.*

la même projétée : ou, sans erreur sensible, ainsi la vraie latitude de la Lune est à la même projétée.

XVII. Maintenant pour procéder à la correction des parallaxes, lorsque l'Etoile a une latitude, j'appellerai *parallaxes écliptiques* celles qui ont été trouvées dans la supposition que l'Etoile étoit dans l'écliptique, ou n'avoit aucune latitude. La parallaxe de longitude n'a pas besoin de correction (*f*) : celle de latitude se corrige ainsi. Ajoutez la parallaxe de longitude au rayon, & retranchez la du rayon ; vous aurez une somme & une différence dont vous ajouterez les logarithmes ensemble ; & la moitié de cette derniere somme donnera un sinus logarithmique

(*f*) Sauf que pour l'employer à la correction de la latitude, il faut pratiquer ce qui vient d'être dit à l'article XVI.

que je nomme A : au complément arithmétique de ce ſinus A, ajoutez le logarithme de la parallaxe écliptique de latitude, & vous aurez le logarithme d'un arc dont il faut prendre la ſomme / différence avec la latitude de l'Etoile, ſi cette latitude eſt au ſud / nord. Le logarithme de cette ſomme ou de cette différence, ajoutée au logarithme A, moins le logarithme du rayon, donnera la parallaxe de latitude de la Lune à l'Etoile.

XVII. Puiſque nous avons toujours pris juſqu'ici le rayon des tables pour la parallaxe horiſontale de la Lune au Soleil ou à une Etoile; il faut réduire proportionnellement les parallaxes trouvées aux parallaxes véritables en diſant : le rayon eſt à la parallaxe ttouvée ci-deſſus, comme la parallaxe horizontale vraie de la Lune au Soleil ou à l'Etoile, eſt à la parallaxe

vraie en longitude ou en latitude de la Lune au Soleil ou à l'étoile.

Un exemple éclaircira ces regles & en démontrera la facilité.

EXEMPLE.

Le commencement de l'éclipse du Soleil du 14 Juillet 1748, fut observé par M. Bradley à Greenwich à 9 heures 4 minutes 30 secondes du matin, ou 2 heures 55 minutes 30 secondes avant midi.

		D. M. S.	
Sin. / Cos.	lat. du lieu.	51 29 0	9. 8934439 / 9. 7943083
Sin. / Cos.	décl. du Soleil.	19 36 0	9. 5256298 / 9. 9740774
Sin. / Cos.	angle du mér.	76 49 7	9. 9884042 / 9. 3580017
Sin. / Sin.v.	dist. de mid.	43 52 30	9. 8407880 / 9. 4458320

Sin. latid. 9. 8934439
Cos. décl. sol. 9. 9740774

CC = 73709 N. 9. 8675213

Cof. latid.	9. 7943083
S. decl. fol.	9. 5256298
OM = 20890 S.	9. 3199381
CM = 52819 N.	9. 7227902

Cof. angl. mer.	9. 3580017
CM	9. 7227902
Parall. merid.	9. 0807919
De longit. =	12045, E.
S.V. dift. de mid.	9. 4458320
OM .	. 9. 3199381
MG .	. 8. 7657701
Cof. latit.	. 9. 7943083
S. dift. de mid.	9. 8407880
GV. .	. 9. 6350963

Sin. angl. mérid.	9. 9884042
CM .	. 9. 7227902
Parall. mérid.	9. 7111944
De latitude =	51427, S.

Variation de la parallaxe de longitude.

Cos. angl. mer.	9. 3580017
MG.	8. 7657701
1re. partie	8. 1237718
	= 01330, E.
Sin. angl. mer.	9. 9884042
GV	9. 6350963
2e. partie	9. 6235005
	= 42024, E.
Total des 2 p.	43354, E.
Parall. mer.	12045, E.
Par. de long.	55399, E.
Son logar.	9. 7435019
Par. hor. 53′58″	3. 5102768
Vraie parall. de	3. 2537787
longit =	29′54″, E.
Long. vr. de lune au s.	58 34, O
Longit. appar. de la lune au Soleil.	28 40, O

Variation de la parallaxe de Latitude.

Sin. angl. mérid.	9. 9884042
—MG	8. 7657701
1^re^. partie	8. 7541743
= 05678 S.	
Cos. angl. mérid.	9. 3580017
GV	9. 6350963
2^e^. partie	8. 9930980
= 09842 N.	
Total 04164 N.	
Par. mer. 51427 S.	
Par. de lat. 47263 S.	
Son logar.	9. 6745213
Par. horiz.	3. 5102768
Vraie parall. de	3. 1847981
latitude =	25 m. 30 s. S.
Vraie latit. de lune	23 56 N.
Latitude appar.	8 26 N.

Correction

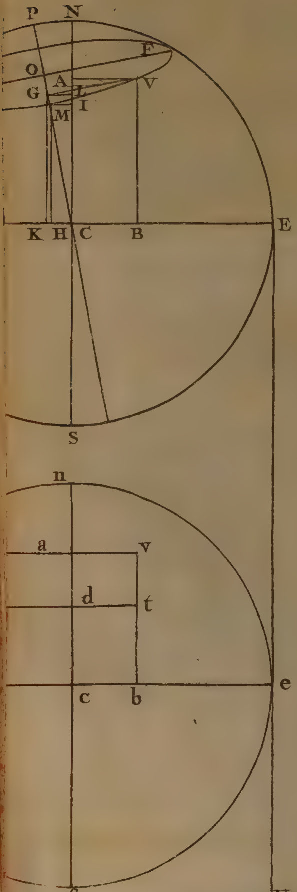

Pag. 244.

Correction du demi-diametre du Soleil.

Sin. lat. du lieu		9. 8934439
Sin. decl. du ſoleil		9. 5256298
1re. part. = 26247.		9. 4190737
Coſ. lat. du lieu		9. 7943083
Coſ. decl. du ſol.		9. 9740774
Coſ. diſt. de midi		9. 8578476
2e. partie = 42290		9. 6262333
Total des 2 p. 68537		9. 8359251
C. ar. des ſ. du rayon		4. 6855748
Par. horiz. de l. au ſ.		3. 5102768
Demi-d. du ſ. 15m. 52ſ.		2. 9786369
Sec. à ôter	10	1. 0104136
Demi-d. acc. 15 42		

ARTICLE CXXXXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE VERONE.

D*Issertazione in diffesa della dottrina del Angelico Dottore san Thomaso, intorno al commercio dell' anima umana col corpo, &c.* c'est-à-dire, *Dissertation pour servir de défense à la doctrine du Docteur Angelique S. Thomas, touchant l'union de l'ame humaine avec le corps, par le P. Dominique Pini, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* Cette grande question, si souvent renouvellée depuis S. Thomas, & sur laquelle il reste encore tant d'obscurité, est

traitée avec beaucoup de profondeur dans la dissertation du P. Pini. Il n'ajoute rien pour le fond, à ce qu'en a dit S. Thomas; mais il rend plus claires les preuves de ce S. Docteur; & tout ce qu'on peut avancer de plus convaincant pour prouver l'union de l'ame avec le corps, se trouve, sans contredit, dans la nouvelle dissertation.

DE VENISE.

Agli Amatori di medicina, di chirurgia, farmacia, di botanica, & di storia naturale, &c. C'est-à-dire, *aux amateurs de la Médecine, de la Chirurgie, de la Botanique & de l'Histoire naturelle.* Telle est l'espece de dédicace qui est à la tête du *Prospectus* d'un ouvrage périodique qui s'imprimera à Venise chez le Libraire Milocco, sous le titre de *Gazette salutaire.* Cette Gazette est la même que celle qui

s'imprime en François à Bouillon, & dont le ſieur Milocco ſe propoſe de donner la traduction en Italien. La *Gazette ſalutaire* eſt faite à l'imitation de la *Gazette de médecine* que nous connoiſſons à Paris. Les deux Auteurs, c'eſt-à-dire, M. D. B. Médecin de Paris, & M. *Grunwald*, Médecin Allemand, paroiſſent devoir être ſouvent aux priſes enſemble, ſi l'on en juge par la petite guerre qui eſt déja entre eux, & par les combats qu'ils ſe ſont livrés. On ſouhaite que ces conteſtations tournent, ſinon à l'amuſement, du moins à l'utilité du genre humain.

DE LUCQUES.

Del modo di regolare i Fiumi & i torrenti, &c. C'eſt-à-dire, *de la maniere de conduire les Fleuves & les torrents, &c. Par M. Paolo Friſi.* Cet Ouvrage eſt diviſé en trois Livres. Dans le premier l'Auteur

donne une Differtation fur la nature des fluides, & préfente divers moyens de conduire les Fleuves. Il apprend dans le fecond la maniere de régler les anciens canaux, & dans le troifiéme il traite de la viteffe des Fleuves & des Rivieres, de leur largeur, de leur profondeur, de leur pente, & des torrens que forme, fur-tout dans le pays de Bologne, le concours de plufieurs ruiffeaux. Quoique cet Ouvrage paroiffe fait principalement pour l'Italie, il peut être néanmoins d'un fort grand ufage dans tous les pays, & fur-tout dans les lieux voifins des montagnes où fe forment les Rivieres, & où les torrens caufent fouvent de grands ravages.

DE BREGHENTE DANS LE TIROL.

Differtation addreffée aux Académies favantes de l'Europe fur une Nation de Celtes nommés BRIGAN-

TES *ou* BRIGANTS, *fondateurs de plusieurs Villes de leur nom duquel & de leur race il se trouve encore des hommes en Bretagne ; par un Auteur de la même Nation : à Breghenté dans le Tirol* 1762. in-12.

M. Barbasan soutint il y a deux ans * que nous n'avions plus de monument de la langue des anciens Celtes ; que le bas Breton dans lequel quelques savants veulent retrouver cette langue est tiré du Grec ou du Latin, ou de quelque idiome usité ; & qu'en un mot la langue Celtique n'existe plus. Dans le même tems M. Bullet savant d'un mérite très-distingué, faisoit imprimer des *Mémoires*, & le commencement d'un Dictionnaire *Celtique*. Aujourd'hui l'anonime dont nous annonçons la brochure,

* Dissert. sur la langue des Celtes, à la tête du *Castoiement du Pere à son fils*, Paris Chaubert 1760 in-8°.

va plus loin ; il nous promet une grammaire Celtique, & en attendant, il essaye de faire l'Histoire des Celtes Brigantes, & de prouver leurs différentes migrations dans l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, &c. par les noms de leur langue laissés par les Celtes aux lieux qu'ils ont parcourus. Le goût du plus grand nombre de nos Lecteurs, ne nous permettant pas de suivre l'Auteur dans les détails étimologiques sur lesquels il se fonde, nous renvoyons à la Dissertation même ceux qui seroient curieux de la discuter. En la parcourant nous avons apperçu une espèce de contradiction qui nous fait peine : après avoir lu pag. 64 que le *goût des Celtes Brigantes étoit d'*HABITER DES LIEUX ÉLEVÉS *que cette Nation avoit intention & intérêt de conserver : ce goût général des peuplades formées après le déluge*, qui les portoit à choisir par préférence les *montagnes les plus hautes.*

On s'exprime en ces termes pag. 94. *la position choisie des Brigantes* SUR LES RIVIERES ET A PORTÉE DES EAUX *prouve clairement qu'ils en connoissoient les services & les commodités.*

On trouve quelques exemplaires de cette Brochure à Paris chez Briasson Libraire rue S. Jacques à la Science.

SUISSE.

DE GENEVE.

Observations sur les savans incrédules & sur quelques-uns de leurs écrits, par Jacques-François de Luc. Geneve 1762. in-8°. de 425 pages.

Cet Ouvrage estimable à bien des égards, ne doit pas être lû sans précautions par toutes sortes de personnes. L'Auteur qui n'est pas toujours en garde contre les préjugés de l'éducation, parle avec mépris de la vie Monastique, & (chap. 5. pag. 34.) taxe de *fanatis-*

me l'eſprit qui porte pluſieurs chrétiens à ſe conſacrer à Dieu d'une maniere particuliere. Si M. de Luc avoit voulu ſe rappeller qu'il eſt des voyes extraordinaires & des conſeils évangéliques qui ne ſont faits que pour quelques perſonnes ſeulement, il ſe ſeroit certainement expliqué d'une maniere plus correcte. Nous avons remarqué dans ſon Ouvrage pluſieurs autres erreurs, en particulier ſur la ſainte Trinité, ſur la rédemption, &c. mais ces taches ne diminuent point la force des raiſons alléguées ſur d'autres points contre les incrédules. On lira, par exemple, avec plaiſir les chapitres 12, 13, 14, 15, 16, 17 & 18, dans leſquels l'Auteur apprécie avec équité les éloges outrés donnés par quelques modernes à l'Empereur Julien, & préſente des portraits fidéles de Théodoret, Evêque de Cyr, auſſi bien que des Empereurs Conſtantin & Théodoſe. La lettre de M.

Leibnitz qui se trouve à la pag. 336, tend à justifier cet homme célébre des soupçons d'incrédulité dont on a voulu noircir sa mémoire. Dans une seconde Edition on corrigera sans doute aussi quelques fautes, qui vraisemblablement se sont glissées par la faute de l'Imprimeur. Nous en rapporterons une, parce qu'elle peut inquiéter ceux des Lecteurs qui aiment à vérifier les citations : en parlant d'Alexandre le Grand qui *adora* le nom de Dieu gravé sur la Thiare du Souverain Pontife, on écrit en Note pag. 20. *L'Historien Josephe Livre* IX. *chap.* 6. il falloit dire *Livre* XI. *chap.* 8. *des Antiq. Jud.*

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

PLAN DU TRAITÉ *des Origines Typographiques, par M. Meerman, Conseiller & Pensionnaire de Roter-*

dam, traduit du Latin en François; à Amsterdam, & se trouve à Paris chez Aug. Mart. Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue S. Jacques près S. Yve, au Coq 1762. in-8°.

Nous renvoyons pour le fond de l'Ouvrage dont nous annonçons la traduction, à l'analyse exacte & intéressante, qu'on en peut lire dans ces Mémoires au mois de Juillet, premier Vol. 1761. Le savant Traducteur (M. l'Abbé Goujet) a ajouté quelques Notes a celles de M. Méerman: une table générale des matieres dont l'usage fera sentir l'utilité, termine cette importante brochure.

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, traduite de l'Anglois d'une Société de gens de Lettres, Tome dix-neuvieme; à Amsterdam & à Leibzig chez Arkstée & Merkus 1762. in-4°.

Ce Volume contient l'histoire

de la Presqu'Isle en deça du Gange, savoir les Royaumes du Decan, de Bisnagar, de Golconde, de la côte de Malabar, des Royaumes de Maduré, de Marava, de Tanjaor, de Carnate & d'Ikkeri. L'histoire de la presqu'Isle au-delà du Gange, savoir des Royaumes d'Assem, de Tiprâ, d'Arracan, de Pegu, d'Ava, de Tangoma, de Laos, de Siam, de Camboje, de Champa, de Cochinchine & de Tonquin ; l'Histoire des Tartares Orientaux ; & est enrichi des Cartes nécessaires. On en trouve des exemplaires à Paris Quai des Augustins *chez Nion à l'Occasion, le Clerc à la Toison d'or, &c.*

FRANCE.

DE PARIS.

L'Art de cultiver les Peupliers d'Italie, avec des observations sur le choix, la disposition des pépinieres,

leur culture, & sur celle des arbres plantés à demeure. Par M. Pelée de S. Maurice, de la Société Royale d'Agriculture de la généralité de Paris, au Bureau de Sens, avec cette épigraphe : arboribus varia est natura creandis. *Virg. Georg. lib. 2. A Paris chez la veuve d'Houry, Imprim. Lib. de la Sociéte Royale d'Agriculture de la généralité de Paris, rue S. Severin, près la rue S. Jacques 1762, avec approbation & privilége du Roi.* Brochure in 8°. de 38 pag. sans la préface & la table. L'espèce d'arbres que nous annonçons croît en très-peu de tems, se multiplie facilement, ne demande ni beaucoup de soins ni beaucoup de dépenses ; & après quinze ans de plantation, elle donne au Propriétaire un produit considérable. Un particulier avec quatre cens boutures, est sûr, dit-on, de trouver quinze ou seize mille livres au bout de quinze ans, dans un fonds qui ne valoit pas auparavant

deux cents livres de principal; conséquemment, de dix livres de rentes, il se trouvera en avoir plus de mille. Après ces flatteuses promesses, l'Auteur donne en douze chapitres les moyens de les effectuer. Il nous apprend d'abord ce que c'est que le *Peuplier d'Italie*; en quoi il différe du Peuplier de France; quel terrein on doit choisir pour en former des pépinieres; comment on doit peupler ces terreins; il donne ensuite la maniere de multiplier les peupliers, fait connoître le tems convenable de les planter, de les cultiver & de les exploiter lorsqu'ils sont parvenus à leur grosseur.

Elémens d'Agriculture, par M. du Hamel du Monceau, de l'Academie Royale des Sciences, de la Societé Royale de Londres; des Académies de Palerme & de Besançon, honoraire de la Sociéte d'Edimbourg & de l'Académie de Marine; associé à

plusieurs Sociétés d'Agriculture, Inspecteur Général de la Marine, 2 vol. in-12. avec figures en Taille douce. A Paris chez H. L. Guerin & L. F. de la Tour, rue S. Jacques à S. Thomas d'Acquin 1762.

Ces élémens sont divisés en 12 Livres, dont les six premiers forment le premier Volume, les six autres composent le second. Dans le premier Livre on trouve des connoissances préliminaires sur les plantes. Dans le second, un détail des préparations nécessaires pour obtenir une bonne récolte. Le troisiéme traite des maladies des grains. Le quatriéme de leur récolte. Le cinquiéme de leur conservation; le septiéme des instrumens du labourage; le huitiéme de la culture des différentes espèces de grains; le neuviéme des prairies; le dixiéme expose l'application de la nouvelle méthode à la culture de différentes espèces de Plantes; le onziéme enseigne à cultiver quelques Plantes

qui ſervent à la teinture ; le douziéme enfin contient des réflexions ſur l'Agriculture.

Recueil z et & chez Chaubert Libraire, à l'entrée du Quai des Auguſtins, par la rue Hurepoix, & chez Hériſſant, rue neuve de Notre-Dame. Comme nous n'avons point encore fait mention dans notre Journal ; de cette précieuſe collection, en attendant que nous en rendions un compte plus détaillé, nous placerons ici un avis que les Editeurs de ces Recueils alphabétiques nous ont donné manuſcrit, & qui fait connoître l'objet & l'importance de leurs recherches.

AVIS

Concernant les Recueils Alphabétiques.

Nous ſommes enfin parvenus à completter les vingt-quatre Re-

cueils intitulés chacun d'une lettre de l'alphabet. Les deux premiers, auxquels nous n'avons eu aucune part, ont été donnés en quatorze ans ; & en trois ans, pour satisfaire l'empressement du Public, nous avons fait paroître les vingt-deux autres. Aussi n'avons nous qu'à nous louer de l'accueil favorable qu'il a fait à notre travail ; & pour y répondre, nous nous sommes appliqués à recueillir les pieces les plus rares, les plus curieuses, & les plus propres à donner une connoissance exacte de l'histoire des deux derniers siecles. Ce sont pour la plûpart des pièces originales, qui ne se trouvent que dans les cabinets de quelques curieux, dont les plus grandes Bibliotheques mêmes sont dépourvues, & qui néanmoins sont absolument nécessaires, soit aux Ecrivains qui travaillent à l'histoire ; soit aux Lecteurs qui veulent la posséder parfaitement. Que de trésors cachés & inconnus

nous avons tirés de l'oubli ! Que de richesses littéraires, ensevelies dans l'obscurité, nous avons remises au grand jour ! Que de morceaux épars & perdus, pour ainsi dire pour la Nation, nous avons rassemblés en un corps d'ouvrage & restitués à la littérature ! mais il s'en faut beaucoup que la matiere soit épuisée. Combien de piéces uniques nous avons encore entre les mains, & qui sont pour le moins aussi curieuses que celles que nous avons déja fait paroître ! Combien de personnes nous ont priés de ne point interrompre un travail si utile à l'histoire, & dont le Public paroît desirer la continuation ! Nous allons donc recommencer nos recherches, afin que notre entreprise ne souffre aucune interruption, & qu'après avoir fait usage des morceaux que nous possédons, nous en ayons de tous prêts pour continuer cette collection sous un autre titre.

Parmi les différentes sources où nous n'avons pas encore puisé, il est un cabinet très-curieux qui nous a été ouvert nouvellement, & dans lequel nous avons trouvé une infinité de pièces originales concernant des événemens arrivés sous les regnes de Henri II & de ses successeurs. Nous n'emploirons aucune de celles qui regardent la ligue ; nous en avons déja beaucoup données sur ce sujet ; les autres avoient déja été recueillies, & forment plusieurs Volumes auxquels nous renvoyons nos Lecteurs. Outre les morceaux historiques, s'il nous tombe sous la main des piéces agréables & amusantes, qui ne se trouvent dans aucun Recueil connu, nous ne négligerons pas d'en faire part au Public ; & nous nous attacherons principalement à donner celles qui n'ont jamais été imprimées, & qui sont, par conséquent, presque entierement ignorées. Enfin nos Lecteurs s'apper-

cevront que nos recherches précédentes ont beaucoup contribué à nous faire faire de nouvelles découvertes, & ils seront étonnés de la multitude prodigieuse de monumens littéraires, dont nous allons leur procurer la connoissance.

Le sieur GAILLARD, Graveur en Taille douce, rue S. Jacques au-dessus des Jacobins, distribue *le portrait de J. B.* OUDRY *gravé par le sieur J. Tardieu de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture dont les talens sont si connus dans le genre des portraits, d'après le tableau original, peint par le célébre* LARGILLIERES. Ce portrait précieux à bien des titres, doit naturellement trouver sa place à la tête de la magnifique Édition des Fables de la Fontaine *in-folio.* dont cet admirable Artiste a si savamment composé les desseins; c'est dans cette vue que M. de

Montenaut, qui a eu tant de part à l'exécution de cette glorieuſe entrepriſe, s'eſt aſſuré de la Planche auſſi-tôt qu'il a ſçu qu'on en faiſoit les premiers préſens.

M. J. F. DEMACHY *de l'Académie Royale des Sciences de Pruſſe, & Maître Apothicaire de Paris, ouvrira le lundi* 15 *Novembre* 1762, *à trois heures de relevée dans ſon Laboratoire, rue du Bacq vis-à-vis les Dames de ſainte Marie*, un Cours de CHYMIE dans lequel il démontrera & expliquera 1°. Les propriétés générales des corps que la Chymie a découvertes ou dévelopées, ce qui en forme la premiere partie *ou la Chymie Phyſique.* 2°. Les analyſes des corps des trois regnes, les propriétés, origines & combinaiſons nouvelles de leurs produits, ce qui en forme la ſeconde partie, *ou la Chymie analytique & ſynthetique.* 3°. *Octobre*, 1762. I. vol.

Les secours que la Chymie a procurés & peut encore procurer aux Arts qu'elle a inventés, ou perfectionnés, au nombre desquels la Pharmacie tient un rang considérable, & cette troisiéme partie est *la Chymie appliquée aux Arts*.

Le cinquiéme Volume du nouveau Traité de la Diplomatique, par les RR. *PP. Bénédictins vol. in-4°. se distribue chez Després, Imprimeur du Roi & du Clergé de France.* Messieurs les Souscripteurs sont priés d'apporter la reconnoissance qu'ils doivent avoir pour les Tomes V & VI, sur laquelle on endossera la livraison qui leur sera faite de ce cinquiéme Volume.

Histoire d'un Insecte qui dévore les grains de l'Angoumois, avec les moyens que l'on peut employer pour le détruire, par Messieurs du Hamel & Tillet 1762, *in*-12. A Paris chez H. L. *Guerin* & J. F. *de la Tour*, rue S. Jacques à S. Thomas d'Acquin.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octbre I. vol. 1762.

ARTICLE CXXXVII. *Idées d'un Citoyen sur l'institution de la jeunesse*, pag. 2305

ART. CXXXVIII. *Corps d'observations de la Société d'Agriculture, &c. établie par les Etats de Bretagne*, 2328

ART. CXXXIX. *Principes de la Pénitence & de la conversion*, 2352

ART. CXXXX. *Traité du contrat de vente, &c.* par M. Pothier, 2367

ART. CXXXXI. *La Culture de l'Esprit*, 2410

ART. CXXXXII. *Méthode aisée pour calculer la Parallaxe de la Lune*, 2445

Art. CXXXXIII. Nouvelles Littéraires, 2470

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Septembre 1762.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1762. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Mémoires, année 1762, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 liv. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnements, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE *SOUVERAIN DE DOMBES.*

OCTOBRE, 1762. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence.

De l'Imprimerie de LE BRETON; premier Imprimeur Ordinaire du ROI,

M. DCC. LXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 802 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1732.	12.
1702.	12.	1733.	12.
1703.	12.	1734.	12.
1704.	13.	1735.	14.
1705.	12.	1736.	15.
1706.	12.	1737.	13.
1707.	12.	1738.	13.
1708.	12.	1739.	14.
1709.	12.	1740.	13.
1710.	12.	1741.	12.
1711.	12.	1742.	12.
1712.	12.	1743.	12.
1713.	12.	1744.	12.
1714.	12.	1745.	12.
1715.	12.	1746.	15.
1716.	12.	1747.	14.
1717.	12.	1748.	15.
1718.	12.	1749.	14.
1719.	12.	1750.	15.
1720.	5.	1751.	14.
1721.	12.	1752.	15.
1722.	12.	1753.	16.
1723.	12.	1754.	16.
1724.	12.	1755.	16.
1725.	12.	1756.	16.
1726.	13.	1757.	16.
1727.	12.	1758.	16.
1728.	12.	1759.	16.
1729.	12.	1760.	16.
1730.	12.	1761.	16.
1731.	12.	1762.	14.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1762. II. vol.

ARTICLE CXXXXIV.

L'EGYPTE ANCIENNE, ou Mémoires historiques & critiques sur les objets les plus importans de l'histoire du grand Empire des Egyptiens. Par M. d'Origny, Chevalier de l'Ordre

Royal & Militaire de S. Louis ci-devant Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne. *A Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin,* 1762. Troiſiéme & dernier Extrait.

LE ſecond Volume de cet Ouvrage commence par une Lettre critique ſur l'hiſtoire du Ciel, par M. P*. Cette pièce a déja paru dans un Ouvrage périodique; & d'ailleurs les obſervations qu'elle renferme, reviennent toutes à leur rang dans les Chapitres que M. d'Origny employe à développer ſon opinion ſur la véritable origine de l'Idolâtrie Egyptienne. Ainſi nous nous croyons diſpenſés d'analyſer cette Lettre en particulier. Deux Diſſertations ſur les obéliſques d'Egypte, & particulierement ſur ceux qui ont été tranſportés à Rome, terminent ce même Volume, & ſont auſſi comme

étrangeres au corps de l'Ouvrage : nous aurions à peu près les mêmes motifs de les passer sous silence, nous nous contenterons donc d'en donner le précis en peu de mots.

Le principal objet que l'Auteur se propose d'éclaircir dans ce second Tome de ses Mémoires historiques, est la théologie des Egyptiens. L'origine de leur culte, sa nature & son introduction chez les autres peuples, sont savamment discutées dans les onze chapitres qui vont nous occuper.

Pour parvenir à découvrir l'origine de l'Idolâtrie des Egyptiens, M. d'Origny commence par renoncer à cet esprit de systême qui substitue les possibilités aux vérités de fait que présentent les monumens. Une imagination féconde & riante peut enfanter chaque jour de nouvelles allégories qu'elle fait servir de clefs aux symboles religieux des Egyptiens & des autres peuples. Parmi cette multitude d'é-

crits que fournit l'antiquité payenne, & qui renferment tant de fables, tant de contrariétés & de confuſion, il eſt bien difficile qu'on ne trouve quelque paſſage myſtérieux & entortillé, propre à recevoir une interprétation impoſante, & à devenir malgré ſa propre obſcurité le flambeau prétendu d'un ſyſtême qui n'eſt qu'ingénieux; mais ces fauſſes lueurs ne diſſipent point les ténébres épaiſſes qui dérobent à nos yeux les premiers âges du monde. Ces phantômes brillants qu'on veut ſubſtituer à ſa réalité, ſont rejettés ou ſuſpectés par la raiſon dans le tems même qu'ils ſéduiſent l'imagination. Il eſt une voie bien plus sûre de ſatisfaire pleinement un eſprit juſte & curieux de connoître l'antiquité; c'eſt celle que l'Auteur adopte dans ſes Diſſertations. Il y raſſemble tous les témoignages des Auteurs, & les compare entre eux pour ſaiſir les rapports qui ſont

faire le premier pas vers la vérité, & pour trouver, s'il est possible, dans les Historiens mêmes la clef de leurs contradictions apparentes. Cette méthode réussit ordinairement, lorsqu'elle est suivie avec autant de soin & d'exactitude qu'elle paroît l'avoir été par M. d'Origny.

Menès, le premier Législateur des Egyptiens, est reconnu presque unanimement pour le Mezraïm de l'Ecriture Sainte, fils de Cham & petit-fils de Noé. M. d'Origny soutient qu'il est le premier Auteur de l'Idolâtrie : ses garants sont Hérodote & Diodore de Sicile, deux Historiens que le desir de s'instruire avoit fait voyager en Egypte, où ils ont consulté le peuple, les monumens & les Prêtres. Ces Ecrivains attestent que Menès fut le premier Roi d'Egypte, le fondateur du premier Temple, & l'instituteur du culte de cette espèce de Dieux, dont il étoit le descen-

dant. Il paroît que d'abord l'objet du culte institué par Menès, fut l'Etre suprême dont il n'avoit point encore perdu la notion, & qu'il proposa sous l'emblême du feu aux adorations d'un peuple grossier qui prit bientôt le symbole pour la réalité : premiere source d'Idolâtrie. Vulcain ou le feu fut le premier des Dieux, & son temple de Memphis construit par les ordres de Menès, fut le premier des Temples. Dès que le feu matériel eut été adopté pour Divinité, le Soleil & la Lune devinrent comme nécessairement des objets de vénération. Le Soleil fut Osiris, qui signifie gouverneur du monde; la Lune fut la déesse Isis : Diodore & Plutarque nous font connoître ces deux astres sous leurs noms de divinités. Les Prêtres consacrés à leur culte, philosophes par état, en firent sortir les cinq élémens, dont ils prétendoient que le monde inférieur étoit composé; savoir,

l'eſprit, le feu, l'air, la terre & l'eau, cinq autres divinités céleſtes & éternelles clairement déſignées par Diodore : premiere claſſe des Dieux Egyptiens.

Menès, qui dans le cours d'une longue vie ne pouvoit manquer de voir multiplier ſon peuple, ou pour mieux dire ſa famille, ſur les bords fertiles du Nil, reconnut, comme l'ont fait après lui tous les Légiſlateurs, que le meilleur moyen d'unir & de civiliſer les Nations, eſt l'établiſſement d'un culte religieux, intimement lié avec l'eſprit de patriotiſme. Le premier pas avoit été fait par la ſuperſtition de la multitude ; il en profita pour déïfier ſes ancêtres qui étoient les premiers peres de tous les habitans de l'Egypte. La nature inſpiroit pour eux une vénération, qui dégénéra facilement chez le peuple en idolâtrie véritable. L'apothéoſe des Dieux terreſtres ancêtres de Menès n'eſt point

une conjecture ; c'est encore un fait attesté par les Historiens, & par la tradition universelle de l'Egypte ancienne. Ces divinités terrestres paroissent sous plusieurs noms différens qui causent beaucoup d'embarras & de confusion, lorsqu'on néglige de suivre la chaîne des faits ; c'est encore à Diodore qu'il faut recourir ici. Les Prêtres & les peuples ne crurent pas pouvoir mieux honorer les Dieux terrestres, qu'en leur donnant le nom même des Dieux célestes, & en supposant que leur ame avoit passé dans les astres qu'ils avoient pris pour premiers objets de leurs adorations : ainsi l'ayeul de Menès appellé Saturne fut le Ciel ; son pere & sa mere (Jupiter & Junon) furent Osiris & Isis, ou le Soleil & la Lune dans lesquels on les supposa transportés après leur déification : seconde classe des Dieux de l'Egypte.

Celui qui avoit été le premier

Légiſlateur de la Nation, fondateur des Temples, le premier bienfaiteur des Prêtres, Menès devoit naturellement eſpérer après ſa mort les mêmes honneurs qu'il avoit fait rendre à ſes ayeux. Sa femme & ſes fils s'occuperent après ſa mort du ſoin de ſon apothéoſe: leur zéle & les ſervices qu'ils rendirent aux Egyptiens, leur procurerent la même gloire. Menès fut donc Oſiris troiſiéme, & ſa femme devint auſſi la troiſiéme Iſis. Leurs fils Athotès le Thébain ou Mercure inventeur des Lettres, & Toſorthrus de Memphis, ou Orus, le dépoſitaire des ſecrets de la médecine inventée par ſa mere, & connu ſous le nom d'Eſculape ferment la liſte des divinités du troiſiéme ordre.

Pour rendre plus durable & plus célébre le culte de Menès & de ſa femme, les Prêtres Egyptiens imaginerent de renouveller de tems en tems la cérémonie de leurs funé-

railles & de leur Apothéose ; mais lorsqu'il s'agit de fixer un tems pour la rénovation de ces rits, ils n'imaginerent point de meilleur expédient que de leur consacrer un animal distingué dans son espèce par des marques rares, qu'on entretiendroit dans les Temples, comme un symbole vivant de la divinité. A la mort de cet animal on renouvelloit les funérailles, & à la découverte d'un autre capable de lui succéder se réïteroit l'apothéose. De-là naquit peu à peu l'idolâtrie qui avoit les animaux pour objet. Il est probable que la veuve & les enfans d'Osiris troisiéme (ou Menès) en consacrerent de différentes espèces à sa mémoire : ceux qui leur furent dédiés à eux-mêmes en multiplierent les différences. Dans la suite l'Egypte ayant été subdivisée en plusieurs petits états ennemis les uns des autres, la politique des Princes & des Prêtres, diversifia de plus en plus les sym-

boles. Dans les guerres de ces petits Princes, l'image des animaux ſacrés devint l'étendart des troupes, & le ſignal de rivalité : les animaux ſacrés chez les uns, devinrent abominables aux yeux des autres : des raiſons d'analogie rendirent probablement certains fruits ou légumes plus agréables aux Prêtres qui les ſanctifierent, & odieux aux autres qui les rejettoient avec horreur. C'eſt la quatriéme & derniere claſſe des Dieux Egyptiens, que l'on trouve diſtingués dans Diodore de Sicile, *l.* 1. *ſect.* 1. *pag.* 18.

Ces quatre claſſes de divinités ont fait naître trois ordres ou familles de Prêtres que les anciens Hiſtoriens ont vu ſubſiſter en Egypte. Les uns étoient conſacrés aux Dieux céleſtes ; & leurs chefs les plus éclairés, les plus ſages & les plus reſpectés des Pontifes Egyptiens reconnoiſſoient, au moins dans les premiers tems, à ce qu'on

peut conjecturer, l'unité d'un Etre ſuprême qu'ils adoroient ſous les ſymboles des êtres élémentaires, qui ſont ſes Ouvrages. Le commun des Prêtres de cette premiere claſſe même bornoit ſon culte aux élémens, à Oſiris & Iſis céleſtes, c'eſt-à-dire; au feu, au ſoleil & à la Lune.

La ſeconde claſſe de Prêtres étoit occupée du culte des ayeux de Menès; leurs Dieux étoient Saturne, Jupiter Ammon & Junon; la troiſiéme eſpèce enfin ſe dévouoit au culte d'Iſis & d'Oſiris troiſiéme, d'Orus & de Theutatès, & ſur-tout à l'entretien & aux cérémonies des animaux ſacrés. Ces trois claſſes étoient ſéparées & comme ſubordonnées entre elles dans le même ordre que leurs divinités.

Il eſt aſſez naturel d'imaginer que la troiſiéme claſſe ſur-tout ſe ſubdiviſa en une multitude étonnante de familles particulieres, qui

travaillerent comme à l'envi à ſe rendre plus différentes les unes des autres, en ajoutant ſucceſſivement les rafinemens de la ſuperſtition aux premieres inſtitutions de la politique.

Ce tableau de l'idolâtrie des Egyptiens n'eſt point le fruit de l'imagination, mais le réſultat des textes conſultés ſans intention d'en plier le ſens à des opinions particulieres.

Nous ne pouvons que conſeiller la lecture des Mémoires de M. d'Origny : on y trouvera les détails également inſtructifs & amuſants des trois cultes établis ſucceſſivement, perpétués & diverſifiés par les Prêtres des trois claſſes.

Les Auteurs des ſyſtêmes qu'attaque M. d'Origny, n'ont point voulu ſe perſuader que les peuples ayent ſi facilement confondu les ſymboles de la divinité avec l'Etre ſuprême, dont ils n'étoient originairement que les images.

Rien n'a été cependant plus commun que cette ſubſtitution, & ce ſeroit, comme le remarque M. d'Origny, vouloir fermer les yeux ſur les écarts de l'eſprit humain, que de s'obſtiner à ne pas regarder cette erreur de la multitude comme une des principales ſources de l'Idolâtrie.

Un autre fait plus ſujet à conteſtation, & plus appuyé de preuves directes dans l'ouvrage de M. d'Origny, eſt l'Apothéoſe ou la déïfication des anciens Princes & grands hommes de preſque toutes les Nations. Les Hiſtoriens, les Poëtes & les Philoſophes de l'antiquité ſont tous d'accord à ce ſujet : les paſſages ſont multipliés dans les Mémoires que nous analyſons, & pouvoient l'être davantage s'il eût été néceſſaire. La poſſibilité de ces faits n'eſt que trop établie pour ceux qui connoiſſent l'homme. Cependant l'Apothéoſe, a-t-on dit, ſuppoſe la connoiſſance diſtincte & la perſuaſion intime

de la ſpiritualité & de l'immortalité de l'ame ; or il eſt plus que probable que ces deux dogmés ne furent jamais clairement connus & admis par les anciens peuples : il eſt donc impoſſible qu'il ſe ſoient prêtés ſi facilement aux Apothéoſes ; mais répond M. d'Origny, premierement le peuple Egyptien croyoit communément à la métempſycoſe qui ſuppoſe auſſi l'immortalité des ames, & ſe plie naturellement aux Apothéoſes : d'ailleurs la ſuperſtition de la multitude ne raiſonne point ; elle admet les contradictions les plus bizarres, & les principes ſans les conſéquences, d'autres fois elle adopte les conſéquences dont elle anathématiſe les principes. Bien plus ſes opinions abſurdes tiennent contre les efforts de ceux qui veulent s'éclairer ; & les traits de la raiſon tombent ſans effet ſur la foule ignorante & ſuperſtitieuſe ; c'eſt donc ſans aucune eſpèce de néceſſité

qu'on a eu recours à des systêmes pour expliquer l'origine de l'Idolâtrie Egyptienne si clairement désignée par les Historiens témoins & conservateurs de la tradition.

Nous remarquons avec plaisir, que notre Auteur en contredisant un systême, fait rendre Justice au mérite de l'inventeur. En même tems qu'il regarde l'*Histoire du Ciel* de M. P*, comme un Roman, il dit que c'est le tableau d'un habile maître qui pour donner de la vérité à son Ouvrage, a copié la nature & distribué les ombres avec toute l'intelligence qui appartient aux talens supérieurs.

Une suite comme nécessaire du systême de M. P., c'est la propagation du culte Egyptien chez les Nations Asiatiques & Européennes. S'il faut en croire l'histoire du Ciel, les Hiéroglyphes Egyptiens transformés en divinités par l'ignorance, passerent aux Grecs & aux autres Nations, qui en firent les

premiers objets de leurs adorations. M. d'Origny prouve au contraire que les mystéres de la Religion Egyptienne, furent longtems inconnus aux autres peuples qui déïfierent aussi d'eux-mêmes les Rois, les Législateurs & les grands personnages de leur pays. Il prétend que les voyages d'Orphée en Egypte, & l'introduction des colonies Egyptiennes avec leurs cultes & leurs mœurs dans la Gréce & dans l'Asie, produisirent une théogonie mêlangée que les Poëtes obscurcirent ensuite de plus en plus par leurs Fables & par la confusion des noms & des caracteres. Notre Auteur, dans les derniers chapitres de ses Mémoires, rappelle la majeure partie des Fables Assyriennes, Phéniciennes & Grecques à leur véritable origine que l'assemblage des rits Egyptiens postérieurement introduits avoient fait méconnoître.

Les deux dissertations qui ter-

minent, comme nous l'avons dit, le ſecond Volume de l'Ouvrage qui nous occupe, roulent uniquement ſur les obéliſques d'Egypte. La premiere traite en général de ceux qui furent tranſportés à Rome ſous divers Empereurs. Dans la ſeconde il s'agit en particulier de celui qu'Auguſte fit élever dans le champ de Mars, & que le feu Pape Benoît XIV avoit fait tirer des ruines pour le remettre en place. Cette ſeconde pièce a déja paru dans le Mercure de Juin 1753 : il nous ſuffira donc de rappeller qu'elle fut écrite pour réfuter l'opinion de M. Bandini qui ſoutient d'après Pline le naturaliſte, que l'obéliſque du champ de Mars étoit un Ouvrage du grand Séſoſtris. M. d'Origny donne des preuves très-fortes du contraire ; ſuivant les témoignages d'Hérodote & de Diodore qu'il rapporte, Séſoſtris le grand ou le conquérant, éleva les deux premiers obéliſques dans la

Ville de Thébes, & ſon fils connu ſous pluſieurs noms différens, en éleva deux autres à Héliopolis. Ces premiers obéliſques furent les modèles d'une multitude d'autres qui couvrent, pour ainſi dire, toute l'Egypte. Une obſervation bien ſenſée de tous les voyageurs inſtruits, c'eſt qu'on peut juger de l'âge de ces obéliſques par la délicateſſe & la correction des ouvrages de ſculpture dont ils ſont ornés : cet art, comme tous les autres, n'a acquis que ſucceſſivement de nouveaux dégrés de perfection. Ils obſervent encore qu'il eſt preſque impoſſible de ſçavoir quels Princes avoient élevé ces anciens obéliſques, puiſqu'ils ſont ſans inſcription, ou ce qui revient au même qu'ils n'en ont que d'hiéroglyphiques, inintelligibles depuis longtems. Pline lui même n'eſt donc pas trop digne de foi, lorſqu'il aſſure que l'obéliſque du champ de Mars étoit l'ouvrage de Séſoſtris.

Outre que ſon témoignage eſt ſuſpect par pluſieurs raiſons tirées du texte même, il paroît contredit par trois preuves qui doivent faire impreſſion. 1°. Les deux obéliſques de Séſoſtris, ſuivant les anciens Hiſtoriens, furent élevés à Thébes. 2°. Ils avoient cent vingt coudées de hauteur. 3°. Ils devoient être ornés d'une ſculpture moins correcte & moins délicate que celle des monumens plus modernes : au contraire celui du champ de Mars n'avoit que ſoixante & ſeize pieds de hauteur. Il ne fut point tiré de Thébes, mais d'Héliopolis, comme le diſent Strabon & Marcellin : enfin il eſt orné d'une ſculpture plus finie que celle des anciens obéliſques, bien poſtérieurs au tems de Séſoſtris.

M. d'Origny promet au public une hiſtoire ſuivie des Rois d'Egypte : on ſait quelles difficultés il a à ſurmonter pour débrouiller le cahos affreux de la chronologie

gie de ce grand Empire. On ne peut qu'applaudir à ſon projet : quelqu'en ſoit le ſuccès, le travail de notre Auteur, à en juger par ce qu'il a publié, manifeſtera de nouveau ſon érudition & ſa critique judicieuſe.

ARTICLE CXLV.

MÉMOIRES POUR SERVIR A l'histoire des égaremens de l'esprit humain par rapport à la Religion Chrétienne; ou Dictionnaire des héréfies, des erreurs & des schismes, précédé d'un discours dans lequel on recherche quel a été la Religion primitive des hommes; les changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme; les causes générales, les liaisons & les effets des héréfies qui ont divisé les Chrétiens. *Paris*, 1762. *Nyon*, *Barrois*, *P. F. Didot le jeune*, 2 *vol. in*-8°. *Le Discours préliminaire contient* 268 *pages : la suite du T.* 1. 429 *p.* & *le T*, 2. 652 *p.*

C'Est sans doute un triste tableau que celui des *égaremens de l'esprit humain*: mais il est utile pour

apprendre à l'esprit humain avec quelle précaution il doit marcher dans une voie bordée de tant de sentiers égarés, & combien il a besoin du secours de la révélation pour diriger & assurer ses pas.

Le projet de M. Pluquet, Auteur de ces Mémoires, est de faire connoître « l'origine des héréfies » & des erreurs, les principes sur » lesquels elles se sont appuyées, » la marche qu'elles ont suivie, les » ressources qu'elles ont employées » depuis leur naissance *jusqu'à nos* » *jours*, quels principes on leur a » opposés, par quelles raisons on » les a combattues & condamnées, » les précautions qu'on a prises » pour en arrêter le progrès; pour- » quoi ces précautions ont réussi, » ou comment elles sont devenues » inutiles, & quelquefois funes- » tes. »

M. Pluquet a considéré que pour remplir ce projet, on pouvoit « sui-

» vre l'ordre des tems comme dans
» une hiſtoire, ou faire de chaque
» héréſie l'objet d'un Mémoire par-
» ticulier qui renferme tout ce qui
» a rapport à cette héréſie. »

Il réunit les avantages de ces deux méthodes, en ſuivant la premiere dans ſon *Diſcours préliminaire*, & la ſeconde dans le *Dictionnaire* qui forme le corps de cet ouvrage. Et parce que les égaremens de l'eſprit humain, par rapport à la Religion chrétienne, ſont liés à l'hiſtoire générale de l'eſprit humain par rapport à la Religion & à la morale, il remonte dans ce Diſcours préliminaire juſqu'à la Religion primitive des hommes.

Il diviſe donc ſon Ouvrage en *deux parties*.

» La *premiere* contient une hiſ-
» toire ſuivie des principes géné-
» raux & des cauſes générales des
» égaremens de l'eſprit humain,
» par rapport à la Religion en gé-

» néral, & par rapport à la Reli-
» gion chrétienne en particulier. »
» La *feconde* renferme une hif-
» toire détaillée des caufes & des
» effets de ces erreurs (par rapport
» à la Religion chrétienne) avec
» l'expofition & la réfutation de
» leurs principes. »

L'importance de cet ouvrage fixe notre attention, & ne nous permet pas de nous renfermer dans les bornes d'un feul Mémoire, qui ne pourroit en donner qu'une idée fort imparfaite. Nous ne confidérerons donc aujourd'hui que le *Difcours préliminaire.*

Dans ce Difcours « nous avons
» remonté, dit M. Pluquet, juf-
» qu'à la Religion primitive des
» hommes; nous avons recherché
» s'il y avoit des peuples chez lef-
» quels elle fe fut confervée ou
» perfectionnée; enfin nous avons
» fuivi l'efprit humain dans les
» changemens qu'il a faits à cette

» Religion jusqu'à la naissance du
» Christianisme. »

» Alors nous avons fait de cha-
» que siecle une espece d'époque,
» nous avons exposé les idées, les
» mœurs, les goûts, les princi-
» pes philosophiques de ce siecle,
» & nous avons fait sortir de ces
» causes les hérésies, les schismes
» & les sectes qui ont troublé l'E-
» glise pendant ce siecle, & leurs
» effets par rapport aux Etats. »

C'est ainsi qu'il expose lui-même le plan de ce Discours, qui se trouve foncierement divisé en *deux parties*, quoiqu'à la premiere vue, rien n'y annonce cette division.

La *premiere partie* est subdivisée en huit chapitres que nous allons analyser.

M. P. commence par montrer *que le Théïsme est la Religion primitive des hommes, & que le Polythéïsme en est la corruption*; c'est-à-dire, qu'il entreprend de prouver

contre M. Hume, que le *Polytheïsme* n'eſt pas la Religion primitive, & que les hommes ne ſont point montés du *Polytheïſme* au *Theïſme*; mais qu'ils ſont deſcendus du *Theïſme* au *Polytheïſme*. Il ne faut pas ici confondre le *Theïſme* des premiers hommes avec le *Déïſme* de nos jours Le *Theïſme* n'exclut point la *révélation*; le *Déïſme* la combat. Le *Theïſme*, auſſi ancien que le monde, a ſucceſſivement admis la Religion des Juifs & la Religion des Chrétiens, parce qu'il eſt l'ame de l'une & de l'autre; le *Déïſme*, honteuſe production de ces derniers ſiecles, n'admet aucune Religion, parce qu'il les mépriſe également toutes. Le *Theïſme* eſt le culte du ſeul Dieu véritable, par oppoſition au *Polytheïſme* qui eſt le culte d'une multitude de faux Dieux, au *Déïſme* qui eſt la ſeule créance d'un Dieu quelconque, & à l'*Atheïſme* qui eſt le refus de reconnoître aucun Dieu.

Voilà l'idée qu'on doit avoir du *Théïsme* dont parle M. P. & dont il prouve la priorité, d'abord par le raisonnement, & ensuite par l'autorité. Voici comment il résume lui-même ces deux preuves.

» *Dans aucune supposition*, les » hommes n'ont pu s'élever du *Polythéïsme* à la croyance d'un Esprit qui a tiré le monde du cahos. » C'est donc l'intelligence créatrice » elle-même qui s'est manifestée » aux hommes, & qui leur a fait » connoître par une voie différente » du raisonnement, qu'elle avoit » tiré le monde du cahos : le *Théïsme est donc la Religion primitive* » *des hommes* ; & la croyance du » cahos & de l'ame universelle que » l'on trouve dans l'antiquité la » plus reculée, est *la corruption du* » *Théïsme*, & une preuve *que le* » *Théïsme a été la Religion primitive* » *du genre humain*. Ce que la raison » appuyée sur les monumens les » plus incontestables, nous fait

» connoître de la Religion primi-
» tive des hommes ; *Moyse*, le plus
» ancien des Historiens, nous l'ap-
» prend comme Historien. » Voilà
le précis du premier Chapitre.

Dans le suivant M. P. examine comment la Religion primitive a pu s'altérer & même s'éteindre : ce qui lui donne lieu de traiter, 1°. des *différens systêmes religieux que l'esprit humain éleva sur les débris de la Religion primitive* ; 2°. de *l'extinction de la Religion primitive chez plusieurs peuples, & de celles qu'ils imaginerent.* Il recherche comment ces systêmes ont pu s'introduire.

Delà il passe à la *Philosophie* ; il en recherche l'origine ; il examine les changemens qu'elle causa dans la Religion que les Prêtres avoient formée sur les débris de la Religion primitive. Il considere les *principes religieux*, 1°. des Philosophes *Chaldéens* ; 2°. des Philosophes *Persans* ;

3°. des Philosophes *Egyptiens ;* 4°. des Philosophes *Indiens.*

Il vient ensuite aux principes religieux des Philosophes depuis la naissance de la Philosophie *chez les Grecs, jusqu'à la conquête de l'Asie par Alexandre.* Là se trouvent les principes de *Thalès*, de *Phérécide*, de *Xenophane*, de *Pythagore*, d'*Anaximandre*, d'*Anaximene*, d'*Anaxagore*, d'*Archelaüs*, de *Socrate*, d'*Empedocle*, de *Timée*, de *Platon*, de *Zénon*, d'*Aristote*, & de *Straton*. Ceci le conduit au tems d'*Alexandre*, qui disciple d'*Aristote*, devint un *Prince Philosophe*, & qui marchant à la conquête de l'Univers, projettoit de réunir tous les hommes sous l'empire de la Philosophie.

M. P. considere donc enfin les principes religieux des Philosophes *depuis les conquêtes d'Alexandre*, jusqu'à l'extinction de son empire, c'est-à-dire, comme il le dit ailleurs, *jusqu'à l'extinction de l'empire*

des successeurs d'Alexandre : car l'empire d'Alexandre finit avec sa vie; mais l'empire de ses successeurs subsista, principalement dans la Syrie & dans l'Egypte, jusqu'à ce que l'un & l'autre royaume fussent subjugués par les Romains dans le siecle qui précéda la naissance de Jesus-Christ. Ce fut principalement *en Egypte* sous l'empire des Lagides, que les Philosophes trouverent un asyle au milieu des guerres & des révolutions qui agiterent alors l'Orient. « *Le tems*, dit » M. P., avoit donc rassemblé dans » *Alexandrie*, tous les systêmes » [des Philosophes]..... Les sys- » têmes de Pythagore, de Timée, » de Platon, qui n'avoient presque » plus de sectateurs en Grece, re- » parurent donc avec éclat à Ale- » xandrie, mais unis avec la croyan- » ce des Philosophes Persans, » Chaldéens, Egyptiens...... qui » fut adoptée par les Philosophes » Platoniciens, comme les Philo-

» ſophes Orientaux avoient adopté
» les principes de Platon & de Py-
» thagore. »

Dans tout ce que M. P. vient de dire touchant ces *divers ſyſtêmes de Religion ou de Philoſophie*, élevés ſur les débris de la Religion primitive, il faut diſtinguer deux objets fort différens : les caracteres diſtinctifs de ces différens ſyſtêmes de Religion ou de Philoſophie ſont des *faits conſtans* établis ſur le témoignage des Hiſtoriens & ſur ce qui nous reſte des ouvrages des ces anciens Philoſophes. Mais comment tous ces ſyſtêmes ſe ſont-ils formés ? Il n'y a preſque ſur cela que des *conjectures*, ſavantes, ingénieuſes, habilement préſentées, mais enfin conjectures ; plus ou moins vraiſemblables, mais toujours beaucoup moins ſatisfaiſantes que la certitude des faits. La connoiſſance des faits manque ; on ne peut y ſuppléer que par des conjectures : cela eſt vrai : mais on aime à ſavoir

ce qui eſt ; on eſt peu touché d'apprendre ce qui pourroit être. Cette réflexion regarde principalement l'origine des fauſſes Religions, c'eſt-à-dire, les Chapitres II. & III. que les Lecteurs regarderont peut-être moins comme une hiſtoire, que comme un Roman philoſophique, mais rempli d'art & d'adreſſe : les Chapitres IV. & V. offrent quelque choſe de plus ſolide.

Dans le Chapitre V. en parlant » des progrès que l'eſprit humain » avoit faits en Grece à la faveur » de la liberté & au milieu des » guerres domeſtiques & étrange- » res qui l'avoient agitée, tandis que » le luxe, le faſte, le deſpotiſme, » les paſſions & la guerre élevoient » & anéantiſſoient les empires en » Orient, déſoloient les Provinces, » y corrompoient les mœurs, y » aviliſſoient les ames, y enchaî- » noient la raiſon » ; M. P. ajoute : *Tout le reſte de la terre étoit ſauvage ou ſans loix, ſans arts & ſans ſcien-*

ce. Cette propoſition n'eſt-elle point trop générale ? N'auroit-il point fallu excepter du moins *les Juifs* qui avoient les loix les plus ſages, celles que Moyſe avoit reçues de Dieu ? Il eſt à préſumer que véritablement ce n'eſt-là qu'une omiſſion : car M. P. nous donne enſuite un Chapitre entier ſur les *principes religieux des Juifs*, où la Religion & la morale des Juifs tiennent le rang qu'elles doivent tenir. Après avoir conduit l'hiſtoire des Juifs, depuis Abraham juſqu'aux Maccabées, il montre comment la liaiſon trop étroite des Juifs avec les Grecs fit naître parmi eux différentes ſectes : il diſtingue les *Phariſiens*, les *Sadducéens*, les *Eſſéniens*, & les *Philoſophes Juifs*. Il traite enſuite en particulier des trois premieres claſſes, & ſemble ne rien dire de la derniere, à laquelle il ſubſtitue les *Samaritains* ; mais c'eſt en effet à l'occaſion de ceux ci qu'il fait mention de certains Philoſophes Juifs

ou Samaritains, tels que fut Simon le Magicien.

Le titre du Chapitre VII. annonce *l'état politique du genre humain; depuis l'extinction de l'empire d'Alexandre jusqu'à la naissance du Christianisme* : mais ce Chapitre embrasse & renferme un objet tout à la fois plus étendu & plus resserré : c'est proprement l'*état politique des peuples occidentaux*, & spécialement *des Romains*, depuis *la fondation de Rome jusqu'au regne de Trajan.*

De même le titre du VIII. Chapitre annonce l'*état de l'esprit humain* par rapport à la Religion, à la Morale & aux Sciences, *depuis la destruction de l'empire d'Alexandre jusqu'à la naissance du Christianisme*; mais c'est plutôt encore l'état de l'esprit humain *chez les Romains, depuis Romulus jusqu'à Domitien*; & là finit la premiere partie du Discours préliminaire.

La *seconde partie* est divisée par *siecles*, depuis le premier jusqu'au

seizieme inclusivement. On est étonné de n'y trouver ni le dix-septiéme, ni le dix-huitiéme, sur-tout après que l'Auteur nous avoit annoncé l'histoire des héréfies & des erreurs *jusqu'à nos jours*.

Chaque siecle est subdivisé en plusieurs Chapitres. Ainsi dans le *I. Siecle*, M. P. considere, 1°. la naissance du Christianisme, ses progrès chez les Juifs & chez les Gentils, les obstacles qu'il y rencontra; 2°. les schismes, les divisions & les héréfies qui s'éleverent alors parmi les Chrétiens; les conséquences qui naissent du progrès du Christianisme dans le premier siecle.

Dans le *II. Siécle*, il examine, 1°. l'état politique & civil du monde; 2°. l'état de la Religion, & particulierement du Polythéïsme; 3°. les principes religieux des Philosophes, & l'état de l'esprit humain par rapport aux sciences & à la morale; 4°. l'état des Juifs; 5°. l'état & le progrès du Christianis-

me, 6°. les héréſies & les ſectes qui s'éleverent alors; 7°. les effets des ſectes qui s'éleverent pendant le ſecond ſiecle, & les progrès de la Philoſophie chez les Chrétiens dans ce même ſiecle.

Dans le *III. Siecle*, il expoſe, 1°. l'état politique du monde; 2°. l'état de la Religion, les ſyſtêmes religieux des Philoſophes, & la ſituation des Juifs; 3°. l'état du Chriſtianiſme; 4° les conteſtations & les erreurs qui s'éleverent chez les Chrétiens. On n'y trouve point celles des *Manichéens*, qui ſont entre toutes les erreurs des trois premiers ſiecles, celles qui ont eu plus de ſuites: c'eſt ſans doute une omiſſion.

Dans le *IV. Siecle* M. P. décrit; 1°. l'état politique de l'Empire; 2°. l'état de la Religion; 3°. l'état de l'eſprit humain par rapport aux lettres, aux ſciences & à la morale; 4°. les héréſies & les ſchiſmes, &

ſpécialement le ſchiſme de *Donat*, & l'héréſie d'*Arius*.

Dans le *V. Siecle*, il conſidere l'état politique & civil de l'Orient & de l'Occident; l'extinction de l'Empire d'Occident, & la naiſſance des nouvelles Monarchies; l'état de l'eſprit humain par rapport aux ſciences, aux lettres & à la morale; les héréſies, qui furent principalement celles de *Neſtorius* & d'*Eutychès* dans l'Orient, & celles des *Pélagiens* & des *Sémipélagiens* dans l'Occident.

Dans le *VI. Siecle*, il expoſe l'état de l'Empire d'Orient & des Royaumes d'Occident; l'état des lettres & des ſciences; les héréſies, ou plutôt les diſputes telle que fut celle des *trois Chapitres*.

Dans le *VII. Siecle*, il expoſe l'état de l'Orient & de l'Occident, la naiſſance & les progrès du *Mahometiſme*; l'état de l'eſprit humain par rapport aux lettres, aux ſciences & à la morale; les héréſies,

c'eſt-à-dire, particulierement le *Monothéliſme.*

Dans le *VIII. Siecle*, l'état de l'Orient & de l'Occident, l'origine de la puiſſance temporelle des Papes; le rétabliſſement de l'Empire d'Occident ſous Charlemagne; l'état de l'eſprit humain par rapport aux ſciences & aux arts; les erreurs de l'eſprit humain par rapport à la Religion chrétienne. Il ne dit qu'un mot des *Iconoclaſtes* en parlant des Empereurs d'Orient.

Dans le *IX. Siecle*, il conſidere l'état de l'Orient & de l'Occident; l'état de l'eſprit humain; les héréſies, & particulierement celles des *Iconoclaſtes*; les ſchiſmes; c'eſt-à-dire, celui des Grecs ſous *Photius*; & les diſputes, principalement celle de *Gotheſcalc*, & celle de *Paſchaſe.*

Dans le *X. Siecle*, l'état de l'Orient & de l'Occident; l'état de l'eſprit humain; avec cette concluſion. » Le dixiéme ſiecle ſi fécond en » malheurs, enſeveli dans une igno-

» rance profonde, ne vit naître au-
» cune héréſie ». Et cette remarque
eſt très-vraie : c'eſt un des caracteres
diſtinctifs du dixiéme ſiecle.

Dans le *XI. Siecle*, M. P. caractériſe l'état politique des Empires; les entrepriſes de Grégoire VII; les mouvemens des Croiſades; l'état de l'eſprit humain; les héréſies & les ſchiſmes, c'eſt-à-dire, principalement le ſchiſme des Grecs ſous *Michel Cérulaire*, & les erreurs des *nouveaux Manichéens*.

Dans le *XII. Siecle*, l'état politique & civil des Empires; l'état de l'eſprit humain; les héréſies, & principalement celles des *Vaudois* & des *Albigeois*.

Dans le *XIII. Siecle*, l'état politique des Empires; l'état de l'eſprit humain; les progrès des *Albigeois*; l'origine de l'Inquiſition; les diſputes que firent naître les Religieux Mendians par les privileges qui leur furent accordés.

Dans le *XIV. Siecle*, l'état poli-

tique des Empires; l'état de l'eſprit humain : les héréſies, particulierement celles de *Viclef*, & la naiſſance du ſchiſme d'Occident.

Dans le *XV Siecle*, l'Etat politique des Empires, l'extinction de l'Empire des Grecs ; les héréſies, particulierement celles de *Jean Hus* ; & l'extinction du ſchiſme d'Occident.

Le *XVI Siecle*, qui eſt ici le dernier, eſt le ſeul qui ne ſoit pas ſubdiviſé. En commençant de lire cette ſeconde partie du Diſcours préliminaire, on auroit pu croire que plus l'Auteur s'approcheroit de nos tems, plus ſes obſervations s'étendroient : le contraire eſt arrivé. Plus il s'eſt approché de nos tems, plus ſes obſervations ſe ſont reſſerrées : le ſeiziéme ſiecle eſt celui ſur lequel il s'étend le moins. Il y parle du *Luthéraniſme*, du *Calviniſme* & du *Socinianiſme*, & ſans dire un ſeul mot des diſputes du ſiecle ſuivant, il conclut en ces termes :

« ainſi l'eſprit humain, après avoir, » *pendant dix-huit ſiecles*, épuiſé » toutes les manieres de ſe tromper » ſur les dogmes & ſur la morale » du Chriſtianiſme, eſt *au bout de* » *dix-huit ſiecles*, ramené par l'en- » chaînement même de ſes erreurs, » à douter de ſa vérité. » En inſiſtant ainſi deux fois ſur ces *dix-huit ſiecles*, il laiſſe à déſirer ce qu'il auroit pu dire ſur le XVII & même ſur le XVIII.

Il y a dans ce Diſcours une expreſſion dont nous avons donné plus haut un exemple, & qui revient ſouvent : c'eſt que *le tems* diſpoſe tout ; *le tems* produit toutes les révolutions ; *le tems* detruit tout ; *le tems* rétablit tout. Cette répétition fréquente, qui peut facilement être échappée à l'Auteur, étonne le Lecteur, qui en Philoſophe Chrétien penſe que dans ce qui concerne la Religion *le tems* ne produit rien, mais que tout eſt dirigé par *celui qui a créé tous les*

tems, & qui en diſpoſe ſelon les ordres de ſa ſageſſe : il eſt à préſumer que c'eſt même au fond la penſée de l'Auteur.

En parlant des *Pélagiens* & des *Semi-Pélagiens* au V ſiécle, M. P. met au milieu d'eux les *Prédeſtinatiens* : & voici un Extrait de ce qu'il dit de ceux-ci dans ſon Dictionnaire au mot PRÉDESTINATIANISME : « nous n'examinerons point préciſément quand cette héréſie a commencé ; nous remarquerons ſeulement qu'elle n'eſt point imaginaire, & qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon ſur la fin du cinquiéme ſiecle. Elle fut renouvellée par Goteſcalc, Moine de l'Abbaye d'Orbais, dans le Diocèſe de Soiſſons, [au neuviéme ſiecle.] .... Les diviſions qui s'éleverent en France à l'occaſion de ce Moine, ne prouvent point que l'Egliſe de France fut partagée ſur ſa doctrine : on défendoit ſa perſonne

» & l'on condamnoit ſes erreurs »
» On a beaucoup diſputé, ajou-
» te-t-il, ſur la réalité de l'héréſie
» des Prédeſtinatiens & ſur les ſen-
» timens de Goteſcalc. Il me ſem-
» ble qu'il importe peu de ſavoir
» s'il y avoit en effet des Prédeſti-
» natiens, ou ſi l'on donnoit ce
» nom aux diſciples de S. Auguſtin;
» mais il eſt certain que l'Egliſe a
» condamné les erreurs qu'on at-
» tribue aux Prédeſtinatiens, &
» qu'il faut croire que le libre ar-
» bitre n'a point été éteint dans
» l'homme par le péché : que J. C.
» eſt mort pour d'autres que pour
» les Prédeſtinés ; que la préſcien-
» ce de Dieu ne néceſſite perſon-
» ne, & que ceux qui ſont damnés,
» ne le ſont point par la volonté
» de Dieu. S. Auguſtin a enſeigné
» ces vérités, & n'a point voulu
» qu'on les ſéparât du dogme de la
» toute puiſſance de Dieu ſur le
» cœur de l'homme, de la gratuité
» & de la néceſſité de la grace, de
» la

» la corruption de la nature hu-
» maine, & de la certitude de la
» Prédeſtination. Il faut donc con-
» damner également le *Pélagia-*
» *niſme*, le *ſémi-Pélagianiſme*
» & le *Prédeſtinatianiſme.* » Nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs en leur mettant ſous les yeux ce fragment, qui peut ſervir à caractériſer la maniere de penſer de M. P.

Après avoir rendu compte du *Diſcours préliminaire*, il s'agit maintenant de faire connoître le corps même de l'Ouvrage : ce ſera le ſujet d'un ſecond Extrait.

ARTICLE CXLVI.

ŒUVRES DE M. LE CHANCELIER DAGUESSEAU. Tom. III. *in*-4°. de plus de 800 pages, contenant les Plaidoyers prononcés au Parlement, en qualité d'Avocat-Général dans les années 1694 & 1695 : deux Plaidoyers, l'un du mois de Janvier 1696, l'autre de 1698, dans la cause de M. le Prince de Conty & de Madame la Duchesse de Nemours, & un plaidoyer du mois d'Avril 1696, dans la cause de M. le Duc de Luxembourg & des autres Ducs & Pairs. *A Paris chez les Libraires Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; Jean Thomas Hérissant, Savoye rue S. Jacques ; Simon rue de la Harpe ; Durand rue du Foin S. Jacques.*

LE Public a été prévenu, par l'analyse du Tome second, de

l'importance de celui-ci (*a*). Il contient la ſuite des Plaidoyers prononcés par M. Dagueſſeau, comme Avocat-Général, depuis & compris le vingt-huitiéme juſques & compris le trente-huitiéme; ce qui fait onze plaidoyers.

L'intéreſſant des circonſtances des faits, & l'importance des difficultés qu'il falloit éclaircir pour la déciſion des cauſes qui font l'objet de ces Plaidoyers, rendent la lecture de ce Volume également ſatisfaiſante & inſtructive.

Le vingt-huitiéme Plaidoyer, qui eſt le premier dans l'ordre de ce Volume, préſente la queſtion d'un appel comme d'abus interjetté de la célébration d'un troiſiéme mariage contracté par une femme qui n'avoit rapporté aucune preuve de la mort de ſon premier mari, que l'on prétendoit encore

(*a*) Article IX. Avril premier Volume 1762.

vivant. M. Daguesseau examine l'effet de l'absence, relativement à la dissolution du mariage, suivant les Loix Romaines anciennes & nouvelles, & suivant les maximes du droit canonique; & il prouve que ni l'absence, ni les présomptions, telles qu'elles soient, ne peuvent justifier une femme qui se remarie sans être parfaitement assurée de la mort de son premier mari : mais, en même tems, il établit une autre maxime qui ne convient pas moins à la sainteté du Sacrement de Mariage & à son indissolubilité : c'est que quoi qu'il n'y ait point d'obstacle plus invincible que celui d'un premier mariage pour en contracter un second, on ne doit pourtant pas prononcer la nullité du second engagement, jusqu'à ce qu'il soit absolument certain que le premier mari étoit vivant dans le tems du second mariage : jusques-là on oblige ceux qui ont été mariés dans cet état d'incertitude à demeurer

féparément; & l'on ne prononce pas la diffolution de leur mariage, qui demeure en fufpens.

C'étoit M. Portail qui plaidoit dans cette caufe, comme Avocat, pour le troifiéme mari, appellant comme d'abus de fon mariage ; & M. Dagueffeau en prit l'occafion de faire l'éloge de l'Orateur, qui étoit déja défigné pour remplir les fonctions d'Avocat du Roi au Châtelet, & qui a été depuis fucceffivement Confeiller au Parlement, Avocat-Général, Préfident à mortier & Premier Préfident. Ce morceau qui contient, en même tems, un éloge ingénieux de la famille de M. Portail peut fervir de modèle en ce genre d'éloquence.

« La Cour, dit M. Dagueffeau, *(b)* » en reprenant les moyens propo» fés pour l'Appellant comme d'a» bus, fe fouviendra long-tems de

(*b*) Page 6.

» la force & de l'éloquence avec
» laquelle ils ont été expliqués. Elle
» a vu avec plaisir, nous pouvons
» dire même avec étonnement, un
» jeune Orateur, élevé par son
» mérite au-dessus de son âge, mon-
» trer, dans la défense des particu-
» liers qu'il a pris sous sa protec-
» tion, ce que l'on doit attendre
» de lui lorsqu'il soutiendra dans la
» place qui lui est destinée, la cau-
» se & les intérêts du Public.

» Pour répondre dignement au
» choix dont il a plu au Roi de l'ho-
» norer, il n'a qu'à imiter les exem-
» ples de sagesse & de Religion, de
» droiture & de capacité qu'il a
» continuellement devant les yeux.
» La Justice n'a rien de plus grand
» à lui proposer pour modèle, que
» ce qu'il trouve réuni dans sa fa-
» mille, & sans parler ici de ceux
» dont la présence (c) & la modes-

(c) M. Portail son pere, & M. Lenain son

» tie nous imposent un silence in-
» jurieux à leurs autres qualités; la
» vie de son ayeul (*d*) peut seule lui
» fournir le véritable caractere
» d'un parfait Magistrat. Grand
» dans les fonctions qu'il a si di-
» gnement remplies; plus grand
» encore dans la prétieuse tranquil-
» lité de sa retraite, où il semble
» que Dieu prolonge visiblement
» ses jours pour le faire jouir des
» bénédictions des Patriarches, &
» pour conserver plus long-tems
» sur la terre l'image vivante de la
» vertu ».

Le vingt-neuvieme Plaidoyer a pour objet le testament de M. de Villayer, doyen du Conseil. C'étoit un testament fait par un pere indisposé contre son fils; & quoi qu'il eût conservé à ce fils la légitime de

oncle maternel, tous deux Conseillers à la Grand-Chambre, qui étoient présens.

(*d*) M. Lenain, Maître des Requêtes honoraire, son ayeul maternel.

droit, & que la diſpoſition du teſtament fût en faveur des pauvres, M. Dagueſſeau en établit la nullité par la raiſon de la haine qui en étoit le principe. Nous rapporterons ici ce qu'il dit de la façon dont on doit uſer de la liberté que les Loix accordent aux perſonnes qui ont des enfans de diſpoſer de leurs biens *ſalvâ legitimâ*. Il met en parallele les principes vigoureux du droit Romain ſur les teſtamens des peres, avec la juriſprudence des Arrêts plus conforme à l'équité & plus attentive à la voix du ſang & de la nature.

» Les Arrêts, dit-il, (*e*) ont diſtin-
» gué deux ſortes de biens dans la
» ſucceſſion d'un pere. Les uns qui
» ſont tellement affectés que le pe-
» re n'en peut jamais diſpoſer au
» préjudice de ſes enfans, ſans une
» des cauſes preſcrites par la Novel-

(*e*) Page 48.

» le de Juſtinien, ou par les Or-
» donnances de nos Rois (c'eſt-à-
» dire dans les cas d'exhérédation.)
» Les autres dont on laiſſe, à la vé-
» rité, la libre diſpoſition au pere,
» mais avec cette condition eſſen-
» tielle, qu'il n'abuſera pas du pou-
» voir que la Loi ne lui confie que
» pour le bien de ſa famille; qu'il
» n'écoutera jamais les conſeils vio-
» lens de ſon averſion injuſte, ou
» de ſa prédilection aveugle pour
» un de ſes enfans : que la piété
» d'un pere & la prudence d'un
» pere de famille animeront toutes
» ſes diſpoſitions. Comme il tient
» toute ſon autorité de la Loi, c'eſt
» à elle qu'il doit rendre compte
» de l'uſage qu'il en a fait. Le juge-
» ment qu'il a prononcé eſt réformé
» dans le tribunal ſupérieur de la Juſ-
» tice; & lorſque le pere s'eſt rendu
» indigne de la qualité de Juge & de
» Légiſlateur, la Loi venge elle-
» même l'injure qui lui eſt faite, &
» reprenant ſes premiers droits,

» elle rend aux enfans ce que le
» pere leur avoit ôté injuſtement.»

Le trentiéme Plaidoyer offre encore un appel comme d'abus d'un mariage, fondé ſur le défaut de conſentement du pere au mariage de ſon fils mineur, & le défaut de publication de bans.

Le trente-uniéme préſente une queſtion de droit Coutumier, qui eſt de ſçavoir ſi la portion des biens de la femme, qui a été miſe en communauté, demeure compriſe dans le don mutuel, lorſqu'il y a une clauſe de repriſe dans le contrat de mariage ?

Le trente-deuxiéme eſt tout de droit Public. Il s'y agit de la qualité d'Etranger & du droit d'Aubaine: de l'effet des Lettres de naturalité, & de celles de ſimple déclaration pour les enfans nés en pays Etrangers, dont les peres ſont originaires François.

Le trente-troiſiéme eſt dans l'eſpèce d'un mariage contracté

ſans le conſentement de la mere, par un fils majeur, mais précédé d'un commerce illégitime en minorité. On voit par la comparaiſon de cette affaire avec celle du trentiéme Plaidoyer, combien, en maintenant les mêmes principes, la variété des circonſtances apporte de différence pour les déciſions; c'eſt ce que l'on explique dans des obſervations qui ont été miſes à la ſuite du Plaidoyer trente-troiſiéme.

Dans le trente-quatriéme il s'agit de l'état d'un enfant né trois mois après le mariage & déſavoué par le mari, qui accuſoit même ſa femme de ſuppoſition de Part. On y établit que la fréquentation ſuivie du mariage & les ſoins pris par le mari, ſont des preuves qu'il eſt le pere de l'enfant. On prouve auſſi que l'accuſation d'un crime capital, formée, ſans fondement, par un mari contre ſa femme, ſuffit pour pronon-

cer la ſéparation de corps & de biens. Les circonſtances de cette cauſe étoient ſi ſingulieres & ſi incroyables, que M. Dagueſſeau la donne pour preuve, *que la vérité va ſouvent au-delà des bornes de la vraiſemblance.*

Le trente-cinquiéme Plaidoyer eſt dans l'eſpèce de l'exhérédation d'un fils qui s'étoit marié ſans le conſentement de ſon pere : & M. Dagueſſeau prouve que cette exhérédation a également lieu contre les enfans nés du mariage. Il examine auſſi la queſtion, ſi la bénédiction donnée par le pere, en mourant, à ſon fils, ſuffit pour éteindre l'exhérédation ?

Le trente-ſixiéme regarde le défaut de préſence du propre Curé dans la célébration du mariage ; & ſi un majeur peut être admis à propoſer ce moyen, & des faits de ſéduction contre ſon propre mariage, & contre des engagemens qu'on lui a fait ſigner ?

Est si le pere est aussi recevable à interjetter appel comme d'abus d'un pareil mariage contracté par son fils en majorité ?

L'attention particuliere que demandent les Plaidoyers trente-septiéme & trente-huitiéme, qui contiennent seuls plus des deux tiers du Volume, nous ont forcés de nous resserrer sur ceux dont nous venons de donner une simple notice, & sur lesquels nous observerons cependant, que quoiqu'ils ne soient pas de la même étendue que les deux autres, & que quelques-uns, même, ne soient point entierement achevés, & ne présentent qu'une espèce de plan, que M. Daguesseau exécutoit sur le champ, par la facilité de la parole & l'étendue de son génie ; les faits y sont toujours exactement détaillés & les principes de décision présentés, & fondés, principalement, sur l'intérêt de la Religion, du droit Public & des Loix. Tout y est mar-

qué au coin de l'application ſinguliere avec laquelle M. Dagueſſeau avoit étudié l'origine & le progrès du droit Romain, qu'il appelle *la raiſon écrite*, & de ſon admirable ſagacité à en pénétrer l'eſprit.

Le trente-huitiéme offre au Lecteur la grande cauſe entre M. le Prince de Conty & Madame la Ducheſſe de Nemours ; cauſe que M. Dagueſſeau dit, lui-même, *être la plus immenſe qui eût été portée à l'Audience*. En effet, elle a été portée deux fois à la Grand'Chambre ; la premiere fois, elle y a été plaidée pendant vingt-deux Audiences, & à la ſeconde fois elle en a occupé trente-trois.

Il s'agiſſoit, dans cette grande affaire, de deux teſtamens faits par M. l'Abbé d'Orléans, dernier héritier des maiſons de Longueville & de Dunois. Madame de Nemours ſœur conſanguine du Teſtateur, attaquoit la diſpoſition du

premier teſtament, comme étant devenue caduque par le prédécès des héritiers inſtitués, ou du moins comme révoquée par le ſecond teſtament, & ce moyen ſubſidiaire, c'eſt-à-dire, le moyen de révocation qui eſt devenu le principal objet de la cauſe dépendoit d'une queſtion de fait, qui étoit de ſçavoir ſi la démence de M. l'Abbé d'Orléans, certaine & reconnue depuis le ſecond teſtament, avoit précédé ce meme teſtament; ce qui ne rouloit que ſur un eſpace de quelques mois. Cette circonſtance de la cauſe fournit à M. Dagueſſeau la matiere d'une réflexion ſur le néant des grandeurs : trait d'éloquence & de morale tout enſemble, qui fut applaudi dans le tems, & qu'on nous ſçaura gré de rapporter ici. « Vous le ſavez, Meſ» ſieurs, (*f*) toute la difficulté de

(*f*) Page 507.

» cette cause se réduit à examiner
» si M. l'Abbé d'Orléans étoit ca-
» pable ou incapable dans le tems
» de son dernier testament. Tel
» est l'unique objet que nous de-
» vons envisager aujourd'hui ; &
» tel est en même tems le sort dé-
» plorable & la triste destinée de
» la maison de Longueville, si il-
» lustre dans sa naissance, si glo-
» rieuse dans son progrès, si élevée
» vers sa fin, que tout ce qui lui
» reste de sa grandeur passée est la
» seule question de savoir si le der-
» nier héritier d'un nom si éclatant
» a été insensé six mois plutôt ou
» six mois plus tard ? C'est à quoi
» se termine la fortune & l'éléva-
» tion de tant de Héros : leur suc-
» cesseur meurt imbécille : on n'a
» pas même, après sa mort, la con-
» solation de pouvoir révoquer en
» doute la vérité de sa démence ;
» son malheur est certain, la date
» seule en est douteuse. Six mois
» font tout le sujet de ce combat

» célébre qui ſe paſſe à vos yeux, » & dont l'éclat ne ſert qu'à publier plus hautement le néant de » la grandeur & l'inconſtance de » la fortune. »

Quoique la principale difficulté de la cauſe, fût la capacité ou incapacité de M. l'Abbé d'Orléans au tems de ſon ſecond teſtament ; pour juger ſi ce ſecond teſtament avoit pû révoquer le premier ; ce que Madame de Nemours expoſoit pour établir, indépendamment de cette révocation, la caducité des diſpoſitions du premier teſtament par le prédécès des héritiers inſtitués, obligeoit d'entrer dans l'examen de pluſieurs queſtions des plus difficiles de notre droit ſur les inſtitutions d'héritier, la tranſmiſſion des ſubſtitutions & des fideicommis, & des clauſes codicillaires.

C'eſt ſur ces différens objets, traités à fond par M. Dagueſſeau, que ce grand homme fit particulie-

rement connoître sa supériorité & sa science profonde dans le droit Romain ; & en même tems sa candeur & sa défiance de ses propres lumieres. Dans un champ si vaste d'érudition & de critique, il oublie tout ce qui pourroit orner & faire briller l'Orateur : son discours est un enchaînement perpétuel de principes, de distinctions, de conséquences ; la clarté, la démonstration est toute son étude : & on est conduit & entraîné par l'abondance, ainsi que par la solidité de ses raisonneméns & de ses preuves.

La premiere action ou le premier Plaidoyer de M. Daguesseau sur cette affaire, a tenu deux Audiences : le second en a tenu quatre.

Dans ce second, M. Daguesseau reprend sommairement, ce qu'il avoit établi dans le premier sur ces questions épineuses ; & il nous donne un exemple, comment un grand Orateur peut, sans se copier, traiter plusieurs fois les mêmes difficultés.

Il se livre ensuite à la question sur l'état de l'esprit de M. l'Abbé d'Orléans, au tems de son second testament, & il traite à sa maniere, c'est-à-dire, à fond la matiere de la capacité de tester, celle des reproches des témoins & des dégrés d'autenticité de leurs dépositions ; celle de la démence & des intervalles dilucides.

A l'occasion d'une déposition de M. Lenain, maître des Requêtes, dont le témoignage étoit reproché, & qui pour lors étoit décédé, M. Daguesseau, qui avoit déja fait son éloge dans une rencontre (g), s'atendrit sur la nécessité que son ministere lui impose de critiquer le témoignage de cet illustre défunt ; & en fait un nouvel éloge qui est une effusion de son cœur & de son amour sincere pour la vertu : nous finirons par ce trait ce que

(g) Dans le trente-huitiéme Plaidoyer.

nous nous ſommes bornés à dire ſur cette célébre cauſe. » Nous » avouons ici (*h*), & nous croyons » que le Public nous fera la Juſti- » ce d'en être perſuadé, que ce » n'eſt qu'avec douleur que nous » nous trouvons réduits à la péni- » ble néceſſité d'examiner les ſuſ- » picions générales par leſquelles » on prétend affoiblir l'autorité d'un » témoin ſi digne de notre véné- » ration. Il nous ſemble que l'on » nous oblige d'expliquer un re- » proche propoſé contre la vertu » même : vertu qu'une longue vie » avoit conſommée, & qu'une » mort précieuſe, mais qui a paru » prématurée, quoi qu'à l'âge de » quatre-vingt-huit ans, vient de » conſacrer à l'immortalité. »

» Que ne nous eſt-il permis, » au lieu d'entrer dans la diſcuſſion » de ce reproche, de rendre à cet

(*h*) Page 483.

» illuſtre mort le tribut ſi juſte-
» ment mérité d'une louange ſo-
» lemnelle, qui devroit être conſi-
» dérée en notre bouche, plutôt
» comme une effuſion du cœur,
» que comme un ouvrage de l'eſ-
» prit ? Nous vous le repréſente-
» rions dans le temple de la Juſ-
» tice, où ſon zéle ardent pour la
» vérité & ſa fermeté inébranlable
» ont ſouvent conſolé l'innocen-
» ce & fait trembler l'iniquité :
» nous vous le montrerions aux
» pieds des Autels, joignant les
» exemples d'un parfait Chrétien,
» au modele accompli d'un véri-
» table Magiſtrat : nous le ſuivrions
» dans l'éclatante obſcurité de ſa
» retraite, où nous le verrions plus
» proche du ciel que de la terre,
» recevoir les bénédictions que
» l'écriture (*i*) a promiſes à l'hom-
» me de bien, & dans une heureu-

(*i*) Pſ. 127. p. 4 & 6.

» se vieillesse voyant les fils de ses
» petits enfans, plus chargés de mé-
» rites que d'années s'endormir du
» sommeil des Justes & vivre mê-
» me après sa mort, non-seule-
» ment dans la mémoire des hom-
» mes où il subsistera éternelle-
» ment; mais encore plus dans les
» dignes héritiers de son nom, de
» ses biens & de ses vertus. »

Le trente-huitiéme qui a pour objet principal la masculinité des Pairies, présente une cause encore plus importante que celle dont nous venons de parler. M. Daguesseau dit lui-même de cette affaire,
« que tout y est également noble
» & important, qu'elle est illustre
» par la qualité des Parties qui y
» sont intéressées ; plus illustre en-
» core par l'étendue & l'impor-
» tance des questions qu'elle ren-
» ferme ; véritablement digne de
» la majesté de l'Audience & de
» l'auguste tribunal de la Cour des
» Pairs. »

» Son importance, dit-il en un » autre endroit, ne regarde pas » ſeulement l'intérêt de tous les » Pairs de France ; ſes limites ne » ſont pas les mêmes que celles de » la Pairie ; elle s'étend juſqu'aux » droits ſacrés de la Couronne, du » Domaine public, & de la ſouve- » raineté de nos Rois. »

La difficulté & l'étendue de cette cauſe égaloient l'importance de ſon objet, « ſon étendue, dit encore M. Dagueſſeau, renferme » les principaux faits qui ſe ſont » paſſés depuis pluſieurs ſiécles » touchant la nature, la ſucceſſion, » les fonctions des premieres Sei- » gneuries du Royaume, & des » plus anciens offices de la Cou- » ronne. Sa difficulté conſiſte à » chercher, à découvrir, au mi- » lieu de l'incertitude des faits & » au travers des ténébres de l'anti- » quité, des principes également » clairs, certains, déciſifs qui puiſ- » ſent fixer, à l'avenir, une Juriſ-

» prudence consentie & uniforme » sur une matiere si noble, si élevée; mais, en même-tems, si » incertaine & si arbitraire. »

M. Daguesseau remplit admirablement cette pénible carriere. Il fait l'histoire des Pairies, & établit les maximes qui conviennent aux Pairies.

Dans l'histoire des Pairies, il traite de leur origine & de la fonction des Pairs, & sur cela il distingue trois tems. Un premier tems où les Pairies, véritablement & essentiellement offices, étoient personnelles, masculines & à vie seulement; ainsi que le fief que chacun des Pairs possédoit ordinairement, & qui n'étoit regardé que comme un simple usufruit qui tenoit lieu, à chacun, d'appointemens & de récompense; *beneficium propter officium*, & quelles étoient les fonctions de cet office? Le gouvernement des peuples, l'administration de la Justice, la protection

protection des Eglises, la défense de la Veuve & de l'Orphelin, la conduite & la direction des Finances, étoient soumises à l'autorité des Ducs & des Comtes. Après avoir reçu dans les assemblées générales du Royaume, les ordres & les instructions du Prince, ils alloient les faire exécuter dans les Provinces & dans les Villes dont le gouvernement leur étoit confié.

Le second tems de la Pairie est un tems d'obscurcissement & d'abus, pendant lequel, en confondant la Pairie avec le fief, l'office avec le bénéfice, on ne considéroit plus la personne, on ne s'attachoit qu'à la terre, & comme les femmes sont capables d'en posséder, on les croyoit capables d'exercer les fonctions les plus personnelles de la Pairie, & les plus incompatibles avec leur sexe : rendre la Justice, siéger dans la Cour des Pairs, soutenir même la Couronne avec les autres Pairs au Sacre de l'un de

nos Rois (*e*). Par une ſuite de cet abus, les femmes transféroient à leurs maris les droits dont elles jouiſſoient elles-mêmes; & les fiefs de la plus haute dignité ſe tranſmettoient à des collatéraux, même à titre de donation ou d'acquiſition.

Le troiſiéme tems des Pairies eſt celui, où appercevant l'excès de ces déſordres, on rétablit peu à peu les choſes dans l'état où elles ſont aujourd'hui; état qui dure depuis le régne de Charles V, ſans avoir reçu aucune atteinte; & d'où l'on doit tirer les maximes des Pairies.

Aujourd'hui les Pairies ſont en partie perſonnelles & en partie réelles: elles ſont mixtes & compoſées de deux parties très-différentes; l'office & le fief: & ces deux parties ne peuvent être diviſées ſans que la Pairie ſouffre un

(a) La Comteſſe d'Artois au ſacre de Philippe le Long.

partage qui produit un véritable anéantiſſement. Ainſi inutilement eſt-on compris daus le nombre de ceux qui ſont appellés à la dignité de Pair de France, ſi on ne joint à ce premier titre celui de poſſeſſeur de la terre ; mais, auſſi, c'eſt en vain que l'on poſſéde la terre, ſi on eſt privé du glorieux avantage d'avoir été choiſi par le Prince, dans les lettres d'érection, pour remplir, à ſon tour, les fonctions de la Pairie.

L'office dans les Pairies a ordinairement pour objet une famille & non une ſeule perſonne ; il n'y a qu'un ſeul titre qui appelle tous les deſcendans, & par cette raiſon, il n'y a qu'un ſeul rang ; au lieu que dans les offices ordinaires, il y a autant de titres, autant de rangs que de perſonnes.

Si on excepte cette ſeule différence, rien ne ſépare les Pairies des autres offices du Royaume ; leur pouvoir eſt le même, leur ca-

ractere est également imprimé par les mains des mêmes ministres de la Justice ; l'information, le serment, l'installation, tout concourt à faire regarder les Pairies comme de véritables offices, unis, à la vérité, à une terre, à un fief ; mais qui ne sont, quant aux fonctions, ni la terre, ni le fief.

Comme l'office de la Pairie n'est conféré qu'à une seule famille, il ne peut passer dans une famille étrangere sans une nouvelle grace du Roi. La femme qui posséde la propriété d'un Duché, ne peut pas faire revivre une dignité éteinte par la mort des sujets seuls capables de la remplir ; elle ne sçauroit lui donner un nouvel être, une seconde vie que cette dignité ne peut jamais recevoir que des mains du Souverain.

Ce léger crayon que nous donnons ici, d'après M. d'Aguesseau, de l'histoire & des maximes des Pairies, n'est qu'une indication sommaire des grandes recherchcs,

& des principes ſolidement établis & développés dans ce Plaidoyer, dont la lecture eſt ſeule capable de donner une juſte idée.

Les Editeurs n'ont rien obmis de ce qui pouvoit contribuer à la ſatisfaction des Lecteurs : ils ont joint à chaque Plaidoyer les Arrêts qui ſont intervenus, quelques Notes hiſtoriques, & des obſervations lorſqu'on les a crues de quelque utilité.

Il y a auſſi quatre tables, l'une des titres ou ſommaires des queſtions traitées dans les Plaidoyers; une ſeconde des noms des Parties; une troiſiéme des matieres; & une quatriéme des Auteurs & des perſonnes illuſtres dont il eſt parlé dans ce Volume. La table des matieres mérite une attention particuliere : ce n'eſt pas une ſimple indication, ce ſont des Extraits, & même aſſez étendus des Plaidoyers contenus dans ce Volume, & adaptés à une trentaine de mots diſ-

posés par ordre alphabétique. Ainsi, par exemble, sous le mot *Pairie*, qui contient huit pages entieres, on trouve un Extrait très-ample du Plaidoyer sur la grande affaire de M. de Luxembourg avec les autres Ducs & Pairs. Il paroît qu'il auroit été plus naturel, & en même tems plus commode de suivre l'ordre des Plaidoyers.

ARTICLE CXLVII.

ISAIE VENGÉ, double ſens des ſaintes Ecritures établi & juſtifié, rappel futur des Juifs réduit à ſes juſtes idées. (*Paris*) 1761, *in-*12. *de* 86 *pages.*

Comme l'Ouvrage qui a donné lieu à cette Brochure, a tenu ſa place dans nos Mémoires *, l'équité demande que nous préſentions un précis de ce qu'elle contient. D'ailleurs ce n'eſt pas une ſimple réfutation : on y établit, d'après l'Ecriture & les Saints Peres, des principes ſolides qui rendent cet écrit intéreſſant. On y rend juſtice à nos Mémoires, qui ont, dit-on, » l'avantage d'être *peut-être* » *les ſeuls* qui au milieu des élo-

* Mémoires de Trévoux, Mars 1761.

» ges qu'ils ont donnés à l'ouvra-
» ge [dont il s'agit] ont néanmoins
» en quelque ſorte reclamé contre
» des principes qui intéreſſent la
» Religion dans un article capital,
» c'eſt-à-dire, dans ce qui concer-
» ne le ſens des Prophéties. » Voi-
ci de quoi il eſt queſtion.

En 1760 parut à Paris un ouvrage intitulé, *Traduction nouvelle d'Iſaïe, avec des Diſſertations & des Remarques, par feu M. Deſchamps.* Nos Mémoires donnerent en Mars 1761, l'analyſe de ce Livre, & rendirent juſtice aux talens & aux travaux de l'Auteur; mais inſinuerent en même tems, qu'il ſe trouvoit dans cet ouvrage quelques principes qui ne ſeroient pas généralement applaudis. Nos Mémoires en parlant des principes de M. Deſchamps ſur le double ſens des ſaintes Ecritures, & ſur-tout des Prophéties, diſoient ſimplement de ce Docteur : *Il a cru pouvoir ſe paſſer des figures ; il eſt déclaré contre le*

double ſens littéral; & après avoir fait connoître la nouvelle explication que M. Deſchamps donne aux Prophéties qui concernent le rappel des Juifs, ils ajoutoient : *Nous ne prendrons ſûr nous ni de l'adopter ni de la condamner.* C'eſt précisément ſur ces deux points qu'on s'éleve ici contre les principes de M. Deſchamps.

On examine dans cet écrit deux queſtions : 1°. *Peut-on ſe paſſer du double ſens dans l'interprétation des Prophéties ?* 2°. *Les Prophéties qui concernent le rappel des Juifs, doivent-elles être entendues à la lettre ?* L'examen de la premiere queſtion donne lieu d'établir *d'après l'Ecriture & les ſaints Pères*, les fondemens & les regles du double ſens, néceſſaires pour l'intelligence des Prophéties. L'examen de la ſeconde donne lieu d'expoſer, *d'après l'Ecriture & les ſaints Peres*, quelle idée nous devons avoir du rappel futur des Juifs. Ces deux queſ-

» & l'autre ſont de vraies Prophé-
» ties. »

» 11°. Les *alluſions* du ſtyle pro-
» phétique, ſont elles-mêmes des
» *emblêmes* prophétiques, qui ſup-
» poſent dans les faits anciens des
» *images* prophétiques. »

» 12°. Si l'on ne peut refuſer d'ap-
» percevoir une ſorte d'*allégorie*
» dans le ſens même littéral [de
» quelques Prophéties,] on ne peut
» refuſer d'admettre celle qui con-
» duit du ſens littéral au ſens ſpiri-
» tuel [de la plûpart des Prophé-
» ties.] »

» 13°. L'*incompatibilité* abſolue
» des annonces des Prophétes avec
» les objets que préſente la Lettre
» du texte, oblige de reconnoître
» la néceſſité d'un ſens ultérieur
» couvert ſous ce voile. » Il faut
lire dans l'écrit le développement
de ces treize principes.

II. Le *rappel des Juifs* eſt le ſujet
d'une Diſſertation de M. Deſ-
champs, qui a cru pouvoir *hazar-
der quelques conjectures ſur la réalité*

du RETOUR PHYSIQUE *de ce Peuple:* ce ſont ſes propres expreſſions : & il faut avouer que ſes *conjectures* ſur ce *retour phyſique* ſont auſſi ſingulieres que ce nouveau langage qui diſtingue le *retour phyſique* d'avec le retour *moral*. Qu'entend-il en effet par ce *retour phyſique ?* Il entreprend de prouver que, pour l'entier accompliſſement des Prophéties, il faut réunir dans les circonſtances du rappel futur des Juifs quatre objets : 1°. Le *retour* des Juifs *dans la Judée :* 2°. Le *rétabliſſement* de la Ville *de Jeruſalem :* 3°. *Tous les avantages temporels* que préſente la Lettre des promeſſes ; l'abondance, la liberté, la paix, la ſécurité, la longue vie & tous les biens *dont la réunion fait la félicité temporelle :* 4°. Enfin, peut-être même *un changement phyſique dans l'ordre de l'univers* en faveur du Juif converti, & même de toutes les Nations, après le renouvellement général. C'eſt ſur ces quatre points

» au moins *quatre sens* également » divins : savoir, le sens *littéral*, » l'*allégorique*, le *moral* & l'*anagogique*. »

» 5°. Le sens *allégorique* se subdivise en *deux branches*, dont sa » *premiere* se rapporte à l'établissement de l'Eglise, & la *seconde* » au rappel des Juifs. »

» 6°. Le *double sens* des Prophé» ties n'est point une *équivoque* ; » & ce n'est point se jetter dans des » *écarts*, que d'en faire le développe» ment. » On peut sans doute quelquefois s'égarer dans ce développement ; mais ce développement n'est point par lui-même un écart ; & l'on peut en marchant sur les traces des Peres, développer ce double sens sans s'égarer.

» 7°. La *raison* & l'*équité* n'autori» sent point à rejetter le *double sens* » des Prophéties : mais elles auto» risent au contraire à le recher» cher ; » par ce qu'elles veulent qu'on juge du sens des expres-

ſions par l'eſprit de celui qui les a dictées, & qu'on reconnoiſſe qu'une énigme renferme eſſentiellement un *double ſens.*

» 8°. Si l'on doit *ſe défier des* » *preſtiges de l'imagination*, c'eſt » ſur-tout lorſqu'en s'écartant de la » méthode des Peres, on croit » pouvoir *ſe paſſer du double ſens* : » parce qu'alors on donne inévitablement dans les écarts des Juifs, & des Millénaires ſur le ſens littéral des Prophéties.

» 9°. Le double ſens eſt eſſen-» tiellement mêlé de *lumiere* & » *d'obſcurité* ; il ne faut pas y cher-» cher une *evidence* contraire aux » deſſeins de Dieu. »

» 10°. Il n'y a point d'*image ſans* » *deſſein*, » [du côté de Dieu, c'eſt-à-dire, que quand Dieu nous préſente une image, il a eu le deſſein de la rendre telle.] L'*image* ne dif-» fere de *l'emblême* qu'en ce que ce-» lui-ci eſt plus myſtérieux ; l'une

» & l'autre ſont de vraies Prophé-
» ties. »

» 11°. Les *alluſions* du ſtyle pro-
» phétique, ſont elles-mêmes des
» *emblêmes* prophétiques, qui ſup-
» poſent dans les faits anciens des
» *images* prophétiques. »

» 12°. Si l'on ne peut refuſer d'ap-
» percevoir une ſorte d'*allégorie*
» dans le ſens même littéral [de
» quelques Prophéties,] on ne peut
» refuſer d'admettre celle qui con-
» duit du ſens littéral au ſens ſpiri-
» tuel [de la plûpart des Prophé-
» ties.] »

» 13°. L'*incompatibilité* abſolue
» des annonces des Prophétes avec
» les objets que préſente la Lettre
» du texte, oblige de reconnoître
» la néceſſité d'un ſens ultérieur
» couvert ſous ce voile. » Il faut
lire dans l'écrit le développement
de ces treize principes.

II. Le *rappel des Juifs* eſt le ſujet
d'une Diſſertation de M. Deſ-
champs, qui a cru pouvoir *hazar-
der quelques conjectures ſur la réalité*

du RETOUR PHYSIQUE *de ce Peuple:* ce ſont ſes propres expreſſions : & il faut avouer que ſes *conjectures* ſur ce *retour phyſique* ſont auſſi ſingulieres que ce nouveau langage qui diſtingue le *retour phyſique* d'avec le retour *moral*. Qu'entend-il en effet par ce *retour phyſique ?* Il entreprend de prouver que, pour l'entier accompliſſement des Prophéties, il faut réunir dans les circonſtances du rappel futur des Juifs quatre objets : 1°. Le *retour* des Juifs *dans la Judée :* 2°. Le *rétabliſſement* de la Ville *de Jeruſalem :* 3°. *Tous les avantages temporels* que préſente la Lettre des promeſſes ; l'abondance, la liberté, la paix, la ſécurité, la longue vie & tous les biens *dont la réunion fait la félicité temporelle :* 4°. Enfin, peut-être même *un changement phyſique dans l'ordre de l'univers* en faveur du Juif converti, & même de toutes les Nations, après le renouvellement général. C'eſt ſur ces quatre points

qu'on diſcute les preuves de M. Deſchamps, & qu'on lui oppoſe ſeize *principes*, dont voici la *récapitulation* : elle tiendra lieu de l'analyſe que nous pourrions donner de cette partie.

» 1°. L'*imperfection* de l'accom-» pliſſement des Prophéties dans » le rappel des Juifs *ſous Cyrus*, » nous avertit de porter nos re-» gards vers un accompliſſement » plus parfait, que nous offre le » *rappel futur des Juifs*, ſi expreſ-» ſément annoncé par S. Paul, & » reconnu de toute la tradition. » M. Deſchamps admet ce principe; il ne s'écarte de l'enſeignement commun que ſur la nature de ce rappel futur.

» 2°. Sur *la nature & les circonſ-» tances du retour futur* de ce peu-» ple, nous devons écouter, non » les *Juifs* & leurs *Rabbins*, mais » *Jeſus-Chriſt*, & ſon *Egliſe*. »

» 3°. La *terre de Chanaan* promi-» ſe aux Patriarches, n'étoit elle-

» même pour eux & pour ceux » qui ſuivoient les traces de leur » foi, que la figure de *la terre des* » *vivans*, dont parlent les Prophé- » tes, & qui eſt la vraie terre de » promiſſion, vers laquelle les Juifs » ſeront ramenés au tems de leur » rappel. »

» 4°. Loin d'*obſcurcir les Pro-* » *phéties* & de les rendre inintelli- » gibles, en faiſant enviſager dans » la promeſſe d'une patrie terreſ- » te, la promeſſe de la patrie céleſ- » te; c'eſt au contraire *y répandre* » *la lumiere*, parce que c'eſt pré- » ſenter l'unique objet qui puiſſe » remplir toute l'étendue de cette » promeſſe. »

» 5°. L'*Oracle de Zacharie* (*XII.* » *6. XIV.* 10.) qui ſemble fixer le » local d'une nouvelle Jeruſalem, » n'exclut point l'allégorie, mais » y contribue; puiſque toute allé- » gorie ſuppoſe eſſentiellement » deux ſens, dont le premier con- » duit au ſecond : & il eſt prouvé

» que dans le ſtyle des divines Ecri-
» tures, le local même eſt quelque-
» fois allégorique, » ſelon S. Paul, Melchiſédech, repréſente le *Roi de paix*, parce qu'il étoit *Roi de Salem* dont le nom ſignifie la *paix*.

» 6°. La *permanence* promiſe aux
» Juifs, n'exige point leur réunion
» dans un même pays au tems de
» leur converſion. Ils peuvent de-
» venir fidéles, ſans perdre la mé-
» moire de leur origine, & ſans ſe
» confondre parmi les peuples. » D'ailleurs ſi, comme les anciens l'ont penſé, les Juifs ne doivent être rappellés qu'à la fin des ſiécles, il n'y a point à craindre que leur race puiſſe ſe confondre parmi les peuples après leur converſion.

» 7°. La *converſion* d'un peuple
» depuis ſi long-tems incrédule,
» & ſi opiniâtre dans ſon incrédu-
» lité, ſera un *miracle* mille fois
» plus étonnant & plus digne d'ad-
» miration que ne pourroit être le
» *retour* de ce peuple *dans la Judée*,

» & le *rétabliſſement* de la Ville *de*
» *Jeruſalem.* »

» 8°. La *réunion des douze Tribus*
» d'Iſraël dans l'unité du *corps myſ-*
» *tique de Jeſus-Chriſt*, eſt infini-
» ment plus excellente, plus par-
» faite & plus digne des promeſſes
» de l'eſprit de Dieu, que ne puiſſe
» jamais l'être leur *réunion* dans les
» bornes étroites de *la Judée.* »

» 9°. Le *ſens naturel des oracles*
» *divins*, eſt trop grand & trop
» magnifique pour être borné au
» *retour phyſique*; il ſuppoſe néceſ-
» ſairement le *retour moral*, com-
» me ſeul capable de remplir toute
» l'étendue des promeſſes. »

» 10°. Les *biens temporels* ne ſont
» pas plus promis aux Juifs pour
» le tems de leur converſion, qu'ils
» ne l'étoient aux Gentils qui ont
» embraſſé la foi. La *félicité de cette*
» *vie* n'eſt point & ne ſera jamais
» la preuve de la vertu. La croix &
» les ſouffrances ſont & ſeront
» toujours le caractere des vrais

» Disciples de Jesus-Christ dans » cette vie. Les Juifs, au tems de » leur conversion, loin de devenir » le peuple le plus heureux aux » yeux de la chair, deviendront » l'objet de la plus vive persécution » dans tout l'univers : tous ceux » qui imiteront leur foi, seront » eux-mêmes enveloppés avec eux » dans cette persécution générale, » que l'Ecriture appelle *la grande* » *Tribulation* (*Apoc. vij.* 14.) C'est » un point sur lequel l'Ecriture & » la tradition s'expriment en ter- » mes formels, & dans tous les » tems & jusqu'au dernier jour du » monde, il sera vrai de dire avec » S. Paul, que *quiconque voudra vi-* » *vre avec piété en Jesus-Christ souf-* » *frira persécution*; (2. *Tim. iij.* 12.) » parce que jusqu'à la fin des sie- » cles, les méchans se trouveront » toujours mêlés avec les bons sur » la terre, pour les exercer jusqu'à » ce que le souverain Juge vien- » ne leur donner leur récompense.»

» 11°. Envain après cela pré-
» tendroit-on examiner ſi le *retour*
» *des Juifs en leur pays* eſt poſſible ?
» La queſtion eſt de ſavoir ſi le re-
» tour phyſique de ce peuple, avec
» l'accompagnement de tous les
» biens temporels qui forment la
» félicité de cette vie, n'eſt point
» expreſſément contredit par l'E-
» criture ou par la tradition. »

» 12°. Le *texte de l'ancien Teſ-*
» *tament* eſt ſi peu limité au ſens
» groſſier & charnel du retour phy-
» ſique, & d'une félicité temporel-
» le, que M. Deſchamps ne peut
» lui-même ſe diſpenſer d'y recon-
» noître des métaphores qui le
» ramenent au ſens allégorique, &
» qui dès-lors en démontrent la
» néceſſité & la réalité. »

» 13°. Les *neuf derniers chapitres*
» *d'Ezechiel* n'ont point été accom-
» complis ; cependant ils doivent
» l'être : ils ne peuvent l'être dans
» un ſens groſſier & charnel ; ils ne
» le feront donc que dans un ſens

» ſpirituel & allégorique : le rappel » charnel des Juifs eſt donc un » événement figuratif du retour » moral de ce peuple. » M. Deſchamps avoue que *cette difficulté paroît d'abord accablante* : on fait voir qu'il en réſulte une *demonſtration invincible* contre ſon ſyſtême ; mais nous craindrions de l'affoiblir en voulant l'abréger ; il faut la lire dans l'écrit même.

» 14°. Le *texte du nouveau Teſtament* ne donne aucune idée du » retour phyſique, ne promet que » le retour moral, & ne porte les » regards des Diſciples de Jeſus-» Chriſt, Juifs ou Gentils, que » vers la Jeruſalem céleſte, com-» me l'unique objet de leur atten-» te, ainſi que de leurs deſirs. »

» 15°. L'*enſeignement des Peres* » donne formellement l'excluſion » au retour phyſique, tel que l'en-» tend M. Deſchamps, & tel que » l'entendoient les Millénaires, » contre leſquels s'éleve ſi ſouvent

» S. Jérôme dans l'interprétation
» des Prophéties. A l'exception de
» Tertullien & de Lactance, de S.
» Justin & de S. Irénée, qui ont
» trop facilement donné dans quel-
» ques-unes de ces fausses idées,
» tous les autres Peres s'accordent
» à entendre dans un sens spirituel
» les Prophéties qui regardent le
» rappel futur des Juifs.

» 16°. La *morale évangélique* qui
» ne prêche que l'amour de la
» croix & des souffrances, & qui
» ne promet aux disciples de J. C.
» que des persécutions dans cette
» vie, leur apprend à tous, quels
» qu'ils puissent être, Juifs ou Gen-
» tils, à n'attendre aucune félicité
» dans ce monde, & à reconnoî-
» tre dans les avantages temporels
» que semble offrir la lettre des Pro-
» phéties de l'ancien Testament,
» non la promesse d'une félicité
» temporelle pour les disciples de
» J. C. mais l'image des effets de
» la grace dans les cœurs, & le

» ſymbole de l'éternelle félicité que » Dieu réſerve à ſes élus dans ſon » ſein. »

Après avoir développé les ſeize principes que l'on vient de voir, l'Auteur de cet écrit tire les conſéquences qui réſultent de tout ce qu'il a expoſé, ſoit ſur le rappel des Juifs, ſoit ſur le ſens des Prophéties.

Il obſerve donc que dans les quatre objets renfermés par M. D. ſous l'idée du *retour phyſique des Juifs*, il faut diſtinguer entre les deux premiers & les deux derniers.

Que *le retour des Juifs dans la Judée*, & *le rétabliſſement de Jeruſalem*, pris en eux-mêmes, ſont deux événemens ſur leſquels l'écriture & la tradition diſent ſeulement qu'il ne faut pas ſe borner à cet objet ſenſible, qui eſt l'image d'un retour & d'un rétabliſſement ſpirituel beaucoup plus excellent.

Que la promeſſe d'une *félicité temporelle*, & l'eſpérance d'un *changement*

gement même *dans l'ordre physique de l'univers*, avant le dernier avénement de J. C. sont des illusions auxquelles les Juifs charnels & les Millénaires ont pû se laisser prendre, en s'attachant à l'écorce de la lettre des Prophéties, mais contre lesquelles s'élevent également la morale évangélique, la tradition des Peres, & la lettre même des écritures divines de l'ancien & du nouveau Testament.

Que ces illusions dangereuses achevent de démontrer la néceſſité d'admettre dans l'interprétation des Prophéties le *double sens* établi par l'écriture, reconnu par toute la tradition, & qui seul peut faire éviter cet écueil, où se sont heurtés les Millénaires, & où demeurent engravés depuis dix-sept siecles les Juifs incrédules.

Qu'enfin *le véritable esprit de la Religion dans l'interprétation des saintes Ecritures*, consiste à ne pas s'arrêter à l'écorce de la lettre, & à

ne voir dans les biens temporels offerts au Juif charnel, que ces biens spirituels promis aux disciples de J. C. Juifs ou Gentils.

Les solides principes que cet écrit renferme, demanderoient qu'il fût plus connu : tous ceux qui ont l'ouvrage de M. Deschamps, devroient y joindre cette brochure comme un *supplément* nécessaire : elle peut également être utile à ceux mêmes qui n'ont pas l'ouvrage de M. D. C'est un préservatif contre les fausses interprétations des Prophéties, contre les faux systêmes qui se multiplient de nos jours sur les événemens futurs. On donne trop aux conjectures : on ne consulte pas assez les sentimens des anciens Docteurs.

ARTICLE CXLVIII.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1755 juſques & compris l'année 1757. T. XXVIII. *A Paris de l'Imprimerie Royale M. DCC. LXI.*

I. L'Etude de Pline ſur un Art que M. le Comte de Caylus a toujours aimé, l'a conduit, comme il nous l'apprend lui-même, à la recherche d'une maniere de peindre, dont cet Auteur ne nous a laiſſé que de foibles traces. » On ne » ſait quel eſt le premier qui a ima» giné de peindre avec des cires, & » de brûler la peinture. Quelques» uns croyent que cette invention » eſt due à Ariſtide, & que Praxitèle » l'a perfectionnée. Mais il y avoit

» avant eux des tableaux peints à
» l'encauſtique, tels que ceux de
» Polygnote, de Nicanor & d'Ar-
» céſilaüs de Paros. Il eſt conſtant
» qu'il y avoit anciennement deux
» ſortes de peintures à l'encauſti-
» que, qui ſe pratiquoient avec la
» cire, & ſur l'ivoire avec le *ceſ-
» trum*, c'eſt-à-dire, avec le *viri-
» culum* * ; juſqu'à ce que l'on con-
» nut l'art de peindre les vaiſſeaux,
» troiſiéme eſpèce qui s'opéroit
» avec des cires fondues qu'on em-
» ployoit au pinceau. Cette pein-
» ture, appliquée ſur les vaiſſeaux,
» ne pouvoit être altérée ni par le
» Soleil, ni par le ſel de la mer, ni

* Robert-Etienne, *Theſaur. Ling. Lat.* déſigne cet inſtrument comme une eſpèce de ſtylet ou de burin. Il eſt difficile effectivement de s'en former une autre idée ; d'autant mieux que *viriculum* ſemble être un diminutif de *veru*. Mais il s'élève une difficulté preſque impénétrable, qui eſt d'imaginer comment les anciens allioient ſur l'ivoire la gravure avec la peinture encauſtique.

» par les vents. » Voilà déja trois espèces de peinture encaustique dont parle Pline (*l.* 35. *c.* 11.), mais sans entrer dans aucun détail sur les procédés.

On en trouve encore une quatriéme décrite avec un peu plus de clarté & d'exactitude. Vitruve (*l.* 7. *c.* 9.) après avoir rapporté que Fabérius le Scribe, avoit fait couvrir les murs d'un péristyle d'une peinture de *minium* qui s'étoit ternie dans l'espace de trente jours, ajoute que, « si quelqu'autre plus » habile veut que le minium em- » ployé à cet embellissement con- » serve sa couleur, il faut, quand » la muraille est bien peinte & bien » séchée, qu'il mette, avec la bros- » se, la cire punique fondue au » feu avec un peu d'huile ; qu'en- » suite avec du charbon dans un » réchaud, il échauffe la cire & le » mur jusqu'à les faire suer par- » tout également, & qu'enfin il les » frotte avec des bougies ou cylin-

» dres de cire & des linges pro-
» pres, comme on nettoye à crud
» les ſtatues de marbre. Cette fa-
» çon s'appelle en Grec *brûlement.*

Un paſſage de Pline (*l.* 35. *c.* 7.) confirme celui de Vitruve ſans lui donner d'explication. « Le minium ne ſauroit être expoſé, dit-il, aux
» rayons du Soleil & de la Lune,
» ſans ſe gâter. On y remédie au
» moyen de la cire fondue avec de
» l'huile, qu'on applique avec la
» broſſe ſur le mur bien ſéché; on
» la chauffe encore de nouveau
» avec du charbon de noix de gal-
» le juſqu'à la faire ſuer, enſuite on
» paſſe des bougies par deſſus; en-
» fin on la frotte avec des linges
» propres, de la même façon que
» l'on blanchit les marbres. »

Si ces différens textes ne développent point la pratique, au moins ne laiſſent-ils aucun doute ſur le nombre des eſpèces de peinture encauſtique. Il en réſulte qu'il y avoit, 1°. L'encauſtique à la cire;

2°. L'encaustique sur l'ivoire, avec le *cestrum* ou *viriculum* ; 3°. L'encaustique sur les vaisseaux ; 4°. Celle qui s'exécutoit sur les murailles. L'examen de la premiere & de la quatriéme espèce est ici l'unique objet de M. de Caylus : celle qui se pratiquoit sur l'ivoire lui a paru inintelligible ; il réserve la troisiéme pour un Mémoire particulier.

La premiere encaustique étoit vraisemblablement employée pour les tableaux portatifs, que nous appellons tableaux de chevalet. La quatriéme qui s'exécutoit avec la cire, les couleurs & le feu, se rapproche beaucoup de la premiere : & M. de Caylus a découvert par ses essais qu'elle a pu servir aussi pour ces mêmes tableaux, quoique selon le témoignage de Vitruve & de Pline on la pratiquât plus communément sur les murailles.

Après avoir débarrassé, autant qu'il étoit possible, de l'obscurité qui les enveloppe, les passages que

nous avons cités, notre illustre Antiquaire a tenté différentes épreuves qui tendoient à découvrir le secret des Anciens, ou à le remplacer au moins par une méthode qui approchât de la leur, tant pour le procédé que pour les avantages.

Des quatre moyens que propose M. de Caylus, les deux premiers ont fait entrevoir quelque succès ; mais ils lui ont paru trop compliqués & trop embarrassans dans l'exécution. Depuis le 12 Novembre 1754, que sa Minerve fut exposée à l'Académie des Inscriptions, plusieurs Savans & Artistes, qui ont été consultés, se sont accordés à prononcer en faveur du troisiéme & du quatriéme moyen. Il n'entre dans la composition des tableaux faits selon ces deux procédés, que de la cire pure & des couleurs : ils portent le caractere que Pline accorde aux peintures Grecques, c'est-à-dire, la vigueur, l'élégance & la solidité des couleurs.

La quatriéme méthode céde encore à bien des égards à la troiſiéme, dont voici l'expoſition.

On commencera par cirer la planche ſur laquelle on veut peindre. Pour cet effet, on tiendra la planche horizontalement ſur un braſier ardent, à une diſtance proportionnée à l'ardeur du feu : on frottera avec un pain de cire blanche la partie de la planche que l'on aura chauffée ; la cire ſe fondra, ſi la planche eſt au dégré de chaleur convenable : on la chauffera de nouveau aſſez vivement pour faire entrer la cire fondue dans le bois ; cette opération ſe réïtérera autant de fois qu'il ſera néceſſaire pour abreuver le bois de cire, de façon que ſes pores n'en puiſſent plus abſorber : enſuite on en ajoutera ſuffiſamment pour qu'il en reſte ſur la ſurface environ l'épaiſſeur d'une carte. C'eſt en quoi conſiſte la premiere préparation de la planche, que l'on pourroit appeller

dit M. de Caylus, impreſſion à l'encauſtique. Après ce procédé, on peindra ſur la planche avec les couleurs dont on fait uſage à l'huile, préparées à l'eau pure, ou à l'eau légèrement gommée. Mais les couleurs ne prendroient point ſur la cire, & ne s'y attacheroient que par plaques fort irrégulieres, ſans le ſecours d'un corps intermédiaire : la craie préparée, que l'on nomme communément blanc d'Eſpagne, a diſſipé l'obſtacle. Après avoir bien pulvériſé cette craie, on en a répandu ſur la cire ; on a frotté légèrement avec un linge ; & la couleur a pris alors, comme ſi elle eût été appliquée ſur le papier ou ſur le bois à crud.

Le tableau étant peint, on le préſenta au feu ; la cire, qui étoit ſous la couleur ſe fondit, & pénétra la couleur, de façon qu'elle vint à la ſurface du tableau : il ne fallut qu'une chaleur très-modérée pour opérer cette eſpèce d'encauſtique.

Dans cette peinture, la cire fondue rend aux couleurs le ton qu'elles avoient lorſqu'elles étoient humides.

La quatriéme maniere de peindre à l'encauſtique, a plus d'analogie avec l'opération indiquée par Vitruve & Pline, qui ſuppoſent la couleur appliquée la premiere. On peindra d'abord à gouache, à la façon ordinaire, ſur une planche très-unie ; quand le tableau ſera terminé, on le placera horizontalement, on le couvrira de lames de cire très-minces, on fera fondre cette cire avec une poële remplie de feu : la cire fondue pénétrera la couleur & le bois, & rendra cette couleur indiſſoluble à l'eau. Pour préparer les petites lames de cire, on fera chauffer de la cire blanche, on la rendra ſouple en la maniant, on l'étendra avec un rouleau ſur une glace ou ſur un marbre humide un peu échauffé, juſqu'à ce qu'el-

le ſoit mince comme une carte à jouer.

Les amateurs de la peinture doivent encore ſavoir gré à M. de Caylus d'un avis qu'il donne à ceux qui voudroient faire peindre, ou acquérir des tableaux peints à l'encauſtique. Pour ſe garantir de toute ſurpriſe, ils auront la précaution de laver pluſieurs fois, avec de l'eau commune & une broſſe à peindre, le tableau que l'on annoncera être à l'encauſtique : ſi la couleur réſiſte à l'eau, on ne courra point riſque d'être trompé. Il faudra cependant examiner ſi le tableau n'eſt point verni ; car il pourroit être alors d'une mauvaiſe peinture à l'encauſtique, qui n'auroit pas la ſolidité de la véritable inuſtion, quoiqu'il réſiſtât au lavage.

II. Le Mémoire que nous venons d'analyſer, eſt ſuivi *d'obſervations ſur les meſures anciennes.* Les recherches de M. Fréret ſur les meſures longues des anciens, infé-

rées dans le vingt-quatriéme Volume du recueil de l'Académie, n'étant point encore publiées quand M. Gibert lut ſes obſervations, dont nous allons rendre compte, il ne doit pas paroître étonnant qu'il ne parle point ici de ſon illuſtre confrere, & qu'il réfute ou embraſſe quelques-unes de ſes opinions, ſans le nommer.

Le ſtade Italique employé par Pythagore dans la meſure du monde, étoit ſelon Cenſorin (*de die natali. c.* 13.) de ſix cents vingt-cinq pieds : il y a encore, continue le même Ecrivain, d'autres ſtades qui différent de longueur, comme l'Olympique qui a ſix cents pieds, & le Pythique qui en a mille.

M. d'Anville, dans ſon traité des meſures itinéraires, récuſe ce témoignage de Cenſorin, & prétend qu'il n'y a aucun veſtige dans l'antiquité d'un ſtade dont la longueur ait été preſque double du ſtade le plus ordinaire. M. Gibert penſe

que cet Auteur en évaluant ces trois ſtades pour en montrer la différence, les a eſtimés ſur une meſure commune, quelle qu'elle ait été, & que les meſures ſur leſquelles ces ſtades ſont évalués n'étoient point telles, comme l'a prétendu Lucas Peto, que leur différence fit évanouir celle que Cenſorin établit entre ces ſtades.

Philander, commentateur de Vitruve, diſtingue ſix ſortes de pas : l'un contient, dit-il, un des pieds & l'intervalle qui le ſépare de l'autre, *veſtigium & intervallum*, & il a deux pieds ; le ſecond contient les deux pieds & la moitié de l'intervalle qui les ſépare, *duo veſtigia & medium intervallum*, & il a deux pieds & demi ; le troiſiéme contient les deux pieds & leur intervalle en entier, *duo veſtigia & intervallum*, & il a trois pieds. Les trois autres ſortes de pas ſont pris de ces trois premiers en les doublant. L'Auteur de l'hiſtoire des

grands chemins de l'Empire indique les mêmes eſpèces de pas, & ajoute que le pas double de la ſeconde eſpèce, c'eſt-à-dire, celui de cinq pieds, régle les ſtades & les milles, & qu'on l'appelle par excellence pas géométrique.

Après une diſcuſſion ſur la nature du pas & du pied, M. Gibert paſſe à l'examen des différens ſtades connus. Il trouve dans le ſtade Olympique un réſultat du pas de trois pieds, dans le Pythique un ſtade formé de pas de cinq pieds; le ſtade Philétérien eſt, dit-il, réſultant du pas de ſix pieds; le ſtade Italique ou Pythagorique n'eſt autre choſe que l'Olympique corrigé par Pythagore ſur la meſure exacte de la carriere d'Olympie, & contenant un vingt-cinquiéme de plus que celui-ci.

Rien n'eſt plus commun chez les anciens, dit encore M. Gibert, que les mêmes diſtances meſurées en ſtades, plus fortes préciſément de

deux cinquiémes dans des Auteurs que dans d'autres, c'eſt-à-dire, plus fortes d'autant que le ſtade Pythique, au rapport de Cenſorin, ſurpaſſoit le ſtade Olympique. Ainſi Ariſtote donnoit quatre cents mille ſtades à la circonférence de la terre, & Poſidonius deux cents quarante mille. Eratoſthène donnoit neuf cents ſtades à l'iſthme de Suez, & d'autres quinze cents. Les uns comptoient vingt ſtades de Sicyone à la mer, & les autres n'y en comptoient que douze. Pluſieurs Géographes donnoient vingt mille ſtades à l'Inde, & Patroclès ne lui en donnoit que douze mille. Hérodote feſoit la côte d'Egypte de trois mille ſix cents ſtades, & les Auteurs qu'a ſuivis Diodore de deux mille ſeulement. Enfin, pour ne pas épuiſer la ſource des exemples, nous avons déja eu occaſion de remarquer qu'en Egypte les ſtades, ſelon Strabon, étoient de différente longueur. L'antiquité four-

nit donc des vestiges frappans & en très-grand nombre, de la différence que met Censorin entre le stade Olympique & le Pythique.

Il est assez généralement reconnu que les anciens avoient des mesures communes ou vulgaires, des mesures sacrées & des mesures de Roi ; ce qui feroit encore varier le stade selon la mesure élémentaire dont il résultoit. M. Gibert présume que la différence qui regnoit entre les mesures sacrées & les vulgaires étoit précisément celle qu'il découvre entre le stade Italique & le commun. Le stade vulgaire, continue-t-il, étant de six cents pieds, équivaut à cent vingt pas ; le stade sacré étant de six cents vingt-cinq des mêmes pieds, équivaut à cent vingt-cinq pas ; le stade de Roi étant d'un neuviéme plus grand que le vulgaire, est de six cents soixante-quinze pieds, ou de cent trente-cinq pas. Le mille Romain, qui étoit une mesure de mille pas,

valoit donc huit ſtades vulgaires & un tiers, huit ſtades ſacrés, ſept ſtades & demi de Roi.

Dans l'eſtime que M. Gibert fait à la fin de ſon Mémoire, du pied Romain comparé au nôtre, il donne la préférence à l'opinion de M. Fabretti qui évalue le pied Romain à treize cents ſix dixiémes de ligne du pied de Paris. Outre que cette opinion tient le milieu entre les deux extrêmes qui diviſent les Antiquaires, elle a 1°. en ſa faveur le plus grand nombre de pieds que l'on a découverts, & ſingulierement trois de fer déterrés par M. Fabretti : 2°. Suivant les dernieres vérifications, elle correſpond à la meſure de l'ancien pied Romain, gravée au Capitole par les ſoins de Lucas Peto : 3°. Elle convient dans une préciſion ſurprenante avec la meſure de l'hécatonpedon encore ſubſiſtante à Athènes. 4°. Elle ſe rapporte, à un tiers de dixiéme de ligne près, à la meſure que

le P. Riccioli a déduite de la capacité du conge.

III. Profitons encore des recherches de M. Gibert sur un point important de la Géographie d'Egypte. Dans une dissertation, qui suit celle que nous venons d'analyser, il fixe la situation de l'ancien lac de Mœris. Deux opinions différentes partagent sur ce point les critiques & les Géographes modernes : la premiere, qu'ont suivie dans leurs Cartes MM. Samson & de l'Isle, place ce fameux réservoir au lac qui porte le nom *de Kern* ou *de Caroun* : la seconde, proposée par les PP. Catrou & Rouillé, adoptée par M. d'Anville, & soutenue par Granger dans la relation de son voyage d'Egypte, la place au canal appellé aujourd'hui *Bahr - Baten*, c'est-à-dire, canal intérieur. M. Gibert prouve contre cette derniere opinion, qu'on ne retrouve dans le *Bahr - baten* presqu'aucun des traits qui doivent caractériser le lac

de Mœris. Il nous apprend qu'il a puisé une partie de ses découvertes dans le trésor géographique de M. Buache, qui renferme différentes études de M. Fréret & de M. de l'Isle sur le local de l'Egypte ; il y a trouvé aussi plusieurs Cartes dressées sur les Mémoires des voyageurs les plus exacts, & quelquesfois par ces Voyageurs même ; une Carte du cours du Nil par M. du Roure ; enfin une copie calquée de la Carte du P. Sicard, qui avoit été communiquée en 1738, par M. le Comte de Caylus.

En comparant ces pièces modernes avec les anciens monumens, M. Gibert s'est persuadé, & doit, ce semble persuader à ses Lecteurs, que le lac de Mœris est le *Bahr-Jousef*, canal qui à son extrémité méridionale reçoit les eaux du Nil qu'il verse au Nord dans le lac de *Kern*. Ce canal creusé de main d'homme depuis le Nil jusqu'à son embouchure dans le lac de *Kern* qui

paroît être une excavation de la Nature, est à l'Occident du fleuve & du *Bahr-baten.* Les caracteres qui désignent dans les écrits des anciens le lac de Mœris, conviennent si parfaitement au *Bahr-Jousef* & au lac de *Kern* auquel il se joint, qu'ils forment une preuve des plus completes pour le sentiment de M. Gibert.

Nous ne pouvons mieux terminer cet Extrait des Mémoires de l'Académie, qu'en soumettant aux lumieres de M. le B. un doute qu'il nous permettra de lui proposer.

DOUTE

ſur l'acception du mot

PHALERE.

QUoique nous ne retrouvaſſions point l'idée que nous avions de la *Phalere*, dans la notion qu'en donne M. le B. & que nous avons rapportée dans nos Mémoires du mois d'Août, p. 1972; nous nous ſommes contentés cependant d'expoſer ce qu'il en penſe, eſpérant découvrir quelques éclairciſſemens ſur ce point. Voici à quoi ſe réduiſent pour l'inſtant notre recherche & nos réflexions.

M. L. B. regarde la *Phalere* comme un ornement de la perſonne, & croit que c'étoit une eſpèce de Baudrier. Il en donne pour premiere preuve, ces vers de l'Enéïde.

Euryalus phaleras Ramnetis & aurea bullis
cingula, &c.
Hæc rapit, atque humeris nequicquàm fortibus
aptat.

Ce mot *aptat* auquel M. L. B. n'attribue point d'autre ſignification que celle *d'adapter*, lui fait conclure que la Phalere étoit un ornement de nature à pouvoir s'adapter aux épaules ; mais eſt-il bien prouvé que cette expreſſion *aptare* ne peut point équivaloir à celles ci, *colligere ità ut geſtari poſſit ?* Alors ce mot eſt indifférent à ſa cauſe.

Il ſemble que ce n'eſt pas bien interpréter Virgile que d'imaginer que ces mots *aurea bullis cingula*, ne ſont que l'explication de *phaleras :* le Poëte, qui connoiſſoit ſa langue, eût dit, de quelque façon qu'il eût tourné ſon vers, *phaleras aurea bullis cingula*, ſans diviſer par la conjonction &, s'il n'eût voulu que détailler ſon idée.

M. L. B. cite Licétus pour prou-

ver que des fantaſſins ont porté la Phalere : voyons ce que dit cet Auteur dont il s'appuye.

Licétus (*l. 6. c.* 82.) cite Pétrone qui dit (*c.* 28.) *hinc involutus coccinâ gauſapâ lecticæ impoſitus eſt, præcedentibus phaleratis curſoribus quatuor.* Il rapporte ce paſſage de Suétone qui regarde Néron : *numquam carrucis minùs mille iterfeciſſe traditur, ſoleis mularum argenteis, canuſiatis mulieribus, armillatâ & phaleratâ cùm Mazacum turbâ atque curſorum.* Plus loin il ajoute : *Phaleræ certè fuerunt equorum ornamenta, ut ait Iſidorus : Conſtantino verò ſcutella parva ſplendida in pectoribus equorum : item petra eminens in mari. Sed & eidem* φάλος *apex, & conus galeæ, ubi* λόφος *id eſt criſta ligatur, undè phaleræ dicta ſunt ornamenta equitum galeis imponi ſolita, plumarum præcipuè volitantium ; de quibus phaleris Livius agit, dùm nobiles illas abjeciſſe monet ob libertinorum filios ad anuli aurei dignitatem*

nitatem evectos. Nous ne trouvons rien là qui ait rapport à un Baudrier.

Suivons encore Licétus. *Undè constat phaleras non tàm equorum ornamenta fuisse quàm equitum & hominum in culmine galearum eminentia.* Sous le regne des Empereurs les couriers portoient une aigrette sur leur tête : Licétus rend aussi raison de cette pratique ; *cursorum, maxime tabellariorum, velocitatem in cursu phalerâ veteres indicare voluerunt, equorum ornamento proprio.*

Plus nous avançons, moins nous appercevons le Baudrier, & moins aussi nous découvrons ce qu'étoit précisément la Phalere. Nous avons vu que Suétone parle de couriers qui la portoient ; dans un autre endroit le même historien la désigne comme un harnois de cheval : il dit dans la vie de Caligula en parlant d'un pont de bateaux que ce Prince avoit fait construire : *Per*

hunc pontem ultrò citròque commeavit biduo continenti. Primo die phalerato equo, &c. (pag. 175. Edit. Amsterod. Typis Danielis Elzevirii 1671.)

Ce passage s'accorde avec celui de Pline, où parlant des perles artificielles que l'on fabriquoit en Arabie, il dit, (l. 37 c. 12.) *quondàmque tantæ magnitudinis fecere, ut equis Regum in oriente frontalia, atque pro phaleris pensilia facerent.* On lit dans les *mss. Reg. Colb. & Fux . . . . ut equis Regum in Oriente phaleras facerent.*

M. L. B. prétend que les faits déposent en sa faveur, & remarque que L. Siccius Dentatus qui étoit fantassin, a reçu du peuple Romain, plusieurs Phaleres en récompense de ses services militaires. La Phalere loin d'être un ornement du cheval, n'étoit donc pas même affectée au seul Cavalier ; mais outre qu'il ne s'en suivroit pas que la Phalere ne pût être qu'un Baudrier,

L. Siccius Dentatus repréſentant ſes exploits aux Romains, leur dit qu'il a ſervi tantôt comme fantaſſin, tantôt comme Cavalier, καὶ ἐν πεζοῖς καὶ ἐν ἱππεῦσι. (Denis d'halicarn. l. 10.)

Dans cette diverſité de témoignages, que décider ſur la Phalere? Nous oſons aſſurer d'abord qu'elle n'étoit pas un Baudrier plutôt que tout autre ornement; & nous prions M. L. B. de nous éclairer, ſi nous ſommes dans l'erreur. Nous hazarderons enſuite de croire que le mot *Phalere* qui dans ſon acception primitive ſignifie en langue Grecque un ornement, une parure quelconque, a été d'abord reſtreint chez les Romains à déſigner un harnois de cheval deſtiné à diſtinguer la Cavalerie, & qu'enfin il a repris la ſignification générique qui eſt indiquée par ſon étymologie: c'eſt ce que l'on appercevra en comparant les différens textes que nous venons de rapporter.

Le ſentiment que nous adoptons, ſe trouve développé dans le Pline du P. Hardouin (T. 1. p. 390. Edit. 1723.) Voici ce que porte une Note ſur le mot *Phaleræ* : *ſignificantur eo nomine plerùmque ornamenta equorum : nunc verò nobilium equitum, ſive ea fuerint ſcuta brevia & clypeoli, ſeu parvi umbones, ſive quid aliud.* Etymologus : *φάλαρα, ἀσπιδίσκους, τὴν κοσμήσιν, τὴν κατὰ τὸ μέτωπον τῶν ἵππων*, &c. ac paulo poſt : *φαλὸς, ἀσπιδίσκιον τι, μικρον καὶ λαμπρον. καὶ φάλαρα, τὰ κοσμήματα διὰ τὴν λαμπρότητα*, &c.

ARTICLE CXLIX.

EMILE, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève. 4 vol. in-8°. *A Amsterdam chez Jean Néaulme, Libraire. M. DCC. LXII.*

QUand nous annonçâmes cet ouvrage *, à peine se distribuoit-il ; & nous ne pûmes alors que donner une légere notice du plan que l'Auteur expose dans son avant-propos. Nous apperçumes bien au premier coup d'œil le germe de quelques paradoxes, & nous fîmes part dès-lors de nos soupçons : mais nous n'eussions pas imaginé que ce traité chimérique d'éducation dût être aussi repréhensible. Les premieres scènes de cette Comédie cy-

* V. Journal de Juin 1762. pag. 1517.

nique étoient ridicules, & venoient à l'appui de tant d'autres pièces pareilles, qui dévoilent la ſtructure originale du cerveau qui les a enfantées : mais qui ſe fût attendu au dénouement affreux qui les couronne ? Si M. R. veut avoir la complaiſance de nous entendre, nous lui addreſſerons aujourd'hui quelques réflexions. Abonde-t-il aſſez dans ſon ſens pour les mépriſer ? Ce ne ſera pas une raiſon pour qu'elles déplaiſent aux gens ſenſés. Nous raſſemblerons d'abord avec la plus exacte fidélité, les propoſitions fondamentales & les meilleures preuves dont il appuie ſon ſyſtême : il n'aura point à nous reprocher d'avoir tronqué ou défiguré ſon texte. On ne trouvera pas ici cette multitude de phraſes ſemillantes qui ne prouvent que la fécondité de ſon génie, & ſa funeſte facilité de s'énoncer ; parce qu'il ne faut pas juger de la beauté ou de la difformité des objets par le

masque qui les couvre. Ecoutons M. R. ; c'est lui qui parle.

« Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses : tout dégénére entre les mains de l'homme. Il force une terre à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter les fruits d'un autre... Il ne veut rien, tel que l'a fait la nature, pas même l'homme : il le faut dresser pour lui, comme un cheval de manége... ; sans cela tout iroit plus mal encore, & notre espèce ne veut pas être façonnée à demi. Dans l'état où sont désormais les choses, un homme abandonné dès sa naissance à lui-même parmi les autres, seroit le plus défiguré de tous....

L'éducation nous vient de la nature, ou des hommes, ou des choses. Le développement interne de nos facultés & de nos organes est l'éducation de la nature : l'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement est l'éducation des

hommes ; & l'acquis de notre propre expérience ſur les objets qui nous affectent, eſt l'éducation des choſes.

Nous naiſſons ſenſibles ; .... ſitôt que nous avons, pour ainſi dire, la conſcience de nos ſenſations, nous ſommes diſpoſés à rechercher, ou à fuir les objets qui les produiſent..... C'eſt à ces diſpoſitions primitives qu'il faudroit tout rapporter ; & cela ſe pourroit, ſi nos trois éducations n'étoient que différentes : mais que faire quand elles ſont oppoſées ? ... Forcé de combattre la nature ou les inſtitutions ſociales, il faut opter entre faire un homme ou un Citoyen ; car on ne peut faire à la fois l'un & l'autre.

L'homme naturel eſt tout pour lui.... L'homme civil n'eſt qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, & dont la valeur eſt dans ſon rapport avec l'entier qui eſt le corps ſocial. Les bonnes inſ-

titutions ſociales ſont celles qui ſavent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue pour lui en donner une relative, & tranſporter le *moi* dans l'unité commune.

De ces objets néceſſairement oppoſés, viennent deux formes d'inſtitution contraires; l'une publique & commune, l'autre particuliere & domeſtique . . . . L'inſtitution publique n'exiſte plus, & ne peut plus exiſter; parce qu'où il n'y a plus de patrie, il ne peut plus y avoir de Citoyens. Ces deux mots, Patrie & Citoyen, doivent être effacés des langues modernes.

Reſte enfin l'éducation domeſtique ou celle de la nature. Mais que deviendra pour les autres un homme uniquement élevé pour lui? Si peut être le double objet qu'on ſe propoſe pouvoit ſe réunir en un ſeul, en ôtant les contradictions de l'homme, on ôteroit un grand obſtacle à ſon bonheur.... Pour

former cet homme rare, qu'avons-nous à faire ? Beaucoup, sans doute ; c'est d'empêcher que rien ne soit fait.

Dans l'ordre social, où toutes les places sont marquées, chacun doit être élevé pour la sienne. Si un particulier formé pour sa place en sort, il n'est plus propre à rien.... Dans l'ordre naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune est l'état d'homme, & quiconque est bien élevé pour celui-là, ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on destine mon éleve à l'épée, à l'Eglise, au Barreau, peu m'importe.... En sortant de mes mains il ne sera, j'en conviens, ni Magistrat, ni Soldat, ni Prêtre, il sera premierement homme ; tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin tout aussi bien que qui que ce soit....

A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mere,.... qu'on lui don-

ne de nouveaux liens, on l'emmaillote, on le couche la tête fixée & les jambes allongées, les bras pendans à côté du corps ; il est entouré de linges & de bandages de toute espèce, qui ne lui permettent pas de changer de situation.... De peur que les corps ne se déforment par des mouvemens libres, on se hâte de les déformer en les mettant en presse.... D'où vient cet usage déraisonnable ? D'un usage dénaturé. Depuis que les meres, méprisant leur premier devoir, n'ont plus voulu nourrir leurs enfans ; il a fallu les confier à des femmes mercenaires, qui se trouvant ainsi meres d'enfans étrangers pour qui la nature ne leur disoit rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de la peine.... Non contentes d'avoir cessé d'allaiter leurs enfans, les femmes cessent d'en vouloir faire ; la conséquence est naturelle.... Cet usage ajouté aux autres causes de dépopulation, nous annonce le sort pro-

chain de l'Europe. Les Sciences, les Arts, la Philosophie & les mœurs qu'elle engendre ne tarderont pas d'en faire un désert. Elle sera peuplée de bêtes féroces; elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans.

Point de mere, point d'enfant. Entre-eux les devoirs sont réciproques.... Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habitude & les soins, elle s'éteint dans les premieres années, & le cœur meurt, pour ainsi dire, avant que de naître. Nous voilà dès les premiers pas hors de la nature. On en sort encore par une route opposée, lorsqu'une mere porte ses soins à l'excès; lorsqu'elle fait de son enfant son idole; qu'elle augmente & nourrit sa foiblesse pour l'empêcher de la sentir, & qu'espérant le soustraire aux loix de la nature, elle écarte de lui des atteintes pénibles, sans songer combien, pour quelques incommodités dont elle le préserve un mo-

ment, elle accumule au loin d'accidens & de périls sur sa tête, & combien c'est une précaution barbare de prolonger la foiblesse de l'enfance sous les fatigues des hommes faits .... Exercez vos enfans aux atteintes qu'ils auront à supporter un jour. Endurcissez leur corps aux intempéries des saisons, des climats, des élémens; à la faim, à la soif, à la fatigue; trempez-les dans l'eau du styx.

Comme la véritable nourrice est la mere, le véritable précepteur est le pere; ... que des mains de l'un l'enfant passe dans celles de l'autre. Il sera mieux élevé par un pere judicieux & borné, que par le plus habile maître du monde; car le zéle suppléera mieux au talent, que le talent au zéle. Mais les affaires, les fonctions, les devoirs .... Ah les devoirs! sans doute le dernier est celui de pere? ....

Un pere quand il engendre & nourrit des enfans, ne fait en cela

que le tiers de ſa tâche. Il doit des hommes à ſon eſpèce, il doit à la ſociété des hommes ſociables, il doit des Citoyens à l'Etat....

On raiſonne beaucoup ſur les qualités d'un bon Gouverneur. La premiere que j'en exigerois, .. c'eſt de n'être point un homme à vendre.... Qui donc élevera mon enfant? Je te l'ai déja dit; toi même. Je ne le peux. Tu ne le peux! Fais-toi donc un ami; je ne vois point d'autre reſſource....

Quelqu'un dont je ne connois que le rang m'a fait propoſer d'élever ſon fils.... Si j'avois accepté ſon offre & que j'euſſe erré dans ma méthode, c'étoit une éducation manquée: ſi j'avois réuſſi, c'eût été bien pis; ſon fils auroit renié ſon titre; il n'eût plus voulu être Prince.

Dès que l'enfant commence à diſtinguer les objets, il importe de mettre du choix dans ceux qu'on lui montre.... Je veux qu'on l'ha-

bitue à voir des objets nouveaux, des animaux laids, dégoutans, bizarres; mais peu à peu, de loin, jusqu'à ce qu'il y soit accoutumé.... Il veut tout toucher, tout manier; ne vous opposez point à cette inquiétude: elle lui suggere un apprentissage très-nécessaire... Quand l'enfant tend la main avec effort sans rien dire, il croit atteindre à l'objet, parce qu'il n'en estime pas la distance; il est dans l'erreur: mais quand il se plaint & crie en tendant la main, alors il ne s'abuse plus sur la distance, il commande à l'objet de s'approcher, ou à vous de le lui apporter. Dans le premier cas, portez-le à l'objet lentement & à petits pas: dans le second, ne faites pas seulement semblant de l'entendre; plus il criera, moins vous devez l'écouter. Il importe de l'accoutumer de bonne heure à ne commander ni aux hommes, car il n'est pas leur maître, ni aux choses, car elles ne l'entendent

point. Il vaut mieux porter l'enfant à l'objet que d'apporter l'objet à l'enfant....

Toute méchanceté vient de foiblesse ; l'enfant n'est méchant que parce qu'il est foible ; rendez-le fort, il sera bon : celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal. De tous les attriburs de la divinité toute puissante, la bonté est celui sans lequel on la peut le moins concevoir.

La fantaisie ne tourmentera point les enfans quand on ne l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'est pas de la nature.... Les longues pleurs d'un enfant qui n'est ni lié ni malade, & qu'on ne laisse manquer de rien, ne sont que des pleurs d'habitude & d'obstination. Elles ne sont point l'ouvrage de la nature, mais de la nourrice qui pour n'en savoir endurer l'importunité la multiplie, sans songer qu'en faisant taire l'enfant aujourd'hui, on l'excite à pleurer demain.

davantage. Le ſeul moyen de guérir ou prévenir cette habitude eſt de n'y faire aucune attention. Perſonne n'aime à prendre une peine inutile, pas même les enfans .... Au reſte, quand ils pleurent par fantaiſie ou par obſtination, un moyen ſûr pour les empêcher de continuer, eſt de les diſtraire par quelque objet agréable & frappant; mais il eſt de la derniere importance que l'enfant n'apperçoive pas l'intention de le diſtraire....

Je voudrois (c'eſt toujours M. R. qui parle) que les premieres articulations qu'on fait entendre à l'enfant fuſſent rares, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées, & que les mots qu'elles expriment ne ſe rapportaſſent qu'à des objets ſenſibles qu'on peut d'abord montrer à l'enfant. La malheureuſe facilité que nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point, commence plutôt qu'on ne penſe.... Parlez toujours correctement de-

vant eux, faites qu'ils ne ſe plaiſent avec perſonne autant qu'avec vous, & ſoyez sûrs qu'inſenſiblement leur langage s'épurera ſur le vôtre, ſans que vous les ayez jamais repris.... On ſe preſſe trop de les faire parler, comme ſi l'on avoit peur qu'ils n'appriſſent pas à parler d'eux-mêmes: .... ils en parlent plus tard, plus confuſément....

Aux champs les enfans épars, éloignés du pere, de la mere & des autres enfans, s'exercent à ſe faire entendre à diſtance, & à meſurer la force de la voix ſur l'intervalle qui les ſépare de ceux dont ils veulent être entendus. Voilà comment on apprend véritablement à prononcer, & non pas en bégayant quelques voyelles à l'oreille d'une gouvernante attentive.... Ce qui empêche les garçons dans les Colléges, & les filles dans les Couvens d'acquérir jamais une prononciation auſſi nette que celle des payſans, c'eſt la néceſſité d'appren-

dre par cœur beaucoup de choſes, & de réciter tout haut ce qu'ils ont appris : car en étudiant ils s'habituent à barbouiller, à prononcer négligemment & mal : en récitant c'eſt pis encore ; ils recherchent leurs mots avec effort, ils traînent & allongent leurs ſyllabes... Emile n'aura pas ces défauts de prononciation, ou du moins il ne les aura pas contractés par les mêmes cauſes.... Les vices de prononciation qu'on fait contracter aux enfans en rendant leur parler ſourd, confus, timide, en critiquant inceſſamment leur ton, en épluchant tous leurs mots, ne ſe corrigent jamais...

Reſſerrez le plus qu'il eſt poſſible le vocabulaire de l'enfant, c'eſt un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots que d'idées, qu'il ſache dire plus de choſes qu'il n'en peut penſer.... Les Payſans ont peu d'idées ; mais ils les comparent très-bien. ...

Quand les enfans commencent

à parler, ils pleurent moins.. Dès qu'une fois Emile aura dit, *j'ai mal*, il faudra des douleurs bien vives pour le forcer à pleurer... Si l'enfant eſt délicat, ſenſible, que naturellement il ſe mette à crier pour rien, en rendant ſes cris inutiles & ſans effet, j'en taris bientôt la ſource. Tant qu'il pleure je ne vais point à lui; j'y cours ſi-tôt qu'il s'eſt tû.... S'il tombe, s'il ſe fait une boſſe à la tête, &c. je reſterai tranquille au moins pour un peu de tems. Le mal eſt fait, c'eſt une néceſſité qu'il l'endure... Souffrir eſt la premiere choſe qu'il doit apprendre, & celle qu'il aura le plus grand beſoin de ſavoir....

Y a-t-il rien de plus ſot que la peine qu'on prend pour apprendre aux enfans à marcher, comme ſi l'on en avoit vu quelqu'un qui par la négligence de ſa nourrice ne sût pas marcher étant grand?..Emile n'aura ni bourlets, ni paniers roulans, ni chariots, ni liſieres, ou du

moins dès qu'il commencera de ſavoir mettre un pied devant l'autre on ne le ſoutiendra que ſur les lieux pavés, & l'on ne fera qu'y paſſer en hâte.,...Qu'on le mene journellement au milieu d'un pré. Là qu'il coure, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour, tant mieux; il en apprendra plutôt à ſe relever.

Telle eſt la ſubſtance d'une partie du premier Volume d'*Emile*: nous ſera-t-il permis maintenant, M. R., de réflechir ſur le parti que nous avons à prendre? Vous ne prétendez pas que nous embraſſions aveuglément votre ſyſtême: la tyrannie n'eſt point de votre goût. Quand vous traitez d'*homme enfant*, de *Lecteur vulgaire*, ou *ſtupide*, quiconque n'eſt pas de votre avis, vous n'avez ſans doute en vue que ceux qui vous contrediſent ſans examiner: vous êtes trop ami de la raiſon pour en interdire l'uſage. Examinons donc.

Tout eſt bien, ſortant des mains

de l'Auteur des choſes, &c. D'abord voilà un début équivoque & captieux : il a un ſens vrai auquel vous faites peu d'attention, parce qu'il eſt étranger à votre objet ; conſidéré ſous un autre rapport il eſt faux, & c'eſt alors qu'il devient une des pierres angulaires de votre édifice. Si la nature produit un arbre, ce ſera bien un arbre ; eſt-ce un homme, elle aura fait l'être qui eſt un homme : ſi c'eſt un monſtre, c'en ſera bien un : chaque être a ſa bonté abſolue qui le conſtitue lui-même, & ſans laquelle il n'eſt pas poſſible : en ce ſens, *tout eſt bien ſortant des mains de l'Auteur des choſes* ; & ce principe, dont tout le monde convient, vous eſt inutile. Mais, chaque être dans ſon origine eſt relativement bon, de maniere que cette conſtitution primitive ne puiſſe être remplacée que par un mal ? C'eſt-à-dire, cette terre que l'homme trouve inculte & chargée de ronces, ne pourra être

cultivée & aſſujettie à donner des productions plus utiles, ſans un attentat contre la nature? Ce ſera la contredire, dites vous, que de greffer un ſauvageon? Inſertion qu'elle avoue cependant, & qu'elle ſeconde en ſuivant ſes loix générales. L'homme naît tellement bon, qu'abandonné à lui-même dès ſa naiſſance, il ne connoîtroit point le mal, ou ne le feroit pas ſans réfléchir? Tout ce qui n'eſt pas inſtitution originelle y répugne? Il n'y a pour l'homme qu'une façon d'être qui ſoit dans l'ordre? Les bonnes inſtitutions ſociales le dénaturent? Il eſt né pour être ſeul, pour ne rechercher ou ne fuir que ce qui a rapport à lui? Ses premieres ſenſations ſe bornent à ſon individu; & de-là il ſuit que les devoirs de ſociété qu'il aura à remplir dans un âge mûr ſont contre nature? Cette nature eſt tellement une, & reſtreinte par tout & toujours au ſeul point originel des

choſes, de façon que la ſociété n'en puiſſe être une émanation? L'arbre élagué pour porter de plus beaux fruits, ou tranſplanté pour conſpirer à l'arrangement ſymmétrique d'un verger, ne tient plus ſes productions de la nature? Le Citoyen n'eſt plus homme? La volonté du Créateur (car enfin c'eſt la nature, ſelon vous même; heureuſement vous ne niez pas tout) cette volonté de l'Etre ſuprême eſt démentie dès-là même que les hommes vivent enſemble; & la raiſon, préſent de la ſouveraine intelligence, ceſſe d'être lumiere *naturelle*, lorſqu'elle nous dicte ces loix ſociales dont le but eſt de maintenir l'ordre entre des créatures, qui en ſe réuniſſant n'ont fait que céder à un penchant inné, ou du moins à la néceſſité morale & peut être même phyſique des choſes? A chaque inſtant vous avez beſoin de ces propoſitions, & vous les laiſſez ſans preuves? *Naviget Anticyram*:

débiter

débiter ces propos par air n'est qu'un ridicule; les soutenir est une vraie folie : comment appellerez-vous un Instituteur prétendu du genre humain qui méprise assez ceux qu'il veut instruire, pour imaginer qu'un paradoxe doive devenir une vérité, dès qu'il est appuyé d'un trait brillant d'élocution ?

Si vous vous fussiez contenté de crier à haute voix, & de faire bien entendre, que l'homme abuse de sa raison, que sa malice substitue dans la société des vices nouveaux à ceux qu'il auroit adoptés s'il eût vécu errant & vagabond comme certains peuples ; que réprimé par l'autorité nécessaire des loix, il n'a fait que devenir quelquesfois, & cela par un abus de sa liberté, plus adroit à couvrir sa marche vers le désordre ; que souvent le plus fort cherchant son intérêt propre aux dépens du plus foible, a prescrit, sous prétexte de l'ordre, comme régles de la nature, ce qui n'étoit

que la Loi de la passion : si vous eussiez dit encore que trop souvent la sagesse des Loix sociales se trouve en opposition avec les desirs déréglés de l'homme, on eût applaudi à votre zéle ; mais ces reproches ont été faits mille fois au genre humain : il vous falloit du nouveau. Poursuivons, cet objet reviendra.

L'homme naturel est tout pour lui : il est l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable : l'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire, dont la valeur est dans son rapport avec le corps social. Rien ne ressemble tant à une vérité dans votre bouche, tant vous savez faire illusion : il n'y a cependant encore ici que de la contradiction, de l'équivoque & du prestige. Comment l'homme est-il entier absolu, quand il a rapport à son semblable ? Mais ceci n'est rien. Qu'entendez-vous par *homme naturel* ? Car vous abusez souvent du mot de *nature*.

Eſt-ce celui qui n'a reçu que l'éducation de la nature ? Cette éducation eſt ſelon vous *le développement interne de nos facultés & de nos organes.* Choiſiſſez : ce développement eſt-il complet ou non ? L'homme naturel que vous oppoſez à l'homme civil, peut-il déja réfléchir ſur les impreſſions que produiſent chez lui les objets qui l'environnent, & combiner ſes notions ; ou bien eſt-il à cet âge où il ne ſait encore que ſentir ſans pouvoir faire uſage de la raiſon qui doit l'éclairer un jour ? S'il n'eſt ſuſceptible que de ſenſations, qui à peine excitent en lui la conſcience réfléchie de ſon exiſtence ; comment allez vous comparer l'homme animal avec l'homme civil ? Il n'eſt plus étonnant effectivement que l'un s'éloigne de l'autre au point qu'ils paroiſſent répugner enſemble. Eſt-ce là ce que ſignifie votre axiome ? Non ſans doute : ce ſeroit vous prêter une ſotiſe

palpable. Il a donc le libre uſage de ſa raiſon cet homme naturel que vous définiſſez ici ? Et voilà le terme moyen qui rapproche l'enfance de l'état de Citoyen. Hé bien, cet homme raiſonnant eſt *tout pour lui ?* Oui ſans doute, s'il eſt ſeul & iſolé de ſes ſemblables ; mais ſi le hazard même le réunit à eux, n'aura-t-il pas bientôt l'occaſion de ſe dire pour aſſurer ſon bonheur ; ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te faſſe ? Il n'eſt donc déja plus tout pour lui. Et il ceſſe alors d'être l'*homme naturel* dans le vrai ſens, c'eſt-à-dire, dans les vues du Créateur ? Parce qu'il déraiſonne ſans doute : ou peut être la raiſon n'eſt pas un don de la nature.

Vous êtes auſſi heureux à décrire l'homme civil. Pour mieux l'oppoſer à l'homme naturel, qui ſelon vous eſt tout à lui, vous le définiſſez d'après quelques faits héroïques qui étonnent d'autant plus,

qu'ils ſont rares & élevés au-deſſus des devoirs ordinaires de la ſociété, & vous en concluez que *les bonnes inſtitutions ſociales ſont celles qui ſavent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue pour lui en donner une relative, & tranſporter le* moi *dans l'unité commune.* Peut-on bien juger des choſes en ne les comparant que dans leurs extrêmes? Si vous n'euſſiez pas eu beſoin d'un mauvais raiſonnement, vous euſſiez examiné avec plus d'impartialité : vous auriez diſtingué dans le Citoyen deux rapports, qui tous deux ſont dans la nature, ou pour ne point abuſer des termes, dans le ſyſtême général de l'univers. L'homme en ſociété pourvoit à ſa conſervation & à ſon bien être; rien ne l'en empêche que ſon goût pour le déſordre. Voilà ſon premier rapport. Il doit conſpirer au bien général, autrement il ne pourroit plus même prétendre à ſon bon-

heur propre ; l'obéiſſance qu'il doit aux Loix n'eſt point un pur aſſerviſſement fondé ſur la contrainte & la violence : ſi l'homme n'a droit d'être heureux au milieu de ſes ſemblables, qu'autant qu'il ne leur nuit pas ; les inſtitutions ſociales ne peuvent auſſi, ſans s'écarter de leur vrai but, lui enlever les moyens de ſe procurer ſa félicité particuliere. Enfin le Citoyen doit à la patrie, & la patrie doit au Citoyen : la Loi puiſe dans cette néceſſité des choſes, que vous aimez tant, la régle de conduite de l'un & de l'autre ; & par ſes ſages diſpoſitions, elle ne fait que réprimer les deſirs déréglés ou élever l'être penſant au-deſſus de l'homme animal. Comment prouveriez vous maintenant que l'homme civil répugne à la nature, & que les inſtitutions ſociales ne ſont bonnes qu'autant qu'elles ſavent dénaturer l'homme ?

Timon en proye à ſa noire mé-

lancholie, n'apperçoit les objets que sous un aspect monstrueux, & ne trouve plus de vertu sur la terre : est-il vertueux lui-même ou l'est-il seul ? Diogènes fantasque & satyrique prend à tâche de s'écarter de la façon de vivre ordinaire : n'y a-t-il de vraie philosophie que celle qui se borne au mépris du genre humain ? *Ces deux mots, patrie & Citoyen doivent être effacés des langues modernes*, dites vous : est-ce parce que vous êtes le seul Citoyen ; ou plutôt parce que vous jugez des autres par leur opposition avec vous ? Un trait cynique est quelquefois une saillie plaisante ; souvent il annonce de l'effronterie ; rarement fait-il preuve. Aussi, malgré votre bon mot, la patrie connoît-elle encore des Citoyens qu'elle chérit, & que vous sauriez mettre à leur juste valeur, si vous leur ressembliez.

Quel est le but de votre éducation ? Plus on examine votre pro-

jet, moins on en apperçoit la fin. Vous dites d'abord qu'il *faut opter entre faire un homme & un Citoyen*, & que *l'on ne peut faire à la fois l'un & l'autre*. Il semble donc qu'après avoir proscrit la société & les institutions sociales vous deviez vous borner à former l'homme de la nature. En ce cas il étoit inutile de faire un traité d'éducation aussi étendu. Puisque selon vous *tout est bien*, *sortant des mains de l'Auteur des choses*, & que *les bonnes institutions sociales* doivent *dénaturer l'homme*, il ne s'agit plus que de séquestrer votre Eleve dans quelque Isle déserte où il deviendra de lui-même l'*homme naturel* que vous demandez. Mais vous sentez le ridicule de ce systême, & ne pouvant envisager votre Emile comme un sujet inutile au genre humain, vous faites un effort pour le rendre en même tems naturel & social, *en ôtant les contradictions de l'homme*. Pour cela que faut-il faire ?

Beaucoup ſans doute ; c'eſt d'empêcher que rien ne ſoit fait. Voilà des mots, tâchons de les interpréter. Prétendez-vous renouveller la face de la terre, & renverſer de fond en comble toutes les ſociétés qui exiſtent, en n'épargnant pas même leurs *bonnes inſtitutions* qui doivent *dénaturer* votre éléve s'il s'y conforme ? Non ſans doute ; vous avez dû voir qu'il n'appartient plus qu'à l'Etre ſuprême d'opérer ce changement univerſel : on ne peut imaginer que vous ayez voulu faire retentir l'air de cris inutiles. Votre propoſition n'eſt-elle qu'exagérée, & n'avez vous eu intention que de corriger les abus qui ſe ſont gliſſés dans la ſociété ? Voyons ſi alors vous vous accordez avec vous même. Quand vous aurez remédié à ce que vous regardez comme abus, peu vous importe, dites vous, à quel état on deſtine votre Emile ; *il ſera propre à l'Epée, au Barreau, à l'Egliſe.* Ri-

ſum teneatis, amici! Quoi, vous en ferez un homme contradictoire, un fourbe qui extérieurement avouera un état que vous lui aurez dépeint, comme un fruit de la folie humaine ?

Avant d'aller plus loin, convenons encore d'une choſe. Après avoir dit dans votre Avant-propos, qu'en liſant votre Ouvrage, *on croira moins lire un traité d'Education, que les rêveries d'un viſionnaire ſur l'Education*; *qu'y faire*, ajoutez-vous, *ce n'eſt pas ſur les idées d'autrui que j'écris ; c'eſt ſur les miennes : .... dépend-t-il de moi de me donner d'autres yeux, & de m'affecter d'autres idées ? Non.* Dépend-t-il plus de ceux à qui vous reprochez leurs préjugés, de ſe donner d'autres yeux, & de s'affecter d'autres idées ? Non, ſi vous êtes conſéquent : vous auriez donc cru écrire en vain ? Mais ſi votre excuſe n'eſt qu'un perſiflagle, ou s'il eſt vrai que vous puiſſiez réfléchir

ſur vos paradoxes, nous ne ſommes plus diſpenſés de profiter de vos avis, & de renoncer à nos abus.

Nous avouerons donc ſans peine que l'enfant trop reſſerré dans les tégumens dont on le couvre après ſa naiſſance, eſt un priſonnier malheureux, & que des liens trop étroits le déforment & l'affoibliſſent : nous ne croirons pas cependant que *tremper* les enfans *dans l'eau du ſtyx*, doive être les expoſer à toutes les intempéries de l'air ſans avoir aucun égard à leurs forces, au climat & à la ſaiſon. Ce que l'on ſait encore, & que vous avez très bien prouvé, c'eſt que la mere eſt la nourrice naturelle de ſon enfant, & que l'uſage accrédité, qui livre l'homme à des nourrices mercénaires, eſt une des cauſes de la dépopulation. Mais n'auriez vous pas eu raiſon, quand vous vous ſeriez abſtenu de répandre ſur la vérité des torrens de bile ? Qu'étoit-

il besoin d'ajouter que *les Sciences, les Arts, la Philosophie & les mœurs qu'engendre l'Europe, ne tarderont pas d'en faire un désert*; qu'*elle sera peuplée de Bêtes féroces*, & qu'*elle n'aura pas beaucoup changé d'Habitans?* Si le zéle seul vous portoit à ces incartades, l'amour du bien public pourroit vous excuser; mais si vous n'aboyez que pour mordre, vous voilà dans la classe des animaux dangereux.

L'on s'accordera encore avec vous pour crier à ces meres insensées qui font des idoles de leurs enfans, qu'en écartant d'eux toute atteinte pénible, elles accumulent au loin les douleurs & les maux sur la tête de ces victimes infortunées de leur aveugle tendresse. Que n'est-il permis aussi de désirer que le pere, s'il est sénsé, pût être le précepteur de son enfant, ou qu'au moins un gouverneur ne fût point un homme vénal! mais quelles raisons autres que des sophis-

mes pourrions nous donner à cet Inſtituteur choiſi, pour lui perſuader que s'il réuſſit, il aura engagé ſon éleve à renier le titre que lui a donné la divine Providence, & qu'il aura dû le diſpoſer à ne plus vouloir être Prince, s'il eſt né pour occuper ce rang dans l'ordre ſocial? Ces propoſitions hardies ſont des corollaires de vos principes auſſi faux que mal démontrés, qui ne peuvent nous en impoſer juſqu'à nous faire croire que l'autorité des Princes n'émane pas de la puiſſance du maître de l'univers.

Vous développez avec intelligence la pratique qu'il faut obſerver pour ſatisfaire l'inquiétude & rectifier les premiers mouvemens d'un enfant qui commence à diſtinguer les objets; mais vous paſſez bientôt à une propoſition fauſſe, qu'il n'eſt pas étonnant que vous prouviez mal. *Toute méchanceté*, dites vous, *vient de foibleſſe;.. celui qui pourroit tout ne feroit jamais*

de mal. Souvenez-vous d'abord que nous profiterons de cette aſſertion pour démontrer contre vous-même la fauſſeté d'une autre qui vous tient lieu d'axiome : attendons qu'il en ſoit tems, & contentons nous aujourd'hui de relever celle-ci. Toute méchanceté vient de foibleſſe, dites vous, parce que celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal, & que *de tous les attributs de la Divinité toupuiſſante, la bonté eſt celui ſans lequel on la peut le moins concevoir.* Vous avez confondu ici la vérité du conſéquent avec celle de la conſéquence. Le Tout-puiſſant eſt bon ſans doute, parce qu'il réunit toutes les perfections ; mais en eſt-il de même de l'homme qui ſeroit fort relativement aux autres ? Et n'eſt-ce pas de cette ſupériorité de forces reſpectives que naiſſent la violence & tous les vices qui en dérivent ?

Vous exigez que l'on croye en-

core ſur votre parole que *la fantaiſie ne tourmentera point les enfans, quand on ne l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'eſt pas de la nature.* Cette ſuppoſition prend ſa ſource dans une autre que vous annoncez dès votre début, & que vous exprimerez bientôt en ces termes ; *poſons pour maxime inconteſtable que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits : il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain. Il ne s'y trouve pas un ſeul vice dont on ne puiſſe dire comment & par où il y eſt entré.* Le tems viendra où peut-être vous ſerez obligé de convenir avec nous que cette maxime n'eſt pas ſi inconteſtable dans le ſens que vous lui donnez ; mais enfin, ſi elle l'eſt pour vous dans cet inſtant-cy, pourquoi la contredire ? Pourquoi dans un autre endroit avouez-vous que l'enfant peut *naturellement ſe mettre à crier pour rien ?* Quel goût

pour l'inconséquence vous a fait dire encore, qu'*il y a des caracteres doux & tranquilles qu'on peut mener loin sans danger dans leur premiere innocence ; mais* qu'*il y a aussi des naturels violens dont la férocité se développe de bonne heure, & qu'il faut se hâter de faire hommes pour n'être pas obligé de les enchaîner.* Bon ! nous allez vous dire ; vous trouvez dans tout cela de la contradiction ? Lecteur vulgaire, tu n'as donc pas lu certaine note dans laquelle je léve toutes les contradictions que tu apperçois dans mon ouvrage ? Nous l'avons vue, M. R. & c'est une jolie piéce que nous ferons briller en son lieu.

On convient avec vous qu'un moyen généralement sûr pour tarir la source des pleurs d'habitude & d'ostination, est de ne point faire attention aux cris de l'enfant : s'il s'agissoit cependant de ces naturels violens & impétueux dont

vous venez de parler, & que l'on ne peut négliger d'écouter sans les porter à la fureur, il n'est pas douteux qu'alors il ne valût mieux distraire l'enfant par quelque objet agréable & frappant, en observant, comme vous le demandez, qu'il n'apperçoive pas l'intention de le distraire.

Vous voulez encore avec raison que les premieres articulations qu'on fait entendre à l'enfant soient rares, faciles, distinctes, souvent répétées, & que les mots qu'elles expriment ne se rapportent qu'à des objets sensibles qu'on peut d'abord lui montrer : il n'est pas jusqu'aux nourrices qui ne soient ici d'accord avec vous, & qui ordinairement ne suivent cette méthode : elles sentent aussi communément qu'il seroit ridicule & inutile de trop étendre le vocabulaire des enfans, ce qui n'est pas tout-à fait le *resserrer le plus qu'il est possible*,

comme vous le désirez. Il est certain qu'il vaut mieux parler toujours correctement devant eux, que de les reprendre continuellement, & qu'en épluchant tous leurs mots; on leur fait contracter un parler sourd, confus & timide.

Y a-t-il rien de plus sot, dites vous, que la peine qu'on prend pour apprendre aux enfans à marcher, comme si l'on en avoit vu quelqu'un qui par la négligence de sa nourrice, ne sût pas marcher étant grand? On apprend de bonne heure aux enfans à marcher, pour deux raisons qui doivent suffire à ceux qui ne jugent pas par humeur. 1°. Parce que le mouvement développe & fortifie leurs membres. 2°. Parce qu'il y auroit du danger que dans les premiers essais qu'ils feroient d'eux mêmes, il ne leur arrivât de se casser un bras ou la tête. *Qu'on les mene journellement au milieu d'un pré : là qu'ils tombent cent fois le*

jour, tant mieux; ils en apprendront plutôt à se relever. C'est fort bien dit; mais tout le monde n'a pas un pré à disposition: vous voulez qu'au moins on les *soutienne sur les lieux pavés*. . . Ah malheureuses Villes! *Les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilleres, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver.* Oui, vous avez raison: dès demain les huit cents mille Habitans que renferme Paris en sortiront, & vous pourvoyerez à leur subsistance. Quoi, le lendemain cette multitude meurt de faim, & vous n'avez encore dépeuplé qu'une Ville? « Que voulez vous » que j'y fasse? Les choses sont mal » arrangées. » . . . . Arrangez les mieux. « Je ne le puis ni moi, ni » tout autre homme; & quand je » pourrois introduire un change» ment universel, je n'oserois en» core répondre qu'il durât long» tems » . . . . Hé bien, rappel-

lez vous donc ce que vous di-
soit un jour certaine Dame, dont
vous rapportez vous-même les
paroles ; TAIS TOI JEAN-JACQUES.

La suite dans les Mémoires prochains.

ARTICLE CL.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PIÉMONT.

DE TURIN.

Miſcellanea Philoſophico-Mathematica ſocietatis privatæ Taurinenſis. Tomus primus Auguſtæ Taurinorum. Ex Typographiâ Regiâ 1759. Et; *Miſcellanea Taurinenſia Tomus alter*, ou mélanges de Philoſophie & de Mathématique de la Société Royale de Turin, pour les années 1760-1761. A Turin, de l'Imprimerie Royale; dédiés à ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc de Savoye. On en trouve des exemplaires chez Briaſſon

rue S. Jacques à la Science; 2 vol. in-4°.

FRANCE.

DE PARIS.

Essai historique sur la Médecine en France. A Paris chez Lottin l'aîné, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq 1762. vol. in-12. de 290 pages. L'Auteur avoit d'abord formé le dessein de ne rien mettre au jour qu'il n'eût rédigé tous les Mémoires qu'il amasse depuis long-tems sur l'histoire de la Médecine en France, spécialement sur l'origine de la Faculté de Médecine de Paris; sur les Médecins qui se sont le plus distingués dans cette Compagnie; enfin sur les maladies épidémiques & contagieuses les plus universelles. Mais il a cru nécessaire de pressentir le goût du public, & sur-tout celui

de ſes confreres, avant de ſuivre un projet dont l'exécution n'eſt pas ſans obſtacles. Pluſieurs Médecins de la Faculté de Paris, ont déja écrit ſur cette matiere; mais leurs ouvrages ſont pour la plûpart diſperſés, & l'Auteur déſireroit en avoir communication. René Moreau, un des plus ſavans Médecins de ſon ſiecle annonce dans la vie de Briſſot, un des anciens membres de cette Faculté, une hiſtoire des Médecins les plus célébres de Paris, comme un Livre qu'il étoit près de publier. Daniel le Clerc, dans la Préface de ſon hiſtoire de la Médecine, fait mention d'un Ouvrage de Denys Dodart, pere du premier Médecin du Roi: c'eſt une vie des Médecins que M. Dodart, Conſeiller d'Etat, ſon petit fils, dit avoir vûe manuſcrite dans ſa jeuneſſe. Il eſt encore queſtion dans la Préface de M. le Clerc, d'un Traité de Ménage ſur les anciens Médecins: le manuſcrit eſt actuel-

lement dans la Bibliothéque de M. Joly de Fleuri, Procureur Général : c'eſt une ſimple Nomenclature des Médecins dont parlent les anciens Auteurs Grecs & Latins, & par conſéquent une ſource preſqu'étrangere aux recherches de notre Auteur. Du Boullay, hiſtoriographe de l'Univerſité, parle d'une hiſtoire des Médecins de Paris, par Jacques Mentel. Guy Patin dans ſes Lettres à Belin, paroît occupé du même projet. L'Auteur de l'Eſſai que nous annonçons, a eu communication de l'eſquiſſe de Jacques Mentel, qu'il a trouvée dans la Bibliothéque de feu M. le Chancelier d'Agueſſeau ; il ſoupçonne qu'il en exiſte une copie plus correcte dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne ſous le titre d'*Adverſaria de Médicis Pariſienſibus*. Il cite encore un manuſcrit de M. Bourdelot, qui eſt à la Bibliothéque du Roi : c'eſt ce même M. Bourdelot, neveu de l'Abbé

Bourdelot

Bourdelot, Médecin en faveur auprès de la Reine Chriſtine, qui a emporté avec lui dans le tombeau le projet de donner une nouvelle Edition du *Lindenius renovatus* de Merchlin, qu'il avoit augmenté. Les anciens titres, décrets & regiſtres de la Faculté, ceux de l'Univerſité, le Livre du Recteur, l'hiſtoire de du Boullay, l'hiſtoire Littéraire des RR. PP. Bénédictins, & les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres ont encore facilité les recherches de M. C**. Cet *Eſſai hiſtorique* expoſe l'établiſſement & les progrès de la Médecine en France : il fait connoître les Médecins les plus anciens de l'Univerſité & de la Faculté ; & depuis 1395 juſqu'à l'année préſente il ſe borne à la liſte des Doyens : on y a joint celle des premiers Médecins de nos Rois avec des notices curieuſes, & une Nomenclature des Chanceliers de l'Egliſe de Paris, puiſée dans les Car-

tulaires & Regiſtres de cette Egliſe, & dans l'ouvrage de Claude Hémeré, intitulé *De Academiâ Pariſienſi.* Une analyſe plus étendue fera mieux connoître cet eſſai, dont l'objet eſt intéreſſant pour les membres de la Faculté de Médecine.

Reflexions ſur la néceſſité, les effets & les avantages de la diſcrétion, par l'Auteur de la journée ſainte. Au Mans chez Charles Monnoyer, Imprimeur du Roi, à l'entrée du Pont-neuf. 1762. vol. in-12. L'Auteur (M. l'Abbé Chauchon) que feu Monſeigneur le Duc d'Orléans avoit engagé à compoſer cet Ouvrage, ſe propoſe d'extirper l'indiſcrétion du ſein de la ſociété. Il a rempli la meilleure partie de ſa tâche, c'eſt-à-dire, qu'il a écrit de fort bonnes choſes ; nous déſirerions pouvoir le féliciter ſur l'élégance & la correction du ſtyle.

*Lettre de M***. à M. l'Abbé**. Professeur de Philosophie en l'Université de Paris, sur la nécessité & la maniere de faire entrer un cours de morale dans l'éducation publique. A Paris chez Durand le jeune, Libraire, rue du Foin.* 1762. Cette brochure (in-12. de 68 pages) développe avec méthode & précision des vues utiles qui méritent toute l'attention des Universités dans le moment présent. On la lira avec plaisir; elle est très-bien écrite. Le Libraire qui la distribne, débite aussi les deux Ouvrages suivans.

Vie d'Edme Bouchardon, Sculpteur du Roi. A Paris 1762. broch. in-12. de 130 pages.

Histoire de l'Impératrice Irène. A Amsterdam, 1762. vol. in-12. de 300 pages.

Mémoires & Observations, recueillies par la Société Œconomique de Berne, an. 1762. 4 vol. in-8°. fig.

Il en paroît un Volume tous les trois mois : l'année complette est de 4 Volumes d'environ 300 pages chacun. On s'addressera au sieur Tillard Libraire, Quai des Augustins à S. Benoît. Cet Ouvrage est déja connu & estimé.

Nouveau plan de Gouvernement, par M. l'Abbé de saint Pierre, de l'Académie Françoise. A Roterdam chez Daniel Beman. 1762. On trouve des exemplaires de cette Edition chez Briasson Libraire, rue S. Jacques à la Science.

Dissertation sur l'éducation Physique des enfans, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté. Ouvrage qui a remporté le prix le 21 *Mai* 1762, *à la Société Hollandoise des Sciences, par M. Ballexserd, Citoyen de Geneve. A Paris chez Vallat-la-Chapelle, Libraire, Quai de Gèvres.* Vol. in-8°. de 240 pages 1762.

Bouſſole agronomique ou guide des Laboureurs; Ouvrage poſthume de M. de Gui***, diviſé en Entretiens & Recueils, pour la facilité des Curés qui voudront enſeigner les principes & la pratique de l'Agriculture à leurs jeunes Paroiſſiens, & en même tems pour l'utilité des Cultivateurs actuels, traduit du Latin. Par quatre Curés de Normandie. Premier Recueil. A Yvetot, & ſe trouve à Paris chez Deſpilly, Libraire, rue S. Jacques à la vieille poſte, ou chez le Directeur des Bureaux de l'Agronomie, Butte S. Roch, rue des Orties.

Plan raiſonné d'éducation publique, pour ce qui regarde la partie des études, par M. Colomb. A Avignon, & ſe trouve à Paris chez Rozet, Libraire, rue S. Severin, au coin de la rue Zacharie, à la Roſe d'or, 1762. Brochure in-12. de 70 pages.

Ce n'eſt qu'une eſquiſſe d'un Ouvrage plus détaillé que l'on nous promet. L'Auteur adopte la diſtribution des claſſes, telle qu'elle eſt d'uſage dans les Colléges, excepté que la Philoſophie précéde la Rhétorique, & indique pour chacune pluſieurs eſpèces d'occupations qu'il fait concourir pour former le Chrétien, le Citoyen & l'homme de Lettres. Voici l'ordre qu'il veut que l'on ſuive. « En ſixiéme, lec-
» ture des Langues mortes & vi-
» vantes, principes d'Ecriture, ré-
» citation des Evangiles & des Fa-
» bles morales de la Fontaine, ou
» autres morceaux de Proſe ou de
» Poëſie Françoiſe. (Cette claſſe
» peut être abandonnée aux ſoins
» des maîtres d'Ecole.) » Il n'y a rien là de nouveau. « En cinquiéme,
» écriture très-liſible & correcte,
» Grammaire Françoiſe, Catéchiſ-
» me, Hiſtoire de l'ancien Teſta-
» ment, principes de Géographie,
» Arithmétique. » Tout cela eſt

encore praticable. « En quatriéme,
» Grammaire Latine & Grecque :
» traduction de vive voix des Au-
» teurs : principes d'Orthographe
» Françoise : Calendrier ancien &
» moderne : abrégé chronologique
» de l'Histoire ancienne générale,
» Mythologie. (Continuation de
» l'étude de la Religion, de l'Arith-
» métique & de la Géographie.) »
On imagine que tout cela s'arrange dans la tête des enfans, comme sur le papier. On ne donne que trois ans pour le Latin & le Grec enseignés dans une classe publique & concourans avec quantité d'autres objets. Ce tems ne suffiroit pas généralement pour l'éducation particuliere, sera-t-il suffisant pour l'éducation publique, dans laquelle le maître ne peut pas suivre d'aussi près les progrès de ses éleves ? Les faits parlent. Par quelle raison d'ailleurs le Calendrier se trouve-t-il placé là ? « En troisiéme, Com-
» position en latin, principes de

» Morale civile, connoissance de » la Sphere armillaire, des Globes » céleste & terrestre : abrégé chro- » nologique de l'Histoire moderne » générale (Continuation de l'étu- » de de la Religion, du Latin, &c.) » En seconde, Régles de la Poësie » Françoise & Latine ; lecture des » bons Poëtes François & Latins ; » Droit des gens & de la guerre : » Histoire de France. (Continua- » tion de l'étude de la Religion, » &c.) » Cette classe correspond pour l'étude des langues à la quatriéme ordinaire, & l'on trouve le moyen de les faire bien connoître aux éleves, sans introduire d'autre méthode que de multiplier leur besogne. « En Philosophie, la » premiere année, Logique & » Géométrie. Pourquoi pas Logi- » que & Métaphysique ? Seconde » année, Métaphysique, Physique, » principes d'Anatomie. » Faisons mieux, donnons trois ans pour la Philosophie ; abrégeons la Logique

& la Métaphysique ; nous aurons alors du tems pour les Mathématiques & la Physique, & pour les principes de leurs différentes branches, c'est-à-dire, des Sciences proprement dites, & des Arts ; mais avant tout, trouvons le moyen de ne choisir que des Maîtres capables, & de les assujettir à leur devoir, & nous serons fort avancés.
» En Rhétorique, regles de l'Elo» quence, lecture des Orateurs La» tins, Grecs, François, & de di» vers Ouvrages de Littérature, » &c. » C'est très-bien dit ; mais il faudroit savoir alors les Langues, & l'Auteur ne donne pas le tems de les apprendre. Il demande que la Philosophie devance la Rhétorique : il semble naturel, en effet, de raisonner avant de chercher à bien parler.

La différence du Patriotisme National chez les François & chez les Anglois. Discours lû à l'Académie

des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, par M. Basset de la Marelle, premier Avocat-Général de Dombes, & Académicien Associé. A Lyon, chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire du Gouvernement, de la Ville & de l'Académie de Lyon, aux Halles de la Grenette 1762. brochure in-8°. de 72 pages.

Recherches sur la valeur des monnoyes, & sur le prix des grains, avant & après le Concile de Francfort. vol. in-12. A Paris Quai des Augustins, chez Nyon, Didot & Saugrain Libraires.

Le sieur Mond-Hare, rue S. Jacques à l'Hôtel de Saumur, vient de mettre en vente un Ouvrage gravé, d'environ soixante & dix planches, petit *in-folio*, intitulé *Architecture des Jardins*, dédié à M. Joly de Fleury, Conseiller d'Etat, par M. Gallimard fils, prix 8 l.

M. de Mornas a mis au jour les trente premieres Cartes de ſon Atlas. Elles préſentent au même coup d'œil la Chronologie, l'Hiſtoire des événemens & leur Théâtre, avec méthode & exactitude. Voici l'ordre & la diſtribution de ces Cartes. 1°. Le frontiſpice. 2°. L'introduction. 3°. Les définitions & diviſions de l'Hiſtoire. 4°. Le tableau Chronologique de l'Hiſtoire univerſelle, depuis la création juſqu'à J. C. 5°. Suite du même tableau Chronologique. 6°. Quatriéme âge, depuis la Loi écrite ou la ſortie d'Egypte, juſqu'à la dédicace du temple de Salomon. 7°. Cinquiéme âge, depuis la dédicace du temple de Salomon, juſqu'à la liberté rendue aux Juifs par Cyrus. 8°. Sixiéme âge, depuis la liberté rendue aux Juifs par Cyrus, juſqu'à la naiſſance de J. C. 9°. Le Cahos ou la formation de l'Univers. 10°. Création du monde ſui-

vant Moyse 11°. Entrée d'Adam dans le Paradis terrestre. Création de la femme. Chute de nos premiers Peres. 12°. Suite de la chute de l'homme. Sa nature. Origine des Sociétés & des inégalités politiques introduites parmi les hommes. 13°. L'histoire du genre humain, depuis la création jusqu'au déluge, c'est-à-dire, jusqu'à l'an du monde 1656. 14°. Conjectures sur la Religion, le Gouvernement, les Loix, les Arts, les Sciences, les mœurs & la langue des premiers hommes ; leur longue vie & leur population avant le déluge. 16°. Histoire du genre humain depuis le déluge jusqu'à la dispersion des peuples vers l'an 1800. 17°. Confusion des langues ; dispersion du genre humain. 18°. Partage de la terre entre les enfans de Noë 19°. Histoire du genre humain, depuis l'an 1800 jusqu'à l'an 2083. 20°. Description générale de l'Asie. 21°. Description générale de l'Asie mi-

neure. 22°. Description générale de la Syrie. 23°. Description générale de l'Europe ancienne. 25°. *Hispania antiqua.* 26°. Description de l'ancienne Gaule. 27°. Description des Gaules Celtique & Belgique. 28°. Description de l'Italie ancienne, de la Gaule Cisalpine, de la Ligurie, & de l'Etrurie. 29°. Suite de l'Italie ancienne, comprenant l'Ombrie, le *Picenum*, la Sabinie, le *Latium*, la Campanie & le *Samnium.* 30°. Suite de l'Italie ancienne; de l'Appulie, de la grande Gréce; de la Sicile & autres Isles.

Plus on examine le travail de M. de Mornas, plus on en sent l'utilité : son Ouvrage mérite toute l'attention de ceux qui sont chargés de l'instruction de la jeunesse; ils y trouveront un cours élémentaire assez étendu de Géographie, d'Histoire & de Chronologie. Nous avons déja promis, & nous pouvons encore assurer de nouveau que M. de Mornas voudra

bien prolonger le terme de la souscription en faveur des personnes qui sous peu de tems s'addresseront directement à lui. Il demeure à Paris rue S. Jacques, à côté de S. Yves, dans la maisen neuve de l'Université. Son Atlas se débite aussi chez le sieur Desnos, Ingénieur Géographe, même rue ; à l'enseigne du Globe.

Le sieur Desnos vient aussi de publier un *Plan général de la Ville & Fauxbourgs de Paris*, & les *environs de Paris très-détaillés*. Ces deux Cartes topographiques sont d'un format très-commode, & joignent l'exactitude à l'élégance du dessein.

En même tems que l'impartiaté nous dictoit quelques remarques qui n'étoient pas tout-à-fait à l'avantage de *la nouvelle méthode pour apprendre la langue Latine, par M. de Launai ;* Elle nous a portés à

rendre justice au mérite de cet Ouvrage : *optimus ille qui minimis (vitiis) urgetur.* Nous persistons à croire, comme nous l'avons annoncé, qu'une critique amère & injuste, inspirée par une basse jalousie, a trop déprimé cette méthode qui peut servir de guide & de boussole à toutes les personnes qui voudroient apprendre la langue Latine sans recourir aux maîtres : elle ne peut être aussi que très-utile à ceux mêmes qui auroient d'ailleurs les secours ordinaires.

L'esprit & la pratique de la dévotion au Sacré cœur de Jesus, Rouen, Ferrand, 1762. in-12. de plus de 400 pages. Il se trouve à Paris chez Debure fils Quai des Augustins. Ce Livre est dédié à la Reine. L'Auteur qui est, dit on, un saint Religieux, s'est proposé d'y « recueillir avec choix, avec ordre, & » dans un juste milieu entre la pro-

» lixité & la trop grande brieveté,
» ce qu'on a écrit juſqu'à préſent
» de plus intéreſſant ſur ce ſujet,
» & de plus propre à donner une
» véritable idée de cette dévotion,
» à en faire connoître l'eſprit, l'ex-
» cellence & les avantages, à la
» rendre reſpectable à ceux même
» qui ſont prévenus contre elle fau-
» te de la connoître, & à en facili-
» ter la pratique aux ames pieuſes. »
Tel eſt ſon plan; & il le remplit exactement. Parmi les Auteurs dont il s'eſt ſervi, il nomme principalement *le Pere de Galliffet*, le Pere *Croiſet*, M. *Languet*, Archevêque de Sens, & M. le Cardinal *de Luynes*. Il témoigne les vœux que forment depuis long-tems les adorateurs du Sacré cœur de Jeſus *pour l'établiſſement de la Fête de ce divin Cœur dans toute l'Egliſe*, au moins quant à l'Office & à la Meſſe. « Il
» ſeroit digne, ajoute-t-il, de la
» piété des Princes ou Princeſſes
» qui gouvernent les Royaumes

» Catholiques, d'employer leur » crédit auprès de N. S. P. le Pape, » pour procurer à toute l'Eglise un » avantage si propre à attirer la » bénédiction de Dieu sur leurs » personnes & sur leurs états. » Voici comment il définit cette dévotion pour laquelle il témoigne un si grand zéle ; « c'est un exerci» ce de Religion, qui a pour ob» jet le cœur adorable de Jesus-» Christ embrasé d'amour pour » les hommes, & outragé par l'in» gratitude de ces mêmes hommes ; » qui a pour fin d'honorer ce di» vin cœur par tous les homma» ges que l'amour & la reconnois» sance peuvent inspirer, & en par» ticulier de lui faire réparation des » injures qu'il reçoit dans le Sacre» ment de son amour. » Auparavant il avoit dit : « cette dévotion a deux » objets unis ensemble, & qu'on » honore indivisiblement, l'un sen» sible & corporel, l'autre invisi» ble & spirituel. L'*objet sensible*,

» c'eſt *le cœur de Jeſus - Chriſt* . . . .
» Ce cœur de chair ſemblable au
» nôtre, qui eſt la plus noble par-
» tie du corps adorable du Sauveur..
» Quant à *l'objet ſpirituel & princi-*
» *pal* de cette dévotion ; c'eſt *l'a-*
» *mour immenſe* dont ce Sacré cœur
» eſt embraſé. » Voilà ce qu'il ne
faut jamais perdre de vue en li-
ſant ce Livre, & en pratiquant les
exercices qu'il propoſe : car, com-
me le dit Jeſus-Chriſt même : c'eſt
l'eſprit qui vivifie ; la chair ſans cet
eſprit ne ſert de rien : *ſpiritus eſt
qui vivificat ; caro non prodeſt quid-
quam.* La dévotion au Sacré cœur
de Jeſus ne ſeroit d'aucune utilité
pour ceux qui la pratiquent, s'ils
ne ſe propoſoient pour *objet prin-
cipal* l'amour immenſe de ce divin
Sauveur : *ſpiritus eſt qui vivificat.*

On trouve chez Ganeau Librai-
re, rue S. Severin aux armes de
Dombes, des exemplaires d'un Li-
vre imprimé à Lunéville, chez

Claude-François Messuy, Imprimeur du Roi sous ce titre.

Recueils des fondations & établissemens faits par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, qui comprend la construction d'une nouvelle Place, au milieu de laquelle est érigée la statue de Louis XV, & les Bâtimens que Sa Majesté Polonoise a fait élever dans la Ville de Nancy pour son embellissement, nouvelle édition corrigée & augmentée à laquelle on a joint le compte général de la dépense des édifices & bâtimens que ce Monarque a fait construire pour l'embellissement de la Ville de Nancy depuis 1751 *jusqu'en* 1759. Ce magnifique ouvrage qui est *in-folio*, est encore recommandable par la beauté de l'impression & est orné de plans, profils, vûes, vignettes & culs de lampes très-bien gravés.

Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de

Berry, rue S. Jacques près S. Yves au Coq, vient d'acquérir du fond de Guillaume Desprez les Ouvrages suivans.

Journée Chrétienne où l'on trouvera des regles pour vivre saintement dans tous les états, & dans toutes les conditions, par feu M. Pacori, vol. in-12.

Racines de la langue Angloise, ou l'art de bien entendre cette langue, de la parler & de l'écrire correctement, par feu M. Joseph Gautier, maître de langue Angloise.

On trouve chez le même Libraire, *la vraie méthode pour apprendre facilement à parler, à lire & à écrire l'Anglois, ou Grammaire générale de la langue Angloise, par Thomas Berey, Anglois de Nation, maître de langue Angloise*, vol. in-8°.

ATLAS MODERNE, *ou collection de Cartes sur toutes les parties du Globe terrestre, par divers Auteurs. A Paris chez le sieur* LATRÉ *Graveur*,

rue de la Parcheminerie, la premiere porte en entrant par la rue S. Jacques & chez J. T. Hérissant Libraire, rue S. Jacques à S. Paul & à S. Hilaire.

Ce nouvel ATLAS ne contient pas plus de quarante Cartes de la grandeur d'un *in-folio* ordinaire, & comprend néanmoins tout ce qui est nécessaire à ceux qui se proposent de prendre une connoissance même approfondie de la Géographie, & d'étudier l'histoire avec fruit. Le plan en a été formé sur la Géographie moderne de l'Abbé Nicole de la Croix, Ouvrage si généralement estimé, qu'il s'en est consommé cinq Editions consécutives en moins de douze ans, & les Savans, qui d'après cet excellent Ouvrage, ont conduit l'entreprise, ont fait entrer dans ces Cartes tous les détails dont un Atlas complet peut être susceptible. Le Libraire bien conseillé, les a préférées à beaucoup d'autres pour les débiter avec la nouvelle édition qu'il vient de faire de

la géographie de l'Abbé de la Croix, la précision exacte & l'élégante propreté de tous les Ouvrages en ce genre qui sont sortis des mains du sieur Latré, sont de surs garants de la beauté de celui-ci ; dont le prix est de 19 liv. 10 s. relié en carton, & de 24 liv. relié en veau ; en papier fin relié en veau 30 liv. & en carton 25 liv. 10 s.

On distribue depuis quelque tems une gravure, sous le titre de *vue perspective de la Bibliothèque de sainte Genevieve de Paris*. La veuve Mésard, Marchande de Couleurs & d'Estampes rue Grenéta, à la renommée de la Cornemuse d'Outremer, croit devoir avertir le Public qu'elle fait actuellement graver ce beau morceau par M. Moreau, dont les talens sont bien connus, d'après les desseins qu'elle en a fait faire elle-même avec l'agrément de MM. de sainte Geneviéve, & que cette Estampe bien différente de celle que l'on distribue paroîtra incessamment.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octbre II. vol. 1762.

ARTICLE CXLIV. *L'Egypte ancienne*, troisiéme & dernier Extrait, pag. 2498

ART. CXLV. *Mémoires pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit humain, par rapport à la Religion Chrétienne*, 2518

ART. CXLVI. *Œuvres de M. le Chancelier Daguesseau*, T. III. 2542

ART. CXLVII. ISAIE VENGÉ; *double sens des saintes Ecritures établie & justifié*, 2571

ART. CXLVIII. *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.* T. XXVIII. troisiéme Extrait, 2591

Doute sur l'acception du mot Phalere, 2610

ART. CXLIX. EMILE *ou de l'Edu-*

cation, *par* J. J. Rouſſeau, *Citoyen de Geneve*, 2617
ART. CL. Nouvelles Littéraires, 2657

Errata pour le mois d'Août 1762.

Pag. 2100 *lig.* 4 ces deux ſens littéraux, *liſ.* ce double ſens littéral.

Pour Octobre I. vol.

Pag. 2383 *lig.* 12 certaines vues, *liſ.* certains vices. *p* 2400 *l.* 15 ſe reſolvent, *liſ.* le reſolvent.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce premier Octobre 1762.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Novembre, 1762.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Mémoires, année 1762, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 liv. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnements, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

NOVEMBRE, 1762.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du ROI,

M. DCC. LXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 803 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1732.	12.
1702.	12.	1733.	12.
1703.	12.	1734.	12.
1704.	13.	1735.	14.
1705.	12.	1736.	15.
1706.	12.	1737.	13.
1707.	12.	1738.	13.
1708.	12.	1739.	14.
1709.	12.	1740.	13.
1710.	12.	1741.	12.
1711.	12.	1742.	12.
1712.	12.	1743.	12.
1713.	12.	1744.	13.
1714.	12.	1745.	12.
1715.	12.	1746.	15.
1716.	12.	1747.	14.
1717.	12.	1748.	15.
1718.	12.	1749.	14.
1719.	12.	1750.	15.
1720.	5.	1751.	14.
1721.	12.	1752.	15.
1722.	12.	1753.	16.
1723.	12.	1754.	16.
1724.	12.	1755.	16.
1725.	12.	1756.	16.
1726.	13.	1757.	16.
1727.	12.	1758.	16.
1728.	12.	1759.	16.
1729.	12.	1760.	16.
1730.	12.	1761.	16.
1731.	2.	1762.	15.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Novembre, 1762.

ARTICLE CLI.

RECUEIL des Oraiſons Funebres prononcées par Meſſire JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux ; nouvelle Edition revue & conſidérablement augmentée. *Paris*, *Deſaint &*

Saillant, 1762. in-12. de 445 pages, ſans y comprendre les préliminaires qui en occupent 165.

LEs *Oraiſons Funebres de M. Boſſuet* ſont aſſez connues & aſſez généralement eſtimées, ſans que nous ayons beſoin ni d'en tracer ici l'analyſe, ni d'en relever le mérite. Mais nous devons faire connoître ce qui met cette Edition au-deſſus de toutes les autres, & ce qui forme les augmentations conſidérables qui s'y trouvent.

C'eſt d'abord une *Préface hiſtorique & critique* ſur ces Oraiſons Funebres & ſur cette nouvelle Edition. Le ſavant Editeur, qui a déja donné au Public une nouvelle Edition de l'*expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique* compoſée par le même Prélat, expoſe d'abord deux raiſons qui rendent indiſpenſables les ſoins que l'on doit prendre de perfectionner les nouvelles Editions des Ouvrages de l'illuſtre

Evêque de Meaux. L'une, c'eſt que les dernieres Editions ſont défigurées par une multitude de fautes qui ſucceſſivement s'y ſont accumulées. L'autre, c'eſt que ces Ouvrages ayant été compoſés preſque tous dans un tems qui commence à s'éloigner de nous, exigent ſouvent certains éclairciſſemens. Ces nouvelles Editions ont donc beſoin de réviſion & de notes ou ſupplémens.

Il vient enſuite aux *Oraiſons Funebres* dont il s'agit ici : il en fait ſentir en peu de mots le mérite & l'utilité. Il en trace enſuite l'hiſtoire : c'eſt un morceau de littérature que nous croyons devoir rapporter.

« Les deux premieres [celle de » la *Reine d'Angleterre* & celle de » la *Ducheſſe d'Orléans*] prononcées dans le cours de la même » année, c'eſt-à dire, l'une le *6* » Novembre *1669*, l'autre le 21 » Août *1670*, furent imprimées

» d'abord *in*-4°. séparément chez
» Cramoisy ; & après une seconde
» Edition, il y en eut encore en
» 1680, chez le même Cramoisy
» une troisiéme *in*-12. qui est re-
» gardée comme un chef-d'œuvre
» d'impression.

« Les suivantes » [celle de la *Reine Marie-Thérese d'Autriche*, prononcée le 1 Septembre 1683, celle de *la Princesse Palatine* le 9 Août 1685, celle du *Chancelier le Tellier* le 25 Janvier 1686,] « furent im-
» primées de même d'abord *in*-4°.
» & ces Editions sont devenues
» extrêmement rares. La derniete
» qui est celle du *grand Prince de*
» *Condé*, & qui fut prononcée à
» Notre-Dame en 1687 [le 10
» Mars] ferma, pour ainsi dire,
» la bouche au Prélat ; & il décla-
» ra en finissant qu'il réservoit dé-
» sormais pour son troupeau les
» restes de sa voix & de son ar-
» deur. [Elle fut imprimée *in*-4°.
» comme les autres.]

» Ces ſix Oraiſons Funébres fu-
» rent enfin réunies en 1689 dans
» un ſeul Volume *in*-12. imprimé
» chez Dezallier, avec des correc-
» tions que M. Boſſuet fit lui-mê-
» me en quelques endroits, pour
» rendre, comme il paroît viſible-
» ment, le ſtyle plus exact & plus
» clair.

» Il n'eſt pas aiſé de ſuivre les
» Editions qui s'en ſont faites en-
» ſuite juſqu'en 1730, que Dupuis
» en donna une nouvelle Edition
» augmentée de l'éloge hiſtorique
» de M. Boſſuet mort en 1704, &
» d'un catalogue de ſes Ouvrages,
» fait d'après celui qui avoit été in-
» ſéré dans le Journal des Savans
» après la mort du Prélat. C'eſt
» celle qui a été copiée depuis à
» tant de repriſes par Deſaint &
» Saillant juſqu'en 1754, & cette
» derniere Edition étant elle-mê-
» me entierement épuiſée, donne
» lieu à celle que nous publions au-
» jourd'hui.

L'Editeur donne ensuite une idée de cette nouvelle Edition. 1°. Il a recherché les premieres Editions de chacune de ces Oraisons Funébres, & il a confronté la copie de la nouvelle, non-seulement sur ces premieres Editions, mais encore sur les suivantes, & principalement sur celle de 1689. Cette confrontation lui a donné lieu de corriger beaucoup de fautes, & de remarquer les corrections faites par M. Bossuet.

2°. Il a vérifié tous les passages, non-seulement de l'Ecriture sainte, mais encore des saints Docteurs, & des anciens Historiens Ecclésiastiques, & même des Auteurs profanes. Il a rétabli les citations sur les nouvelles Editions: & comme M. Bossuet se fiant à sa mémoire, ne citoit pas toujours les propres termes, ni dans le même ordre; l'Editeur a pris soin de rapporter en note les passages tels qu'ils sont dans les Auteurs dont M. Bossuet les a tirés.

3°. Il a encore mis au bas des pages le latin de plusieurs passages des saints Docteurs ou des Conciles, &c. qui ne sont rapportés par le Prélat qu'en François, ou qu'il n'a même qu'indiqués.

A l'égard des piéces dont ce Volume est composé, l'Editeur s'est conformé pour le nombre des Oraisons Funebres à l'Edition qui a été faite en *1689* sous les yeux de M. Bossuet, & qui a servi de modele à toutes les Editions suivantes. Ainsi on ne sera pas étonné de ne pas y trouver *celle de M. Cornet*, Grand Maître de Navarre, laquelle prononcée dès *1663*, ne fut imprimée qu'en *1698*, par les soins de ceux qui s'intéressoient à la mémoire de ce Docteur, & sans la participation du Prélat, qui déclara même qu'il n'y reconnoissoit pas son Discours. M. Bossuet a fait encore quelques autres Oraisons Funebres qui n'ont pas été imprimées. Il avoit fait entr'autres *celle du* R. *P.*

François Bourgoing, troisiéme *General de l'Oratoire*. Il n'y en a eu d'imprimé que la peinture de l'institut de l'Oratoire, peinture que l'on regarde comme un chef d'œuvre. Ce précieux morceau se trouve inséré dans la derniere Edition du Dictionnaire de Morery au mot *Berulle* ; l'Editeur des Oraisons Funebres le rapporte dans sa Préface, & nous croyons que nos Lecteurs le verront avec plaisir ici.

» En ce tems-là, Pierre de Bérul-
» le, homme vraiment illustre &
» recommandable, à la dignité du-
» quel j'ose dire, que même la
» pourpre Romaine n'a rien ajou-
» té, tant il étoit déja relevé par
» le mérite de sa vertu & de sa
» science, commençoit à faire lui-
» re à toute l'Eglise Gallicane les
» lumieres les plus pures du sacer-
» doce Chrétien & de la vie Eccle-
» siastique. Son amour immense
» pour l'Eglise, lui inspira le des-
» sein de former une compagnie à

» laquelle il n'a point voulu don-
» ner d'autre eſprit que l'eſprit mê-
» me de l'Egliſe, ni d'autres regles
» que ſes canons, ni d'autres ſupé-
» rieurs que ſes Evêques, ni d'autres
» biens que ſa charité, ni d'autres
» vœux ſolemnels que ceux du Ba-
» tême & du Sacerdoce. Là une
» ſainte liberté fait un ſaint enga-
» gement. On obéit, ſans dépen-
» dre; on gouverne, ſans comman-
» der. Toute l'autorité eſt dans la
» douceur; & le reſpect s'entre-
» tient ſans le ſecours de la crainte.
» La charité qui bannit la crainte,
» opere un ſi grand miracle; &
» ſans autre joug qu'elle-même,
» elle ſait non-ſeulement captiver,
» mais encore anéantir la volonté
» propre. Là pour former de vrais
» Prêtres, on les mene à la ſource
» de la vérité. Ils ont toujours en
» main les ſaints Livres, pour en
» rechercher ſans relâche, la lettre
» par l'étude; l'eſprit par l'oraiſon;
» la profondeur par la retraite;

» l'efficace par la pratique ; la fin par
» la charité à laquelle tout ſe termi-
» ne, & qui eſt l'unique tréſor du
» Chrétien : (*hriſtiani nominis the-*
» *ſaurus*, comme s'exprime Ter-
» tullien. »

Outre ce fragment qui ne ſe trouvoit point dans les précédentes Editions, on y a joint une piéce qui déja s'y trouvoit jointe dans la collection des œuvres du Prélat ; c'eſt le diſcours qu'il prononça aux Carmélites, pour la *profeſſion ſolemnelle de Madame de la Valliere*, ſi célébre par ſa vie & par la pénitence qu'elle a continuée juſqu'à ſa mort dans cet Inſtitut auſtere. « On pourroit regarder ce ſer-
» mon comme un diſcours fune-
» bre, dit l'Editeur de la grande
» collection, [puiſque] le ſacrifice
» que l'on fait en entrant en Reli-
» gion eſt une véritable mort. » A quoi l'Editeur du nouveau Recueil ajoute: « ce diſcours eſt ſi touchant,
» ſi inſtructif, ſi capable de dé-

» ſabuſer les Chrétiens des vanités
» & des attraits du ſiecle, qu'on ne
» peut mieux terminer ce Recueil
» qu'en l'y inſérant. Nous n'en
» avons pû découvrir d'Edition plus
» ancienne que celle qui ſe trouve
» dans le Recueil [de piéces d'élo-
» quence] en cinq Volumes *in-12.*
» [imprimé à Lille ou plutôt à Lyon
» en 1691.] C'eſt celle qui a été ſui-
» vie dans la grande collection, &
» qui a été auſſi copiée à la ſuite
» des *réflexions ſur la miſéricorde*
» *de Dieu*, compoſées par cette
» humble pénitente. » Il auroit pû ajouter qu'elle ſe trouve auſſi dans le Recueil des Opuſcules de M. Boſſuet, imprimé en cinq Volumes *in-12.* à Paris en 1751.

L'augmentation la plus conſidérable que nous préſente l'Editeur du nouveau Recueil des Oraiſons Funebres, c'eſt *l'Hiſtoire abrégée de la vie & de la mort des perſonnes à l'occaſion deſquelles les diſcours recueillis dans ce Volume ont été pro-*

nonces. On y trouve donc un précis hiſtorique de ce qui concerne *Henriette de France*, Reine d'Angleterre ; *Henriette d'Angleterre*, Ducheſſe d'Orléans ; *Marie-Thérèſe d'Autriche*, Reine de France ; *Anne de Gonzague*, Princeſſe Palatine ; *Michel le Tellier*, Chancelier de France ; *Louis de Bourbon*, Prince de Condé, premier Prince du ſang ; *Françoiſe de la Valliere*, Ducheſſe de Vaujour. « On ne doit pas s'at-
» tendre, dit l'Editeur, à trouver
» ici des diſcuſſions politiques, ni
» des récits d'intrigues de Cour,
» ou d'affaires purement profanes.
» Nous nous arrêtons ſur-tout &
» preſque uniquement aux ſenti-
» mens, par leſquels Dieu a pré-
» paré ces grandes ames au paſ-
» ſage terrible du tems à l'éternité.
» On ne laiſſera pas de trouver
» dans la réunion de ces récits,
» une ſuite d'événemens qui ont
» rapport à l'Hiſtoire de France,
» & des traits fort importans du

» regne mémorable de Louis XIV.
» Au reste nous avons observé de
» ne rien dire que de très-assuré,
» & de le faire avec la plus grande
» simplicité. Nous ne faisons pas
» même difficulté de laisser parler
» les Mémoires du tems quand la
» vérité s'y trouve bien exprimée.»
Ces récits sont réunis tous à la tête
du Recueil : la table les distribue
comme devant être placés à la suite
de chacun des discours. Il semble,
qu'ils eussent été mieux avant chaque Oraison Funebre ; c'est une
sorte d'introduction au Discours
de l'Orateur, l'Editeur en convient.
» Mais nous n'avons pas osé, dit-
» il, prendre la liberté de confon-
» dre les chefs-d'œuvres du grand
» Bossuet, avec des pièces qui ne
» peuvent jamais entrer en com-
» paraison. » Le Public pensera
peut-être qu'il a porté la délicatesse trop loin. Ces récits placés à la
tête du Recueil, forment un groupe qui offusque l'œil du Lecteur;

on craindroit de s'y arrêter trop long-tems ; on les passe pour venir tout d'abord aux Oraisons Funebres qui sont l'objet que l'on cherche : distribués à la fin de chaque discours, ils y deviendroient presque inutiles : le sujet étant déja connu par la lecture du discours de l'Orateur, on négligeroit de lire un récit qui va retracer presque les mêmes événemens : ce seroit vraiment alors que le grand éclat des Oraisons Funebres, nuiroit beaucoup à la simplicité qui doit caractériser ces récits : leur vraie place étoit donc à la tête de chaque discours ; c'est l'ordre de la nature. On voit naître le sujet ; on le suit dans tous les grands événemens de sa vie ; on le voit mourir ; & enfin on entend son Oraison Funebre. Il est étonnant que la simplicité de cette marche n'ait pas déterminé l'Editeur : on soupçonneroit que quelque impression étrangere, l'a empêché de suivre le bon goût

qu'on lui connoît. Mais il ſera très-facile aux Lecteurs d'y ſuppléer, en partageant la lecture de ces récits, & les liſant ainſi chacun où ils devroient être. Ces Abrégés hiſtoriques forment ſeuls près de cent cinquante pages. Les bornes de nos Mémoires ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de ces récits. L'Editeur remplit exactement le plan qu'il vient d'en tracer : tout y eſt également intéreſſant dans le point de vue, où l'Editeur s'eſt placé & où le Lecteur doit ſe placer avec lui, en ſe ſouvenant que ces récits qui diſpoſent à entendre des diſcours où le Prélat a répandu, ſelon le devoir de ſon miniſtere, tous les ſentimens qu'inſpire la Religion, doivent être remplis du même eſprit.

Après le ſermon prononcé à la profeſſion de Madame de la Valliere, ſe trouve une *Ode* de M. Boſſuet *ſur la liberté* de l'homme, *créée*, *perdue*, *réparée*, *couronnée*;

Novembre, 1762.

mais on ſait que la Poëſie n'étoit pas le talent de ce Prélat. Enſuite ſont placés les *corrections faites par M. Boſſuet dans les ſix Oraiſons Funebres* ; elles ne contiennent que trois ou quatre pag. & ſont une preuve de l'exactitude de l'Editeur, attentif à remarquer juſqu'aux moindres différences des Editions.

A la fin du Volume eſt l'*Eloge hiſtorique de M. Boſſuet*, comme il y a toujours été inſéré depuis l'Edition de 1730 : mais ce n'eſt pas celui que l'on a vu dans les Editions précédentes : le nouvel Editeur y a ſubſtitué celui qui ſe lit dans le Journal des Savans du 8 Septembre 1704, comme étant beaucoup mieux fait & plus intéreſſant que le premier. Il y a ajouté quelques notes pour rendre compte de ce qui regarde les Ouvrages de M. Boſſuet, qui n'ont été publiés que depuis ſa mort, c'eſt-à-dire, depuis cet éloge fait peu de tems après ſa mort.

Il a joint aussi à cette pièce comme dans les Editions précédentes, un *catalogue des Ouvrages de M. Bossuet* : mais il ne s'est pas restraint à la forme de celui qu'on y a vu jusqu'à présent ; il a pris soin de former, quoiqu'en abrégé, une espèce de *catalogue raisonné de tout ce que M. Bossuet a écrit :* il y a renfermé, autant qu'il étoit possible, ce que ce Prélat a fait imprimer pendant sa vie, ce qui a été imprimé depuis sa mort, & même ce qu'on peut au moins indiquer de ce qui reste de ses manuscrits qui n'ont pas vu le jour. Ce catalogue est divisé en différentes classes dans chacune desquelles se trouve placé tout ce qui y a rapport. L'Editeur dans sa préface promet de marquer à la marge la date de l'année où chaque Ouvrage a été composé ou imprimé & publié ; mais il a depuis changé d'avis : il n'a rien mis à la marge. Le corps de ce catalogue contient.

1°. Le *titre* de chaque Ouvrage. 2°. L'*époque*, [c'eſt-à-dire, cette date qui devoit être en marge;] 3°. Les *meilleures Editions*. La premiere claſſe contient les *Ouvrages ſur l'Ecriture ſainte*; la ſeconde, les *Ouvrages contre les Calviniſtes*; la troiſiéme, les *Ouvrages contre les mauvais Critiques*; la quatriéme, les *Ouvrages ſur le Quiétiſme*; la cinquiéme, les *Ouvrages pour l'éducation de M. le Dauphin*; la ſixiéme, les *Ouvrages* faits *au nom & pour la défenſe du Clergé de France*; la ſeptiéme, les *Ouvrages* compoſés *pour le Diocèſe de Meaux*; la huitiéme, les *Ouvrages de pieté & de morale*; la neuviéme, les *Lettres*; la dixiéme, les *Œuvres mêlées*; c'eſt ſous ce titre que ſe trouvent placées les Oraiſons Funebres. Ce catalogue eſt une eſpèce de *Proſpectus* de la nouvelle *collection génerale* que ce ſavant Editeur prépare depuis longtems; cette liſte eſt terminée par de courts *éclairciſſemens ſur quelques*

ouvrages attribués à M. Boſſuet par différens Bibliographes.

Les ſoins que l'Editeur a donnés à la nouvelle Edition de l'*Expoſition de la doctrine de l'Egliſe* Catholique ; ceux qu'il vient de donner à la nouvelle Edition des *Oraiſons Funebres* ; ceux qu'il donne actuellement à une nouvelle Edition de l'*Hiſtoire des variations des Egliſes Proteſtantes*, & des *Avertiſſemens aux Proteſtans* par M. Boſſuet, ſont autant d'eſſais qui mettent le Public en état de juger de ce qu'il peut attendre d'une collection générale des Œuvres de M. Boſſuet, préparée par une main auſſi habile.

Le projet de la *nouvelle Edition de l'hiſtoire des Variations*, eſt l'objet d'un *Mémoire abrégé* contenant ſept pages *in*-8°. qui ſe diſtribue chez Deſprez.

ARTICLE CLII.

HISTOIRE d'un Inſecte qui dévore les grains de l'Angoumois ; avec les moyens que l'on peut employer pour le détruire. Par MM. Duhamel du Monceau & Tillet, de l'Académie Royale des Sciences : *Paris 1762. Guerin & de la Tour, in-12. de* 314 *pages avec figures.*

UN très-petit Inſecte, qui juſqu'à préſent n'avoit été connu que des Naturaliſtes, vient de s'attirer l'attention du Gouvernement par les ravages qu'il fait dans l'Angoumois. Depuis environ trente ans, on s'étoit apperçu dans cette Province, qu'en certaines ſaiſons, il ſortoit des Papillons des tas de bleds. Ces Inſectes d'abord n'exciterent que de la ſurpriſe, M. de Réaumur en donna une Hiſtoire curieuſe

curieuſe dans le tome ſecond de ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes. Preſque rien de ce qu'il y a d'intéreſſant dans la vie & les procédés de cet Inſecte, n'eſt échappé à la ſagacité de cet Obſervateur : il lui manquoit cependant encore quelques obſervations, que l'on trouvera dans l'Ouvrage dont nous allons rendre compte.

L'Inſecte connu en Angoumois ſous le nom de *Papillon des bleds*, parce que c'eſt ſous cette forme qu'il ſe manifeſte le plus ſenſiblement, s'eſt multiplié dans cette Province au point de conſumer en peu de mois les plus abondantes récoltes. Il commence à dévorer les grains dans les épis flottans au milieu des champs ; il continue ſes ravages dans les Granges, & acheve de tout dévaſter dans les Greniers : le Cultivateur qui ſe voit fruſtré de ſes plus douces eſpérances eſt découragé ; l'Habitant réduit à ſe nourrir de pain fait avec

du maïs ou de l'avoine, eſt quelquefois contraint de manger avec répugnance du pain fait avec des grains infeſtés de ces Inſectes. Les plus opulens ſont forcés de tirer cette partie de leur ſubſiſtance des Provinces voiſines, qui elles-mêmes ont conçu les plus vives allarmes de la proximité & de la fécondité de cet Inſecte. Tel eſt l'effrayant tableau que M. Pajot de Marcheval, Intendant de Limoges, préſenta au Miniſtere en 1760.

M. le Contrôleur Général en écrivit à l'Académie Royale des Sciences, & lui recommanda d'envoyer ſur les lieux des Académiciens pour obſerver cet Inſecte, oppoſer à ſes ravages les remédes les plus prompts & les plus efficaces, & faire les expériences néceſſaires pour en détruire l'eſpèce s'il étoit poſſible : c'eſt dans ces vues que M. Duhamel & M. Tillet ſe rendirent en cette Province en 1760 ; ils y retournerent en 1761,

ils trouverent plus de deux cents Paroiſſes déſolées par cet Inſecte. Pluſieurs Curés & quelques Gentilshommes qui s'étoient particulierement appliqués à la deſtruction de ces animaux, ſe rendirent auprès d'eux, leur firent part de ce qu'ils croyoient avoir obſervé, de leurs conjectures ſur l'origine de cet Inſecte, & ſur les moyens d'en arrêter la multiplication. Témoins du zele & de la ſagacité de MM. les Academiciens à diſcuter les opinions, à les verifier par des expériences déciſives, ils en remporterent de nouvelles connoiſſances ſpéculatives & pratiques, une grande émulation & une ferme réſolution de faire des expériences plus exactes que celles que l'on avoit faites juſqu'alors.

Ce zele ſubſiſte encore dans un nombre de Citoyens éclairés, qui depuis le départ de MM. les Académiciens, ſe ſont fait un plaiſir de correſpondre à leurs bonnes in-

tentions. Nos Auteurs citent avec le tribut de louanges qui leur eſt dû, Madame de Chaſſeneuil *qui ſait préparer & ſuivre des expériences avec toute l'intelligence d'un Phyſicien conſommé.* Meſſieurs Marantin, de Taponnat, de Boisbedeuil, Montalembert de Cers, &c. &c. C'eſt du concours de toutes ces expériences, & des obſervations de nos Académiciens dans leurs deux voyages en cette Province que réſulte le Livre dont il s'agit ici.

Cet Ouvrage eſt diviſé en trois Chapitres. Le premier donne l'hiſtoire de l'Inſecte qui dévore les grains en Angoumois. Le ſecond expoſe les opinions que l'on s'étoit formé dans cette Province ſur l'origine & la nature de cet Inſecte. Le troiſiéme donne les moyens de prévenir ſes ravages, de ſouſtraire une partie des grains à ſa voracité, & même d'anéantir entierement cet Inſecte deſtructeur. Nous ſouhaiterions pouvoir ſuivre nos Auteurs

dans tous les détails philoſophiques dont ce Livre eſt enrichi ; tout en eſt précieux ; nous regrettons ce que les bornes de cet Extrait ne nous permettront pas d'y faire entrer, & nous invitons nos Lecteurs à ſe procurer ce Livre, intéreſſant pour le Naturaliſte, utile au Citoyen, & néceſſaire au Cultivateur.

Le Papillon auquel on attribuoit en Angoumois tout le mal fait aux grains, quoiqu'il ſoit deſtitué d'organes capables de leur nuire, eſt de la claſſe des *phalenes* ; il a des antennes à filets grainés, il porte ſes aîles inclinées en forme de toît ; elles ſont longues par rapport à leur largeur, de couleur de caffé au lait, brillantes au ſoleil, bordées d'une frange de longs poils, ſur-tout du côté intérieur ; il a deux barbes qui partent de deſſous la tête, paſſent entre les antennes, ſe prolongent juſqu'au-deſſus des yeux, où elles rencontrent un toupet de poils relevés en arriere. A la premiere vue,

ce Papillon paroît assez semblable à celui des *fausses teignes*; Lewenhoeck a confondu ces deux Insectes; mais M. de Réaumur les a parfaitement bien distingués.

Ce Papillon ne semble occupé que du soin de se multiplier, il s'accouple la nuit ou dans l'obscurité; l'accouplement dure plusieurs heures : le mâle & la femelle se réunissent quelquefois après s'être séparés. A peine les œufs sont-ils fécondés, que la femelle s'en délivre : elle jette çà & là des paquets de quatre, six, huit, quelquefois trente œufs : en sorte que chaque femelle produit soixante, quatre-vingt ou quatre-vingt-dix œufs. Les œufs sont imbibés d'une humeur visqueuse qui les rend adhérens aux différens corps sur lesquels ils ont été déposés; ils sont de taille à passer par un trou fait dans une feuille de papier avec la pointe de la plus fine aiguille; vûs au microscope ils paroissent striés

dans leur longueur & comme chagrinés.

Quatre, ſix ou huit jours après que l'œuf a été pondu, ſelon la température de la ſaiſon, il en ſort une chenille groſſe comme un cheveu, de la longueur d'un quart ou d'un cinquiéme de ligne ; auſſitôt elle travaille à s'introduire dans l'intérieur du grain, pour ſe nourrir de la ſubſtance farineuſe. Elle ſe gliſſe d'abord dans la reinure qui ſépare les deux lobes, elle y file quelques fils de ſoye, puis elle déchire avec ſes dents le ſon qu'elle range de côté & d'autre, de façon que lorſqu'elle a pénétré dans l'intérieur du grain, le ſon retombe & ferme aſſez exactement l'ouverture.

Il en périt pluſieurs avant qu'elles ſoient parvenues à s'introduire dans la ſubſtance farineuſe ; ſoit que la fatigue, l'épuiſement ou la faim les faſſe mourir, ou que, comme le ſoupçonne M. de Réaumur, el-

les s'entredétruiſent elles - mêmes dans des combats cruels, qu'elles ſe livrent pour s'aſſurer la poſſeſſion du grain dans lequel elles veulent s'introduire.

Une Chenille ſe contente d'un ſeul grain de bled, elle n'en ſort point pour en attaquer un autre ; mais on n'en trouve jamais deux dans le même grain ; une ſeule ſuffit pour en conſommer toute la ſubſtance farineuſe ; ſans attaquer le ſon, elle le nétoye ſi exactement qu'il ne peut teindre l'eau dans laquelle on le met infuſer : il y a beaucoup d'apparence que la Chenille ayant dévoré toute la farine, mange & remange peut-être pluſieurs fois, ſes excrémens ; alors ayant pris tout ſon accroiſſement, elle ſe diſpoſe à filer ſa coque ; elle peut avoir pour lors deux lignes & demie de long ; ſa groſſeur peut égaler la moitié du grain qu'elle a conſumé ; ſon corps eſt ras, entierement blanc ; elle a deux eſpeces

de cornes ſur la tête qui ſe dirigent vers la partie poſtérieure, elle en a deux autres un peu plus longues dans la même direction placées vers l'anus : elle a ſeize jambes, ce qui la conſtitue de la premiere des claſſes établies par M. de Réaumur.

Comme ſi elle prévoyoit que ſous la forme de Papillon, il ne lui reſtera aucun organe avec lequel elle puiſſe entamer la pellicule du ſon qui la renferme ; elle prend la précaution de tailler avec ſes dents, vis-à-vis l'endroit où doit être la tête de la chryſalide, une trappe aſſez large pour donner iſſue au Papillon, & qui reſte fermée juſqu'à ce que cet Inſecte ait quitté ſa dépouille de chryſalide. Cette ſage meſure étant priſe, elle file une coque de ſoye qui remplit exactement un des lobes du grain, l'autre eſt occupé par les excrémens : le Papillon étant dégagé de ſa robe de chryſalide, perce la co-

que à coups de tête, leve la trappe faite à l'écorce du ſon, & ſort de cette eſpèce de tombeau pour travailler à la propagation de l'eſpèce.

Tel eſt le cercle de la vie & des développemens de cet Inſecte ; les différentes températures des ſaiſons en allongent ou raccourciſſent la durée : le froid qui engourdit les membres de l'Inſecte retarde ſes développemens & ſes progrès ; la chaleur les favoriſe en donnant de la vigueur & de l'activité à la Chenille ; l'humidité en attendriſſant le grain, le rend moins propre à réſiſter à ſes attaques.

Il n'eſt point aiſé de fixer un eſpace dans lequel s'exécutent toutes ces révolutions, ni par conſéquent le nombre des générations qui peuvent ſe ſuccéder dans une année : il ſuit d'une obſervation rapportée par nos Auteurs, que dans la ſaiſon la plus favorable, une génération s'accomplit en

vingt-huit ou vingt-neuf jours: celle qui paſſe l'hiver dans les grains, dure pluſieurs mois; les autres ont une durée moyenne entre ces deux extrêmes; de façon, cependant, qu'elles approchent beaucoup plus de la plus courte que de l'autre. Sur la fin de Mai ou au commencement de Juin, on trouve des œufs & des petites Chenilles ſur les épis de la campagne; en Juillet il en naît des Papillons qui dépoſent ſur les mêmes épis une nouvelle poſtérité; celle-ci peut en donner une autre dans la grange ou dans le grenier vers la fin d'Août: ſi les premiers froids ſont retardés, on en voit une nouvelle en Septembre, & enfin une derniere en Novembre ſi ce mois eſt encore chaud; ce ſeroit cinq générations en un an: le concours de toutes ces circonſtances eſt rare; mais il n'eſt pas néceſſaire que cet Inſecte multiplie juſqu'à ce point pour faire de grands ravages.

Une chose qui ne permet guere de bien distinguer les générations de cet insecte, c'est que depuis la fin de Mai jusqu'aux premiers froids, on voit continuellement sortir des Papillons des tas de grains, & que chaque Papillon vit environ un mois; mais il y a certains tems où on voit éclore presque tout à la fois une quantité prodigieuse de Papillons qui couvrent le tas, & semblent lui communiquer un certain frémissement. Ce sont ces essains que nos Auteurs appellent *une volée:* une volée est toujours précédée d'une chaleur considérable qui s'excite dans le tas, & fait monter le Thermométre à vingt-cinq, trente, & quelquefois cinquante dégrés, tandis que la température de l'air extérieur n'est qu'à treize ou quatorze dégrés; cette chaleur peut être rapportée ou à la chaleur animale du grand nombre de Chenilles, qui prestes à se métamorphoser, ont pris tout leur ac-

croiſſement, & rempliſſent la plus grande partie du grain qu'elles ont conſumé, ou à une fermentation générale excitée par une tranſpiration abondante, ou même une évacuation d'une certaine liqueur qui précéde ordinairement la métamorphoſe des Chenilles en chryſalides ; cette chaleur favoriſe conſidérablement les progrès des Chenilles qui ſe trouvent dans les grains voiſins ; quand il ne doit pas y avoir de *volée*, la chaleur du tas n'excéde pas ſenſiblement celle de l'air extérieur.

Il y a ordinairement trois *volées* bien ſenſibles, celle du Printems vers la mi-Mai ou le commencement de Juin, celle d'Août, & une autre dans quelques uns des mois ſuivans : nos Auteurs ont conſtaté une obſervation bien ſinguliere ſur ces *volées* : celle du Printems a une inclination décidée à ſortir des greniers : tous les ſoirs au coucher du ſoleil, on voit des eſſaims de Pa-

pillons ſe répandre dans la campagne par les fenêtres & de deſſous les toîts des greniers. Les volées des autres mois paſſent le jour en repos, s'agitent la nuit, voltigent ſur les tas, ſans qu'on voye aucun de ces Inſectes ſe montrer au-dehors. Qui a appris aux Papillons du Printems qu'ils trouveront au milieu des champs, un aliment plus tendre & plus propre à nourrir leur poſtérité, que celui dont ils ont vécu ? & à ceux de l'Eté que la famille qu'ils vont mettre au jour, mourroit de faim par-tout ailleurs que dans l'endroit où ils ſont nés ?

Nos Académiciens ont eu l'attention de chercher au Printems la lanterne à la main, au milieu de la nuit dans les champs, ces Papillons vagabonds ; ils les ont trouvés en grand nombre accouplés ſur les épis encore verds, & y dépoſant leurs œufs ; ils ont eu la précaution de les montrer aux Habitans

de la Province, pour leſquels, alors ſeulement, l'origine des Chenilles que l'on trouve en Juin dans les épis, & celle des Papillons que l'on en voit ſortir en Juillet, ont ceſſé d'être un énigme.

Cette découverte a encore expliqué une autre obſervation qui auroit pû embarraſſer; c'eſt que les récoltes ſont ordinairement d'autant plus endommagées par cet Inſecte, que le champ où on les fait eſt ſitué plus près d'un hameau ou d'un lieu habité: on trouve des moiſſons qui ont un grain attaqué ſur ſeize, un ſur vingt, ſur trente, ſur quarante, &c. ſuivant la diſtance ou la proximité du champ à une habitation quelconque, où il ſe ſera trouvé du grain au Printems. MM. les Académiciens firent défricher en 1760, dans la forêt de Braconne une clariere, éloignée de tout grenier, ils la firent enſemencer avec du grain tiré d'une Province où l'Inſecte n'a

pas encore pénétré. Malgré les précautions, au tems de la moiſſon en 1761, il ſe trouva un grain attaqué ſur quatre-vingt, ce fut la récolte la plus ſaine de la Province. Ce fait confirme l'obſervation précédente, & prouve encore que les Papillons peuvent ſe porter aſſez loin.

Si d'après les obſervations on veut ſe former une idée de la multiplication prodigieuſe de cet Inſecte, & par conſéquent des ravages qu'il peut faire en une Province, & dont toutes les autres ſont menacées, il ſuffit de ſe rappeller que le Papillon femelle pond 60 à 90 œufs. La néceſſité d'abréger nous oblige de ſupprimer ici tout calcul; nous laiſſons aux Lecteurs de s'en former eux-mêmes l'idée.

On doit bien s'attendre que dans toute l'étendue d'une Province, où ce fleau eſt univerſellement répandu, il n'aura pas manqué de ſe trouver des perſonnes plus ou

moins inſtruites qui, ſoit par curioſité ou par quelqu'autre motif, auront tâché d'expliquer l'origine de cet Inſecte, & de remédier à ſes ravages; il ne ſeroit pas aiſé d'imaginer de conjectures illuſoires ou de mauvaiſes tentatives qui n'aient été avancées ou miſes en pratique pour parvenir à l'un ou à l'autre but. C'eſt ce qu'on peut voir dans le ſecond Chapitre de cet ouvrage, & au commencement du troiſieme: nous nous hâtons de venir à ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ce livre, aux procedés efficaces contre cet Inſecte.

Quelques particuliers ont imaginé de paſſer le bled au four, après en avoir retiré le pain; ce procédé n'eſt point diſpendieux: c'eſt le plus ſimple, le plus efficace, & peut-être le ſeul capable de remédier à tous les inconvéniens. Nos Academiciens ont ſaiſi cette idée; & l'on va voir le parti qu'ils en ont ſû tirer. On peut ſe pro-

poſer de conſerver les grains deſtinés à enſemencer les terres, depuis la moiſſon juſqu'aux ſemailles ; ou on aſpire à conſerver tous les grains de ſa recolte pour s'en nourrir & en faire un objet de commerce ; ou enfin on étend ſes vûes juſqu'à ſe propoſer la deſtruction totale de cet Inſecte : la méthode de *chaufourrer* ou étuver les grains, peut s'étendre à ces trois cas qui renferment tous les autres.

Un certain degré de chaleur ſuffit pour faire périr les Inſectes, Chenilles, Chryſalides, Papillons ; un autre degré de chaleur peut endommager le germe des grains & les empêcher de lever. Il s'agit de trouver un degré fixe, qui nous faſſe jouir de l'avantage du premier, ſans entraîner l'inconvénient du ſecond. Mais il n'eſt point aiſé de s'aſſurer du degré de chaleur d'un four, même avec un thermometre ; & ceux qui gouvernent les fours, ne ſont gueres en uſage

d'employer cet inſtrument. Si l'on vouloit conſtruire en Angoûmois des étuves telles que celles qui ſont décrites dans le traité de la conſervation des grains, rien ne ſeroit plus ſimple que de ſaiſir le degré de chaleur demandé ; mais la conſtruction de ces étuves eſt diſpendieuſe, il faut donc s'en tenir à l'uſage des fours, & remédier aux inconvéniens qui s'y rencontrent. C'eſt ce que ſe propoſent nos Academiciens : les obſervations ſuivantes ſont le réſultat des expériences faites dans cette intention.

1°. Des grains expoſés pendant pluſieurs jours à 60 degrés de chaleur ne perdent point la faculté de germer. Sur 60 il en a levé 58.

2°. Une chaleur de 60 degrés ſuffit pour deſſécher en 11 heures, les Chenilles, les Papillons, les Chryſalides & les chaſſer tous, au point de les rendre friables : & une chaleur de 33 degrés, continuée

deux jours, ſuffit pour faire périr tous ces Inſectes.

3°. Une grande quantité de grains, miſe dans un four, en affoiblit conſidérablement le degré de chaleur; il n'y a que la ſuperficie du tas, & les grains qui touchent le pavé ou le pourtour qui éprouvent la chaleur dominante du four.

4°. On a mis 2500 livres de grain dans un four échauffé à 85 degrés; une heure après, la chaleur du centre du tas n'étoit que de 19 degrés; elle augmenta pendant 48 heures: alors elle ſe trouva à 33 degrés & demi, égale à la température actuelle du four.

5°. La chaleur ordinaire des fours, deux heures après qu'on en a retiré le pain, eſt environ de 100 degrés.

6°. Un grain qui a éprouvé une chaleur de 90 degrés, n'en eſt pas moins propre à faire d'excellent pain.

De toutes ces obſervations, il eſt aiſé de conclurre que les gens de la campagne, qui pour l'ordinaire ont des fours à leur uſage, peuvent, ſans aucuns frais, tirer un parti avantageux d'une chaleur, qui juſqu'à préſent n'a été employée à rien; qu'ils peuvent s'en ſervir pour étuver leurs grains, tant ceux qu'ils deſtinent à enſemencer les terres, que ceux qu'ils veulent réſerver pour d'autres uſages. Si cinq ou ſix heures après que le pain a été retiré du four, ils y introduiſent une quantité conſidérable de grains, proportionnée à la capacité du four; le grain éprouvera un degré de chaleur qui ſera capable de faire périr les Inſectes en moins de 48 heures, mais qui ne ſauroit altérer le germe. Il ne s'agit plus que de mettre ce grain, ainſi préparé, hors des atteintes des Papillons des autres tas, qui pourroient venir l'infeſter de nouveau en y dépoſant leurs œufs;

pour cet effet on pourra choiſir un des procédés indiqués dans la ſuite.

Quelque avantageux que ſoit le moyen de ſe procurer une ſemence bien pure & bien nette, nos Auteurs conſeillent d'employer la recepte ſuivante qui, outre l'avantage de purger la ſemence des Inſectes, a encore celui de ſauver les moiſſons de la carie, que l'on appelle *pourri* en Angoûmois, où cette maladie des grains fait de grands ravages. On fait avec de la cendre de foyer, une forte leſſive, comme pour blanchir le linge; quand elle eſt devenue jaune comme de la bierre, qu'elle paroît graſſe au toucher, on y jette ce qu'il faut de chaux vive pour la rendre d'un blanc ſale; quand elle eſt à un degré de chaleur qui permette à peine d'y tenir le doigt, on laiſſe dépoſer le gros de la chaux, afin que la leſſive devienne plus propre à pénétrer les grains; alors on y plonge un panier rempli

du grain destiné aux semailles ; on le rémue avec une spatule ; avec une écumoire on enleve tous les grains qui surnagent ; & au bout de deux minutes on retire ce grain alors suffisamment preparé. On pose le panier sur deux bâtons pour laisser égouter la lessive : quand elle ne sera plus que dégouter, on répandra le grain à une petite épaisseur sur le plancher du grenier ; on le laissera sécher, pendant qu'on en préparera d'autre dans un second panier ; cette lessive préserve le grain du pourri, & fait périr par sa chaleur un très-grand nombre de petites Chenilles qui sont renfermées dans les grains ; on a ôté les plus grosses, ainsi que les Chrysalides, en enlevant les grains légers qui surnageoient. Il ne s'agit plus que de préserver ce grain des nouvelles attaques des Papillons. Un nommé Grelier armurier près la Rochefoucauld, a imaginé de le couvrir d'une couche

de chaux en poudre d'un pouce d'épaiſſeur : ces deux ſubſtances qui ne peuvent que faire du bien au bled, ont le double avantage de donner iſſue au très-petit nombre de Papillons qui peuvent provenir des chenilles qui ont réſiſté à la chaleur de la leſſive, & de les empêcher, ainſi que tous les autres, d'infeſter de nouveau ces grains en y dépoſant leurs œufs.

Quand il ne s'agit que d'étuver le grain pour en faire du pain ou un objet de commerce, il y a fort peu de précautions à prendre du côté du degré de la chaleur : deux heures après que le pain a été retiré du four, on peut y introduire une grande maſſe de grains, & l'y laiſſer deux ou trois jours, en le rémuant de tems en tems. Quand on ſe trouve dans le cas de chauffer le four exprès pour étuver les grains, il ſuffit d'employer la moitié du bois que l'on a coutume de brûler,

brûler, quand on chauffe le four pour cuire le pain.

Mais une des précautions ſurtout qu'il eſt intéreſſant de ne pas omettre, & qui doit s'étendre même aux grains que l'on prépare pour les ſemences, c'eſt de prévenir la premiere volée des Papillons d'été; de faire la guerre aux Inſectes dès qu'on retire la moiſſon des champs: pour cela, il ſeroit à propos d'avoir à la maiſon des ouvriers qui battiſſent le bled, le jour même qu'on le coupe, ou au plus tard le lendemain; de le faire vanner ſur le champ, & de l'étuver le plutôt qu'il ſera poſſible; par ce moyen, en battant le bled on détruit un grand nombre d'œufs qui ſe trouvent ſur les balles, & toutes les petites chenilles qui n'ont pû encore pénétrer dans l'intérieur des grains: le van ou le crible ſéparent encore tous les grains légers; ce ſont ceux qui renferment de groſſes chenilles ou des chryſalides qui

paroîtroient bientôt ſous la forme de Papillons. Enfin la chaleur du four étouffant dans les grains le petit nombre de très-petites chenilles qui s'y ſont déja inſinuées, le goût du pain ne ſauroit en être altéré.

On ſent combien il eſt important de mettre le bled étuvé à couvert des Papillons qui pourroient l'infeſter de nouveau ; il y a pluſieurs moyens de prévenir cet inconvénient. On peut mettre le grain en tas dans le grenier, lui donner le moins de ſuperficie qu'il ſera poſſible, puis le couvrir ou avec de la cendre, ou avec des draps, des couvertures de laine, &c. On peut le tenir dans des ſacs de toile forte ; & ce moyen eſt excellent pour prévenir les rats & les ſouris qui pourroient déranger les draps ou couvertures, ſurtout ſi on a ſoin de poſer les ſacs ſur des trétaux dont les pieds ſoient garnis de fer-blanc. Enfin ſi la quantité

des grains à conſerver étoit grande, on pourroit les mettre dans des barriques & même dans des tonneaux, dont on fermeroit le haut avec ſoin ; ces précautions ne ſont néceſſaires que juſqu'aux premiers froids : alors comme on ne voit plus de Papillons, on peut expoſer le bled dans le grenier, ſauf à avoir encore recours au printems aux tonneaux ou aux couvertures.

On s'eſt plaint, de trouver quelques grains grillés dans les fours, d'en trouver d'autres ſallis par la cendre ; le grain étuvé ſouffre, dit-on, quelque diminution ; enfin le pain n'en eſt pas parfaitement blanc. A ces objections, nos Auteurs répondent, qu'on peut employer des clayes dont ils décrivent la forme ; on pourroit étendre un gros drap ſur les clayes, & y placer le bled ou en tas ou étendu ; on remédiera par ce moyen à l'inconvénient des grains grillés,

& on les garantira des cendres: si on jugeoit à propos d'adapter des rouleaux sous les clayes, on les rendroit d'un usage encore bien plus commode.

Le déchet que les grains souffrent dans l'étuve va à un vingt-unieme du poids, & est à peu près aussi considérable pour le volume; mais cette perte est chimérique au fond, toute la substance farineuse se conserve, c'est de l'eau pure qui se dissipe; en trois ou quatre mois, l'humidité de l'air rétablit le grain en son premier état; on le lui rend en le lavant; il fait autant de pain que celui qui n'a pas été chauffé; il reboit dans le pétrin la quantité d'eau qu'il a perdue: au surplus on pourroit dans le commerce tenir compte de ce déchet.

Enfin l'altération de la blancheur du pain provient de ce que le son desséché se brise sous la meule & se mêle à la farine; on peut en lavant le grain rendre au son la sou-

plesse nécessaire, pour l'empêcher de se briser de la sorte; par ce moyen on fera du pain aussi blanc & aussi bon avec du bled étuvé, qu'avec celui qui ne l'a pas été: il est seulement nécessaire de faire le levain un peu ample; car le bled étuvé, ainsi que le bled vieux, fermente un peu plus difficilement.

Il seroit aisé par ces moyens simples & peu dispendieux de parvenir à la destruction totale de cet Insecte dans l'Angoûmois, ou du moins d'en approcher beaucoup, il ne s'agiroit que de les appliquer pendant un an ou deux à toutes les récoltes de la Province; il y a sur cela d'excellentes vûes dans l'ouvrage que nous venons d'analyser: mais ceci regarde particulierement les soins de police confiés à MM. les Intendans.

ARTICLE CLIII.

DISSERTATION SUR L'ÉDUCATION Physique des enfans, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté : Ouvrage qui a remporté le prix le 21 Mai 1762, à la Société Hollandoise des Sciences ; par M. Ballexserd, Citoyen de Genève. *A Paris chez Vallat-la-Chapelle, Libraire, Quai de Gêvres. vol. in-8°. de 240 pages* 1762.

L'Académie d'Harlem en 1761, proposa pour sujet de prix la question suivante : *Quelle est la meilleure direction à suivre dans l'habillement, la nourriture & l'exercice des enfans depuis le moment où ils naissent jusqu'à leur adolescence, pour qu'ils vivent long-tems & en santé?* Et du même territoire qui a enfanté une source de paradoxes

ſur l'éducation & ſur tant d'autres objets eſt ſorti un Ouvrage ſenſé dans lequel la vérité des choſes, ſans laquelle la diction la plus brillante n'eſt qu'impoſture, ſupplée aux graces du ſtyle. Ce n'eſt point par une humilité cynique ou plutôt par une oſtentation inconſéquente * que M. *Ballexſerd* prend le titre de *Citoyen de Genève*; il ne mépriſe point l'humanité; il l'aime & préfére le bien de ſes ſemblables au futile honneur de paſſer pour bel-eſprit. Sa diſſertation ne

* Il faut choiſir entre l'indécence ou l'inconſéquence, c'eſt-à-dire, entre vouloir être ſeul Citoyen, ou ne l'être point du tout, quand on ſe décore de ce titre, après avoir dit, (*Emile l.* 1. *p.* 14.) que *ces deux mots Patrie & Citoyen, doivent être effacés des langues modernes. J'en ſais bien la raiſon*, ajoute-t'on, *mais je ne veux pas la dire*: ſans doute parce qu'il n'en reſte plus de bonne à donner, lorſqu'on a dit qu'*il ſaut opter entre faire un homme ou un Citoyen*, & qu'*on ne peut faire à la fois l'un & l'autre*, il n'eſt plus étonnant que l'on batte la campagne.

brille pas par les nouveautés ; elle n'est en quelque sorte que l'assemblage méthodique de tout ce qui a été dit ou pensé de mieux sur l'éducation physique de l'homme ; mais est-ce un défaut ? S'il n'étoit plus permis que de dire du nouveau, déja depuis long-tems les gens singuliers seroient presque seuls en possession d'écrire. Après des réflexions préliminaires sur le régime de vie que le pere, & surtout la mere, doivent observer pour concourir à une heureuse formation de l'enfant, M. Ballexserd passe à l'objet direct de la question exposée dans le programe ; & pour procéder avec ordre, il distingue quatre époques : la premiere commence à la naissance de l'enfant, & finit au tems où l'on cesse de l'allaiter : la seconde s'étend depuis l'âge d'un an ou environ, jusqu'à celui de cinq à six ans : la troisiéme commence à l'âge où l'on change en Europe l'habillement des

garçons, & finit à la dixiéme année de l'enfant : de ce terme la quatriéme conduit jusqu'à la puberté que l'Auteur fixe à l'âge de quinze ou seize ans.

I. L'accouchement & les soins que demande l'enfant les premiers jours de sa vie, regardent spécialement ceux qui sont destinés par leur état à seconder la nature dans l'opération de l'enfantement. Notre Auteur desire, avec raison ce semble, que l'on ne baptise jamais l'enfant avec de l'eau froide : la contraction subite, que le froid produit dans un cerveau tendre & à peine couvert, peut causer des mouvemens convulsifs : on sait combien les convulsions sont une maladie fréquente chez les enfans. M. Locke dit rapidement & sans bien constater le fait, que les Irlandois & les Montagnards d'Ecosse baignent leurs enfans dans l'eau froide, lors même qu'elle est mêlée de glaçons : outre qu'il ne

prouve point que ce ſoit un uſage conſtant, il n'indique point l'âge auquel on fait eſſuyer à l'enfant cette cruelle épreuve, ni les précautions qui peuvent en diminuer le riſque. Qui garantiroit encore que chez les Scythes & les Germains, cette immerſion dans l'eau froide n'enlevoit pas nombre d'enfans? Que les Lapones, comme le rapportent les Voyageurs, mettent leurs enfans nouveaux nés dans la neige, juſqu'à ce qu'ils ſoient tranſis de froid, & qu'alors elles les plongent dans l'eau chaude, ce qu'elles répétent, dit-on, trois fois par jour pendant la premiére année de leur vie; leur exemple n'eſt pas une autorité: les Lapons foibles de corps & d'eſprit, ne vivent pas ordinairement auſſi long-tems que nous; & peut être ce violent eſſai des forces de la nature, s'il eſt paſſé en uſage, ſeroit-il une des premieres cauſes de la briéveté de leur vie. Enfin quel-

qu'ait été l'effet de ces immersions chez les anciens, elles ne peuvent plus avoir lieu en Europe, où l'espèce humaine a probablement dégénéré. La constitution vigoureuse des Allemands de nos jours, si éloignée encore de celle des anciens Germains dont parle Tacite, quoiqu'elle soit la meilleure peut être qu'il y ait en Europe; la comparaison des François avec les robustes Gaulois, & des peuples d'Italie avec leurs infatigables ancêtres; l'énorme pesanteur des armes offensives de nos ayeux; le parallelle de ces belles statues antiques de grandeur naturelle, avec celles qui expriment aujourd'hui les proportions de nos corps; la multitude d'hommes centenaires & bien plus âgés encore, que l'on trouve dans les anciens dénombremens des Villes d'Italie; enfin plusieurs autres preuves que l'on pourroit rassembler, ne permettent pas de douter de cette dégénération

de l'eſpèce humaine en Europe. M. Ballexſerd parcourt rapidement diverſes circonſtances qu'il regarde comme cauſes de notre détérioration : telles ſont l'invention de la poudre à canon qui a fait négliger la Gymnaſtique ; la forme préſente d'un gouvernement plus tranquille chez les nations Européennes, qui a enfanté la molleſſe & le goût des plaiſirs ; l'uſage pernicieux de livrer les enfans à des nourrices mercenaires, de les étouffer dans un maillot, dans des corps de baleine, & de multiplier dans leurs vêtemens des ligatures gênantes qui empêchent le développement des muſcles ; l'abus des Sciences & des Arts ; la miſere du Payſan ; le libertinage du Citadin, ſa vie efféminée, ſes occupations ſédentaires, ſes travaux d'eſprit triſtes, inquiets & plus deſtructifs que les exercices du corps les plus violens, ſon ſéjour ordinairement mal ſain, ſon luxe & tous les tour-

mens qu'il ſe donne pour le ſatiſfaire ou pour tirer ſa ſubſiſtance des mains du Citoyen opulent : ajoutons encore nos longues navigations, & les ravages affreux cauſés par cette maladie qui ſemble venger l'Amérique des cruautés que les premiers conquérans du nouveau monde ont exercées ſur ſes Habitans. Revenons à notre éleve.

Si les femmes étouffant en elles la voix de la nature qui réclame contre la mode, aiment mieux, comme diſoit Céſar, porter ſur leurs bras un chien ou un ſinge que leur enfant ; ſi elles négligent leur propre avantage, celui de leurs enfans, & le bien de la Société, & qu'elles trouvent un prétexte pour ſe diſpenſer d'allaiter celui qu'elles ont bien conſenti à porter dans leur ſein ; ou plutôt, ſi une raiſon fondée les prive de la conſolation que doit leur procurer cette fonction qui leur confirme le titre de meres ;

qu'au moins la nourrice ſoit choiſie avec ſoin, & qu'on lui faſſe obſerver, autant qu'il eſt poſſible, le régime de vie que lui preſcrit notre Auteur.

Nous avons déja fait preſſentir que M. Ballexſerd proſcript les maillots, & ſur-tout ces bandes funeſtes qui garotent l'enfant : voici comme il remplace ces tégumens meurtriers. « Un enfant nouveau » né, en qui il ne paroît point de » vice de conformation, doit être » mis tout ſimplement, dit-il, dans » des linges doux & bien ſecs : on » doit l'envelopper enſuite, ſans le » ſerrer, dans une petite couverture » de laine, en faiſant rabbatre un » linge doux, pour qu'elle ne tou- » che pas ſon viſage délicat. On le » placera ainſi ſur un petit mate- » las uni, dans un berceau dont les » rebords matelaſſés, ſi l'on veut, » ſurpaſſent de ſix ou huit pouces » l'enfant, qui ſera étendu horiſon- » talement.... On préfére ordi-

» nairement de mettre l'enfant ſur
» le côté droit dans ſon berceau ;...
» mais il vaut mieux le mettre tour
» à tour ſur les deux côtés : . . . une
» poſition trop conſtante auroit à
» cet âge des inconvéniens d'une
» dangereuſe conſéquence. »

Il faut garantir les enfans du grand froid pendant les premiers tems de leur vie. La propreté leur facilite une douce tranſpiration, & entretient chez eux la gayeté & le plaiſir du bien être, ce qui met les eſprits animaux en action, favoriſe la circulation, & ſeconde l'accroiſſement de leurs forces.

Quoique l'appétit, le ſommeil & les plaintes des enfans décident ordinairement des inſtans où il convient de les allaiter, il faut généralement proportionner les intervalles à la quantité de nourriture qu'on leur donne chaque fois. Ainſi pendant les premieres ſix ſemaines de leur vie, comme on leur donne moins de lait à la fois, il

faut leur en donner plus fréquemment, ſans cependant les éveiller pour cela dans la nuit, ils ne manqueront pas de s'éveiller d'eux-mêmes, quand l'appétit les ſollicitera. En augmentant inſenſiblement la nourriture à chaque repas, à meſure qu'ils croiſſent & qu'ils approchent du troiſieme mois, on pourra faire les intervalles un peu plus longs.

On conviendra facilement qu'il vaudroit mieux donner aux petits enfans du bon lait d'animaux, que du mauvais lait de femme ; il n'eſt peut-être que trop certain que dans nos mœurs le bon lait de femme eſt plus rare que le bon lait de vache, de brebis, d'âneſſe, &c. mais à qualité égale, il n'eſt pas douteux que celui de femme, & ſur tout celui de la mere, ne ſoit plus approprié aux vues de la nature.

Quant à l'appréhenſion qu'ont témoignée quelques Ecrivains que la population ne diminue ſi les me-

[l]es allaitent leurs enfans, nous ajou-[t]ons aux réflexions sensées de notre Auteur, que les enfans n'occupent pas plus de nourrices dans un cas que dans un autre; & qu'au reste la Société a beaucoup moins d'intérêt à avoir une multitude de Citoyens quelconques, qu'à en posseder de bons & robustes.

Que la lumiere ne soit pas trop vive dans la chambre où l'on met l'enfant, de crainte qu'elle ne cause un violent ébranlement au foible organe de sa vue; qu'elle soit toujours égale pour les deux yeux, & ne vienne point de côté; l'enfant pourroit en devenir louche. Il s'habituera aussi à n'apperçevoir les objets que de près, si on s'accoutume à trop les approcher de ses yeux en les lui présentant. Point d'alternative subite de ténébres & de grand jour.

Le berceau ne doit pas être couvert, de façon que l'air ne puisse s'y renouveller. Ce n'est que pour em-

ployer les expreſſions uſitées, que l'on appelle ici le lit des enfans un berceau ; car c'eſt une mauvaiſe méthode que de les bercer, excepté dans les cas ou le mouvement lent & doux du berceau pourroit les diſtraire de leurs douleurs, & les ſoulager en leur procurant le ſommeil. Au reſte que l'on ſe ſouvienne qu'alors même quelqu'autre ſecours pourroit mieux convenir ; il ne faut point donner aux nourrices d'occaſions de négligence ; elle leur eſt aſſez familiere.

Avant de faire marcher les enfans, il eſt à propos d'attendre que leur colonne vertébrale & leurs jambes ayent aſſez de force pour ſoûtenir le poids de leur corps ; autrement on les expoſeroit à quelque déformation. Il vaudroit beaucoup mieux que l'enfant pût apprendre à marcher ſans liſieres, s'il étoit poſſible d'écarter le danger des chûtes.

S'il eſt moins honteux de payer

ıne févreuſe que de louer une nour-
ıce, que de vérités dures n'auroit-
n pas cependant encore à dire à
ı plûpart des meres, qui confient
eurs enfans à ces femmes mercé-
aires, qui effectivement n'ont
ue trop d'intérêt à les févrer dans
oute l'étendue du mot, en leur
laignant les alimens de bonne
ualité & trompant leur faim par
ıne nourriture mal ſaine, & qui
ı'a d'autre mérite que d'être à vil
rix. Par quel ſentiment enfin peut
tre remplacée la tendreſſe mater-
ıelle?

II. A peine l'enfant a-t-il atteint la ſeconde époque de ſa vie, ordinairement même, il n'y eſt pas encore parvenu, qu'on le fait paſſer des liens du maillot dans les entraves d'un corps de baleine, eſpèce de priſon déſolante où il ne lui eſt pas permis de reſpirer librement, cuiraſſe torſionnaire qui s'oppoſe au développement des parties les plus eſſentielles à la vie.

Si le tronc d'un enfant foible & malade tendoit à se déformer, peut-être qu'un corps bien fait pourroit à la rigueur redresser les parties qui se déjettent ; mais ce moule factice ne peut que nuire à un enfant robuste & bien constitué. Si les personnes du sexe veulent juger de ce qu'elles perdent, outre la santé, en se mettant dans les fers, qu'elles comparent leur taille avec celle des dames Asiatiques qui ne se servent que d'un simple corset ajusté. En général, les habillemens les plus aisés sont toujours ceux qui conviennent le mieux, sur-tout pour les premiers tems de la vie où la nature ne cherche qu'à se développer ; il faut donc proscrire toutes les ligatures qui gênent la circulation du sang & les mouvemens du corps humain.

La bouillie, dont on a fait un aliment ordinaire pour les deux ou trois premieres années de la vie,

t une nourriture groſſiere & in-
igeſte, ſi l'on y employe la farine
ns être cuite. La crême de riz,
: pain émietté & bien cuit au boüil-
n de bœuf, ou au lait récem-
nent trait, les panades & les ſou-
es variées conviennent beaucoup
nieux. Quand les enfans ont pris
urs groſſes dents, on peut alors
eur donner un peu de viande.
loignez d'eux les ſucreries & tous
es poiſons qu'on les accoutume à
iommer *bonbons :* le pain, quand
ls auront appétit, ſera toujours
pour eux un mets délicieux. Que
eur vin ſoit mêlé d'eau aux trois
quarts : les liqueurs ſpiritueuſes les
uent, ou pour le moins s'oppo-
ſent à leur accroiſſement.

III. C'eſt ſur-tout à la troiſieme époque, c'eſt-à-dire, à l'âge de cinq ou ſix ans qu'on doit commencer à endurcir les enfans contre les intempéries de l'air. Il faut dès lors les habiller peu chaudement, même en hyver, & ne leur

point couvrir la tête, excepté dans la nuit, & lorſqu'ils vont à l'ardeur du ſoleil. M. Ballexſerd deſireroit qu'on leur coupât les cheveux, & qu'on leur rasât même la tête jusqu'à l'âge de huit à dix ans; la raiſon qu'il en apporte, eſt que les tégumens de la tête en deviendroient moins ſenſibles aux injures de l'athmoſphére, qu'en la vergettant plus ſouvent & plus aiſément on débarraſſeroit les pores de la craſſe dont la premiere tranſpiration les a couverts, ce qui faciliteroit une nouvelle tranſpiration très-néceſſaire pour détourner les fluxions, & ſur-tout celles des yeux auxquelles les enfans ſont ſi ſujets: on pourroit eſpérer dailleurs que la chûte des cheveux en ſeroit retardée, & que l'homme ne deviendroit pas chauve avant la vieilleſſe. Mais notre auteur ajoute que le mauvais régime de vie des peres & des meres, la molleſſe & les fauſſes routes qu'on ſuit dans l'éducation

hysique des enfans, sont sûrement les causes immédiates de beaucoup de maladies qui les rendent délicats, valétudinaires & quelques fois très mal-sains, ce qui nous met dans la nécessité d'user, pendant quelque-tems, d'un peu plus de précaution que la nature n'en exigeroit dans son état primitif.

M. Locke conseille de mouiller tous les jours aux enfans les pieds & les jambes dans l'eau froide, afin de les rendre peu sensibles au froid & à l'humidité : c'est aussi l'avis de notre auteur. Mais si l'état actuel des choses indique encore ici des exceptions, & si la plûpart des enfans d'aujourd'hui ont la fibre trop délicate pour cette épreuve salutaire, il ne reste plus qu'à les chausser de façon qu'ils ne puissent surtout sentir l'humidité. L'omission de l'une ou l'autre de ces précautions expose les jambes à devenir œdémateuses de très-bonne heure.

Le ſommeil, dit M. Locke, eſt le meilleur cordial que la nature ait préparé à l'homme. C'eſt en effet un tems précieux à tout âge, & plus particulierement encore à l'enfance. Plus nous ſommes près de notre naiſſance, plus le ſommeil nous eſt néceſſaire. Il doit être auſſi proportionné à la force ou à la délicateſſe de l'enfant. Si après l'avoir éveillé avec douceur, lorſqu'il a ſuffiſamment dormi, vous lui faites commencer la journée par une occupation qui lui plaiſe, ſon réveil lui ſera doux, & cette heureuſe diſpoſition du matin le rendra propre à employer utilement & agréablement la journée. C'eſt être vraiment pere que d'élever ſes enfans dans la gaieté, en tournant en même-tems inſenſiblement leur attention vers les objets ſérieux avec leſquels ils doivent être familiariſés dans un âge plus avancé : cette gaieté ſera encore un préſervatif contre une fou-

le

le de maladies qui aſſiégent l'humanité.

La jeuneſſe ne demande qu'à agir ; ce goût pour le mouvement eſt un don de la nature : la circulation languiroit ; les digeſtions, les ſécrétions ſeroient imparfaites, & le chyle mal préparé, ſi les enfans étoient moins avides de jeux & d'exercices. Quand ce deſir de l'agitation eſt ſuſpendu chez eux par quelque facheuſe diſpoſition du corps ou de l'eſprit, il faut les y rappeller par l'attrait du plaiſir.

IV. A méſure que l'enfant avance en âge, les facultés de ſon ame ſe développent, & les fonctions vitales s'exécutent de mieux en mieux. Eſt-il arrivé à ſa quatrieme époque, il n'y a plus de tems à perdre pour lui former le cœur & l'eſprit, & les munir ainſi que le corps contre les premiers aſſauts des paſſions. L'exemple, en bien ou en mal, eſt, comme l'obſerve M. Ballexſerd, « l'école la plus frap-

» pante pour les enfans, non-seu-
» lement pour le moral, mais en-
» core pour le physique. L'on fera
» donc bien de ne pas faire devant
» eux ce qu'ils ne pourroient imi-
» ter sans nuire à leur santé; ainsi
» il faut éloigner de leurs yeux les
» gourmands, les ivrognes, les
» lâches paresseux, les gens témé-
» raires, violens, furieux, & sur-
» tout les infâmes débauchés. »

L'homme est fait pour être moins occupé à manger que les autres animaux. Le plus grand glouton des humains n'y emploie pas trois heures sur vingt-quatre. Les matieres végétales & animales sont faites pour sa nourriture; & le mélange de ces deux substances tempére, selon notre Auteur, le trop grand effet de l'une ou de l'autre. « Ceux, dit-il, qui ne se
» nourrissent que de chairs, sont
» sujets à la corruption; ceux qui
» ne se nourrissent que de végé-
» taux, à moins qu'ils n'habitent

» des contrées brûlantes, tombent » dans d'autres inconvéniens, tels » que le froid, les crudités d'estomac, les viſcoſités &c. : c'eſt » pourquoi, dans nos climats, il » eſt bon de manger auſſi un peu » de viande, afin que ſon alkaleſcence ſe combinant avec l'acide » des végétaux, il en réſulte un » composé qui ne participe des » mauvaiſes qualités de l'un ni de » l'autre. »

Pour n'être point prolixes, nous ne nous permettrons plus qu'une réflexion ſur ce que penſe M. Ballexſerd de l'uſage de l'eau de pluye. « L'eau de pluye, dit-il, » n'eſt pas trop bonne à boire ; c'eſt » une eſpèce de leſſive des ſels qui » voltigent dans l'athmoſphére ; » mais lorſque cette pluye a paſſé » par les pores de la terre, & » qu'elle paroît en forme de riviere ou de fontaine, elle s'eſt » filtrée & débarraſſée des corps » hétérogenes qu'elle contenoit ;

» pour lors, c'eſt la meilleure à » boire. » Si l'eau de pluye n'eſt pas auſſi bonne pour l'uſage ordinaire que celle de riviere ou de fontaine, ce n'eſt pas qu'elle ſoit plus chargée de parties hétérogenes, mais plutôt parcequ'elle ne contient pas une quantité ſuffiſante de ſels apéritifs & digeſtifs, comme le démontrent les analyſes chymiques répétées par MM. Margraf, Home, & pluſieurs autres.

Terminons par une remarque qui naît du fonds même de l'ouvrage de M. Ballexſerd, & que nous avons déja fait preſſentir dès notre début. Ceux qui ſuivront l'Auteur dans les détails ne trouveront preſque rien d'extraordinaire : tout y eſt bon ; mais ſon plan tient peu de l'invention. Par quel endroit a-t-il donc attiré l'attention de la Société Hollandoiſe des ſciences ? c'eſt préciſément par l'endroit qui ne plaît point aux gens à ſyſtêmes. Sa diſſertation eſt une col-

lection claire & méthodique de préceptes salutaires dont la plûpart sont déja connus, mais dont on s'écarte chaque jour parce qu'on n'en sent pas assez l'utilité, ou qu'on ne se les rappelle plus de façon à en faire sa regle de conduite. M. Ballexserd nous éveille & nous conduit comme par la main dans l'éducation physique des enfans. N'est-ce pas là mieux mériter de l'humanité, que si l'on nous proposoit une pratique douteuse ou de difficile exécution?

ARTICLE CLIV.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1755 juſques & compris l'année 1757. T. XXVIII. *A Paris de l'Imprimerie Royale M. DCC. LXI.*

I. LE premier des Mémoires que nous allons analyſer, eſt de M. d'Anville; il a pour objet de déterminer *la poſition de Babylone*. Quelques Voyageurs ont pris pour des reſtes de cette Ville un monceau de ruines, ſitué à quelques lieues de chemin de Bagdad, vers le couchant d'Hyver, dans un endroit appellé *Tel-Akkarkuf* ou *colline de Karkuf*: les gens du pays ajoutent au nom de ces veſtiges celui de *Nimrou*, dans l'opinion qu'ils ſont ceux d'une Ville bâtie autrefois par

Nemrod. Si Rowolf & ceux qui adoptent ſon ſentiment euſſent réfléchi que l'Euphrate traverſoit Babylone, ils n'auroient pas confondu ſon emplacement avec ce monceau de ruines voiſin du Tigre & adjacent à un de ſes bras. Le récit de la marche des dix mille, fait ſoupçonner à M. d'Anville que le *Tel-akkarkuf* pourroit bien être l'ancienne Sitace, Capitale de la Sitacène, Province de la Babylonie.

La Table Itinéraire, appellée Théodoſienne, qui s'étend dans l'Orient au-delà des limites de l'Empire Romain, marque de Séleucie à Babylone une diſtance de 44 milles : pluſieurs conſidérations peuvent faire eſtimer qu'il s'agit ici du mille Romain. Or Séleucie, réunie aujourd'hui avec Ctéſiphon ſous la dénomination de *Al-Modaïn,* étoit à quinze milles de Bagdad, ſelon la Géographie d'Edriſi : la meſure de cette diſtance étant

assujettie au mille Arabique, dont cinquante six & environ deux tiers répondent à l'espace d'un dégré, comme il fut conclu de la mesure terrestre du dégré dans les plaines de Sinjar en Mésopotamie, sous le Khalifat d'Al-Mamoun, les quinze milles feront environ seize minutes en graduation de latitude. Les Astronomes, qui ont observé du tems d'Al-Mamoun, ont fixé la hauteur de Bagdad au trente-troisiéme dégré vingt minutes; les observations de Nasir-Uddin, faites sous Holakou qui éteignit le Khalifat par la prise de Bagdad, y ajoutent une minute. Comme le Méridien de Bagdad n'est pas tout-à-fait celui d'Al-Modaïn, cette obliquité de position, qui met moins d'écart dans la différence de latitude, doit faire estimer celle de Modaïn d'environ six minutes au-dessus de trente-trois dégrés : d'où l'on peut conclure que le Docteur Prideaux ne connoissoit point la

poſition de Séleucie, lorſqu'il l'a établie dans un des fauxbourgs de Bagdad.

Mais puiſque Séleucie étoit ſituée au trente-troiſiéme dégré ſix minutes de latitude, & que la table Théodoſienne met quarante-quatre milles de diſtance entre cette Ville & Babylone, ces quarante-quatre milles équivalant, comme le prouve M. d'Anville, à trente-ſix minutes environ de latitude, il s'enſuit que l'entrée de Babylone, du côté de Séleucie, ou ſa porte Septentrionale étoit au trente-deuxiéme dégrés trente minutes : ſon Méridien étoit à peu près celui d'Helleh.

Hérodote donne à Babylone une figure quarrée de quatre cents quatre-vingt ſtades de périmétre : Diodore de Sicile, d'après Ctéſias, & ſur les Mémoires des Macédoniens qui avoient accompagné Alexandre, la circonſcrit à trois cents ſoixante ou trois cents ſoixante-cinq

ſtades. S'il n'étoit pas poſſible de rapprocher cette meſure d'Hérodote de celle de Diodore en évaluant leurs ſtades ſur un étalon commun, la Babylone du premier ſeroit à celle du ſecond, comme ſeize eſt à neuf, & alors Paris ſe perdant dans l'immenſité de la Capitale de l'Empire Aſſyrien n'en ſeroit pas le quart. *Quantum eſt in rebus inane !*

II. Paſſons à la *ſuite du Mémoire*, de M. de Bougainville, *ſur les découvertes & les établiſſemens faits le long des côtes d'Afrique par Hannon, Amiral de Carthage.* La premiere partie de ces recherches nous a préſenté, en deux ſections,*l'hiſtoire critique du voyage d'Hannon dans la mer Occidentale, juſqu'au golfe de Guinée, & la traduction de ſon *Periple* avec des éclairciſſe-

* Mem. Acad. Inſcrip. & B. L. T. 26. p. 10. & ſuiv.

mens. Nous y avons vu l'Amiral Carthaginois parcourant, en trente-huit journées de navigation, tout le rivage d'Afrique qui s'étend du détroit de Gibraltar au *Cap des trois pointes*, au cinquiéme dégré de latitude, & fondant au centre de ses découvertes un entrepôt sûr & commode dans l'Isle d'Arguin. Aujourd'hui une troisiéme section fixera, autant qu'il est possible, l'époque de ce voyage; & la quatriéme entrera dans quelques détails sur le commerce des Carthaginois & sur celui des Anciens en général.

L'inscription sommaire, qui ne paroît être que l'Extrait du Périple original d'Hannon, n'est revêtue d'aucun caractere chronologique; les récits vagues des anciens sur ce voyage, & la multiplicité des Généraux Carthaginois qui ont porté le nom d'Hannon, concourent encore à rendre plus difficile la fixation de l'époque que cherche M.

de Bougainville : aussi nous prévient-il qu'il regarde comme impossible de la déterminer avec une exactitude rigoureuse. Nous pouvons nous contenter d'inductions probables sur un fait qui ne tient que foiblement à la chaîne générale des événemens.

Pour placer ce point historique par estime dans les annales Carthaginoises, le seul moyen, dit M. de Bougainville, est de diviser la durée de l'Empire de Carthage en plusieurs périodes, & de parcourir ces intervalles, jusqu'à ce que l'on trouve un nombre suivi d'années, dans le cours desquelles l'état de la République ait pu permettre cette entreprise dont Hannon fut le chef : il est naturel de rapporter la date indéterminée de cette expédition, aux circonstances qui ont pu s'y prêter, en faire naître l'idée & en faciliter la réussite.

Isaac Vossius fondé sur des rapports prétendus entre quelques

traits de la Mythologie & les particularités de la navigation d'Hannon, la fait remonter à des tems où Carthage n'exiſtoit pas encore. Les autres Critiques modernes ſe renferment dans l'avant-derniere période des annales de Carthage, c'eſt-à-dire, dans l'intervalle écoulé depuis le commencement des guerres de Sicile jusqu'au tems de Pirrhus & d'Agathocle. Fabricius fait concourir le voyage maritime d'Hannon, à quelques années près, avec la deſcente d'Agathocle en Afrique : cette opinion doit à M. Melot d'avoir été préſentée ſous le coup d'œil le plus favorable dans la premiere partie de ſon Mémoire *ſur le commerce des Iſles Britanniques*. * Le ſynchroniſme d'Agathocle avec un Hannon & un Imilcon jouant tous deux en même

* Mem. Acad. Inſcrip. & B. L. T. 16. p. 160. &c.

tems le premier rôle dans leur République, l'accord apparent des circonstances avec le témoignage de Pline qui assure formellement que l'expédition d'Hannon vers le Sud, & celle d'Imilcon vers le Nord, entreprises toutes deux à la fois, ont pour époque le tems où la puissance Carthaginoise fut à son comble, *florentissimis Pœnorum rebus*, & quelques autres preuves rassemblées avec cette précision qui est propre à M. Melot, semblent devoir concilier tous les suffrages à son sentiment; mais ne peut-on pas croire, dit M. de Bougainville, que cette époque n'est pas la seule qui offre la coincidence des noms d'Imilcon & d'Hannon? Nous en découvririons d'autres, sans doute, si l'histoire Punique nous étoit plus connue. En second lieu, la différence du point de vue sous lequel s'envisagent les forces de Carthage, peut faire déduire du même texte de Pline, deux conséquen-

ces diamétralement opposées. Dailleurs, la date du voyage de Pithéas de Marseille vers le Nord, & le Périple de Scylax ne peuvent s'accorder avec l'opinion de M. Melot. Le voyage de Pithéas, moins ancien que ceux d'Hannon & d'Imilcon, a précédé l'expédition d'Alexandre dans les Indes, c'est-à-dire, l'an 327 avant l'ere Chrétienne : celui d'Hannon est donc lui-même beaucoup plus ancien qu'Agathocle postérieur à la mort d'Alexandre de plusieurs années. Le texte seul du Périple de Scylax prouve qu'il est antérieur au regne d'Alexandre : or Scylax fait mention de plusieurs établissemens sur la côte Occidentale d'Afrique qui ont été fondés par Hannon : cet Amiral Carthaginois a donc précédé Scylax & Hérodote même qui parle de quelques-unes de ses découvertes. D'ou il résulte aussi que l'an 448 avant J.-C. assigné par Mariana comme date de la navigation d'Hannon,

ne remonte pas encore aſſez haut.

Ce fut dans l'année 883 avant J. C. que la Ville proprement appellée Carthage, fut conſtruite au tour du terrein où Didon n'avoit bâti vingt-un ans auparavant qu'une citadelle ſous le nom de *Byrſa*. Dans l'eſpace des ſept cents trente-ſept années qu'elle a ſubſiſté, on peut diſtinguer avec M. de Bougainville trois périodes différentes. La premiere comprend quatre cents trente ans, depuis l'origine de cette Ville juſqu'à l'invaſion de la Sicile par les Carthaginois, & de la Gréce par Xerxès, en 480. La ſeconde conduit de ce point à l'an 264, où la rivalité de Rome & de Carthage ſe manifeſta par une rupture éclatante. La troiſiéme, qui renferme les trois guerres Puniques, ſe termine à l'an 146 où Carthage fut détruite. M. de Bougainville ne croit pas qu'il ſoit poſſible de rapporter l'expédition d'Hannon à la ſeconde période,

& la place dans la premiere. Suivons ſes preuves.

Ce qui fait & prouve la grandeur, la puiſſance d'une Nation, ne fait & ne prouve pas toujours celle d'une autre. La ſpendeur de Rome ne dépendoit pas des moyens qui procuroient & aſſuroient celle de ſa rivale. De tous les Empires qui figurent dans l'hiſtoire ancienne, la République de Carthage étoit celui dont les forces doivent le moins être meſurées ſur le nombre des poſſeſſions, ſigne aſſez équivoque de la puiſſance réelle d'un Etat. Carthage avoit conſervé les mœurs, la politique de Tyr ſa Métropole ; elle avoit tranſporté en Afrique le goût des Tyriens pour le commerce, & leur induſtrie ſupérieure en ce gente. Le commerce fut ſon occupation primitive, la ſource de ſa grandeur, le mobile & la fin de toutes ſes entrepriſes, au moins tant qu'elle ne perdit pas de vûe ſes véritables intérêts ; ſon opu-

lence fut le principe & la mesure de son élévation ; l'étendue de sa domination ne fit que distraire ses forces de leur utile emploi, & le desir stérile de s'agrandir par les expéditions militaires, desir qu'elle ne pouvoit satisfaire qu'en soudoyant à grands frais des troupes étrangeres, épuisoit ses trésors en même tems qu'il en tarissoit la source. De-là ce mêlange singulier de force apparente & de foiblesse réelle où elle se trouvoit au moment de sa chûte : ses murs investis par le jeune Scipion, renfermoient encore sept cents mille habitans; mais leurs bras n'étoient qu'industrieux & propres aux opérations de la paix. Le tems de sa vraie spendeur ne fut donc pas celui des entreprises qui se bornoient à l'honneur de vaincre; mais plutôt celui où tranquille au dedans & au dehors, elle mettoit par son industrie tous les peuples à contribution : & c'est-là le temps que Pline, s'il a bien jugé de la gran-

deur de Carthage, a dû envisager, lorsqu'il a placé le voyage d'Hannon dans les circonstances où cette Ville étoit la plus florissante, *florentissimis Pœnorum rebus*.

Ce n'est donc pas à la seconde période de l'Empire Chartaginois, continue M. de Bougainville, qu'il faut rapporter la navigation d'Hannon. On n'apperçoit dans cet intervalle que des événemens embarrassans & fâcheux pour cette République, qui loin de pouvoir songer à cette expédition maritime, n'eut pas même alors le tems de respirer; on ne voit que des succès ruineux, entremêlés de pertes capables d'épuiser ses forces. La guerre avec les Siciliens n'est pas le seul fléau qui l'afflige; la peste, des révoltés en Lybie, des querelles meurtrieres entre ses Citoyens, des complots contre la liberté publique, des calamités de toute espece, remplissent d'horreur des trèves passageres que son ambition emploie en

nouveaux préparatifs de guerre. Après la fatale journée d'Himére qui enleva à Carthage une Armée de trois cents mille combattans, elle fut quelque tems sans entreprendre sur la Sicile, & n'osa pas même profiter des troubles qui agitoient cette Isle, pour recouvrer les établissemens qu'elle y avoit perdus; sa neutralité en de pareilles conjonctures, est la preuve de sa foiblesse. Enfin au bout de soixante-dix ans, elle fait un puissant effort; Imilcar, vainqueur, traite avec Denis I. Tyran de Syracuse, & ramene à Carthage les débris triomphans d'une Armée presque détruite par les combats & les maladies; la peste rentre avec elle dans Carthage, & désole toute la contrée: la domination des Carthaginois s'est étendue, mais ses forces ont diminué. Denis, jugeant que leurs succès même les ont affoiblis, se ménage à l'ombre de la paix les moyens de les exterminer en Sicile;

il forme ſon plan, & l'exécute ; tout ce qu'il y avoit de Carthaginois dans l'Iſle eſt livré à la fureur de ſes habitans ; Carthage fremit & s'irrite : elle épuiſe ſes tréſors pour mettre en campagne des troupes ſoudoyées, raſſemble trois cents quarante mille hommes, quatre cents vaiſſeaux de guerre, ſix cents bâtimens de tranſport, & un appareil formidable de machines. Imilcar paſſe en Sicile ; le prélude de ſes armes eſt heureux ; mais la peſte moiſſonne ſes ſoldats ; Denis défait & extermine ſes troupes, prend ou brûle tous ſes vaiſſeaux, & n'accorde que par grace au fier Imilcar la permiſſion d'emmener en Afrique les reſtes déplorables de ſon Armée. Dans ce moment funeſte, les Africains ſe révoltent ; c'en étoit fait de Carthage, ſi la diſcorde & la famine ne l'euſſent délivrée de la multitude des révoltés. Elle n'a pas encore eu le loiſir de réparer ſes pertes, que Denis, en lui donnant

de l'ombrage, & ſur-tout en piquant ſa fierté, l'amene à renouveller ſur la Sicile une expédition prématurée. Magon ſon Généraliſſime eſt vaincu & tué dans une premiere bataille : ſon fils ramene des renforts ; les deux partis s'affoibliſſent, & la querelle ſe termine par un accommodement avantageux pour les Carthaginois, s'il eût pu tenir lieu de leurs énormes dépenſes, & leur rendre des ſoldats.

La paix ou plutôt la trève fut aſſez longue ; mais elle ne fut pas un tems de repos pour Carthage. La peſte la dépeuple & la réduit aux abois ; les Africains ſe révoltent ; la Sardaigne imite leur exemple ; l'eſprit de trouble & de rébellion ſe répand dans tous les domaines des Carthaginois ; & Denis profite des conjonctures pour envahir leurs établiſſemens en Sicile. Denis I. meurt l'an 368 avant J.C., & Carthage n'eſt pas aſſez forte pour tirer parti de la foibleſſe de Denis le jeune.

Pendant les vingt-neuf années qui s'écoulerent entre la mort de Denis & la pacification de la Sicile par Timoléon, cette Isle fut en proye à la discorde & aux guerres intestines; cependant l'ambition des Carthaginois resta dans l'inaction. Enfin ils se montrent avec éclat & dans les circonstances les plus favorables; Hannon part avec cent cinquante vaisseaux, cinquante mille hommes de débarquement, des armes pour un plus grand nombre, des vivres & des munitions en abondance. A quoi se réduira cet appareil formidable? Timoléon arrive à Syracuse avec dix vaisseaux & mille soldats: sa prudence & sa bravoure décident les événemens. Ses succès épouvantent les Carthaginois qui, par leur retraite honteuse, laissent leurs domaines à la discrétion du vainqueur. Carthage n'attribuant ces revers qu'à la mauvaise conduite de ses Généraux, fait de nouveaux efforts, & transporte en Sicile soixante-dix

mille hommes ſur une flotte plus nombreuſe que la premiere. Tout tremble à Syracuſe, excepté Timoléon : à la tête de ſes Grecs & de trois mille Inſulaires, il met l'ennemi en déroute ; la *cohorte ſacrée* eſt étendue ſur le champ de bataille, perte irréparable pour Carthage ; le Vainqueur lui dicte les articles d'une paix qui la deshonore & la dépouille.

Tant que Timoléon vécut, les Carthaginois ne ſongerent pas à venger la honte de leur défaite. Ils étoient affoiblis au point que ſept ans après la bataille de Cremiſe, ils ne purent envoyer aucun ſecours à Tyr leur Métropole, aſſiégée par Alexandre. Un ennemi redoutable, qui ne peut pas être Agathocle, quoiqu'en diſe Quint-Curce, les preſſoit alors en Afrique. La deſcente d'Agathocle, poſtérieure de vingt-deux ans au ſiége de Tyr, eſt le dernier événement de la ſeconde période de la durée de Carthage.

Les

Les détails de cette expédition, trop connus pour qu'il ſoit beſoin de les rappeller, mettroient encore en évidence l'état de foibleſſe où ſe trouvoit l'Empire Carthaginois.

Cette ſucceſſion de revers, dont la chaîne continue ne laiſſe aucun vuide dans la ſeconde période, fait conclure à M. de Bougainville, qu'il faut rapporter au tems antérieur ; une expédition telle que la navigation d'Hannon, qui demandoit des dépenſes conſidérables & des conjonctures moins orageuſes. M. de Bougainville penſe donc, en n'attachant cependant à ſes inductions qu'un caractere de probabilité, que l'Hannon dont il s'agit, étoit contemporain de Solon & d'Anacharſis, & que l'époque de ſa navigation ne peut point être placée au-deſſous de l'an 570 avant l'Ere chrétienne.

La quatrieme ſection du Mémoire, dont nous donnons le précis, renferme, comme nous l'avons dé-

ja dit, des *réflexions ſur le Commerce de Carthage en particulier, & ſur celui des Anciens en général.* On y voit les Carthaginois, admis en Egypte ainſi que les Phéniciens, en rapporter le lin, le papier, des voiles, des cables pour les vaiſſeaux, & tirer des côtes de la Mer Rouge & du Golphe Perſique l'encens, les aromates, les épiceries, les gommes, l'or, les perles & les pierres précieuſes. Ils alloient chercher dans l'Inde & dans les Iſles voiſines, des bois odoriférans, des oiſeaux, des animaux rares, de l'ivoire & toutes les richeſſes que la nature prodigue à ces Contrées fertiles. Tyr & les côtes de la Phénicie leur fourniſſoient la pourpre, l'écarlate, les riches étoffes, les tapis, les meubles précieux, & tout ce que l'art fabriquoit pour les beſoins du luxe & les caprices du goût. Leurs vaiſſeaux, parcourant les côtes occidentales de l'Océan, trouvoient dans les ports de la Gaule & des

Isles Britanniques, du plomb, du fer, du cuivre & de l'étain; ils apportoient de la mer Baltique l'ambre jaune.

Outre ces sources d'opulence, accessibles indifféremment à toutes les nations Phéniciennes, les Carthaginois paroissent s'être approprié le commerce de l'Espagne, de la Lybie jusqu'à la Cyrénaïque, & de l'intérieur de l'Afrique jusqu'au Sénégal. Quelles richesses ne leur procuroient pas les mines de l'Espagne, qui étoit le Pérou & le Potosi de l'ancien monde!

A l'occasion de leurs découvertes, M. de Bougainville propose ses conjectures sur cette grande Isle de l'Océan si riche & si fertile, dont font mention Diodore & le Livre *des Merveilles*, attribué à Aristote. La plûpart des modernes ont cru trouver dans cette Isle l'Atlantide de Platon, qu'ils prétendent être l'Amérique. Mais la description qu'en font les Anciens, disposeroit

M. de Bougainville à la reconnoître dans l'Iſle Madagaſcar, ſi Diodore ne la plaçoit à l'occident de l'Afrique. Comme il étoit cependant aſſez ordinaire aux Carthaginois de cacher aux Etrangers leurs nouvelles ſources de commerce, il ſeroit très-poſſible qu'un menſonge politique eût trompé l'Hiſtorien ſur la poſition de cette Iſle. M. de Bougainville ne croit pas non plus qu'il faille confondre l'Atlantide avec l'Amérique : il penſe qu'il faudroit plûtôt la chercher dans la Méditerranée, vers les côtes de la Lybie; d'autant que Platon dit formellement qu'elle étoit ſituée au Midi de l'Attique.

La correſpondance perpétuelle & néceſſaire entre tant de peuples, dont l'union formoit les grandes Monarchies, telles que celle d'Egypte, de Ninive & de Babylone, l'opulence & le luxe des Souverains, la ſpendeur & la majeſté de leurs Cours, le nombre & la beau-

té des grandes Villes; que de traits qui caractérisent le regne des Arts & celui du Commerce, dans les tems les plus reculés? Or le Commerce ne peut s'étendre qu'en étendant les connoissances géographiques. Quoique la Géographie ancienne n'eût pas tous les secours que la nôtre a tirés de la perfection des Sciences, il n'est pas douteux cependant que ses progrès n'ayent été plus rapides & plus considérables qu'on ne l'imagine d'abord. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter *l'Histoire du Commerce & de la Navigation*, par M. Huet, Ouvrage qu'il faut méditer plutôt que lire, parce qu'il indique beaucoup plus de faits qu'il n'en apprend. Si l'on veut aussi comparer les témoignages d'Hérodote avec les découvertes modernes, on pourra reconnoître que ses récits ne sont pas aussi fabuleux qu'ils le paroissent. On verra, par exemple, que du tems de cet Historien & avant

lui, l'intérieur de l'Afrique étoit preſqu'auſſi bien connu qu'il peut l'être maintenant. M. de Bougainville en adminiſtre les preuves, & entre ſur ce point dans une diſcuſſion très-curieuſe que nous regrettons de ne pouvoir détailler.

ARTICLE CLV.

EMILE, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève. 4 vol. in-8°. *A Amsterdam chez Jean Néaulme, Libraire. M. DCC. LXII.*

DOnnons encore à M. R **. le loisir de parler tout à son aise : il n'est pas d'un caractere à souffrir patiemment qu'on l'interrompe. . . « Avant que les préjugés & les institutions humaines ayent altéré, dit-il, nos penchans naturels, le bonheur des enfans, ainsi que des hommes, consiste dans l'usage de leur liberté ; mais cette liberté dans les premiers, est bornée par leur foiblesse. Quiconque fait ce qu'il veut est heureux, s'il se suffit à lui-même. . . . Chacun de nous ne pouvant plus se passer des autres, redevient à cet égard foible & misé-

rable. Nous étions faits pour être hommes ; les Loix & la Société nous ont replongés dans l'enfance...

Il y a deux ſortes de dépendances; celle des choſes, qui eſt de la nature ; celle des hommes, qui eſt de la Société...... Maintenez l'enfant dans la ſeule dépendance des choſes, vous aurez ſuivi l'ordre de la nature dans les progrès de ſon éducation. N'offrez jamais à ſes volontés indiſcrettes que des obſtacles phyſiques, ou des punitions qui naiſſent des choſes même ; ... ſans lui défendre de mal faire, il ſuffit de l'en empêcher.... Qu'il ne ſache ce que c'eſt qu'obéiſſance, quand il agit ; ni ce que c'eſt qu'empire, quand on agit pour lui..... Quand la volonté des enfans n'eſt point gâtée par notre faute, ils ne veulent rien inutilement... Il importe d'accorder toujours au premier ſigne ce qu'on ne veut pas refuſer. Ne ſoyez point prodigue en

refus, mais ne les révoquez jamais.

Gardez vous ſur-tout de donner à l'enfant de vaines formules de politeſſe..... Il vaut beaucoup mieux qu'il diſe en priant, *faites cela*, qu'en commandant, *je vous prie.*

Votre enfant ne doit rien obtenir, parce qu'il le demande, mais parce qu'il en a beſoin; ni rien faire par obéiſſance, mais ſeulemeut par néceſſité; ainſi les mots d'obéir & de commander ſeront proſcrits de ſon Dictionnaire, encore plus ceux de devoir & d'obligation; mais ceux de force, de néceſſité, d'impuiſſance & de contrainte, y doivent tenir une grande place. Avant l'âge de raiſon, l'on ne ſauroit avoir aucune idée des êtres moraux, ni des relations ſociales....

Raiſonner avec les enfans, étoit la grande maxime de Locke; c'eſt la plus en vogue aujourd'hui..... Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation eſt de faire un homme raiſonnable; & l'on prétend élever un

enfant par la raiſon! c'eſt commencer par la fin, c'eſt vouloir faire l'inſtrument de l'ouvrage. Si les enfans entendoient raiſon, ils n'auroient pas beſoin d'être élevés.... A quoi leur ſerviroit la raiſon à cet âge? Elle eſt le frein de la force, & l'enfant n'a pas beſoin de ce frein.....

Traitez votre Eleve ſelon ſon âge; mettez-le d'abord à ſa place, & tenez l'y ſi bien qu'il ne tente plus d'en ſortir .... Ne lui commandez jamais rien, quoique ce ſoit au monde, abſolument rien. Ne lui laiſſez pas même imaginer que vous prétendiez avoir la moindre autorité ſur lui.... On doit être ſûr que l'enfant traitera de caprice toute volonté contraire à la ſienne, & dont il ne ſentira pas la raiſon. Or un enfant ne ſent la raiſon de rien, dans tout ce qui choque ſes fantaiſies .... Qu'il ſache ſeulement qu'il eſt foible, & que vous êtes fort, & que par ſon état

& le vôtre il eſt néceſſairement à votre merci . . . . Ce dont il doit s'abſtenir , ne lui défendez pas, empêchez-le de le faire, ſans explications, ſans raiſonnemens ... Il eſt dans la nature de l'homme d'endurer patiemment la néceſſité des choſes , mais non la mauvaiſe volonté d'autrui....

Ne donnez à votre Eleve aucune eſpèce de leçon verbale , il n'en doit recevoir que de l'expérience; ne lui infligez aucune eſpèce de châtiment, car il ne ſait ce que c'eſt qu'être en faute ; ne lui faites jamais demander pardon , car il ne ſauroit vous offenſer. Dépourvu de toute moralité dans ſes actions, il ne peut rien faire qui ſoit moralement mal , & qui mérite ni châtiment ni réprimande...

Poſons pour maxime inconteſtable , que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits : il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain. Il

ne s'y trouve pas un ſeul vice dont on ne puiſſe dire comment & par où il y eſt entré. La ſeule paſſion naturelle à l'homme, eſt l'amour de ſoi-même, ou l'amour propre pris dans un ſens étendu.... Cet amour propre ne devient bon où mauvais que par l'application qu'on en fait & les relations qu'on lui donne.

Oſerai-je expoſer ici, pourſuit M. R*. la plus grande, la plus importante, la plus utile régle de toute l'éducation ? Ce n'eſt pas de gagner du tems, c'eſt d'en prendre. Lecteur vulgaire, pardonnez-moi mes paradoxes : il en faut faire quand on réfléchit.... Il faudroit que les enfans ne fiſſent rien de leur ame juſqu'à ce qu'elle eût toutes ſes facultés.... La premiere éducation doit donc être purement négative. Elle conſiſte, non point à enſeigner la vertu ni la vérité ; mais à garantir le cœur du vice & l'eſprit de l'erreur.... Si vous pou-

viez amener votre Eleve ſain & robuſte à l'âge de douze ans, ſans qu'il sût diſtinguer ſa main droite de ſa main gauche ; dès vos premieres leçons, les yeux de ſon entendement s'ouvriroient à la raiſon ... Soyez raiſonnable, & ne raiſonnez point avec votre Eleve, ſur-tout pour lui faire approuver ce qui lui déplaît .... Redoutez tous les ſentimens antérieurs au jugement qui les apprécie .... Une autre conſidération qui confirme l'utilité de cette méthode, eſt celle du génie particulier de l'enfant, qu'il faut bien connoître pour ſavoir quel régime moral lui convient. Chaque eſprit a ſa forme propre, ſelon laquelle il a beſoin d'être gouverné .... Il y a des caracteres doux & tranquilles qu'on peut mener loin ſans danger dans leur premiere innocence ; mais il y a auſſi des naturels violens dont la férocité ſe développe de bonne heure, & qu'il faut ſe hâter de fai-

re hommes pour n'être pas obligé de les enchaîner ....

Où placerons nous cet enfant, pour l'élever comme un être insensible, comme un automate?..... N'aura-t-il pas continuellement, dans le monde, le spectacle & l'exemple des passions d'autrui?.... Mais vous ai-je dit que ce fût un entreprise aisée qu'une éducation naturelle? O hommes, est-ce ma faute si vous avez rendu difficile tout ce qui est bien?...

Avec les conventions & les devoirs naissent la tromperie & le mensonge. Il y a deux sortes de mensonges, celui de fait qui regarde le passé, celui de droit qui regarde l'avenir. Le premier a lieu en général quand on parle sciemment contre la vérité des choses. L'autre a lieu quand on promet ce qu'on n'a pas dessein de tenir, & en général quand on montre une intention contraire à celle qu'on a... Le mensonge de fait n'est pas na-

turel aux enfans; mais c'eſt la loi de l'obéiſſance qui produit la néceſſité de mentir, parce que l'obéiſſance étant pénible, on s'en diſpenſe en ſecret le plus qu'on peut, & que l'intérêt préſent d'éviter le châtiment ou le reproche, l'emporte ſur l'intérêt éloigné d'expoſer la vérité. Dans l'éducation naturelle & libre, pourquoi donc votre enfant vous mentiroit-il? Qu'a-t-il à vous cacher? Vous ne le reprenez point, vous ne le puniſſez de rien, vous n'exigez rien de lui.... Le menſonge de droit eſt moins naturel encore, puiſque les promeſſes de faire ou de s'abſtenir ſont des actes conventionnels qui ſortent de l'état de nature & dérogent à la liberté.... L'enfant ne ſachant ce qu'il fait quand il s'engage, ne peut mentir en s'engageant. Il ſuit delà que les menſonges des enfans ſont tous l'ouvrage des Maîtres, & que vouloir leur

apprendre à dire la vérité, n'est autre chose que leur apprendre à mentir......

Ceci, continue M. R*., peut à bien des égards s'appliquer à tous les autres devoirs, qu'on ne prescrit aux enfans qu'en les leur rendant non-seulement haïssables, mais impratiquables.... Pour leur inspirer la charité, on leur fait donner l'aumône, comme si l'on dédaignoit de la donner soi-même. Eh! ce n'est pas l'enfant qui doit donner, c'est le Maître.... Au lieu de me hâter d'exiger de mon Eleve des actes de charité, j'aime mieux les faire en sa présence, & lui ôter même le moyen de m'imiter en cela, comme un honneur qui n'est pas de son âge...

On doit concevoir que je ne résous pas les questions de l'enfant quand il lui plaît, mais quand il me plaît; autrement ce seroit m'asservir à ses volontés, & me mettre dans la plus dangereuse dépen-

ance où un Gouverneur puiſſe
tre de ſon Eleve ....

Reſpectez l'enfance, & ne vous
reſſez point de la juger ſoit en
ien, ſoit en mal. Laiſſez les ex-
eptions s'indiquer, ſe prouver, ſe
onfirmer long-tems avant d'a-
lopter pour elles des méthodes
particulieres. Laiſſez long-tems
agir la nature avant de vous mêler
d'agir à ſa place, de peur de con-
trarier ſes opérations ... Vous êtes
allarmé de voir votre Eleve con-
ſumer ſes premieres années à ne
rien faire ! Comment ! N'eſt-ce
rien que d'être heureux ? N'eſt-ce
rien que de ſauter, jouer, courir
toute la journée ? De ſa vie il ne
ſera ſi occupé ...

L'apparente facilité d'apprendre
eſt cauſe de la perte des enfans. On
ne voit pas que cette facilité mê-
me eſt la preuve qu'ils n'appren-
nent rien .... N'étant pas capables
de jugement, ils n'ont point de
véritable mémoire. Ils retiennent

des ſons, des figures, des ſenſations; rarement des idées, plus rarement leurs liaiſons ... Je ſuis cependant bien éloigné de penſer que les enfans n'ayent aucune eſpèce de raiſonnement : au contraire, je vois qu'ils raiſonnent très-bien dans tout ce qu'ils connoiſſent, & qui ſe rapporte à leur intérêt préſent & ſenſible...

On ſera ſurpris que je compte l'étude des langues au nombre des inutilités de l'éducation; mais on ſe ſouviendra que je ne parle ici que des études du premier âge; & quoi qu'on puiſſe dire, je ne crois pas que juſqu'à l'âge de douze ou quinze ans nul enfant, les prodiges à part, ait jamais vraiment appris deux langues... C'eſt pour cacher en ceci leur inaptitude qu'on les exerce par préférence ſur les langues mortes, dont il n'y a plus de Juges que l'on ne puiſſe récuſer... .

Je me ſouviens d'avoir vu quel-

que part, (c'eſt M. R*. qui l'aſſure) une Géographie qui commençoit ainſi : *Qu'eſt-ce que le monde ? C'eſt un globe de carton.* Telle eſt préciſément la Géographie des enfans. Je poſe en fait qu'après deux ans de Sphére & de Coſmographie, il n'y a pas un ſeul enfant de dix ans, qui ſur les regles qu'on lui a données, sût ſe conduire de Paris à S. Denys...

Par une erreur encore plus ridicule, on leur fait étudier l'hiſtoire... Croit-on que la véritable connoiſſance des événemens ſoit ſéparable de celle de leurs cauſes, de celle de leurs effets, & que l'hiſtorique tienne ſi peu au moral, qu'on puiſſe connoître l'un ſans l'autre ?...

Si la nature donne au cerveau d'un enfant cette ſoupleſſe qui le rend propre à recevoir toutes ſortes d'impreſſions, ... c'eſt pour que toutes les idées qu'il peut concevoir & qui lui ſont utiles, tou-

tes celles qui ſe rapportent à ſon bonheur & doivent l'éclairer un jour ſur ſes devoirs, s'y tracent de bonne heure en caracteres ineffaçables, & lui ſervent à ſe conduire pendant ſa vie d'une maniere convenable à ſon être & à ſes facultés...

Emile n'apprendra jamais rien par cœur, pas même des Fables, pas même celles de la Fontaine, toute naïves, toute charmantes qu'elles ſont....

Maître Corbeau, ſur un arbre perché, ... Maître! que ſignifie ce mot en lui-même?... Quel ſens a-t-il dans cette occaſion?... Qu'eſt-ce qu'un arbre perché?... *Tenoit dans ſon bec un fromage*... Quel fromage? Etoit-ce un fromage de Suiſſe, de Brie, &c?... *Maître Renard, par l'odeur alléché*... Encore un Maître? Mais pour celui-ci, c'eſt à bon titre; il eſt Maître paſſé dans les tours de ſon métier. *Alléché*... ce mot n'eſt pas uſité: il le faut

expliquer : il faut dire qu'on ne s'en sert plus qu'en vers. L'enfant demandera pourquoi l'on parle autrement en vers qn'en prose. Que lui répondrez vous ? ... *Lui tint à peu près ce langage.* Ce langage! Les Renards parlent donc ? Ils parlent donc la même langue que les Corbeaux ?... *Eh ! bon jour, M. du Corbeau* ! Monsieur ! titre que l'enfant voit tourner en dérision, même avant qu'il sache que c'est un titre d'honneur. . . *Que vous êtes charmant ? Que vous me semblez beau ?* Cheville, redondance inutile. L'enfant apprendra à parler lâchement ... *Sans mentir, si votre ramage répondoit à votre plumage* .. Sans mentir ! on ment donc quelquefois ? Où en sera l'enfant, si vous lui apprenez que le Renard ne dit, *sans mentir*, que parce qu'il ment ? ... *Vous seriez le Phenix des hôtes de ces bois*.Le Phénix ! Qu'est-ce qu'un Phénix ? Nous voici tout-à-coup jettés dans la menteuse an-

tiquité ; presque dans la mythologie. *Les hôtes de ces bois !* Quel discours figuré ? Le flatteur ennoblit son langage :... un enfant entendra-t-il cette finesse ?... *A ces mots le Corbeau ne se sent pas de joye.* Il faut avoir éprouvé déja des passions bien vives pour sentir cette expression proverbiale. *Et pour montrer sa belle voix, . . .* l'enfant doit savoir ce que c'est que la belle voix du Corbeau. *Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proye.* Ce vers est admirable ; l'harmonie seule en fait image ; .. mais ces sortes de beautés sont perdues pour les enfans. *Le Renard s'en saisit, & dit, mon bon Monsieur.* Voilà donc déja la bonté transformée en bêtise : assurément on ne perd pas de tems pour instruire les enfans. *Apprenez que tout flatteur.* Maxime générale ; nous n'y sommes plus. *Vit aux dépens de celui qui l'écoute.* Jamais enfant de dix ans n'entendit ce vers là. *Cette leçon vaut bien un*

fromage ſans doute. Il y aura bien peu d'enfans qui ſachent comparer une leçon à un fromage, & qui ne préféraſſent le fromage à la leçon. Il faut donc leur faire entendre que ce propos n'eſt qu'une raillerie. Que de fineſſe pour des enfans ! *Le Corbeau honteux & confus* : autre pléonaſme. *Jura.* Jura ? Quel eſt le ſot de Maître qui oſe expliquer à l'enfant ce que c'eſt qu'un ſerment ? . . .

Que ne raiſonnez vous auſſi bien que vous écrivez, M R*. ! Votre plume féconde en prodiges nous eût peint la vérité ſous des traits ſi frappans & ſi admirables ! Mais le ſort en eſt jetté : vous avez à juſtifier l'accès de miſanthropie qui vous a fait fuir la ſociété de vos ſemblables : revêtue du beau nom de ſageſſe la vanité ſecrettement fait ſa main, & ſans que vous la ſoupçonniez peut être, elle vous porte toujours en avant. Delà les paradoxes, qui, à ce ſeul titre qu'ils

combattent l'opinion commune, vous paroiſſent des vérités : les ſophiſmes viennent à l'appui ; vous jugez par humeur ; tout ce qui vous contredit vous irrite ; & vous confondez ſans ceſſe les bonnes inſtitutions ſociales avec les préjugés, & les loix les plus ſages avec les abus.

Il eſt vrai que l'homme aveuglément livré à ſes premiers penchans eût fait conſiſter ſon bonheur, bonheur apparent & paſſager, à faire tout ce qui lui plaît, ſi les loix divine & humaine, n'euſſent mis un frein à ſes deſirs déréglés. Il eſt encore certain qu'en relation avec ſon eſpèce il a plus de devoirs à remplir, & qu'alors le mauvais uſage de ſa liberté le tourne à plus de vices qu'il n'en feroit paroître, s'il étoit iſolé de ſes ſemblables. Et de-là il s'enſuit que les régles ſociales les plus ſages ſont la perte de l'homme ? que les inſtitutions humaines ſont toutes des abus

abus & des préjugés qui ont *altéré* ſa nature, & qui l'éloignent de ſa deſtination ? Qui vous a dit, ou, quand avez vous prouvé que l'homme eſt fait pour ſe borner aux propenſions animales ? L'enfant, le ſauvage, ſont-ils l'homme parfait ? Etes-vous bien sûr qu'ils en ſoient l'archétype ? Dans quel décret de la Providence éternelle avez vous donc lu, qu'elle n'a pas porté l'homme à la ſociété comme à un moyen, qu'elle a pu remplacer ſans doute, mais qu'elle a voulu choiſir, pour le conduire à une fin encore ultérieure ? Vous n'avez pas même un doute ſur tous ces objets ? Funeſte & ridicule ſécurité ! vous ſeul, plus éclairé que tous les mortels enſemble, avez découvert les vues les plus ſecrettes de l'Auteur de nos jours : vil inſecte, atôme impuiſſant, ainſi que nous autres, qui vous a donc donné des yeux ſi pénétrans ? De quel droit exigez vous que nous croyions ſur votre

parole ce qui contredit nos notions, vous qui niez ſi hardiment ce que vous ne comprenez pas ?

« Avant que les préjugés & les » inſtitutions humaines ayent al» téré, dites vous, nos penchans » naturels, le bonheur des enfans, » ainſi que des hommes, conſiſte » dans l'uſage de leur liberté. Qui» conque fait ce qu'il veut eſt heu» reux, s'il ſe ſuffit à lui-même ? » Que n'ajoutiez vous, *& s'il veut ce qu'il doit vouloir* ? Les loix n'enlevent point l'uſage de la liberté; elles ne font qu'en interdire l'abus. « Mais l'homme livré à lui-même » & dégagé des liens de la loi n'a» buſeroit jamais de cette liberté; » les premiers mouvemens de la » nature ſont toujours droits ; il » n'y a point de perverſité origi» nelle dans le cœur humain. » Où avez vous encore vu tout cela ? S'il étoit permis d'employer vos armes contre vous même, ne vous trouveroit-on pas encore ici en contra-

diction ? Vous avez dit que *la méchanceté vient de foiblesse* : sans cesse vous nous répétez que l'enfant est foible, vous exagérez même la foiblesse de son intelligence : l'enfant porte donc en lui le germe de la méchanceté. Mais à quoi bon s'appuyer d'un paralogisme pour en combattre un autre. Ecoutez nous un instant ; si nous avons tort, vous nous direz pourquoi.

Les hommes n'apportent pas en naissant le même naturel : quand nous aurions tous la même ame, nous n'avons pas le même corps, & nous dépendons des impressions de nos organes, qui seroient les seules regles de nos actions, si la raison ne nous apprenoit, & si l'Auteur de la nature ne nous aidoit à secouer le joug de l'homme brute. Les habitudes se contractent ; & nos penchans divers influent sur l'exercice de nos facultés. Pourquoi ne suis-je pas aussi disposé qu'un autre à mettre de la droiture

dans mes actions ? L'Etre ſuprême l'a voulu ; qu'avez vous à répondre, vous qui l'admettez ? vous nous donnerez bientôt occaſion d'entrer dans d'autres raiſons.

Enfin, ſelon vous, « la ſeule paſ» ſion naturelle à l'homme, eſt » l'amour de ſoi-même ». Oui ſans doute, & c'eſt là l'origine de nos vices : nous apportons avec nous l'inſtrument de notre perverſité. Il n'eſt point vrai « que cet amour » propre ne devienne bon ou mau» vais dans un homme que par » l'application qu'en fait, & par » les relations que lui donne un au» tre homme. » Chacun de nous ſe ſuffit à lui-même pour produire ſa malice. Nous luttons à la vérité contre la regle à meſure qu'elle multiplie nos devoirs ; mais ſommes nous méchans, parce que nous ſommes obligés d'être bons ; n'eſt-ce pas plutôt parce que nous ne voulons pas devenir ce que nous devons être ; l'haleine de nos ſem-

blables nous eſt contagieuſe, & le mauvais exemple a de l'empire ſur notre foibleſſe; mais nos devoirs ſont des devoirs enfin, & le méchant quel qu'il ſoit, & de quelque façon qu'il le ſoit devenu, tranſgreſſe la ſageſſe des loix établies dans la ſociété. L'homme pourroit être bon en ſociété; il ne le veut pas: la nature l'a pourvu de la faculté dont il abuſe pour ſe porter au déſordre. Allez vous encore demander à quoi bon ce don funeſte de la nature? La réponſe eſt déja donnée; le Tout-Puiſſant eſt juſte & ſage, n'en convenez vous pas? Une vérité, quoique terrible, n'en eſt pas moins certaine.

L'eſprit d'indépendance qui regne dans votre façon de penſer & d'agir, vous fait abhorrer tout ce qui ſent l'autorité, & vous ne voulez pas que l'enfant ſoit aſſujetti à obéir. Vous excluez de ſon Dictionnaire les mots d'obéiſſance, de commandement, encore plus

ceux de devoir & d'obligation, & vous n'y admettez que ceux de force, de néceſſité, d'impuiſſance & de contrainte. N'eſt-ce pas ici un pur débat ſur les termes ? Car enfin nous ne voyons rien de plus énergique pour exprimer l'effet du commandement que les mots de force, de néceſſité, de contrainte. Mais vous voulez que cette contrainte vienne de la néceſſité des choſes, vous deſirez que l'on n'oppoſe aux caprices de l'enfance que des obſtacles phyſiques : à la bonne heure ; quand ce moyen ne ſeroit pas toujours pratiquable, il n'en eſt pas moins vrai qu'il eſt très-efficace. Vous convenez enſuite que c'eſt rappeller l'enfant à cette néceſſité des choſes que de lui faire connoître qu'il eſt foible, & que celui qui le gouverne eſt fort ; que ſon état le rend dépendant de ſon maître, & le met néceſſairement à ſa merci. Nous convenons de notre côté qu'il faut

effectivement diſpoſer l'enfant à ſentir cette dépendance phyſique, avant d'exiger qu'il enviſage ſon Mentor comme plus éclairé que lui : il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le plus court & le plus sûr chemin pour conduire l'Eleve à une entiere docilité. Les ſages inſtituteurs réprouvent, ainſi que vous, le commandement dont l'enfant ne voit point le fondement, & qu'on n'a point appuyé d'abord des raiſons qui ſont à ſa portée.

On paſſe aiſément des expreſſions outrées ; mais peut-on ſoutenir la multitude de mauvais raiſonnemens dont vous étayez votre ſyſtême ? *Gardez vous ſur-tout*, dites-vous, *de donner à l'enfant de vaines formules de politeſſe.* Pourquoi cela ? C'eſt *qu'il vaut beaucoup mieux qu'il diſe* en priant, faites cela, *qu'en commandant*, je vous prie : » ſans contredit ; mais ne vaut-il pas encore mieux l'accoutumer à prier en s'énonçant

comme il convient, & à commander avec des expreſſions douces & affables ? La politeſſe & la douceur du commerce excluent-elles l'humanité ? Au contraire elles y accoutument ou la ſuppoſent.

Vous ne voulez pas que l'on raiſonne avec les enfans, *parce que le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, eſt de faire un homme raiſonnable. Si les enfans*, ajoutez vous, *entendoient raiſon, ils n'auroient pas beſoin d'être élevés*. Le chef-d'œuvre d'une bonne culture, eſt de faire une bonne récolte : ne ſeme-t-on pas pour y parvenir la même eſpèce de grain que l'on doit recueillir ? Quel eſt auſſi l'Inſtituteur qui prétende faire entendre raiſon à l'enfant comme il doit l'entendre dans l'âge mûr ? Vous vous habituez à nous prêter des abſurdités pour prouver les vôtres : en d'autres occaſions, pour vous ériger en Réformateur, vous ſuppoſez que nous adoptons des abus com-

me regles. *A quoi serviroit la raison à cet âge ?* dites vous encore ; *elle est le frein de la force, & l'enfant n'a pas besoin de ce frein.* N'est-elle pas aussi le soutien de la foiblesse ?

On doit être sûr que l'enfant traitera de caprice toute volonté contraire à la sienne, & dont il ne sentira pas la raison. Or un enfant ne sent la raison de rien, dans tout ce qui choque ses fantaisies. Prouvez donc qu'il y a du danger à la lui faire sentir, en tempérant l'autorité par la douceur & la fermeté par la patience.

Il eût été trop sensé de rappeller au Gouverneur, qu'il doit proportionner ses préceptes & ses conseils à l'intelligence de son Eleve : il est plus conforme à votre systême de lui interdire toute leçon verbale. L'enfant *n'en doit recevoir que de l'expérience.* Pourquoi ne voulez vous pas qu'il puise dans celle que vous supposez au Maître, les moyens de réfléchir sur la sienne

propre ? *Quand vous aurez amené votre Eleve sain & robuste à l'âge de douze ans, sans qu'il sache distinguer sa main droite de sa main gauche, dès vos premieres leçons, les yeux de son entendement s'ouvriront à la raison.* Il ira loin s'il suit la vôtre pour guide. Quelle avance a donc votre idiot de douze ans sur nos Eleves ? Il a l'ignorance de plus ; si l'on vous en croit, ce sera encore un bien pour lui : que l'on vous en demande la preuve ; une phrase éblouissante en fera les frais.

Il ne faut infliger à l'enfant *aucune espèce de châtiment, parce qu'il ne sait ce que c'est qu'être en faute. Dépourvu de toute moralité dans ses actions, il ne peut rien faire qui soit moralement mal, & qui mérite ni châtiment ni réprimande.* Nouveau sophisme. Lorsqu'on punit un enfant ou qu'on lui reproche ses fautes, avant qu'il ait le plein usage de la raison, on n'a égard qu'au

physique de ses actions, qui dans un âge plus avancé se trouvera joint au moral; on le garantit d'avance du mal futur: qu'y a-t-il d'insensé dans cette prévoyance? Quand votre Emile, par une étourderie constante, vous casse des vitres, est-il en faute? Non, selon vous. Pourquoi donc l'enfermez vous? & comment appellez vous cette détention dans un lieu obscur? Si vous vous abusez sur la qualification de cet emprisonnement, l'enfant ne s'y trompe point. Cette correction est placée: oui, sans doute; mais au moins tâchez de ne vous pas exposer à vous contredire, & faites des propositions susceptibles des restrictions que vous prétendez leur donner.

Au reste nous avons tort de relever vos contradictions; il ne peut point y en avoir dans votre ouvrage que quant aux expressions. « J'ai » fait cent fois réflexion en écri» vant, dites vous, qu'il est im-

» possible dans un long ouvrage ; » de donner toujours les mêmes » sens aux mêmes mots. Il n'y a point » de langue assez riche pour four- » nir autant de termes, de tours » & de phrases, que nos idées peu- » vent avoir de modifications . . . » Tantôt je dis que les enfans sont » incapables de raisonnement, & » tantôt je les fais raisonner avec » assez de finesse ; je ne crois pas » en cela me contredire dans mes » idées, mais je ne puis disconve- » nir que je ne me contredise sou- » vent dans mes expressions. » Vous voilà à l'abri de tout reproche ; quand vous vous contredirez, c'est qu'on ne vous aura pas entendu : exigez vous que nous soyons dupes de cette note insidieuse ?

Etes vous tranquille, M. R*., tandis que nous vous parlons ? L'humeur atrabilaire n'entre-t-elle pas en effervescence ? Vous auriez tort au reste : nos réfléxions ne portent point le caractere de l'insulte ;

& quoique vous rangiez tous les Européens dans la classe des *bêtes féroces*, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont amis de l'humanité : ils ne se croyent point en droit d'user de représailles en insultant à l'espèce de Lycanthropie qui vous arme contre eux. C'est, s'il faut vous en croire, l'amour de la vérité qui souleve votre bile : nos observations plus paisibles que les vôtres ont aussi le même principe. Poursuivons donc.

Ne vous égarez vous point encore, quand vous avancez que *la tromperie & le mensonge naissent avec les conventions & les devoirs* ? Pour en juger, il faut, comme vous le demandez, saisir votre idée sans s'arrêter à l'expression. Ne rapprochez vous si souvent les *conventions* des *devoirs* que pour toujours les confondre ? Et voulez vous dire que les devoirs de la société, devoirs conventionnels, & dont toute la force vient de l'opinion,

ſont la cauſe funeſte de la tromperie & du menſonge ; enſorte que ces actions déſordonnées doivent être imputées à la regle ſociale plutôt qu'à la malice de l'homme qui la tranſgreſſe ? Cette propoſition renferme trop d'abſurdités, & nous voudrions ne pas vous la prêter ; ou ſi vous l'adoptez elle rentre dans celles que nous avons déja paſſées en revue. Votre intention eſt-elle d'énoncer que le menſonge n'eſt un mal moral, qu'autant que c'eſt un devoir de ne pas mentir ? Cela eſt très-vrai, & ne vous aide en rien. Prétendez-vous faire entendre auſſi que l'homme ne chercheroit point à tromper ſon ſemblable, s'il n'avoit articulé avec lui quelque convention ? Vous avancez plus que vous ne pouvez prouver. Votre Emile caſſe les fenêtres de ſa chambre : d'abord vous laiſſez ſouffler ſur lui le vent nuit & jour, ſans vous ſoucier des rhumes ; parce qu'il vaut mieux être

enrhumé que fou. A la fin, vous faites racommoder les vîtres, toujours ſans rien dire : il les briſe encore ; alors vous changez de méthode : vous l'enfermez dans un lieu obſcur ; & après qu'il y a demeuré quelques heures, quelqu'un que vous appoſtez, lui ſuggere de vous propoſer un accord au moyen duquel vous lui rendrez la liberté, & il ne caſſera plus de vîtres. Cet accord eſt-il une convention ? Non, autrement vous lui apprendriez à vous tromper ; ce raiſonnement eſt à vous. Hé bien, après cet accord qui n'eſt point une convention, votre Emile ne caſſera plus de vîtres à deſſein ? Vous nous en répondez ; mais votre garantie ne nous tranquilliſe pas. Au moins s'il en caſſe encore, il ne pourra être tenté de cacher ou même de nier cette action, pour éviter l'empriſonnement ? Cet Emile eſt votre ouvrage ; vous en êtes vraiment le pere : il n'eſt pas étonnant que vo-

tre tendresse paternelle vous fasse illusion. Nous entrevoyons encore un sens dont votre proposition est susceptible ; c'est que l'homme ne rompt véritablement une convention que quand il sait à quoi elle l'oblige, & qu'il ne ment dans toute l'énergie du mot que lorsqu'il sait que ne point mentir est un devoir ; mais cette considération doit elle empêcher que l'on n'inculque de bonne heure à l'enfant ses obligations & ses devoirs ? Il n'est pas un être machinal, & ne doit pas l'être, aussi long-tems que vous le prétendez. Quand on vous demande où vous placerez votre Emile pour l'élever comme un être insensible, comme un automate, & pour dérober à ses yeux le spectacle & l'exemple des passions d'autrui ; ne croyez pas avoir satisfait à la question en vous écriant, *ô hommes, est-ce ma faute si vous avez rendu difficile tout ce qui est bien ?* Il s'agit de savoir si

c'eſt à la perverſité actuelle de l'homme, ou plutôt à l'ordre phyſique des choſes que répugne votre homme *naturel.*

Pour inſpirer la charité aux enfans, *on leur fait donner l'aumône*, *comme ſi l'on dédaignoit*, dites vous, *de la donner ſoi-même. Eh ! ce n'eſt pas l'enfant qui doit donner, c'eſt le Maître.* Voilà un trait de mauvaiſe humeur. Depuis quand un bon Inſtituteur a-t-il dédaigné de donner l'exemple à ſon Eleve ? Et quel danger peut-il y avoir pour l'enfant à contracter l'habitude de donner aux miſérables ? Il ne ſent pas encore tout le mérite de la généroſité & de la commiſération ; mais l'habitude le diſpoſe à ſe rappeller dans un âge plus mûr la vraie notion de ces actions : il s'accoutume à l'acte qui doit lui être méritoire. Eſt-ce une prévoyance déplacée ? Cette réflexion doit ſuffire pour vous tenir en bride ſur quantité d'autres points, juſqu'à

ce que vous nous ayez démontré qu'elle n'est pas juste. Elle indique la réponse à toutes ces petites questions, qui dans le fond ne sont que des plaisanteries, & que vous prenez pour des vérités. *N'est-ce rien que d'être heureux ? N'est-ce rien que de sauter, jouer, courir toute la journée ? De la vie l'enfant ne sera si occupé.* Tout cela sent plus la bouffonnerie que la raison. Allez vous dire encore qu'il y a de la folie à prévoir un avenir dont nous ne sommes pas les maîtres ? Observation ridicule : l'Instituteur fait ce qu'il doit ; celui qui dispose de l'avenir fera le reste. C'est dans cette espérance que le Laboureur confie à la terre un grain qu'il ne peut pas faire germer.

Vous regrettez toujours que l'on seme dans le cœur & dans l'esprit de l'enfant, ce qu'il ne doit recueillir que dans l'été de ses jours. Il est vrai qu'il ne faut pas trop le jetter en avant de ses lumieres,

nais c'est un aiglon qu'il est bon l'accoutumer aux rayons du soeil. Il n'est pas douteux que relaivement à la culture de l'esprit & à la formation des mœurs, il n'y ait des vices à réformer dans l'éducation actuelle; mais si l'on donne dans un extrême, vous n'en êtes pas plus excusable de donner dans un autre; & pour démontrer le danger des notions précoces, il n'étoit pas besoin de vous mettre dans la tête qu'un enfant jusqu'à douze ans n'est qu'une pure machine, qui n'est sensible qu'aux impressions animales, & incapable de la réflexion la plus légére sur tout ce qui n'a point un rapport prochain à ses besoins physiques.

Avant l'âge de dix ans aucun enfant ne peut, selon vous, assez entendre une fable de la Fontaine, même après l'explication du Maître, pour en tirer du profit. Permettez vous qu'Emile parodie les documens que vous lui donnez

dans le cours de la même époque de ſon enfance, & qu'il raiſonne avec nous, comme il a raiſonné avec vous ſur l'apologue du Renard & du Corbeau ? Nous allons être ridicules ; nous dirons bientôt pourquoi vous & nous l'aurons été.

Emile en plantant des Féves dans un Jardin, a, ſans le ſavoir, ravagé une planche de melons. Le Jardinier *Robert* de ſon côté arrache les Féves que l'on avoit eu ſoin d'arroſer tous les jours : elles étoient déja grandes & faiſoient les délices de l'enfant. Emile arrive empreſſé & l'arroſoir à la main. O ſpectacle ! ô douleur ! plus de Féves, on ſe lamente ; & *Robert* ſe plaint encore plus fort. Vous prenez de-là occaſion de faire entendre à Emile ce que c'eſt que la propriété.

JEAN-JACQUES.

Excuſez nous, mon pauvre Robert....

Mon pauvre Robert ! que ſigni-

fie le mot *pauvre ?* & que veut-il dire ici ? Comment Robert eſt-il pauvre, s'il a dequoi pourvoir à tous ſes beſoins ? S'il l'eſt réellement, pourquoi le careſſez vous en lui rappellant ſa pauvreté ? Emile va apprendre à inſulter à la miſere.

Vous aviez mis là votre travail, votre peine.

Qu'eſt-ce que mettre ſon travail dans un lieu ? *Votre travail, votre peine* ! cheville, redondance inutile ; pléonaſme auſſi inexcuſable que celui qui ſe trouve dans les mots, *honteux* & *confus*. L'enfant deviendra babillard & lâche dans ſon ſtyle.

Nous avons eu tort.

Nous avons eu *tort !* une autre fois nous aurons fait *tort*. Pourquoi des ſignifications ſi oppoſées dans le même mot ? Emile n'y eſt plus, tandis que vous parlez grammaire, il ſonge à ſes féves.

Nous vous ferons venir d'autre

graine de Malthe. Graine de Malthe ! quelle espèce de plante est-ce là que la Malthe ? C'est une Isle, oui ; mais on ne s'arrêtera pas à le dire, & l'enfant ne songera pas à le demander. Il prend donc une fausse notion.

Pour ne point épiloguer sur tous les mots, passons à la conclusion de l'entretien. Robert, que l'on a endoctriné, après avoir accordé à Emile un coin de son Jardin pour y cultiver des Féves, lui dit ; *souvenez vous que j'irai labourer vos Féves, si vous touchez à mes Melons.* Emile remportera pour maxime de conduite, qu'il est permis de faire du mal à qui nous en fait.

Dans une autre occasion Emile voit un homme en colere : vous lui dites, *ce pauvre homme est malade, il est dans un accès de fiévre.* Qu'est-ce que la fiévre ? Docteur, prenez garde, si vous la définissez bien, ce n'est plus la colere, & vous trompez Emile : si vous la

définiſſez mal, vous le trompez encore. Quelque réponſe que vous faſſiez à toutes ces chicannes, elle ſera bonne pour nous, ſi elle eſt ſenſée.

Il ſeroit poſſible d'en faire autant de quelques autres leçons que vous donnez à votre Eleve dans l'âge où vous ne croyez pas qu'il puiſſe voir le monde autrement que comme un globe de carton; mais ces leçons n'en ſeroient pas moins bonnes. Il en eſt de même des Fables de la Fontaine & des autres moyens d'inſtruction: pour les rendre utiles à l'enfant, il faut d'abord lui en faciliter l'intelligence: ce qui peut très-bien ſe faire ſans épuiſer toutes les queſtions qui peuvent avoir rapport à chaque mot. Les hommes faits ne pourroient même converſer entre eux, s'il leur falloit pour cela des idées complettes des choſes. L'eſprit de l'enfant eſt une jeune plante qui tire d'abord peu de ſucs nourri-

ciers : mais ſucceſſivement elle en abſorbe à proportion qu'elle s'accroît : une idée en améne une autre, un raiſonnement trace la route à un ſecond. Enfin cette ſoupleſſe admirable, dont la nature a pourvu le cerveau des enfans, les rend propres à paſſer rapidement d'une notion imparfaite à une autre qui leur préſente plus de faces de l'objet qu'ils n'avoient d'abord qu'entrevu. Vous refuſez le nom de mémoire à cette facilité de ſe retracer les impreſſions paſſées : appellez la comme il vous plaira ; elle n'exiſte pas moins.

La ſuite dans les prochains Mémoires,

ARTICLE

ARTICLE CLVI.

MÉMOIRES POUR SERVIR A l'Hiſtoire des égaremens de l'eſprit humain par rapport à la Religion Chrétienne; ou Dictionnaire des héréſies, des erreurs & des ſchiſmes. *Paris*, *Nyon*, *Barrois*, *Didot le jeune*, 1762. 2 *vol. in*-8°. Second Extrait.

L'Eſprit humain eſt ſi ſujet aux égaremens, que même en traçant l'*hiſtoire de ſes égaremens*, il court riſque de s'égarer; & ce ſera pour M. Pluquet le ſujet d'un grand éloge, s'il parcourt une carriere ſi vaſte & ſi périlleuſe ſans s'écarter des routes du vrai.

Le *Diſcours préliminaire*, dont nous avons rendu compte *, eſt ſi

* Mem. de Trévoux, au précédent Volume, Octobre Part. II.

étendu & si considérable qu'on peut le regarder comme la *premiere Partie* de cet important Ouvrage : la *seconde* est le *Dictionnaire* même que nous allons aujourd'hui faire connoître : considérons d'abord l'idée que l'Auteur même nous en donne.

» Après avoir exposé [dans le » Discours préliminaire] la naissan- » ce, la succession, le mélange des » erreurs & des sectes, & l'espece » de guerre qu'elles se sont faite » en se chassant, pour ainsi dire, & » se détruisant les unes les autres » jusqu'à notre siecle : nous avons » fait de chaque héréfie [dit M. » Pluquet] le sujet d'un *Mémoire* » *particulier*, dans lequel le Lecteur » peut saisir d'un coup d'œil l'état » de l'esprit humain par rapport à » la Religion Chrétienne, à la nais- » sance de cette héréfie, & les cau- » ses qui l'ont produite ; en suivre » le cours sans interruption ; obser- » ver ses effets par rapport à la Re-

» ligion, ou à la ſociété civile; la
» voir ſe répandre avec éclat, s'af-
» foiblir, s'éteindre, renaître ſous
» mille formes différentes, ou don-
» ner naiſſance à d'autres erreurs
» qui la font oublier. »

» A cette *Hiſtoire de l'héréſie*, ou
» ſi je puis parler ainſi, à cette hiſ-
» toire de la manœuvre des paſſions
» & des préjugés pour défendre un
» parti, une opinion, on a joint
» une *Expoſition ſyſtématique des*
» *principes* philoſophiques & théo-
» logiques *de chaque erreur*, depuis
» ſa naiſſance juſqu'à nos jours: on
» a *examiné ces principes*, & l'on a
» fait voir leur fauſſeté. »

» On n'a point négligé de faire
» connoître les *Auteurs* qui ont
» combattu ces erreurs avec le plus
» de ſuccès, & les *queſtions de cri-*
» *tique ou théologiques* qui ſont
» nées, pour ainſi dire, à la ſuite
» des diſputes & des combats des
» Théologiens qui attaquoient ou
» défendoient la vérité, & qui ſont,

» ſi j'oſe le dire, comme des pier-
» res d'attente, ſur leſquelles l'er-
» reur appuira peut-être un jour
» quelque ſyſtême. »

» Comme chacun de ces *Mémoi-*
» *res* forme une eſpece de tout que
» l'on peut lire ſéparément, nous
» les avons diſpoſés, non ſelon
» l'ordre des tems, qui devenoit
» inutile après notre hiſtoire géné-
» rale des héréſies; mais *ſelon l'or-*
» *dre alphabétique* qui rend l'uſage
» de ces Mémoires plus commo-
» de. »

Le Public ſent bien que nous ne pouvons entrer ici dans le détail ſur un ſi grand nombre de Memoires ou d'articles : nous parlerons ſeulement de quelques-uns.

Le premier qui ſe préſente, eſt celui qui concerne *Pierre Abaelard*. C'eſt ainſi que M. Pluquet écrit le nom de ce Docteur. Comme il y a beaucoup de notes dans ce Dictionnaire, on ſouhaiteroit que M. Pluquet en eût fait une pour rendre

raiſon de cette orthographe, qui eſt tout au moins équivoque. Car veut-il que l'on prononce en quatre ſyllabes, *Abaèlard*, ou en trois ſyllabes, *Abælard*. Il eſt vrai qu'en Latin on dit *Abælardus :* mais c'eſt qu'en effet les Latins changent la diphthongue *ai* en *æ*. Il faut auſſi remarquer que nos anciens Imprimeurs mettoient en majuſcules ABAELARDUS; mais c'eſt que dans les commencemens de l'Imprimerie, & même encore aſſez long tems depuis, nos Imprimeurs n'avoient point fait graver ni fondre les caracteres *Æ* ni *Œ ;* ils ſe contentoient de les exprimer par AE ou OE. Ainſi ABAELARDUS eſt l'écriture gothique du nom latin *Abælardus*, en François *Abailard*. Ce Docteur fut également fameux par les égaremens de ſon cœur & de ſon eſprit; mais M. Pluquet ne conſidere ici que les égaremens de ſon eſprit.

Dans l'article *Abyſſins*, M. Plu-

quet expoſe quelques-unes des pratiques particulieres à ces peuples, le gouvernement de cette Egliſe qui eſt ſous le Patriarchat d'Alexandrie, & les efforts que l'on a faits pour procurer ſa réunion avec l'Egliſe Romaine.

Comme les Proteſtans ont renouvellé quelques-unes des erreurs d'*Aërius*, l'un des diſciples d'*Arius*, M. Pluquet y donne une attention particuliere, en ſorte que ſous ce titre, il traite *de la ſupériorité des Evêques ſur les ſimples Prêtres*, & *de la Priere pour les Morts*. On ne s'attendroit peut-être pas de trouver ces deux points traités dans l'article d'un homme qui eſt à peine connu : & c'eſt pour cela même que nous en avertiſſons.

L'article d'*Aëtius*, chef des Anoméens, renvoye à celui des *Anoméens* : celui-ci renvoye à celui des *Eunomiens*, où après les avoir ſimplement définis, M. Pluquet ajoute : » On les appelloit auſſi *Troglo-*

» *dytes. Voyez* ce mot. » On va chercher ce mot, & on ne le trouve pas. Une nouvelle édition réformera ſans doute cette caſcade & cette chute : elle pourra auſſi nous apprendre de qui l'on tient que les Eunomiens ou Anoméens aient été appellés *Troglodytes* ; car ce nom ne paſſe pas communément pour un nom d'hérétiques. Il eſt à croire qu'au lieu de nous renvoyer à ce mot, l'intention de M. Pluquet a été de nous renvoyer à l'article d'*Eunome*, chef des Eunomiens : car c'eſt-là que ſe trouve le détail qu'on cherche. Il reſteroit ſeulement d'y faire obſerver qu'Eunome fut diſciple d'Aëtius ; & que de-là vient que les *Anoméens* qui eurent pour chef Aëtius, ſont les mêmes que les Eunomiens qui eurent pour chef Eunome.

Au lieu d'*Agonicélites*, il faut ſans doute lire *Agonyclites* ; car il vient du Grec Αγονύκλιτοι. « C'eſt, » comme le dit M. Pluquet, le

» nom de ceux qui prétendoient
» qu'on devoit prier debout, &
» que c'étoit une ſuperſtition de
» prier à genoux. »

L'article des *Albigeois* contient un détail aſſez étendu de leur hiſtoire, & un précis de leur doctrine. M. Pluquet avertit que leurs erreurs ſont réfutées aux articles *Manichéïſme*, *Calvin* & *Luther*. Je parcours ces articles ſans autre ſuite que celle des lettres de l'alphabet: mais auſſi le Lecteur n'oublie pas que cette partie dont je lui donne la notice, eſt un *Dictionnaire*, où les articles ſont ainſi néceſſairement diſtribués ſans liaiſon & ſans ſuite.

Après avoir expoſé l'origine des *Anabaptiſtes*, M. Pluquet ſuit les progrès & les différens états de cette ſecte: il parle des *Anabaptiſtes conquérans* depuis la ſouveraineté de Muncer juſqu'à ſa mort; depuis la mort de Muncer juſqu'à l'extinction de leur royaume de Munſter, & depuis l'extinction de leur royau-

me. Il traite enſuite des *Anabaptiſtes pacifiques*, & particulierement des *Freres de Moravie*, des *Mennonites*, & de ce qu'il appelle les *ſectes dévotes* qui ſe ſont élevées parmi les Anabaptiſtes.

Au titre d'*Angleterre* ſe trouve d'abord toute l'hiſtoire du *ſchiſme* de ce royaume, à remonter juſqu'au mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon : M. Pluquet expoſe les effets de ce ſchiſme par rapport à l'Egliſe & à l'Etat : il conduit cette hiſtoire juſqu'à la mort de Henri VIII; & en finiſſant, il traite ſommairement des principes du ſchiſme de ce Prince. Immédiatement après ſe trouve l'article de la *Religion Anglicane* : « C'eſt, dit » M. Pluquet, la Religion Prétendue réformée telle qu'elle eſt aujourd'hui établie & profeſſée par » l'Egliſe Anglicane. » Il en examine le progrès, & l'état actuel : c'eſt-à-dire, qu'il la conſidere d'abord depuis le ſchiſme de Luther juſqu'à

la mort de Henri VIII. ensuite sous Edouard VI, sous la Reine Marie, & sous Elisabeth. Il finit en donnant une idée des sectes que la réformation a produites en Angleterre. Il renvoye aux articles *Presbytériens & Episcopaux* : mais ce dernier article ne fait que renvoyer à celui des *Presbytériens*, qui étoit ainsi le seul à indiquer.

Il y a un article assez court sur les *Anthropomorphites* ou *Antrophiens*. Il faut apparemment lire *Anthropiens* ; car il vient du Grec Ἀνθρώπιοι.

Le schisme d'Antioche se trouve au titre d'*Antioche*. On y lit *Eusoius* pour *Euzoïus*, en Grec Εὐζώιος. Une seconde édition rectifiera ces noms.

Sous le titre des *Antitrinitaires*, M. Pluquet commence de traiter polémiquement *du mystere de la sainte Trinité* : il y examine d'abord deux questions : 1°. *Est-il impossible que trois personnes existent dans une seule substance ?* 2°. *Le mystere*

de la Trinité peut-il être l'objet de notre croyance ou de notre foi? Ensuite il fait voir *que le dogme de la Trinité a toujours été cru distinctement dans l'Eglise :* sur ce dernier point, il ne fait presque que rapporter un assez long fragment de l'*illustre M. Bossuet.* Du reste, il renvoye aux articles des *Ariens* & des *Macédoniens*.

Ou plutôt ce qui concerne les *Ariens* & *Arius* leur chef, est mis sous le seul titre de l'*Arianisme*; & cet article qui est un des plus intéressans, est aussi un des plus considérables. M. Pluquet montre d'abord l'origine de l'Arianisme & le progrès de cette erreur *jusqu'à la mort d'Arius :* ensuite l'état de l'Arianisme après la mort d'Arius, & de-là jusqu'à son entiere extinction. Il est fâcheux qu'une expression équivoque, ou peut-être une faute d'impression, se soit glissée dans l'endroit même où il s'agit de caractériser l'*erreur d'Arius*. Voici ce

qu'on y lit : « Arius pour ne pas » tomber dans l'héréſie de *Sabellius*, qui confondoit les perſonnes de la Trinité, fit du Pere & » du Fils deux *perſonnes* différentes, » & ſoutint que le Fils étoit une » créature. » L'erreur d'Arius ne conſiſtoit pas à faire du Pere & du Fils deux perſonnes différentes : c'eſt le dogme de la foi : mais elle conſiſtoit à faire de ces deux perſonnes deux *ſubſtances* différentes, en ſoutenant que le Fils étoit une créature. C'eſt vraiſemblement ce que M. P. a voulu dire : ce qui étonne plus, c'eſt qu'on retrouve précifément la même phraſe avec la même équivoque, ou la même faute, à l'article d'*Eunome*. On ne conçoit pas quelle peut-être la cauſe d'une ſemblable récidive : néanmoins on veut croire que M. P. n'y a nulle part.

Il paſſe bien rapidement ſur *la mort d'Arius*, qui cependant fait *époque* dans ſon récit, comme, en effet, elle en fait une très-rema

quable dans l'hiſtoire de l'Arianiſme. Il faut ſe rappeller qu'Arius ayant été condamné par le Concile de Nicée, fut exilé par Conſtantin, qui ſe laiſſant enſuite gagner par les diſciples d'Arius, le rappella. Les Ariens alors entreprirent de rétablir Arius dans la communion de l'Egliſe ; & à cet effet obtinrent de l'Empereur qu'il le fît venir à Conſtantinople. « Lorſqu'Arius fut à » Conſtantinople, dit M. P., l'Em» pereur lui propoſa de ſigner le » Concile de Nicée, & Arius le ſi» gna. L'Empereur, après s'être » aſſuré de la foi d'Arius, ordonna » à Alexandre, Evêque de Conſ» tantinople, de le recevoir à ſa » communion ; mais Alexandre » proteſta qu'il ne le recevroit » point, *& Arius mourut pendant » ces conteſtations.* » Ceux qui ſavent les circonſtances de ce fait, trouveront ces expreſſions bien laconiques. En peu de mots voici ce qu'en diſent les Hiſtoriens.

L'Empereur exigea qu'Arius ſe ſoumît à la foi de Nicée ; Arius feignit de s'y ſoumettre, & proteſta même avec ſerment qu'il s'y ſoumettoit. En conſéquence l'Empereur ordonna à S. Alexandre, Evêque de Conſtantinople, de le recevoir à ſa communion. S. Alexandre qui ne ſe croyoit point aſſuré de la ſincérité d'Arius, refuſa de le recevoir dans ſon Egliſe. Euſebe de Nicomédie lui dit : je l'y ferai entrer demain. Depuis pluſieurs jours S. Alexandre de Conſtantinople, & S. Jacques de Niſibe, qui ſe trouvoit dans cette Ville, étoient dans les jeûnes & dans les prieres pour détourner le ſcandale dont l'Egliſe étoit menacée. Sur cette parole d'Euſebe, S. Alexandre va ſe proſterner devant l'Autel, pour conjurer le Seigneur de ne pas permettre qu'Arius ſoit reçu dans l'Egliſe. Euſebe & ceux de ſon parti, ſe tenant aſſurés de la protection de l'Empereur, menent Arius par la Ville comme en triomphe ; c'é-

toit le ſamedi au ſoir. Au moment, le trouble ſaiſit Arius ; il ſe ſent preſſé d'une néceſſité naturelle ; il ſe retire à l'écart, & quelques inſtans après on l'y trouve mort dans ſon ſang. Cette nouvelle s'étant répandue par toute la Ville, les Fidéles accoururent à l'Egliſe pour rendre graces à Dieu comme d'une protection viſible qu'il avoit donnée à la vérité : car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres de S. Alexandre & de S. Jacques ; & comparoient cette mort hideuſe à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impiété. Alexandre eut la conſolation de célébrer le lendemain le ſaint Sacrifice en la compagnie des ſeuls Orthodoxes, remerciant Dieu du ſecours qu'il avoit donné à ſon Egliſe dans une telle extrémité. Conſtantin même, voyant le doigt de Dieu dans cette prompte punition du parjure d'Arius, ne

douta plus qu'il ne fût véritablement hérétique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs Ariens ſe convertirent; mais ceux qui demeurerent opiniâtres, attribuerent cette mort à un ſortilége; tant il eſt conſtant qu'elle n'étoit pas naturelle. Un fait de cette nature méritoit bien quelque attention : nous eſpérons que dans une ſeconde Edition M. P. en détaillera les circonſtances, & caractériſera dans cet événement *le doigt de Dieu*.

Nous aurions encore bien d'autres obſervations à faire ſur toute cette hiſtoire de l'Arianiſme : mais il faut avancer. M. P. traite enſuite de la *renaiſſance de l'Arianiſme en Europe :* il fait voir les progrès de cette erreur particulierement *en Angleterre*. Il obſerve que les opinions Angloiſes paſſent depuis long-tems chez nous; que les ſentimens de *Loke*, de *Whiſton*, de *Clark*, ſur la divinité de J. C. n'y

ſont point inconnus ; que leurs principes ont été adoptés par l'Auteur des *Lettres ſur la Religion eſſentielle*, & ſont par ce moyen entre les mains de beaucoup de Lecteurs ; que tout le monde lit *le Chriſtianiſme raiſonnable* de Loke : & de-là il conclut qu'après avoir expoſé l'origine & les progrès du nouvel Arianiſme, il n'eſt pas inutile d'en *combattre les principes*. Il s'engage donc ici dans une controverſe où les bornes de notre Extrait ne nous permettent pas de le ſuivre. Il ſeroit peut-être à ſouhaiter que dans une ſeconde Edition il donnât à cette partie plus d'ordre, ou du moins un ordre plus marqué, qui y répandroit plus de jour, & qui écarteroit une partie des épines de cette controverſe. Toute controverſe eſt par elle-même ſi impliquée, qu'on ne peut y répandre trop de jour.

Il y a un article aſſez étendu ſur les *Arméniens* ſchiſmatiques ; mais

nous nous hâtons de venir à un objet plus intéreſſant.

En parlant du *Diſcours préliminaire*, nous regrettions que M. P. n'eût rien dit du *dix-ſeptiéme ſiecle* ni du *dix-huitiéme* : il nous dédommage dans ſon *Dictionnaire* ; mais dans quel article ? Sera-ce au titre du *Janſéniſme* ? Il n'y eſt pas : ſera-ce au titre du *Moliniſme* ? encore moins : ſera-ce au titre du *Queſnéliſme* ? Aucun de ces trois noms ne s'y rrouve : ce ſont des titres odieux qu'une ſage prudence a écartés de ce Dictionnaire. Où ſera-ce donc ? Au titre du *Baïaniſme*. C'eſt-là qu'à l'occaſion de *Baïus*, il parle de *Leſſius*, de *Molina*, de *Janſénius*, & des *cinq* fameuſes *Propoſitions*. Qu'eſt-ce que le *Baïaniſme* ? « C'eſt, dit M. P., le nom » que l'on donne au ſyſtême théo- » logique [ſur la grace] renfermé » dans ſoixante & treize propoſi- » tions condamnées par Pie V, ti- » rées *en grande partie* des écrits,

» ou recueillies des leçons de Mi-
» chel Bay, plus communément
» appellé *Baïus*, quoique ce Théo-
» logien ne ſoit point nommé dans
» la Bulle, & que parmi les pro-
» poſitions condamnées, il y en ait
» pluſieurs *qui ne ſont point de Bay*,
» ou qui n'ont point de rapport
» aux matieres de la grace. »

» Nous allons, continue-t-il,
» examiner *les principes & l'origine*
» *de ce ſyſtême*, les *effets qu'il pro-*
» *duiſit*, la *condamnation de ce ſyſ-*
» *tême*, & les *ſuites de cette con-*
» *damnation.* » Voilà tout le plan
de cet article; on comprend bien
que nous ne pouvons en ſuivre ici
le détail : nous en préſenterons ſeu-
lement quelques traits.

M. P. obſerve donc que comme
les Proteſtans ne reconnoiſſoient
pour regle de la foi que l'Ecriture;
& que cependant ils reſpectoient
l'autorité de quelques Peres, & ſpé-
cialement de S. Auguſtin ſur la gra-
ce; Baïus forma le projet de rédui-

re l'étude de la Théologie principalement à l'Ecriture & aux anciens Peres ; qu'en conséquence il fit une étude sérieuse des écrits de S. Augustiu, & le prit pour modèle ; qu'il s'appliqua à bien comprendre la doctrine de S. Augustin, sur tout par rapport à la grace. « S. Augustin, dit M. P., avoit » prouvé contre les Pélagiens la » nécessité de la grace.... Pélage » avoit opposé la liberté de l'hom» me... S. Augustin n'avoit point » attaqué la liberté de l'homme ; » mais il avoit prétendu que de» puis la chûte de l'homme, il étoit » non-seulement impossible qu'il » fit son salut par ses propres *for-* » *ces* que le peché originel avoit » *détruites* ; mais encore qu'il lui » falloit une *grace plus forte* qu'à » Adam. »

» Voilà, ajoute-t-il, l'objet que » Baïus envisagea dans S. Augustin: » il crut que le changement opéré » dans l'homme par le péché d'A-

» dam, donnoit le dénouement de
» toutes les difficultés ſur la liber-
» té de l'homme, ſur la néceſſité de
» la grace. » Il donne enſuite un
» précis du *ſyſtême* de Baïus. Puis
il ajoute que cette *doctrine* fut *adop-
tée par beaucoup de Théologiens* :
ce qui lui donne lieu de rapporter
une petite anecdote curieuſe, c'eſt
que « lorſque les Théologiens de
» Louvain, qui étoient allés au
» Concile de Trente, furent de
» retour, ils furent choqués des
» opinions de Baïus, & du progrès
» qu'elles avoient fait. *Quel eſt le
» Diable*, s'écrioit un de ces Théo-
» logiens, *quel eſt le Diable* qui a
» introduit ces ſentimens dans no-
» tre Ecole pendant notre abſen-
» ce? » M. P. ne cite pourtant aucun
garant de ce petit fait. Il ajoute:
« les ſentimens de Baïus furent at-
» taqués par les Théologiens des
» Pays-Bas, & ſur-tout par les Re-
» ligieux de l'Ordre de S. François,
» qui ſuivoient les ſentimens de

» Scot, *diamétralement* oppoſés » aux principes de Baïus ſur les » forces de l'homme. » Là ſe trouve toute l'hiſtoire du démêlé que Baïus eut avec eux. Viennent enſuite les *jugemens du ſaint Siege* ſur les Propoſitions *attribuées* à Baïus, c'eſt-à-dire, la *Bulle de Pie V*, renouvellée par *Gregoire XIII**, & confirmée par *Urbain VIII.* « On » a beaucoup diſputé, dit M. P., » ſur *l'autorité de ces Bulles* : cette » diſcuſſion n'appartient pas à mon » ſujet; je me contenterai d'indi- » quer les Auteurs qui en ont trai- » té. » Il les indique dans une note; précédemment dans une autre note il parle de la fameuſe *virgule* conteſtée dans la Bulle de Pie V,

* *Paroles de la Bulle de Pie V.* Quas quidem ſententias ſtricto coram nobis examine ponderatas, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſent, in rigore & proprio verborum ſenſu ab autoribus intento damnamus.

& il fait sur cela *quelques réflexions.* Il est fâcheux que dans ces *réflexions*, son Imprimeur lui ait fait dire tout le contraire de ce qu'il a voulu dire. Il commence par établir » qu'il faut lire la virgule après » *possent*, & non pas après *intento* ; » & il finit par dire que les principes de la Critique » ne permettent pas » de placer la virgule après *pos-* » *sent :* » il a sans doute voulu dire, après *intento*, selon le récit de M. P., *Lessius* & Hamélius enseignerent une *doctrine* fort opposée aux *sentimens* de Baïus, & accusée de semi-Pélagianisme. *Molina* publia sa *concorde de la grace & du libre arbitre* ; & aussitôt les Dominicains soutinrent une *doctrine* opposée à celle de Molina. « On trouve, dit- » il, dans une histoire particuliere » les suites & les effets des Con- » grégations [*de auxiliis*] qui » *n'ont rapport qu'aux Jésuites &* » *aux Dominicains.* » *Jansénius* trouva dans les Ouvrages de S. Au-

gustin, *la doctrine que vraisemblablement il y avoit cherchée.* Les esprits s'échaufferent en France : le Synidc de la Faculté [M. P. ne dit pas de quelle Faculté] représenta dans l'assemblée du premier Juillet [M. P. ne dit pas de quelle année] qu'il seroit nécessaire d'examiner *sept Propositions* qu'il récita : les *cinq* premieres regardoient la doctrine de la grace : ce sont *celles qui ont tant fait de bruit dans la suite.* Enfin *Clément XI. mit fin à toutes ces disputes* par sa constitution du 17 Juillet 1705 ; c'est là que M. P. finit son récit, dont nous n'avons pu donner ici que quelques traits : & plût à Dieu qu'en effet la constitution de 1705, eût mis fin à toutes ces disputes !

Il y a encore dans ce Volume un article très-important sur le CALVINISME, mais il faut finir. Le Volume suivant sera le sujet d'un troisiéme Extrait.

ARTICLE

ARTICLE CLVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH.

ELenchus Onomasticus Scriptorum Sacri & Apostolici Ordinis Canonicorum regularium sancti Augustini, &c. Brochure in-4°. de 15 pag. C'est l'annonce d'une *Bibliothéque des Ecrivains Chanoines Réguliers de S. Augustin*, dans le goût de celles qu'ont publiées pour leur Ordre, les PP. Alegambe, Richard, Jean de S. Antoine, Cosme de Villiers, &c. L'Auteur de cette entreprise littéraire, (*a*) dont l'exécution

(*a*) C'est M. Töpsl. Abbé des Chanoines

eſt d'autant plus difficile, que les Chanoines Réguliers diviſés en plusieurs Congrégations, qui ont chacune un Supérieur particulier, ne ſont pas réunis comme preſque tous les autres corps Religieux, ſous un ſeul chef dont l'autorité applaniroit bien des difficultés ; l'Auteur, diſons nous, n'a épargné ni ſoins ni fatigues pour ſe mettre en état de donner un Ouvrage tel qu'on eſt en droit de l'attendre de lui : il a établi des correſpondances littéraires, en Italie, en Eſpagne, en France, & par-tout où il a ſoupçonné qu'il pourroit trouver des ſecours. Il s'eſt addreſſé aux Supérieurs & aux Savans des différentes Congrégations qu'il a

---

Réguliers de Polling, près Munich en Baviere : ce Prélat qui a fait refleurir, parmi ſes confreres, les Sciences & les Belles-Lettres, eſt déja connu avantageuſement par *l'Histoire de ſon Abbaye*, publiée en Latin il y a deux ans en un vol. in-folio.

cru devoir être à portée de l'aider de leurs lumieres, il a visité & fait visiter les Bibliothéques, &c. Enfin, il donne aujourd'hui une liste alphabétique de tous les Ecrivains Chanoines Réguliers qui lui sont connus, & il prie tous les gens de Lettres de vouloir bien lui indiquer les noms & les Ouvrages de ceux qui ne se trouvent pas dans cette Nomenclature, & de lui communiquer toutes les remarques qui peuvent contribuer à enrichir son Ouvrage. Nous joignons nos prieres à celles de M. l'Abbé de Polling, & nous invitons très-instamment ceux qui cultivent la Bibliographie, à concourir à la perfection d'un Livre qui ne peut qu'être très-utile, & qui manque à notre Littérature.

Ceux qui désireront avoir cette Brochure, peuvent s'adresser à M. MERCIER CHANOINE RÉGULIER, BIBLIOTHÉCAIRE DE SAINTE GENEVIEVE, *qui leur en donnera des*

exemplaires avec le plus grand plaisir ; il recevra aussi pour M. l'Abbé de Polling toutes les observations qu'on voudra bien lui fournir, relativement à la Bibliothéque Canonique.

De Tubingen.

Von den Einflusse der Kuenste und Wissenschaften in die Kriegskunst. De l'influence des Arts & des Sciences dans l'art de la guerre ; par M. Seegers, à Tubingen, 1762. A l'occasion de cet Ouvrage, on désirera que nos jeunes Militaires profitent dès beaux exemples que M. Seegers leur met sous les yeux, & qu'ils apprennent des Généraux distingués dans tous les siecles que leur noble profession est étroitement liée aux Arts & aux Sciences qu'on leur reproche de négliger.

ITALIE.

DE LUCQUES.

De Rubiginis frumentum corrumpentis causâ & medelâ, &c. Dissertation sur la Nielle & sur les moyens d'arrêter ses progrès sur le froment ; par M. Benvenuti ; à Lucques 1762. L'Auteur attribue les ravages de cette peste, à des brouillards chargés de sels âcres & mordicans, qui produisent dans les grains une espèce de gangréne contagieuse. les remédes qu'il indique seroient vraisemblablement d'une exécution difficile sur les champs d'une vaste contenue ; mais le soin avec lequel il détaille ses recherches, & le zèle qu'il fait éclatter pour le bien public, ne lui en feront pas moins d'honneur.

FRANCE.

De Boulogne.

Mémoires sur la mortalité des Moutons en Boulonnois, dans les années 1761 & 1762, Par M. Desmars, Médecin pensionnaire de la Ville de Boulogne. A Boulogne, chez la veuve Battut 1762. Après des réflexions judicieuses sur les causes de la maladie contagieuse qui a ravagé les troupeaux du Boulonnois, l'Auteur passe aux moyens qui peuvent la prévenir ou la guérir. M. Desmars indique des préservatifs contre la corruption de l'air, & contre les dangers qui viennent des fourages. Il regarde comme un remède excellent le sel dissous dans l'urine humaine, & l'antimoine ou le souffre mêlé avec de la lie de bierre. Ce Mémoire est rempli de conseils très-utiles.

De Poitiers.

Tableau moral du cœur humain, ou Caracteres nouveaux. 1 *vol.in* 12. A Poitiers, chez Jean-Baptiſte Brand, Imprimeur-Libraire de l'Univerſité & du Collége (1762): & ſe trouve à Paris chez Ganeau Libraire, rue S. Severin, aux armes de Dombes. Les Grands, la fortune, l'eſprit, le goût & la critique; la modeſtie, l'affectation, la politeſſe; les contrariétés & les paſſions ſont les objets de neuf Chapitres: les dix autres traitent de l'imagination, des vertus, des mœurs, des préjugés, de la Philoſophie, de la raiſon, de la Poëſie & des Femmes. L'Ouvrage eſt terminé par une *Inſtruction à Lucilius, ou le Vrai Philoſophe.* Cette partie renferme quatre Chapitres. Nous donnerons une notion plus étendue du *Tableau moral du cœur humain.*

De Paris.

Le S[r] Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, ayant résolu de s'en tenir à son Imprimerie, vient de se défaire de son fonds de Librairie. Il a gardé ce qui lui restoit des Ouvrages de M. de Sacy, & pour en faciliter l'acquisition aux personnes les moins aisées, il propose aujourd'hui une diminution considérable aux Ecclésiastiques & à ceux des Laïcs qui ont du goût pour les Livres saints. Voici la diminution qu'il propose sur chacun de ces Ouvrages.

1°. La grande Bible en Latin & en François, avec l'explication du sens littéral & spirituel, 32 *vol. in*-8°. qui se vend 120 liv. en feuilles, sera donnée pour 72 liv.

Comme on se trouve obligé de réimprimer quelques volumes pour completter un certain nombre d'exemplaires, ceux qui voudront s'en

pourvoir ſouſcriront d'avance pour la ſomme de 36 liv. dont il leur ſera donné une reconnoiſſance; & au premier Juillet 1763 on leur fournira les 16 premiers volumes: en les retirant, ils payeront les autres 36 liv. & au premier Janvier 1764 on leur livrera les 16 derniers volumes.

2°. La Bible en Latin & en François, avec des notes, 23 *vol. in-*12, qui a toujours été vendue 46 liv. en feuilles, ſe donnera pour 18 liv.

3°. La même Bible, toute françoiſe avec les mêmes notes, 14 *vol. in-*12, ſe vend 28 liv. en feuilles: on l'aura pour 12 liv.

4°. La ſainte Bible, toute françoiſe, avec de courtes notes pour l'intelligence du ſens littéral & prophétique, imprimée en 1759, *gros in-folio*, ornée d'un très-beau frontiſpice en taille douce, au lieu de 20 liv. en feuilles, ne ſe vendra que 12 liv.

5°. Enfin la ſainte Bible toute

françoise, 2 *vol. in*-4°. que l'on vendoit 16 liv. en feuilles, sera donnée pour 10 liv.

Une si forte diminution sur ces cinq objets n'aura lieu cependant que jusqu'au premier Mars 1763 : passé ce tems, le restant de ce fonds se trouvera en d'autres mains, & vaudra son prix ordinaire.

On donnera aussi jusqu'à ce terme les volumes séparés qui peuvent manquer à ceux qui ont acquis précédemment la Bible *in*-8°. : chaque volume séparé se vendra 3 liv. en feuilles ; les volumes qu'on peut donner, sont l'Exode & le Lévitique ; les Nombres & le Deutéronome ; Josué, les Juges & Ruth ; les Rois, 2 *vol.* ; les Paralipomènes, Esdras & Néhémias ; Job ; Isaïe ; Jérémie & Baruch ; Ezéchiel ; Daniel & les Machabées ; saint Matthieu, saint Marc, saint Luc & saint Jean, 4 *vol.* ; les Actes des Apôtres ; l'Apocalypse.

Avis pour l'année 1763, concernant *la Religion vengée*, ou *Réfutation des Auteurs impies :* Ouvrage périodique dédié à Monſeigneur le Dauphin.

La Religion vengee, depuis ſix ans qu'elle continue, eſt eſtimée & mérite de l'être. Ses Auteurs, dans les 90 cahiers ou 18 volumes déjà publiés, ont réfuté le *Dictionnaire & les Œuvres de Bayle*; le livre intitulé, *de l'Eſprit*, les *Œuvres de M. de Voltaire ;* l'*Encyclopédie ;* l'*Eſprit de J. B. ſur la tolérance ;* les *Penſées philoſophiques ;* les *Principes de la Philoſophie morale*, ou *Eſſai ſur le mérite & la vertu*; l'*Oracle des anciens Fidèles ;* les *Penſées ſur l'interprétation de la Nature ;* la *Lettre ſur les Aveugles*, *à l'uſage de ceux qui voyent ;* les *Mœurs*; l'*Eſprit des Loix ;* une Brochure diviſée en deux parties, la premiere intitulée : *le Monde & ſon origine ;* la ſeconde : *de l'ame & de ſon immortalité* ; les *Œuvres Philoſophiques de M. Lamettrie*; le *Code de*

la Nature; *Telliamed*; les *Lettres Juives*; les *Lettres Cabalistiques*, & les *Lettres Chinoises*. Dès le premier ou second cahier de 1763, commencera l'examen critique de l'Ouvrage qui a pour titre : *Emile ou de l'Education, par J. J. Rousseau de Genève.*

Au moyen des nouveaux arrangemens que les Auteurs viennent de prendre, le Public n'aura plus à se plaindre de la partie typographique & du retard des envois. Il y aura, comme d'ordinaire, 15 cahiers par an; sçavoir, un chaque mois, & deux aux mois de Janvier, de Mai & de Septembre. Chaque cahier est de 72 pages *in*-12, ce qui forme par année 3 volumes, chacun de 360 pages.

La Souscription pour les 15 Cahiers ou trois volumes de chaque année rendus chez les Souscripteurs, est de 9 liv. pour Paris, & de 12 liv. port franc, pour la Province.

On souscrit à Paris chez la veu

ve Brunet, Imprimeur de l'Académie Françoise, rue basse des Ursins, ou Grand'Salle du Palais, & chez Chaubert, Libraire, Quai des Augustins. On peut aussi se procurer les Cahiers séparément.

PROSPECTUS d'un huitiéme Cours public d'Histoire naturelle concernant les Minéraux, les Végétaux, les Animaux, & quelques productions de l'Art, relativement aux besoins & à l'agrément de la vie, &c. Par M. *Valmont de Bomare*, Démonstrateur d'histoire naturelle, Membre de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand, des Académies de Rouen, de Caen, de Montpellier, &c.

M. Valmont de Bomare, dont le mérite est connu, se propose de développer tout ce que les trois regnes ont de plus intéressant & de plus curieux. Il fera l'ouverture de ce nouveau Cours en son cabinet.

Novembre, 1762.

rue de la Verrerie, à la Rose blanche, près la rue du Coq, le Samedi 4 Décembre 1762 à trois heures & demie de relevée, & continuera les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque semaine, à dix heures & demie précises du matin. Ses occupations multipliées ne lui permettent plus de faire des conférences d'Histoire naturelle & des autres parties de la Physique, les Fêtes & les Dimanches.

Tilliard, Libraire Quai des Augustins, distribue le cinquiéme Volume du Recueil d'antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines & Gauloises, c'est la suite du savant Ouvrage de M. le Comte de Caylus, que nous reprendrons le mois prochain au troisiéme Volume où nous l'avons laissé.

Description d'une Chapelle nou-

vellement érigée dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Marguerite de Paris, & consacrée aux prieres & aux sacrifices pour les fidèles défunts.

Cette Chapelle a 45 pieds & demi de longueur, 30 pieds 9 pouces de largeur; & 35 pieds 7 pouces de hauteur. La voûte est en plein ceintre, & percée dans le haut d'une ouverture de dix pieds & demi en quarré : elle n'a de jour que par cette ouverture couverte en glaces. Deux grands bas-reliefs imités en marbre blanc, occupent toute l'étendue des deux côtés, & tiennent lieu d'entablement à vingt colonnes Ioniques, cannelées & isolées; sur le premier on a peint le Patriarche Jacob, expirant au milieu de sa nombreuse famille. Son fils Joseph y paroît courbé sur le corps de son pere, pour en recueillir les derniers soupirs. On a representé sur le second le trans-

port funébre du corps de ce ſaint Patriarche dans le pays de Canaan, accompagné, par ordre de Pharaon, de tous les Officiers de ſa Cour, des grands d'Egypte, de toute la maiſon de Joſeph & d'un grand nombre de Cavaliers & de chariots; ces deux ſujets ſont une ſuite de celui qui eſt au-deſſus des deux portes d'entrée, repréſentant Adam & Eve bannis du Paradis terreſtre, & aſſujettis à la mort, ainſi que leur poſtérité, en punition de leur déſobéiſſance : c'eſt ce qu'exprime ce paſſage de ſaint Paul, *ſtipendium peccati mors*.

Dans les entre-colonnes à droite, on a placé ſix ſtatues de grandeur naturelle feintes en marbre blanc ſur des piedeſtaux : elles ont toutes rapport au caractere du lieu, c'eſt-à-dire à la mort, ou à la brieveté de la vie. La premiere repréſente les deſcendans d'Adam par une carte généalogique qu'elle

tient d'une main ; une urne cinéraire à ses pieds annonce toute la postérité réduite à un peu de cendres : on lit cette inscription sur le piedestal, *in Adam omnes moriuntur.* La seconde est le symbole de la jeunesse : elle tient entre ses mains des fleurs presqu'aussitôt fanées qu'écloses ; *sicut flos fœni transivi.* La troisiéme exprime les terribles efforts d'un homme puissant & dans la vigueur de l'âge, pour résister à une mort violente. *In dimidio dierum meorum vadam ad portas inferi.* Dans la quatriéme, la triste saison de notre déclin nous est représentée par un vieillard appuyé sur un tronc d'arbre presque détruit par le tems : il tient un sable prêt à lui échapper, *ecce nunc in pulvere dormiam.* On voit dans les mains de la cinquiéme, un vase dont l'eau qui coule nous peint la rapidité de nos jours, avec ce passage du livre des Rois : *quasi*

aquæ dilabimur in terrâ. Dans la sixiéme, la Religion qui ouvre une urne cinéraire, semble nous dire, *in Christo omnes vivificabimur*, & nous rappeller l'espérance certaine de voir nos cendres se ranimer à la fin des tems.

Les figures qui remplissent les entre-colonnes à gauche sont de même grandeur ; les trois premieres représentent trois états de l'homme dans le cours de sa vie ; la pauvreté, les richesses, les honneurs : le premier est figuré par un Pelerin mendiant, *peregrini sumus & hospites super terram.* Le second est exprimé par une statue ayant à ses pieds un vase plein de pieces d'argent & de pierreries, & un autre en ses mains rempli de cendres : symbole de l'impuissance des trésors pour retarder l'instant qui doit réduire les riches en poudre, & les rendre à leur premiere nudité selon les paroles de Job, *nudus*

egressus sum, nudus revertar. La gloire représentée par la troisiéme figure, est appuyée sur une colonne ou l'on peut à peine lire le fragment d'une épitaphe honorable : cette figure semble réfléchir sur la vanité des honneurs, & dire comme Job *spoliabit me gloriâ meâ.* Dans la quatriéme, un Philosophe Chrétien a les yeux fixés sur une tête de mort : on le voit méditer profondément sur la plus terrible de toutes les métamorphoses & la plus certaine, *quæ de terrâ sunt, in terram convertentur.* La cassolette aux mains de la cinquiéme figure peint bien par sa fumée la fragilité du bonheur terrestre, & la durée de cette vie ; c'est l'apparition d'une vapeur, *vita nostra vapor est ad modicum parens.* Enfin le parfait Chrétien est représenté dans la derniere figure, environné d'une chaîne, symbole des liens qui l'attachent à cette vie, & dont il desire d'être affranchi pour s'unir à

Dieu : *cupio dissolvi & esse cùm Christo.* Le mur du fond de la Chapelle est interrompu dans le milieu par une arcade qui laisse voir dans l'éloignement un tableau de 35 pieds de haut, représentant plusieurs groupes de fidèles enlevés aux feux du purgatoire. Ce tableau du sieur Briard est éclairé par une ouverture qu'on ne voit point ; chaque côté de l'arcade est orné de 10 colonnes, dont deux en ressaut servent de suite à l'ordonnance des côtés, & portent deux tombeaux sur l'entablement. Dans les intervalles des quatre colonnes en ressaut, on voit sur des piédestaux en forme de tombeaux, deux groupes dont l'un représente les vertus cardinales, & l'autre les vertus théologales : les vertus sont supposées décorer les sépultures des défunts célébres par leur piété. Les autres colonnes en arrieres corps, soutiennent les deux archivoltes en perspective ; dont

les intervalles ſont décorés de cy-près & de roſes encaiſſées ; deux Anges ſur le bandeau de l'archivolte développent cette inſcription, *ſancta eſt cogitatio pro defunctis exorare.*

La voûte eſt décorée de roſes feintes en ſtuc renfermées dans des caiſſons : on a orné les retombées de draperies en feſtons. L'Autel feint de marbre blanc d'albâtre eſt dans la forme des tombeaux des premiers Chrétiens, & n'a d'autre ornement qu'un tabernacle fort ſimple ſemblable à nos anciens Ciboires : on voit ſur le pavé deux trépieds de forme antique, portant deux lampes ſépulchrales toujours allumées. Le pavé de cette Chapelle eſt diſtribué en 30 tombes feintes en marbre Turquin, qui forment autant de caveaux deſtinés à la ſépulture des familles qui en voudront faire l'acquiſition ; ces tombes ſont enlevées de leurs places

Art. CLVI. *Mémoires pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit humain, par rapport à la Religion Chrétienne, ou Dictionnaire des hérésies, &c.* 2829

Art. CLVII. Nouvelles Littéraires, 2853

Errata pour le mois d'Octobre II. vol. 1762.

Pag. 2548 *lig.* 11 vigoureux *lis.* rigoureux. *p.* 2553. *l.* 1 est *lis.* & *Ibid l.* 9 ont *lis.* a. *p.* 2555 *l.* 7 tevocation *lis.* révocation. *p.* 2561 à la citation p. *lis.* ℣. *p.* 2615 *l.* 22 d'ostination *lis.* d'obstination.. *p.* 2651 *l.* 5 ἐν πεστοῖς καὶ ἐν π᾽ πεῦσι *lisez* ἐν πεζοῖς καὶ ἐν ἱππεῦσι.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Octobre 1762.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

DECEMBRE, 1762.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Mémoires, année 1762, rendus chez les Abonnés, à Paris ou dans la Province, aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ. Les Perſonnes qui ſouhaiteront les recevoir francs de port par la poſte, les payeront 17 liv. 12 ſ.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnements, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

DECEMBRE, 1762.

SE DISTRIBUENT A PARIS,
Chez CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée & à la Prudence.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du ROI,

M. DCC. LXII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 804 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1732.	12.
1702.	12.	1733.	12.
1703.	12.	1734.	12.
1704.	13.	1735.	14.
1705.	12.	1736.	15.
1706.	12.	1737.	13.
1707.	12.	1738.	13.
1708.	12.	1739.	14.
1709.	12.	1740.	13.
1710.	12.	1741.	12.
1711.	12.	1742.	12.
1712.	12.	1743.	12.
1713.	12.	1744.	12.
1714.	12.	1745.	12.
1715.	12.	1746.	15.
1716.	12.	1747.	14.
1717.	12.	1748.	15.
1718.	12.	1749.	14.
1719.	12.	1750.	15.
1720.	5.	1751.	14.
1721.	12.	1752.	15.
1722.	12.	1753.	16.
1723.	12.	1754.	16.
1724.	12.	1755.	16.
1725.	12.	1756.	16.
1726.	13.	1757.	16.
1727.	12.	1758.	16.
1728.	12.	1759.	16.
1729.	12.	1760.	16.
1730.	12.	1761.	16.
1731.	2.	1762.	16.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Decembre, 1762.

ARTICLE CLVIII.

NOUVELLE VERSION des Pſaumes *, faite ſur le texte

* Les RR. PP. Capucins, Auteurs de cet Ouvrage, ſuppriment l'*e* du mot *Pſeaumes*.

Hébreu, avec des argumens & des notes, qui en développent le double ſens littéral & le ſens moral; par les [RR. PP. Capucins] Auteurs des Principes diſcutés. *Paris, Cl. Hériſſant, 1762. in-12. de 512 pages, ſans y comprendre 48 pages de préliminaires.*

Traduction nouvelle des Pſeaumes de David faite ſur l'Hébreu, juſtifiée par des Remarques ſur le génie de la langue; par M. Laugeois. *Paris, le Mercier, Deſaint & Saillant, Savoye, 1762, 2 vol in-12. T. I. de 335 p. ſans y comprendre 20 pages de Diſcours préliminaire, Tome II. de 273 pages.*

Voilà deux Ouvrages qui ſemblent annoncer le même objet: c'eſt pourquoi nous les réuniſſons ici; mais au fond ils ſont fort différens; & le Public, en rendant juſtice aux louables intentions, & aux laborieux travaux de leurs Au-

teurs, jugera sans doute fort différemment de l'un & de l'autre. Les différences de ces deux Ouvrages se trouvent caractérisées par leurs titres mêmes.

Les RR. PP. Capucins promettent une *Version des Psaumes :* M. Laugeois, une *Traduction* * *des Pseaumes de David.* C'est qu'en effet les PP. Capucins ayant entrepris de prouver que David n'est pas l'objet des Pseaumes, mais que la plûpart de ces divins Cantiques se rapportent à la captivité de Babylone, n'osent pas trop assurer que David soit Auteur de ceux-là, qui sont néanmoins, selon eux, au nombre de cent quarante. Au contraire, M. Laugeois n'ayant point

* Le terme de *traduction* nous paroît être ici plus propre que celui de *Version.* On dit une *Version* Latine, Grecque, Syriaque, &c. & une *Traduction* Françoise, Italienne, Espagnole, Voyez les *Synonymes françois* de l'Abbé Girard.

entrepris de nier que David ſoit le premier objet de la plûpart des Pſeaumes, les laiſſe volontiers tous ſous le nom de ce Prince, ſans néanmoins prétendre que tous généralement aient ce Prince pour Auteur.

Les RR. Capucins & M. Laugeois ont également entrepris de traduire *ſur le texte Hébreu*, mais dans un eſprit fort différent. Les PP. Capucins, ſans négliger les *Hébraïſmes*, ſont principalement attentifs au *double ſens littéral* qui doit en effet déterminer le choix des expreſſions. M. Laugeois n'eſt attentif qu'aux *Hébraïſmes*, qu'il croit pouvoir ſaiſir ſans ſe mettre en peine du double ſens littéral. Du reſte, leurs ſentimens ſur les *Hébraïſmes*, ſont ſouvent fort différens : l'un croit en voir où les autres n'en découvrent point : ils ne ſont gueres d'accord que ſur un ſeul article ; c'eſt ſur l'énergie ſinguliere qu'ils attribuent aux *Let-*

tres paragogiques, & que la plûpart des anciens & nouveaux Interprétes ne reconnoissent point.

Les PP. Capucins principalement occupés du *double sens littéral*, en font l'objet de leurs *argumens* & de leurs *notes* : ils parlent même du *sens moral* dans leurs *argumens* ; & dans leurs *notes* ils se bornent communément au seul *premier sens littéral.* M. Laugeois principalement occupé de ses Hébraïsmes, en fait l'unique objet de ses *Remarques.* Il y ajoute seulement quelques *notes* sur *le sens prophétique*, c'est-à-dire, sur les textes qui sont appliqués à Jesus-Christ dans le Nouveau Testament ; mais cela est tout-à-fait étranger aux Remarques, quelquefois même contredit par la Traduction & par les Remarques, qui présentent un sens tout différent de celui que le S. Esprit a cité dans le Nouveau Testament.

Avant de pousser plus loin ce

parallele qui pourroit être très-curieux & très intéressant, il faut ici considérer chacun de ces Ouvrages séparément.

I. Les RR. PP. Capucins, à la tête de leur *nouvelle Version*, ont placé des *Observations préliminaires* qu'il faut lire avec soin pour bien connoître les fondemens de leur traduction, & de l'interprétation qu'ils donnent à ces saints Cantiques dans leurs argumens & dans leurs notes.

Ils commencent à poser pour principe, que *la captivité des Israëlites à Babylone & leur délivrance par Cyrus*, est *l'objet principal du premier sens littéral de la plus grande partie des Pseaumes*. Ce principe pourra surprendre ceux qui, jusqu'à présent, ne connoissoient pas le systême de ces savans Auteurs : il est capable d'étonner par sa nouveauté : il faut les entendre eux-mêmes établir ce principe.

» *Prévenu dès l'enfance que David*

» *est l'Auteur de tous ces divins Can-*
» *tiques*, on s'est accoutumé, di-
» sent-ils, à croire qu'il n'a cher-
» ché dans la plûpart d'entr'eux,
» qu'à transmettre à la postérité la
» plus reculée les différens événe-
» mens de sa vie. Il n'a pas été diffi-
» cile de trouver dans les Psaumes
» des versets qui puissent s'appli-
» quer à quelqu'une des circons-
» tances [de la vie de David.] Mais
» certains traits qui échappent à
» travers l'obscurité qui les enve-
» loppent, joints à la combinaison
» des pensées qu'ils renferment,
» comparées avec celles des Pro-
» phétes, font voir aisément que
» *ce Prince, quoiqu'il puisse être l'Au-*
» *teur des Psaumes, n'en est pas*
» *l'objet.* *

* Ce *quoiqu'il puisse être*, donne lieu de soupçonner qu'il pourroit bien aussi ne l'être pas : autrement nos savans Auteurs auroient bien sû dire, *quoiqu'il soit l'Auteur des Psaumes*,

Doit-on, par exemple, jamais ſoupçonner que les *imprécations* » qui s'y rencontrent quelquefois, » ſoient ſorties de la plume de David, comme demandant à Dieu » la deſtruction entiere de ſes ennemis ? . . . . . Aux traits héroïques de clémence [qu'on remarque dans la vie de ce Prince] on » eſt forcé de reconnoître un cœur » généreux & plein de douceur; » mais on n'y reconnoîtra jamais » un *Prince inhumain* qui ſollicite » auprès de Dieu, la mort, la deſtruction & l'anéantiſſement total de ceux qui le haïſſent ou qui » le perſécutent....

» De plus on ne peut douter que » l'Eſprit-ſaint n'ait dicté les Pſaumes, pour être la Priere publique, tant de l'ancien que du nou-

---

s'ils étoient perſuadés qu'il le fût: D'ailleurs *ce préjugé d'enfance*, dont il eſt parlé plus haut, inſinue encore qu'en effet il ne l'eſt pas.

» vel Ifraël. Se perfuadera-t-on ja-
» mais qu'il foit entré dans les def-
» feins de Dieu, que le premier &
» le fecond temple de Jerufa em &
» toutes les Eglifes Chrétiennes ne
» retentiffent d'âge en âge *que des*
» *plaintes d'un Roi d'Ifraël* mort
» depuis plufieurs fiecles, & *de fes*
» *invectives* contre fes ennemis par-
» ticuliers?

» *Ce n'eft donc pas le Roi David*
» *que l'on doit envifager comme l'ob-*
» *jet de ces Pfaumes.* Il en eft
» un plus intéreffant, fur lequel
» nous portons nos regards, & qui
» juftifie beaucoup mieux le carac-
» tere éminent de *Prophete* que tout
» le monde reconnoît en lui *.

* Nous recueillons volontiers cette parole, qui femble reftituer à David les Pfeaumes dont auparavant on n'ofoit pas affurer qu'il fût l'Auteur; mais cependant comme il n'eft pas croyable que ces favans Auteurs puiffent être en contradiction avec eux-mêmes, il y a lieu de foupçonner qu'ils entrent dans la penfée de ceux qui difent qu'en effet David eft *Prophète*

» Or *cet objet intéressant, c'est l'É-
» glise d'Israël captive à Babylone*,
» quelquefois désignée sous le nom
» même de David... En suivant ce
» point de vue, non seulement Da-
» vid n'est plus l'auteur de *ces im-
» précations si déplacées dans la*
» bouche du meilleur des Rois d'Is-
» raël; mais les *termes énigmatiques*
» se dévoilent aisément. »

Car nos doctes Auteurs conviennent que cet objet intéressant qu'ils croyent être dans la plûpart des Pseaumes, ne s'y montre pas clairement, mais qu'il y est *presque toujours enveloppé sous différentes figures*; & sur cela voici ce qu'ils ajoutent.

» Mais comment donner à ces
» *termes énigmatiques* une applica-
» tion juste, & que l'on ne puisse

à l'égard du Messie, mais non pas à l'égard de la captivité de Babylone, qui néanmoins, selon les Auteurs de ce Pseautier, est le grand objet des Pseaumes, comme on va le voir.

» ſoupçonner d'être arbitraire ? c'eſt
» par deux regles principales .....
» ſouvent négligées par les Inter-
» pretes.

» La premiere.... eſt l'harmonie,
» c'eſt-à-dire, une ſuite, une liaiſon
» d'idées.. ... qui ne ſe démente
» point depuis le commencement
» d'une pièce juſqu'à ſa fin.

» La ſeconde, eſt la *comparaiſon*
» des paſſages parallèles..... lorſ-
» que des expreſſions obſcures ou
» énigmatiques mettent obſtacle à
» l'intelligence d'un paſſage, il faut
» recourir à d'autres où la même
» matiere eſt traitée, & où les ter-
» mes ſont développés par les Pro-
» phetes eux-mêmes. Ces divers
» textes rapprochés ſe communi-
» quent une lumiere réciproque ».

On accordera ſans doute aux PP. Capucins que *la captivité des Iſraëlites à Babylone & leur délivrance par Cyrus*, ſont en effet l'objet d'un certain nombre de Pſeaumes. Sur ce nombre de Pſeaumes relatifs à la

captivité de Babylone, les Interpretes varient, & l'on pourra bien encore accorder aux PP. Capucins que dans ce partage d'opinions on peut quelquefois donner la préférence à ceux qui croyent voir Iſraël où les autres ne voyent que David. Mais que David ne ſoit l'objet d'aucun Pſeaume, & que preſque tous les Pſeaumes ſe rapportent à la captivité de Babylone, voilà ce qui n'a jamais été dit, & ce que l'on ne ſe perſuadera pas facilement; mais ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner cette queſtion * : voici un ſecond principe.

» Cette harmonie ſi déſirée ne » ſeroit [ni] ſi belle, ni ſi chere à » l'eſprit & au cœur, ſi elle n'avoit

---

* Elle ſe trouve diſcutée dans un Mémoire inſéré au Journal Eccléſiaſtique de Novembre 1762, pag. 135 & ſuiv. ſous ce titre : *QUESTION ſur les Pſeaumes, les Pſeaumes ont-ils pour premier objet David ou la captivité de Babylone?*

» pour objet unique que le premier
» ſens littéral, c'eſt-à-dire, ſi elle
» ne concernoit uniquement que
» les intérêts du peuple d'Iſraël....
» *Il eſt un ſecond ſens litteral* bien
» plus précieux pour un Chrétien,
» & c'eſt *celui qui regarde l'Egliſe*
» *du Verbe incarné*. On ne peut dou-
» ter que les événemens prophéti-
» ques de l'Ancien Teſtament, ne
» fuſſent figuratifs de ceux du Nou-
» veau, & que ſous la lettre du
» premier ne ſoit cachée la lettre
» du ſecond. Or la condition de la
» choſe repréſentée ne peut être
» autre que celle de la choſe repré-
» ſentante. Dès-lors, ſi l'*Egliſe d'Iſ-*
» *raël* étoit dans la peine, *celle de*
» *Jeſus-Chriſt* devoit y être égale-
» ment dans la ſuite. Ainſi l'Egliſe
» d'Iſraël captive à Babylone, &
» tyranniſée par les *Chaldéens*, étoit
» la figure prophétique de celle de
» Jeſus-Chriſt aſſervie ſous le joug
» des *Phariſiens* & perſécutée par
» les *Gentils*. Les tyrans de la pre-

» miere ne cherchoient qu'à détrui-
» re la Nation ſainte ; les ennemis
» de la ſeconde n'avoient d'autre
» but que de l'anéantir. Des *Apoſ-*
» *tats* leur ont mutuellement dé-
» chiré le ſein, & des torrens de
» ſang ont inondé la terre de part
» & d'autre. Iſraël attendoit un Li-
» bérateur ; le Chrétien fidèle eſpé-
» roit un Souverain qui feroit ceſ-
» ſer les feux de la perſécution. *Cy-*
» *rus* rompit les fers d'Iſraël ; *Conſ-*
» *tantin* rendit la paix à l'Egliſe de
» Jeſus-Chriſt. Mêmes plaintes,
» mêmes gémiſſemens dans la pei-
» ne ; même cris de joie, mêmes
» actions de graces dans les jours
» de liberté. Jours nébuleux de part
» & d'autre même après le repos
» rendu. Si l'on a vu un *Antiochus*
» après le retour d'Iſraël, on a
» éprouvé les fureurs d'un *Julien*
» après la paix de Conſtantin. Voi-
» là les deux ſens littéraux qui ſub-
» ſiſtent & marchent d'un pas égal
» dans la plus grande partie des
» Prophéties «.

Le *double ſens* des Prophéties, & particulierement des Pſeaumes, eſt d'une certitude inconteſtable. Le *ſecond ſens* eſt fondé ſur la lettre même du texte; & à cet égard il eſt *littéral* comme le premier, ſouvent même beaucoup plus littéral que le premier, parce que lui ſeul remplit toute l'énergie des expreſſions. Voilà ce que l'on doit certainement accorder aux ſavans Eleves de M. l'Abbé de V. Mais ce ſecond ſens ne regarde-t-il que l'*Egliſe?* & encore en l'appliquant à l'Egliſe, ſe borne-t-il au tems de *Conſtantin*? ou s'étend-il tout au plus juſqu'au tems de *Julien?* Voilà ce qui ne leur ſera pas généralement accordé. Les SS. Peres voyent dans le ſecond ſens des Pſeaumes, non ſeulement l'*Egliſe*, mais ſouvent *Jeſus-Chriſt* même qui en eſt le Chef; ils y voyent le Chriſt entier, le chef & les membres; ils y voyent le *Myſtere du Chriſt* dans toute ſon étendue, *depuis le premier avéne-*

ment de Jesus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Les Auteurs de cette nouvelle version conviennent qu'il y a sept Pseaumes qui regardent, disent-ils, uniquement le Messie, c'est-à-dire, Jesus-Christ : ce sont les Pseaumes 2, 8, 15, 21, 44, 109 & 131. Mais les SS. Peres voyent encore Jesus-Christ dans beaucoup d'autres Pseaumes où ces Auteurs ne voyent que l'Eglise. D'ailleurs la délivrance que Constantin a procurée à l'Eglise, n'est qu'un gage de la délivrance parfaite qu'elle attend de Jesus-Christ seul, lorsqu'au grand jour de son dernier avénement il viendra la délivrer pour toujours de tous ses ennemis & de tous maux.

» Outre ces deux sens littéraux » qui sont fondés sur l'historique » des Prophéties ; personne n'i- » gnore, disent les Auteurs de cette » version, que les Livres saints en » renferment encore deux autres » très-intéressans pour la Religion;

» ſavoir *le ſens dogmatique & le*
» *ſens moral.* L'un & l'autre ſont
» ſouvent renfermés ſous les mê-
» mes textes qui annoncent les deſ-
» tinées heureuſes ou malheureu-
» ſes de l'Iſraëlite & du Chrétien ».
Ils diſtinguent enſuite des vérités dogmatiques *tellement liées avec tout le contexte qui forme le ſens littéral*, qu'elles conſtituent en même tems une partie eſſentielle de la prophétie : tel eſt le fameux texte d'Iſaïe : *Ecce Virgo concipiet*, &c. Ils prétendent qu'il eſt d'autres endroits, & même en plus grand nombre, où le ſens dogmatique eſt à certains égards *indépendans du ſens littéral, hiſtorique & prophétique*, & néanmoins *fondé ſur la lettre même du texte :* tel eſt, diſent-ils, le texte de Job : *Scio quod Redemptor meus vivit, & in noviſſimo die, de terrâ ſurrecturus ſum*, &c. Cette diſtinction paroît aſſez ſubtile : nous croirions volontiers que comme il n'y a point de ſens dog-

matique qui ne ſoit *fondé ſur la lettre même du texte*, c'eſt-à-dire, ſur l'un ou l'autre des deux ſens littéraux, il n'y en a point qui ſoit véritablement *indépendant* de ce double ſens

Enfin quant au *ſens moral* des Pſeaumes, c'eſt, ſelon nos Auteurs, celui par lequel tout Chrétien s'applique à lui-même les ſentimens de piété qui y ſont répandus de toutes parts. « En effet, ajoutent-ils, l'é-» tat de *l'Iſraëlite captif à Babylone*, » environné de Nations ennemies » & d'Apoſtats, & celui du *Chré-» tien* eſclave du démon, aſſervi » ſous le joug de ſes paſſions, & » vivant au milieu de gens ſans re-» ligion, ne peut-être plus reſſem-» blant » : voilà un très bon exemple du ſens moral pour les Pſeaumes où il s'agit en effet de l'Iſraëlite captif à Babylone : mais on ne ſe perſuadera pas aiſément que cet Iſraëlite captif à Babylone, ſoit partout la baſe du ſens moral. Le Chrétien ne trouve pas moins ſon mo-

dele dans David que dans cet Iſraëlite. Ou plutôt le Chrétien inſtruit trouve ſon modele dans David & dans l'Iſraëlite, dans Jeſus-Chriſt même & dans ſon Egliſe; c'eſt-à-dire que le ſens moral eſt également fondé ſur les double ſens littéral, & nous préſumons volontiers que c'eſt auſſi la penſée de nos eſtimables Auteurs.

Après avoir expoſé leur maniere de penſer ſur ces quatre ſens, ils entreprennent de juſtifier le deſſein qu'ils ont formé de donner une *nouvelle verſion des Pſaumes faite ſur l'Hébreu*: Ils expoſent les *raiſons* de leur conduite & les *motifs* ſur leſquels elle eſt appuyée: ces raiſons & ces motifs ſont très-plauſibles. Enſuite ils rendent compte des *regles* qu'ils ont obſervées dans cette nouvelle Traduction; c'eſt la *partie grammaticale*, ſur laquelle nous pourrions avoir lieu de faire quelques obſervations: mais les bornes de nos mémoires ne nous

permettent pas d'entrer dans ce détail.

A la ſuite de ces Obſervations préliminaires ſe trouve une très-courte *Explication des principaux termes énigmatiques, généraux & particuliers*, employés dans les Pſeaumes, tout cela relativement à la captivité de Babylone : car c'eſt toujours-là le grand objet de ces laborieux Auteurs.

Vient enfin la *nouvelle Verſion des Pſaumes :* chaque Pſeaume eſt précédé de deux ou trois *Argumens* : c'eſt-à-dire, que nos Auteurs y expoſent *le double ſens littéral de l'ancien & du nouvel Iſraël, & le ſens moral ;* les *notes* qui ſont au bas, ſont communément relatives au ſeul ſens littéral de l'ancien Iſraël. Le ſens littéral du nouvel Iſraël étant néanmoins le plus intéreſſant pour la piété des Fidéles, & même le principal dans l'intention du Saint Eſprit, il ſeroit à ſouhaiter que dans leurs notes ils euſſent également

également éclairci les deux. Nous donnerons bientôt une idée de leur travail par un exemple : nous nous hâtons de venir au Pſeautier de M. Laugeois.

II. Ce nouveau Traducteur commence par un *Diſcours préliminaire* qu'il a pris ſoin de répandre dans le Public, ſous le titre de *Proſpectus*, avant que ſa Traduction parût. Son unique objet dans ce Diſcours eſt de juſtifier ſon entrepriſe, & d'en donner l'idée la plus avantageuſe. Il recherche les cauſes de l'*obſcurité* qu'il trouve dans les Traductions des Pſeaumes en toutes langues, & du *peu de liaiſon* qu'il y voit entre les verſets d'un même Pſeaume. Il ſe perſuade que cette obſcurité & ce défaut de liaiſon viennent de ce que *l'on n'a pas fait aſſez d'attention au genie de la langue Hébraïque*. En conſéquence il s'applique à étudier *le génie de cette langue*, & il croit y trouver le dénouement de toutes les difficultés, le principe de cette liai-

ſon & de cette analogie qu'il déſireroit. Il s'objecte *l'authenticité de la Vulgate :* mais il obſerve que ſelon les Peres mêmes du Concile de Trente, ce Concile a ſeulement prétendu déclarer qu'elle ne contient rien de contraire ni au dogme ni aux mœurs ; qu'au ſurplus il n'a pas prétendu qu'il n'y eût point de fautes de Copiſtes ou de Traducteurs ; qu'au contraire il a même ordonné qu'on les corrigeât. En conſéquence il annonce en ces termes ſon entrepriſe : « Dès que je » traduis de l'Hébreu, on ne peut » exiger de moi, aux termes du » Concile, de ne me point écarter » de la Vulgate, qu'en ce qui con- » cerne le dogme & la foi. Je m'en » ſuis fait une loi inviolable... Les » ouvrages des Peres du Concile » ont paru depuis [ce Concile] & » ſont entre les mains de tout le » monde ; ainſi les perſonnes judi- » cieuſes rendront juſtice à la droi- » ture & à la pureté de mes inten-

» tions. J'ai d'autant plus lieu de
» l'eſpérer, que l'*analogie* qui ſe
» trouve entre les penſées d'un
» Chapitre ou d'un Pſeaume à la
» faveur des nouveaux ſens, prou-
» ve qu'ils ne ſont point arbitrai-
» res. On achevera de s'en con-
» vaincre par la lecture des *remar-*
» *ques*, où l'on verra que ces ſens
» ſont *pris du génie de la langue*,
» ou *juſtifiés par l'Ecriture*; c'eſt-
» à-dire, que je cite un paſſage, où
» une expreſſion eſt priſe ailleurs
» dans la même ſignification, où
» je la prends pour éclaircir l'obſ-
» curité d'un verſet, ou pour
» lever une contradiction..... *Le*
» *moyen dont je me ſers* eſt fort ſim-
» ple, c'eſt de *diſtinguer toujours*
» autant qu'il eſt poſſible, *le génie*
» *de la langue originale*, de celle
» dans laquelle je traduis.....Par
» la maniere dont je traduis les paſ-
» ſages obſcurs, il n'y aura, je pen-
» ſe, aucune perſonne judicieuſe,
» qui ne ſoit encore plus convain-

» cue qu'auparavant, que ce que
» l'on n'entend pas dans David, s'il
» étoit entendu, ſeroit auſſi ſubli-
» me que tout ce qu'on y admire le
» plus. Cette vérité leur paroiſſoit
» ſans doute difficile à prouver ;
» ils en ont cependant la preuve
» dans la nouvelle traduction qu'on
» leur annonce. Ils auront la ſatiſ-
» faction de *n'être arrêtés par aucun*
» *ſens louche, iſolé ou hétérogene.*
» C'eſt un avantage particulier à
» cette traduction ; *avantage que*
» *l'on ne trouve dans aucune verſion*
» *que je connoiſſe, qui ait paru juſ-*
» *qu'à préſent dans quelque langue*
» *que ce ſoit.* »

Il répéte une ſeconde fois que *l'analogie* qui ſe trouve entre les penſées d'un Pſeaume dans ſa traduction, la dépendance & la connexité d'un verſet à l'autre, & ſurtout *les Remarques* feront aſſez connoître *que les nouveaux ſens ne ſont point arbitraires, mais tirés du génie de la langue.*

Chaque Pſeaume eſt donc ſuivi de ſes Remarques, où l'on trouve d'abord en caracteres Hébreux, les expreſſions du texte original qui ſont le ſujet de la remarque : enſuite une verſion latine de ces mêmes expreſſions ; la nouvelle traduction & les obſervations mêlées d'Hébreu, de Grec, de Latin & de François ; enſorte que malgré le François & le Latin qne l'on y trouve, il n'y a que ceux qui connoiſſent le Grec & l'Hébreu qui puiſſent entendre la plûpartde ces remarques, & les apprécier ſelon leur juſte mérite.

Non-ſeulement dans cette Traduction on trouvera des *ſens très-nouveaux* ; mais dans les Remarques même, on trouvera auſſi des *Hébraïſmes* très-*nouveaux*, des Hébraïſmes juſqu'à préſent inconnus. Donnons en quelques exemples.

Pſ. VI. ℣. 5. *Salvum me fac propter miſericordiam tuam.*

Traduction de M. Laugeois : » dé» livrez-moi en conſidération de » ma piété envers vous.

Il ſuppoſe 2°. Que le mot Hébreu Kesed, communément traduit par *miſericordia*, ſignifie auſſi *pietas*. 2°. Que l'expreſſion Kasdeca, *miſericordia tua*, ou ſelon lui *pietas tua*, ſignifie *pietas tibi*, ou *pietas erga te*. 3°. Que cette expreſſion eſt priſe ici en ce ſens ; mais de tout cela quelle preuve ? Aucune. Il fait bien une remarque pour dire qu'il prétend que cela eſt ainſi : mais ſur quel fondement le prétend-il ? C'eſt ce dont il ne dit pas le moindre mot. Quand il pourroit prouver que Kesed peut ſignifier *pietas*, jamais il ne prouvera que Kasdéça *pietas tua* puiſſe ſignifier *pietas erga te*. Il y a bien certaines affections tranſitives qui ſont ſuſceptibles de cette conſtruction : *amor tuus*, *timor tuus*, peuvent bien ſignifier *amor erga te*, *timor erga te* : mais il n'en eſt pas

ainſi des affections intranſitives : *ſapientia tua*, *miſericordia tua*, *pietas tua*, ne peuvent jamais ſignifier que *ſapientia quæ eſt in te*, *miſericordia quæ eſt in te*, *pietas quæ eſt in te.* Le *genie de l'Hebreu* n'eſt point en cela différent du génie des autres langues. Or il n'y a point *d'analogie* qui puiſſe donner à une expreſſion un ſens que *le genie de la langue* ne lui donne pas : l'analogie peut bien déterminer entre deux ſens, dont une expreſſion eſt ſuſceptible, quel eſt celui qui convient dans la phraſe où elle ſe trouve employée ; mais jamais l'analogie ne donnera à une expreſſion un ſens qu'elle n'a pas. Ainſi ni par *le génie de la langue*, ni par l'*analogie du texte*, jamais on ne prouvera que *ſalvum me fac propter miſericordiam tuam*, puiſſe ſignifier « délivrez-moi en conſidération de » ma piété envers vous. » Citons encore un autre exemple.

Pſ. CXXXV. ℣. 1. *Confitemini*

Domino, quoniam bonus; quoniam in æternum miſericordia ejus.

Traduction de M. Laugeois. « louez » le Tout-puiſſant, c'eſt en le louant » que vous vous le rendrez propi» ce; ceux qui l'invoqueront, ſub» ſiſteront éternellement. »

On ſait que dans ce Pſeaume, David répete vingt-cinq fois, *quoniam in æternum miſericordia ejus:* & vingt-cinq fois M. Laugeois répete : « ceux qui l'invoqueront, » ſubſiſteront éternellement. » Que dit-il donc pour juſtifier cela? Rien. Mais cela peut-il avoir quelque fondement? Aucun. On apperçoit bien dans quelques autres Remarques, que ſelon M. Laugeois l'expreſſion KASDO, *miſericordia ejus*, ou ſelon lui *pietas ejus*, peut ſignifier *pii ejus*: il le ſuppoſe pluſieurs fois; mais le prouve-t-il? Pas une ſeule fois. Et comment le prouveroit-il? Il n'en trouvera pas un ſeul exemple. Les Hébreux ſavent très-bien diſtinguer, KESED, *miſe-*

ricordia ou *pietas*, & Kasid, *miſericors* ou *pius* : jamais ils ne mettent l'un pour l'autre : *le génie de la langue* Hébraïque ne confond point ces expreſſions : or *l'analogie*, je le répete, ne peut donner à une expreſſion un ſens qu'elle n'a pas. Ainſi ni par *le génie de la langue*; ni par *l'analogie du texte*, jamais on ne prouvera que, *Quoniam in æternum miſericordia ejus*, puiſſe ſignifier, « ceux qui l'invoqueront » ſubſiſteront éternellement. »

La ſingularité de ces deux Hébraïſmes prétendus, qui ne tendent à rien moins qu'à effacer des Pſeaumes *la miſéricorde de Dieu*, pour y ſubſtituer *la piété de l'homme* ou *l'homme pieux*, nous a portés à ſuivre de près cette altération manifeſte du texte ſacré ; & nous avons vu avec étonnement, que de plus de cent vingt paſſages où ſe trouve *la miſéricorde de Dieu* dans les Pſeaumes, il y en a *plus de*

quatre-vingt d'où M. Laugeois l'efface. Ce n'est pas tout ; il en fait de même à l'égard de *veritas tua* & *justitia tua* : il enleve encore à Dieu ces deux attributs, pour les transporter à l'homme. Nous abandonnons cela au jugement des Théologiens. Il faut ici rendre justice aux doctes éleves du savant Abbé de Villefroi : ils n'ont pas porté de pareilles atteintes aux attributs de Dieu.

En finissant nous allons comparer leur maniere de traduire avec celle de M. Laugeois : & comme on sait que celui-ci regarde son Pseaume XVIII, comme l'une de ses meilleures pièces ; c'est précisément ce Pseaume que nous mettrons ici sous les yeux du Lecteur, en le comparant avec celui des éleves de M. de Villefroi.

PSEAUME XVIII. *ſelon les* RR. PP. *Capucins.*

ARGUMENS.

Sens littéral de l'ancien & du nouvel Iſraël.

« La renommée de la liberté ac-
» cordée par Cyrus à l'Iſraélite, cap-
» tif dans le premier ſens littéral,
» & de la paix rendue à l'Egliſe par
» Conſtantin dans le ſecond, ſe
» répandra dans l'univers avec éclat.
» Belle peinture des avantages de
» la Loi & de la crainte de Dieu.
» Les deux Egliſes [de l'ancien &
» du nouvel Iſraël] ſe reconnoiſſent
» coupables au nom de leurs en-
» fans, & prient pour leur déli-
» vrance. »

Sens moral.

» *Les merveilles que Dieu a operées*

» *par Cyrus pour Israël captif, &*
» *par Constantin en faveur de l'E-*
» *glise Chrétienne persécutée, Jesus-*
» *Christ les opére tous les jours par*
» *sa grace à l'égard du Chrétien es-*
» *clave de ses passions. Il le dégage*
» *de ses liens, & toute l'Eglise prend*
» *part à sa conversion. Il trouve dans*
» *la pratique des principes de l'E-*
» *vangile la source du vrai bien & le*
» *gage du salut éternel.* »

2.* QUE les Cieux (*a*) annon-
cent de toutes parts
» La gloire du Tout-Puissant:
» Que l'étendue des airs (*b*) publie

---

* Le premier verset est le titre du Pseaume que les RR. PP. Capucins ne traduisent pas: voilà pourquoi conservant les chifres des versets marqués dans les Bibles, ils commencent ici par 2. Les notes qui vont suivre sont celles des RR. PP. Capucins.

(*a*) ,, Les Prêtres, les Princes & les Grands ,, d'Israël. ,,

(*b*) ,, Tous les captifs dispersés dans l'Empire ,, de Babylone. ,,

» L'œuvre (*c*) admirable de ſes
» mains.
» 3. Le jour (*d*) ſe répandra en pa-
» roles
» Pour en faire le récit au jour :
» La nuit (*e*) même découvrira à la
» nuit
» L'intelligence de cette merveille.
» 4. Ce ne ſera point un langage,
» Ce ne ſeront point des paroles,
» Dont le ſon frappe à peine les
» oreilles.
» 5. Leur voix retentira dans tou-
» te la terre :
» Leurs diſcours ſe répandront
» Juſqu'aux extrémités de l'univers.
» 6. Il placera au milieu des
» cieux (*f*)
» Le pavillon éclatant du ſoleil (*g*) :

(*c*) „ La liberté qu'il rendra à ſon peuple. „

(*d*) „ L'Iſraëlite s'en félicitera avec l'Iſraë-
„ lite. „

(*e*) Les Nations idolâtres, les Iduméens,
„ les Moabites, les Syriens, &c. „

(*f*) „ Au milieu des Perſes & des Médes. „

(*g*) „ De Cyrus. Le terme *Khôrésh* en Per-
„ ſan ſignifie le ſoleil. „

» Et cet aftre brillant,
» Tel qu'un époux qui fort de fon
» lit nuptial,
» S'élancera plein de joie
» Pour parcourir à pas de Géant fa
» carriere.
» 7. Il partira des Barrieres de
» l'aurore (*h*)
» Pour terminer fa courfe aux bor-
» nes du couchant;
» Et nul Etre (*i*) ne fe dérobera
» Aux efforts de fa chaleur.
» 8. La loi de l'Eternel rendra
» l'homme parfait:
» L'ame (*k*) lui devra fon retour:
» L'oracle du Seigneur eft infailli-
» ble;
» Il remplira les fimples (*l*) d'intel-

(*h*) ,, De la Perfe fituée à l'Orient de l'Empire ,, de Babylone, d'où il étendit fes conquêtes ,, jufqu'aux extrémités de l'Afie.

(*i*) ,, Parce que pour délivrer Ifraël, il ré- ,, duira les Chaldéens en captivité. ,,

(*k*) ,, L'Ifraëlite en efclavage. ,,

(*l*) ,, La Nation captive & fidéle: ce terme n'a

» ligence.

» 9. Ses ordres ſont dictés par
» l'équité;
» Ils combleront les cœurs d'allé-
» greſſe:
» Ses préceptes ſont pleins de lu-
» miere;
» Les yeux en ſeront éclairés.

» 10. La crainte de l'Eternel qu'ils
» inſpirent,
» Eſt la ſource de l'innocence,
» Et d'une perſévérance
» A l'épreuve des tems.

» 11. * Les jugemens de l'Eternel
» Sont la vérité même:
» La Juſtice de chacun d'eux
» Sera pleinement reconnue.

» 12. Ces biens ſont préférables à
» l'or,

„ gueres d'autres ſignifications dans les Pſeau-
„ mes. „

* Les RR. PP. Capucins font ici deux verſets de ce qui n'en fait qu'un dans nos Bibles : de-là vient que ce chifre & les ſuivans ne s'accordent plus avec ceux de nos Bibles.

» A des monceaux d'or le plus épu-
» ré :
» Ils ſont plus agréables au goût
» que le miel,
» Que la plus pure liqueur
» Qui découle de ſes rayons.
» 13. C'eſt par eux que votre
» ſerviteur
» Sera rempli de lumiere :
» C'eſt dans leur accompliſſement,
» Qu'il trouvera la plus riche ré-
» compenſe.
» 14. Qui comprendra ſes éga-
» remens ?
» Purifiez-moi des fautes
» Qui me ſont inconnues.
» 15. Daignez ſouſtraire votre
» ſerviteur
» Au pouvoir des hommes ſuper-
» bes (*m*) :
» Qu'ils n'exercent plus ſur moi
» leur tyrannie.

(*m*) ,, Des Chaldéens enorgueillis de leur ,, force & de leur puiſſance. ,,

» 16. * Car j'ai recouvré mon
» innocence,
Et je ſuis purifié
Du crime énorme que j'ai com-
» mis (*n*).
» 17. Agréez les prieres
» Que ma bouche vous adreſſe :
» Que les deſirs de mon cœur
» Attirent ſur moi vos regards fa-
» vorables.
» 18. * Eternel, vous êtes ma dé-
» fenſe,
» Soyez auſſi mon vengeur.

---

* Les RR. PP. Capucins font encore ici deux verſets de ce qui n'en fait qu'un dans nos Bibles.

(*n*) „ De mon Idolâtrie. „

* Les RR.PP. Capucins font encore ici deux verſets de ce qui n'en fait qu'un dans nos Bibles : de-là vient qu'ils comptent dix-huit verſets où nos Bibles n'en comptent que quinze.

PSEAUME XVIII. *selon M. Laugeois.*

Pseaume de David en vers irréguliers. *

1. Les cieux publient la gloire » du Seigneur ; le firmament » annonce qu il est l'ouvrage de ses » mains.

» 2. Le jour qui succéde au jour » renouvelle cette vérité ; la nuit » qui succéde à la nuit la remet en » évidence.

» 3. C'est un discours, c'est un » langage dont on ne peut mécon» connoître la voix.

---

* M. Laugeois prétend traduire ainsi le titre de ce Pseaume ; mais il ne compte point ce titre au nombre des versets. Delà vient qu'il compte le verset suivant pour le premier, & ainsi de suite sans s'assujettir aux chifres de nos Bibles. La note suivante est de la main de M. Laugeois.

» 4. Leur révolution ſucceſſive ſe
» produit à toute la terre ; leur con-
» cert ſe fait entendre juſqu'aux ex-
» trémités du monde (*a*) ; il a placé
» le ſoleil dans les cieux comme
» dans ſa tente.

» 5. Cet aſtre ſort de ſon pavil-
» lon comme un époux glorieux,
» s'élance comme un géant pour
» remplir ſa carriere.

» 6. Il part d'une extrémité du
» Ciel, paſſe à l'autre extrémité ; il
» n'eſt rien dans la nature qu'il ne
» pénetre de ſes feux.

» 7. L'ordre que le Seigneur a
» preſcrit à l'univers eſt ſi parfait,
» qu'il fait rentrer en eux-mêmes
» les eſprits les plus altiers ; les loix
» en ſont ſi invariables, qu'elles

(*a*) „ C'eſt ainſi que tous les anciens Inter-
„ prétes ont lu ce verſet, & S. Paul, qui l'a
„ cité d'après les Septante, *Rom. X.* 18. l'ap-
„ plique aux Prédicateurs de l'Evangile. *Luc.*
„ *XXIV.* 46-47. „

» inſpirent la ſageſſe aux eſprits les
» plus ſimples.

» 8. Loix divines, vous nous af-
» fermiſſez dans la voie; vous êtes
» pleines de douceur pour l'ame
» qui vous médite; vous nous éle-
» vez au rang des élus par la lu-
» miere dont vous nous éclairez.

» 9. La piété que vous nous inſ-
» pirez, nous rend juſtes aux yeux
» du Seigneur; elle nous aſſure un
» bonheur inaltérable; la crainte
» de ſes jugemens eſt la véritable
» ſageſſe : les jugemens du Seigneur
» rendent témoignage à la fidélité
» du juſte, la gloire du juſte rend
» témoignage à la fidélité des juge-
» mens de Dieu.

» 10. Sageſſe, préférable à l'or,
» aux pierres les plus précieuſes,
» votre douceur ſurpaſſe celle du
» miel le plus pur : celui qui met ſa
» confiance en vous, en eſt abon-
» damment récompenſé : votre ſer-
» viteur lui doit toute ſa gloire,
» ô mon Dieu.

» 11. Mais qui peut découvrir
» les foiblesses de son cœur? Garantissez-moi, mon Dieu, de
» leurs secrettes surprises.

» 12. Délivrez votre Serviteur
» des vices qui l'obsédent, ne souffrez pas qu'ils prennent sur moi
» aucun empire.

» 13. Alors je m'affermirai de
» plus en plus dans la piété; je ne
» ferai rien qui me rende coupable
» envers vous; mes prieres vous
» seront agréables; mes pensées les
» plus secrettes vous rendront encore plus propice; vous serez
» mon Sauveur & mon Rédempteur.

REMARQUES

» ℣. 7. TORATH JEHOVA *, *lex*

* Ces deux mots Hébreux sont en caracteres hébreux dans le Pseautier de M. Laugeois: Nous les mettons en caracteres vulgaires pour la commodité de nos Lecteurs.

» *Domini*, l'ordre que le Seigneur » a prescrit à l'univers. TORA, *lex*; » EDOUT, *testimonium*; PECOUDEI, » *mandata*, sont expressions synonymes, qui signifient souvent, » *la loi, les commandemens de Dieu*; » ils signifient ici *la loi que le Seigneur a prescrite à ses œuvres*, & » non *celle qu'il a prescrite aux hommes*.

» ℣. 9. MISPHTEI JEHOVA ÆMET TSADQOU IAKDAV. * *Judicia Domini, fidelitas, se justificant mutuò*; les jugemens de Dieu » rendent témoignage à la fidélité » du Juste; la gloire du Juste rend » témoignage à la fidélité des jugemens de Dieu. Je tire ce sens de » l'adverbe réciproque IAKDAV, » *mutuò*, qui donne au verbe TSADQOU, *justifiant*, une action réci-

---

* Ces mots Hébreux sont encore en caracteres hébreux dans le Pseautier de M. Laugeois: il a négligé d'exprimer le dernier qui est néanmoins essentiel dans sa remarque.

» proque, & rend également réci-
» proques les ſubſtantifs MISPHTEI,
» *judicia*, & ÆMET, *fidelitas*; c'eſt-
» à-dire, qu'ils ſont réciproque-
» ment nominatifs & régimes du
» même verbe. »

Ceux qui auront lû ces deux pièces avec les nôtes & remarques, feront ſans doute remarque, que dans l'une on nous préſente ſous l'image du ſoleil, *Cyrus & Conſtantin*; & dans l'autre au lieu de *la loi* que le Seigneur a preſcrite aux hommes, *celle qu'il a preſcrite à ſes œuvres*, en un mot les loix phyſiques de l'univers. Ces idées ſont aſſurément très-nouvelles: ont-elles un fondement bien ſolide? Nous abandonnons cela aux réflexions du Lecteur. Ces deux pièces peuvent ſuffire pour caractériſer ces deux Ouvrages.

ARTICLE CLIX.

VIE D'EDME BOUCHARDON, Sculpteur du Roi. *A Paris, chez Durand le jeune, Libraire rue du Foin* 1762. *Brochure in-*12. *de* 130 *pages.*

L'Eloge hiſtorique de ce grand Artiſte, lû à l'Académie le 4 Septembre 1762, ſe préſente d'abord aux yeux du Lecteur. Sans examiner ce qu'eût pu faire le Panégyriſte, nous nous contenterons de recueillir les faits qu'il expoſe dans ſon diſcours. Edme Bouchardon, qui eſt devenu auſſi eſtimable par les qualités du cœur & de l'eſprit, qu'admirable par ſes talens, naquit au mois de Novembre 1698 à Chaumont en Baſſigny. Dès ſon enfance il fit éclater ſon goût pour l'Art dans lequel il a excellé. Parvenu à l'âge où il pouvoit

voit goûter les beautés de la nature, il vint à Paris & choisit l'Ecole de M. Coustou le cadet. Ayant mérité la pension que le Roi accorde aux Eleves dans lesquels l'Académie découvre du talent, il alla à Rome. Bientôt la facilité du dessein qu'il avoit acquise dans son enfance, & l'étude qu'il avoit faite de la nature, le mirent en état de dessiner les plus beaux morceaux qui nous restent des siecles heureux de la Grece & de l'Italie : il les rendit au crayon de leur grandeur naturelle & s'en pénétra. Raphaël & le Dominiquin furent les deux maîtres dont il étudia le plus les chefs-d'œuvres.

En 1736, M. de Maurepas, alors Secrétaire d'Etat, le choisit pour dessinateur de l'Académie des Belles Lettres. Il avoit été Agréé de celle de Peinture & de Sculpture en 1733 : il y fut reçu en 1744; fut nommé Adjoint à Professeur en 1745, & Professeur en 1746. Une

maladie au foye, accompagnée d'hydropisie, nous a enlevé ce grand Artiste, le 27 Juillet dernier.

Après l'éloge historique de M. Bouchardon, on trouve la liste de ses Ouvrages. La Fontaine de la rue de Grenelle, Fauxbourg saint Germain, est sous les yeux de tout le monde; le dessein & les sculptures sont de lui. On a dmire sur-tout dans cet édifice la justesse & l'élégance des positions, le parfait rapport de toutes les parties qui donne à l'ensemble cette forme pyramidale si recommandée, & si bien mise en pratique par le fameux Michel-Ange.

Pendant son séjour à Rome, il avoit copié pour le Roi une figure antique, représentant un Faune couché & endormi. Cette statue de grandeur naturelle, est placée aujourd'hui à Paris dans le Jardin de M. le Marquis de Marigny.

Les portraits en buste que l'on

connoît de lui, ſont ceux qui repréſentent le Pape Clément XII, le Cardinal de Rohan, le Cardinal de Polignac, M. le Marquis de Gouvernet, quelques Anglois & Angloiſes, la femme de Weughle, alors Directeur de l'Académie de France à Rome. On peut juger du portrait du Baron Stoch, qui eſt une de ſes productions, par l'eſtampe de *Preiſler*, graveur Allemand. Bouchardon étoit chargé d'exécuter le tombeau de Clément XI, quand les ordres du Roi le rappellerent en France l'an 1732.

Lorſqu'il fut de retour, M. le Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens, lui donna ordre de faire une ſtatue de Louis XIV, qui devoit être placée au lieu de celle de Coiſevox, auprès du Maître-Autel de Notre Dame de Paris. Des raiſons que l'on ignore ayant ſuſpendu l'exécution de ce projet, il n'en a fait que le modèle en grand & terminé.

On voit dans les jardins de Grosbois un groupe représentant un homme qui dompte un Ours : Bouchardon a suivi dans ce morceau, l'idée d'un petit modèle qu'il avoit fait à Rome. Il a contribué aux décorations de la Fontaine de Neptune à Versailles : le Triton dont la figure est appuyée sur un poisson d'énorme grosseur, posé sur une coquille, & les deux Amours domptans des Dragons, qui sont aux deux côtés de la Fontaine, sont ses Ouvrages. On trouvera dans le Mercure du mois de Mai 1750, la description de son Amour adolescent.

Outre des desseins sans nombre, on compte encore parmi ses productions, un Médaillon représentant le Roi, que l'on voit à Pont-Chartrain avec un portrait de Monseigneur le Dauphin ; huit statues dans le chœur de S. Sulpice, Jesus-Christ, la Vierge & six Apôtres ; dans la même Eglise, le tombeau

de Madame la Ducheſſe de Lauraguais, deux Anges en bronze ſervant de pupitres, une Vierge d'argent mal exécutée ſur le beau modèle qu'il en avoit donné; Saint Charles communiant des peſtiférés, ſujet d'un bas-relief de bronze, qui décore les Autels de la Chapelle de Verſailles; le tombeau de M. d'Armenonville Garde des Sceaux, & de M. de Morville, Miniſtre des affaires Etrangeres, dans une Chapelle de l'Egliſe ſaint Euſtache. M. Girard, beau-frere de M. Bouchardon, conſerve religieuſement pluſieurs modèles & études qu'il a trouvés dans ſa ſucceſſion.

Que le ſouvenir de ce grand Artiſte doit être cher aux François! C'eſt lui qui tranſmettant à la poſtérité les traits auguſtes de Louis le *Bien-aimé*, perpétuera en même tems l'hommage de la Nation. Heureuſement il a laiſſé la figure équeſtre terminée & reparée ſous

ſes yeux. Le piédeſtal, dont la compoſition eſt nouvelle, grande, ſage & agréable, eſt ſoutenu dans ſes angles par quatre vertus en pied. Les modèles de trois de ces figures ſont fort avancés en plâtre; il n'a laiſſé que les études de la quatriéme : ces figures ſont diſpoſées dans leur grandeur coloſſale de dix pieds de proportion. Il eſt bien honorable pour M. Pigal d'avoir été déſigné par Bouchardon mourant, pour achever ce noble Ouvrage.

ARTICLE CLX.

RÉGIME DE PYTHAGORE, traduit de l'Italien du Docteur Cocchi. *A la Haye, & se trouve à Paris chez Gogué Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée à S. Hilaire; & chez Dessain junior Libraire, Quai des Augustins à la bonne foi 1762. Brochure in-8°. de 138 pages, en y comprenant les notes du Traducteur.*

LE savant Docteur Cocchi, que la République des Lettres vient de perdre, rassemble d'abord sous un coup d'œil tous les traits qui peuvent faire connoître le célébre Philosophe dont il adopte les vues salutaires. Pythagore n'est point à ses yeux un Charlatan qui couvre des paradoxes ridicules du voile imposant d'un silence mystérieux;

ce n'eſt point un Philoſophe fantaſque & ténébreux ; mais un génie éclairé auquel le genre humain doit les découvertes les plus intéreſſantes dans la Phyſique, les Mathématiques, l'Hiſtoire naturelle, la Médecine & les autres Sciences qui dépendent de celles-ci.

Les progrès qu'avoit fait ce grand homme dans la Médecine, ſont l'objet qu'enviſage le Docteur Cocchi dans l'ouvrage dont il s'agit ici. Rien ne prouve mieux, dit-il, que les Médecins Pythagoriciens avoient ſaiſi le véritable ou plutôt l'unique but de la Médecine, que la préférence qu'ils donnoient à un régime de vie exact, ſur tous les remédes. Il ſuffit pour ſentir l'importance de cette pratique, d'avoir acquis par une longue expérience cette noble incrédulité ſur la vertu des drogues, ſeule propre à faire connoître la différence des bons & des mauvais Médecins. Les Pythagoriciens, qu'il ne faut pas

confondre avec les Pythagoréens & les Pythagoriſtes diſciples ignorans d'un habile Maître, étoient d'une exactitude ſcrupuleuſe ſur le régime. Ils avoient principalement égard au choix & à la préparation des alimens, à la meſure du manger, du boire, de l'exercice & du repos. Ils faiſoient aſſez peu de cas de la Pharmacie, n'admettant guères que les médicamens extérieurs : dans leurs opérations de Chirurgie, ils n'employoient le fer qu'avec ménagement, & rejettoient abſolument l'uſage du feu.

Le régime Pythagorique conſiſte dans l'uſage libre de tout ce qui eſt végétal, frais, tendre, & qui n'exige que fort peu ou point du tout de préparation, comme feuilles, racines, ſemences, fleurs & fruits : il rejette tout ce qui eſt animal. Le lait & le miel entroient dans ce régime ; les œufs en étoient exclus. La boiſſon ne devoit être que de l'eau toute pure : le vin &

toutes les liqueurs qui en proviennent n'y étoient point admis. Si quelquefois l'occaſion demandoit que l'on mangeât de la viande, il falloit préférer la chair d'animaux jeunes, frais & tendres, & en manger peu; encore devoit-ce être des parties muſculeuſes, & non des entrailles.

Pour peu que l'on connoiſſe la nature du corps humain & des alimens, dit encore le Docteur Cocchi, on voit par ce ſeul expoſé que Pythagore, en preſcrivant cette façon de vivre, avoit en vue la ſanté du corps & la tranquillité de l'eſprit. Ce ſeroit mal juger du Philoſophe de Samos, que d'imaginer qu'il n'adopta ce genre de vie que parce qu'il croyoit à la Métempſycoſe. Il n'a paru donner dans ce dogme ridicule, que pour s'accommoder à la portée du peuple rarement capable d'entendre la vérité: c'eſt la juſtice que lui ont rendue pluſieurs Ecrivains chez les an-

ciens. Quelques Auteurs des ſiecles les plus reculés conviennent auſſi qu'il mangeoit quelquefois & conſeilloit même aux autres de manger ſans aucun ſcrupule des Poulets, des Chevreuils, des Cochons de lait, du Veau & du Poiſſon ; & qu'il n'avoit pas, comme s'imaginoit le vulgaire, une averſion décidée pour les Féves & quelques autres légumes. Outre qu'il ne rejettoit peut être que les légumes durs & ſecs, la défenſe de manger des Féves exiſtoit en Egypte avant lui ; dans la ſuite, chez les Grecs & les Romains, les Féves furent interdites ſpécialement aux Prêtres de Jupiter, de Cérès, & de quelques autres Divinités : il paroît donc que cette prohibition n'étoit que ſymbolique & myſtérieuſe ; & il eſt probable que cette partie du ſyſtême Pythagoricien étoit auſſi purement allégorique. Il ſeroit inutile de chercher le fondement de cette défenſe ; ceux qui en

ont connu le ſens l'ont caché avec trop de ſoin.

Pythagore interdiſoit plus particulierement les animaux carnaſſiers, & défendoit les parties les plus délicates, telles que ſont les glandes & les entrailles. Il avoit ſans doute reconnu que ces chairs ſur-tout produiſoient un chyle plus ſujet à la putréfaction. Sa méthode étoit de ne faire que deux repas : l'un le matin, qui conſiſtoit le plus ſouvent à ne manger que du pain; l'autre le ſoir, où il mangeoit raiſonnablement. Si quelquefois il buvoit du vin, c'étoit toujours avec modération, & ſeulement lorſqu'il étoit à table avec ſes amis. Il étoit dans l'uſage de ne ſe ſervir que de robes toujours blanches & propres, dont il changeoit chaque jour, ſous prétexte de Religion; il ſavoit ce qu'elle peut ſur l'eſprit des peuples. Il préféroit les étoffes que fourniſſent les matieres végétales, à celles que l'on tire des ani-

maux ; parce que les premieres ſont moins propres à attirer l'humidité & les mauvaiſes influences de l'air. Son goût pour la muſique, pour les bains fréquens, & pour les entretiens agréables tient encore au but de ce Philoſophe, qui regardoit la ſanté du corps & la tranquillité de l'ame comme dépendantes l'une de l'autre.

Quel doit être l'effet du régime Pythagorique ſur nos corps ? C'eſt ce que le Docteur Cocchi s'eſt propoſé d'éclaircir ; ſuivons ſes réflexions. Les parties fraîches des plantes ſont d'un tiſſu plus tendre que celles des animaux ; leurs ſucs moins tenaces & moins adhérens entre eux, cédent plus facilement aux forces digeſtives : elles abondent en eau, & renferment beaucoup de ſels acides & fixes : le regne animal au contraire ne fournit pas un ſuc miſcible avec notre ſang ; les huiles & les alkalis volatils qu'il produit, diſpoſent nos liquides à

leur diſſolution. C'eſt par le concours des ſucs ſavonneux des végétaux que peut ſe former aiſément chez nous le mélange ſi néceſſaire des parties diſſemblables de notre ſang, & ſur-tout de deux liquides très-abondans, l'eau & l'huile, qui ſont d'une nature incompatible, & dont néanmoins la ſéparation nous devient pernicieuſe.

Mais ſi ces végétaux ne ſont point frais, ils ont alors les inconvéniens des ſubſtances animales. On rejettra donc les légumes vieux & les fruits deſſéchés. Le miel, quoique élaboré par les organes de l'Abeille, peut être mis, ainſi que le ſucre, au rang des végétaux; la confection du premier & le rafinement du ſecond ne les dénaturent point & laiſſent ſubſiſter leurs qualités végétales.

Le lait, & ſur-tout celui des animaux qui vivent d'herbages & de feuilles, eſt une nourriture ſa-

lutaire. Il retient sa disposition à l'acidité, & ne participe presque point à l'alkalescence des matieres animales. Comme il ne péche ordinairement que par le défaut de fluidité, il devient d'un usage admirable si on le mélange avec l'eau pure ; mais le bouillon, ou autre liquide gras de pareille espèce, ne pourroit que le détériorer. Le beurre frais, pourvu qu'on en use modérément, est permis dans le régime Pythagorique : le fromage est d'autant meilleur qu'il est plus frais & plus récent. Les œufs ne sont pas tout-à-fait interdits ; mais on en usera avec modération.

Les liqueurs végétales fermentées, comme le vin, la bierre, l'hydromel, & sur-tout les esprits que l'on en tire, sont entierement opposés à ce régime. Ces boissons augmentent la viscosité de notre sang, & en rallentissent le cours en le dépouillant de sa fluidité. C'est en produisant ces funestes effets,

qu'elles nous communiquent une vigueur paſſagere : par la même faculté elles deſſéchent les ſolides & les fluides, offenſent les nerfs, & troublent les opérations de l'ame.

Le vinaigre acquiert par une ſeconde fermentation des qualités tout-à-fait oppoſées : il prévient ou diſſipe la putridité, l'acrimonie, ou alkaleſcence exceſſive de nos humeurs. Auſſi eſt-il un grand réfrigérant dans les fiévres aigues, & dans les maladies contagieuſes. Les ſucs acides & frais de citrons, limons, oranges & autres fruits de cette eſpèce, ſont encore plus efficaces contre les fiévres malignes & peſtilentielles. Quant aux acides minéraux, ils ont preſque toujours une qualité nuiſible au corps humain.

L'huile végétale acquiert promptement de la rancidité ; c'eſt pourquoi il ne faut en uſer que modérément, & la mêler avec des ſucs

acides. Si on s'abſtient, comme on le doit, des matieres végétales dures, ſalées, trop piquantes & trop nourriſſantes ; ſi l'on rejette encore les oignons, l'ail, toutes les racines bulbeuſes, ainſi que les fruits & les légumes deſſéchés ; les plantes qui peuvent ſuffire tant aux beſoins qu'aux délices des Pythagoriciens, pourront ſe réduire dans le cours d'une année à moins d'une quarantaine, preſque toutes cultivées dans nos jardins & dans nos champs.

Outre que le régime végétal écarte & guérit la goute & les maladies articulaires, ſa vertu s'étend encore ſur toutes celles qui naiſſent de la trop grande force des ſolides, de l'acreté rance, huileuſe & ſaline des humeurs, de leur épaiſſiſſement, de leurs dépôts tenaces & peſans, enfin de l'activité trop puiſſante des forces mouvantes internes.

Tel eſt le précis de l'ouvrage du

Décembre, 1764.

Docteur Cocchi. Les notes du Traducteur nous ont paru assez peu analogues au but de l'Auteur. Au lieu d'étendre l'historique, il eût fallu enrichir le texte de recherches sur la statique, la nature des alimens, & l'économie animale. On n'a pu voir qu'avec peine l'extrême négligence qui a rendu difformes presque toutes les citations; les textes Grecs sur-tout sont méconnoissables, & l'on auroit peine à les défigurer davantage.

ARTICLE CLXI.

TRAITÉ DES FIEFS, par M. Jacquet, Avocat au Parlement de Paris. *A Paris chez Samson Libraire, Quai des Augustins au coin de la rue Gît-le-Cœur.* 1763. 1. *vol. in-12. petit Romain, de 460 pages.*

L'Auteur s'est spécialement attaché à faire connoître le Seigneur de Fief, la nature des immeubles qualifiés fiefs, l'origine de cette sorte de biens, le progrès que les Fiefs ont fait, leur division & les droits utiles & honorifiques attribués aux Propriétaires des Domaines dont ils relevent. En exposant les principes adoptés par la Jurisprudence & ceux que les Feudistes nous ont transmis, il les débarrasse des dissertations épineuses & ordinairement inutiles au plus

grand nombre des Citoyens : ce qui met à portée de ſe les rendre familiers, ſans ſe mettre en peine des raiſons dont on peut faire uſage pour les ſoutenir ou les contredire.

M. Jacquet donne une notion des Fiefs qui a échappé à tous les Feudiſtes : voici par où commence ſon Traité. Les Fiefs, qui compoſent une portion très-conſidérable des immeubles de l'Etat, conſiſtent dans des héritages ou droits réels que les Seigneurs ou leurs Auteurs ont concédés gratuitement ou autrement à leurs Vaſſaux ou aux prédéceſſeurs de ceux-ci, ſous la réſerve de la directe Seigneurie, à la charge de la foi & hommage & autres devoirs annuels ou à mutation : enſorte que ces immeubles ſont Fiefs relativement aux Seigneurs & Domaines à l'égard des Vaſſaux qui les poſſédent. Le Domaine de Sa Majeſté ou de la Couronne n'eſt Fief relativement à qui

que ce soit ; parce que le Roi ne connoît pas de Supérieur, & que son Domaine est indépendant : au contraire le Domaine du Duc, du Prince, du Marquis, du Comte, ou de tout autre particulier relevant immédiatement du Roi, soit à cause du Domaine de la Couronne ou de quelque Duché, Principauté, Comté, &c. y réuni, est le Fief de Sa Majesté. Le Duc, à cause de son Domaine érigé en Duché, est Seigneur de tous les Fiefs mouvans de ce même Domaine ; & le Baron, Vassal du Duc, est Seigneur des Fiefs qui relevent de sa Baronnie. Sa Majesté a même des Fiefs dans le Domaine desquels il n'y a ni Fiefs ni Censives, & par conséquent point de mouvance. Le Propriétaire du Domaine d'un de ces Fiefs, est Vassal du Roi sans être Seigneur de Fief.

Nous apprenons dans ce Traité à distinguer le Vassal du Seigneur, sans qu'il soit besoin d'avoir re-

cours aux mots *Suzerain*, *Fief dominant*, *Fief ſervant*, & à une infinité d'autres dont on a embarraſſé cet objet. Quand on ſera bien perſuadé qu'il faut deux Propriétaires pour qu'un Fief puiſſe exiſter, & qu'on voudra diſtinguer le Domaine qui appartient au Vaſſal, du Fief *quod in fidelitate conſiſtit* dont le Seigneur eſt Propriétaire, c'eſt-à-dire, la propriété utile de la propriété directe, on ſaura en même tems que ſi le Fief eſt ſitué dans la Coutume de Paris, & le Domaine dont il eſt mouvant dans celle de Meaux, les droits d'honneur doivent ſe régler par celle-ci, & les profits par celle-là : au moyen de quoi les deux mots Seigneur & Vaſſal, Fief & Domaine, ſeront ſuffiſans pour donner une vraie notion de la matiere.

La preuve du ſyſtême avancé par M. Jacquet, ſe tire de ce que le Vaſſal peut faire de ſon Domaine ſon Fief, & le Seigneur de ſon Fief ſon Do-

maine : car quand celui-ci réunit le Domaine au Fief par la ſaiſie féodale, il anéantit entierement ſon Fief pendant la durée de la ſaiſie ; à moins que le Vaſſal n'en ait un ou pluſieurs, qui en ce cas ſont faits Fiefs du Seigneur, parce que celui-là n'ayant plus de Domaine, ni par conſéquent de directe Seigneurie, ne peut pas avoir de Fief.

Après avoir prouvé par des raiſons très-plauſibles que les Fiefs ou plutôt les bénéfices, auxquels nous avons ſubſtitué le nom de Fiefs quand ils ont été faits patrimoniaux ſous les premiers regnes de la troiſiéme race de nos Rois, tirent leur origine des Romains ; l'Auteur a raſſemblé tous les principes qui ſervent de réglement pour la perception des droits de francs-Fiefs & amortiſſemens.

Il nous indique dans ſon deuxiéme Chapitre, une infinité de ſortes de Fiefs auxquels ſont attachés

des droits de différente nature Tous ces Fiefs, dit-il, dont les droits sont particuliers presque dans chaque Coutume, donnent lieu à tant de difficultés, & répandent une si grande confusion sur cette matiere, qu'il seroit à souhaiter qu'ils fussent réduits dans tout le Royaume à leur qualité primitive de Fiefs d'honneur; au moyen de quoi tous les Domaines féodeaux seroient déchargés des droits utiles, & les Propriétaires de cette sorte de biens ne seroient assujettis qu'à la foi & hommage. On peut me dire, ajoute-t-il, que le Roi seroit lézé dans cet arrangement, en ce que le Duc qui seroit privé des droits utiles qu'il perçoit à raison de ses Fiefs, seroit aussi déchargé de ceux qu'il paye au fermier du Roi à cause de ses Domaines érigés en Duché: ce changement auroit le même effet jusqu'au Propriétaire du Domaine inféodé sans directe, qui profiteroit en quelque

façon

façon de ce dont le Domaine de Sa Majeſté ſeroit privé.

Pour ne point rebattre les notions élémentaires, nous nous arrêterons aux objets ſur leſquels M. Jacquet a cru devoir entrer en diſcuſſion. On ne ſauroit faire réſulter, dit-il, comme l'a fait Maichin, de cette expreſſion des Coutumes de Parage, *les puinés ont ſemblable Juſtice que celle de l'aîné pendant que le parage dure*, qu'après qu'il eſt failli, les portions des puinés formant autant de Fiefs relevants de celle de l'aîné, ont chacune une Juſtice égale à celle de celui ci. Le Parage produiroit une infinité de Juſtices, & de terres titrées (au mépris des droits du Roi & de l'Arrêt du 31 Janvier 1674) ; ce qui eſt une abſurdité. Il n'eſt pas plus raiſonnable, continue l'Auteur, d'avancer, comme l'a fait Guyot, que les portions des puînés, devenant des Fiefs de celle de l'aîné après la fin du Parage, « &

» perdant les prérogatives de Co-
» ſeigneuries, le titre dignitaire &
» les droits de la dignité ſont à
» l'aîné; que le puîné devenu vaſ-
» ſal de l'aîné, prend pour titre de
» ſa portion, le titre & la juſtice
» de celle qui eſt au-deſſous de
» celle de ſon frere aîné; en ſorte
» que ſi le Fief tombé en parage
» eſt Baronnie, la portion aînée
» aura le titre, les droits & toutes
» les prérogatives de la Baronnie,
» & la portion cadette devenue
» Fief mouvant de l'aîné, devien-
» dra Châtellenie qui eſt le titre
» qui ſuit la Baronnie, & cette
» Châtellenie portera un autre
» nom que la Baronnie reſtée au
» frere aîné. » Ces Juſtices & les terres titrées ne s'érigent pas ſans lettres de Sa Majeſté, qui eſt la ſource de toutes les Seigneuries & de toutes les Juſtices. La diſpoſition de ces Coutumes porte, *le parageau a telle Juſtice, & tient auſſi noblement que ſon Parageur*

pendant la durée du parage, tend à prouver qu'il ne l'a plus quand le parage a cessé : car l'égalité que les Parageaux ont dans la Justice de la terre tenue en parage, qui s'exerce au nom tant du Parageur que des Parageaux, & dont le produit se partage entre eux au *prorata* de la portion que chacun a dans la terre, cesse & s'anéantit par la fin du parage, tems auquel le Parageau, de pair qu'il étoit avec son Parageur, devient inférieur & vassal de celui-ci : alors le Parageau est subordonné à la Justice dont il a été Coseigneur pendant le parage.

D'ailleurs si les portions des Parageaux d'un Duché devenoient des Comtés ou des Marquisats, il arriveroit qu'un Duché enfanteroit six Comtés ou Marquisats, quand le Duc laisseroit sept enfans, &c. En sorte qu'en peu de tems le Roi avec le même nombre de Duchés, auroit, sans y concourir, une augmentation de plusieurs

Comtés & Marquisats, d'un grand nombre de Baronnies & Vicomtés, des Châtellenies à proportion ainsi que des hautes, moyennes & basses Justices ; mais combien ne s'en seroit-il pas formé des uns & des autres depuis plus de huit siecles que le parage n'a pas cessé d'être en usage dans la partie du Royaume où il est encore en vigueur ? Au reste Guyot a mal à propos avancé que la Baronnie enfante des Châtellenies, puisque les Coutumes décident expressément qu'elle ne se départ pas quand l'aîné a de quoi récompenser ses puînés en autres biens de la succession.

J'estime donc, ajoute M. J. qu'à l'extinction du parage, non-seulement les portions des Parageaux n'ont pas le même titre que celle du Parageur devenu Seigneur immédiat à leur égard, ni la même justice ; mais encore qu'elles n'ont pas le dégré subséquent de seigneurie & de justice. Quand le parage

est failli, les Parageaux perdent l'égalité & la portion qu'ils avoient en la justice de la terre, qui demeure pour le tout au Parageur, & il ne leur reste qu'une justice basse ou fonciere, à moins que la portion de la terre à eux échue en partage ne soit titrée de Marquisat, Comté, Vicomté, Baronnie, Chatellenie, haute ou moyenne justice, & n'ait en conséquence la justice annexée aux terres de cette qualité sur les Vassaux censitaires & autres sujets qui en relevent directement ou habitent dans ses enclaves.

Dans le Chapitre V, page 117, M. Jacquet pense que la réunion des deux tiers, & au-delà, des parties du domaine inféodé, qui avoit été dépiécé par le Vassal, rétablit le fief dans un seul corps, sans faire revivre, comme l'ont prétendu quelques Auteurs, les arriere-fiefs éteints; parce que le dépié fait perdre au Vassal la directe seigneurie qu'il avoit sur les domaines qui ont

fait partie de celui qui lui reſte, & que la réunion qui ne fait que remettre le fief dans ſon premier état, *demeure en & ſous ſa premiere foi*, & ne ſauroit faire revivre. Le Vaſſal en réuniſſant les différentes parties de ſon domaine qui avoient été faites ſes fiefs par des ſous-inféodations ou parages, ne peut qu'en faire un ſeul & même fief, dont il portera un ſeul hommage au Seigneur : & comme le Vaſſal a pu empirer le fief par le parage, les partages de droits ſucceſſifs & les aliénations faiſant de ſon domaine ſon fief; il eſt bien juſte qu'il puiſſe l'augmenter, tant par le dépié qui le rétablit preſqu'entierement en pluſieurs corps au lieu d'un, que par les acquiſitions que le Vaſſal fait dans ſa mouvance, en faiſant de ſes fiefs ſon domaine. La réunion & conſolidation des parties du fief, peut d'autant moins faire revivre les fiefs éteints par le dépié, que la réunion de ces mêmes fiefs

en opéreroit la dévolution & l'extinction en faveur du Seigneur sans que celui-ci eût besoin du dépié, parce qu'en ce cas le Vassal feroit de ses fiefs son domaine. Tout ce que peut le Vassal dans ces circonstances, est de faire de son domaine son ou ses fiefs dans les cas permis par la coutume, comme ses Auteurs & lui avoient fait orginairement.

Quand l'arriere-Vassal désavoue le Seigneur supérieur qui a saisi l'arriere-fief ouvert pendant qu'il tenoit son fief en sa main, il jouit pendant le procès, dit notre Auteur Chap. VII, page 153; mais il donne lieu à la commise s'il succombe dans le désaveu, parce que le Seigneur est dans tous les droits du Vassal dont il tient le domaine féodal saisi, & est considéré comme le Seigneur immédiat de l'arriere-fief; il jouit des domaines, des fief & arriere-fief pendant la durée de la saisie, & après la main-levée le Vassal rentre dans son domaine &

profite de l'arriere-fief qui a été réuni : & cela nonobſtant le ſentiment de Dumoulin & celui de Guyot. Les raiſons que donnent ces Auteurs ne ſont pas aſſez fortes, dit-il, pour renverſer la nature des choſes. Comme le Seigneur ne tenoit le domaine de ſon fief qu'à la place du Vaſſal pour en jouir de la même maniere que celui-ci en auroit pu jouir lui-même, il eſt bien évident que n'ayant ſaiſi le domaine de l'arriere fief qu'en qualité de poſſeſſeur de celui du fief auquel l'arriere-fief a été réuni de plein droit par la commiſe, il ne peut pas après la main-levée du fief en démembrer l'arriere-fief : il doit ſe contenter d'en avoir joui pendant la ſaiſie & de l'avoir réuni au fief, c'eſt-à-dire, remis dans ſa mouvance dont il avoit été démembré.

Nous liſons dans le même Chapitre, qu'il n'y a que celui qui a la capacité d'aliéner le domaine tenu

en fief qui puisse former un désaveu, qui, en ce qu'il donne lieu à la commise, c'est-à dire à la perte du même domaine, en emporte l'aliénation; d'où il résulte que le désaveu ne peut être opposé que par le propriétaire du domaine féodal. Celui qui ne possède pas *pro suo*, l'Usufruitier, le Mineur, l'Interdit, le Furieux, les Communautés séculieres & régulieres, les Bénéficiers Titulaires, les Commandeurs de Malthe, &c. ne peuvent pas valablement passer au désaveu, sans les formalités qui les rendroient capables d'aliéner. Il est néanmoins vrai que le grévé de substitution est personne capable pour passer à désaveu, quoiqu'il ne puisse commettre que pendant sa vie la chose substituée qui après son décès retourne libre à l'appellé à la substitution quand elle ne devient pas caduque par le prédécès des appellés. Je n'estime pas, continue l'Auteur, contre le sentiment de Brodeau, de

Dupleſſis, de Pocquet de Livonniere & de Guyot, que le Titulaire d'un bénéfice quelqu'il ſoit puiſſe paſſer au déſaveu; parce que la commiſe à laquelle il pourroit donner ouverture, ne ſeroit que momentanée, au moyen de la mutation de Titulaire, qui arriveroit bientôt après la réſignation, permutation ou autrement (ce qui occaſionneroit même des ſimonies qui ne ſont déja que trop fréquentes) : d'ailleurs le Seigneur à qui on auroit adjugé la commiſe d'un domaine inféodé, ſeul revenu d'un bénéfice, ne pourroit pas ſe diſpenſer de le remettre au Bénéficier ou du moins de lui laiſſer de quoi ſubſiſter : d'où il réſulte qu'il eſt beaucoup plus raiſonnable & plus utile aux Seigneurs & au Roi de ne pas admettre les Bénéficiers-titulaires au déſaveu, dont tous ceux qui n'ont pas la libre diſpoſition de leurs biens ne peuvent pas faire uſage; ce qui eſt cauſe qu'ils ne peuvent

obtenir main-levée des ſaiſies faites ſur eux qu'en ſatisfaiſant les Seigneurs.

Quoiqu'on ait prétendu qu'il n'eſt pas néceſſaire pour être copropriétaire, d'être acquéreur par un titre commun, c'eſt-à-dire, par le même contrat; qu'il ſuffit d'être les premiers qui par leurs acquiſitions ont commencé la ſociété qui fait l'objet de la licitation, & que les Licitans ayent l'un vis-à-vis de l'autre un titre égal qui ait formé cette propriété affranchie des droits ſeigneuriaux par la juriſprudence; parce qu'il doit être égal au Seigneur que les copropriétaires d'une maiſon ayent payé le total des lods & ventes en une fois ou qu'ils les ayent acquités à deux ou pluſieurs repriſes, puiſqu'il a reçu en l'un & l'autre cas les droits entiers, dus à raiſon du prix auquel la maiſon a été vendue par un ou pluſieurs contrats: on peut néanmoins obſerver, dit M. Jacquet, que com-

me celui qui auroit envie d'acheter une maiſon dont le propriétaire auroit déja vendu les ſept huitiemes en différens tems, au lieu de l'acquérir pour le tout, acheteroit le huitiéme reſtant à celui-ci pour l'affranchir des ſept huitiémes des droits ſeigneuriaux, en s'en rendant dans la ſuite adjudicataire par licitation ; celui qui n'a pas été coacquéreur & qui par conſéquent n'a pas payé une partie du total des droits, doit ceux de la portion qu'il acquiert par licitation ; parce que ceux qui acquierent par le même contrat ne peuvent pas avoir en vue de frauder une partie des droits dûs au Seigneur, puiſqu'ils les payent en entier ; au lieu que celui qui achete une partie de la choſe, ſoit du propriétaire, ſoit de celui qui en a acquis une portion, peut avoir en vue d'acquerir enſuite le reſte de la choſe par licitation Ces mots *pariter eamdem rem emerunt*, ſignifient donc bien clairement

ceux qui achetent ensemble; ce qui ne se peut faire que par le même acte. Le copropriétaire qui n'a pas acquis par le premier & même contrat, est acquereur intermédiaire & doit les droits seigneuriaux, a raison de ce qu'il acquiert par licitation.

Il n'en est pas de même des choses propres retirées par retrait lignager, faisant parties d'une terre (dont l'autre portion étoit acquêt en la personne du vendeur) qui a resté dans l'indivision entre l'acquereur & le lignager, parce que le contrat de vente & le retrait ne font qu'un seul & même acte: d'où il résulte que l'acquisition que le lignager fait ensuite des acquêts par licitation ne donne pas lieu aux droits seigneuriaux; d'autant que le retrayant doit être regardé comme copropriétaire à titre commun *ab initio*, & non pas comme copropriétaire intermédiaire, associé avec celui qui a acquis le tout; que

comme le retrait lignager n'opere pas une ſeconde vente & par conſéquent ne donne pas ouverture aux droits ſeigneuriaux (*non eſt nova & ſecunda emptio, ſed eſt tranſlatio emptionis & non cenſetur emere ab extraneo emptore, ſed ab antiquo Vaſſallo*) il faut dire qu'il eſt aſſocié *ab initio* à l'acquereur; qu'il eſt dans le même cas que s'il avoit d'abord acheté du vendeur le propre en commun avec l'acquereur de l'acquêt auquel il eſt ſubrogé par le retrait qui lui a tranſmis l'acquiſition du propre aux mêmes charges, clauſes & conditions; que le contrat du total eſt le même pour lui & pour l'acquereur à qui l'acquêt eſt demeuré; qu'il eſt leur titre commun; qu'enfin le retrait n'a pas rendu le retrayant intermédiaire, parce qu'il n'opere pas une ſeconde vente.

La démiſſion & la donation à cauſe de mort, donnent ouverture au rachat que le Seigneur ne peut

exiger qu'après le décès du démettant & du donateur, attendu que le premier a la liberté de laisser subsister ou d'anéantir sa démission par la révocation, & que l'autre s'est réservé la jouissance des choses données; contre l'avis de Guyot qui veut que la démission donne ouverture au rachat *in instanti* de la mutation.

L'Article 60 de la Coutume de Melun porte : *Si deux conjoints ensemble par mariage ont acquis deux fiefs mouvans de divers Seigneurs, & l'un desdits fiefs est advenu entierement à l'héritier collatéral, celui-ci payera rachat à chacun des deux Seigneurs de la moitié & de chacun desdits fiefs.* Surquoi Champi dit : » C'est parce qu'il y a mutation » pour les portions qui lui re» viennent, & comme nouveau » Vassal doit rachat & non la veu» ve pour sa portion ». Guyot qui veut que l'article & le commentaire soient amphibologiques, ajoute

pour éclaircir l'un & l'autre : « les » deux fiefs dont parle l'article relevent chacun par moitié de deux » différens Seigneurs ».

M. Jacquet prétend que Guyot s'est trompé, en ce que les rédacteurs de cette coutume n'ont attribué la moitié du rachat à chaque Seigneur (parce qu'il y a effectivement eu mutation en la personne de l'héritier collatéral du mari, de la moitié de chaque fief), que pour ne pas priver l'un des Seigneurs du rachat qu'ils auroient attribué en entier à l'autre dans le cas du partage dont il est question ; ce qui est très-juste & très-équitable, & devroit être étendu dans tout le royaume pour éviter les manœuvres que chaque Seigneur a intérêt de mettre en usage pour que le Domaine de son fief échée au parent collatéral du mari, parce que s'il tombe dans le lot de la femme le Seigneur est privé du droit de rachat.

Guyot dit qu'il est étonnant que

l'Article 130 de la Coutume d'Orléans porte : *les rentes foncieres encourent & sont exploitées par les relevoisons à plaisir :* pendant que l'Article 122 de la même Coutume ajoute : *les relevoisons du denier six n'en encourent les rentes foncieres.* Il n'a certainement pas fait attention, dit M. Jacquet, qu'au premier cas les rentes foncieres font partie du revenu de la terre tenue en censive dont les rédacteurs de la Coutume ont attribué une année de jouissance au Seigneur à chaque mutation de propriétaire sans en rien excepter; au lieu qu'au second cas, si les rédacteurs en attribuant au Seigneur six sols sur chaque sol de cens à chaque mutation pour les relevoisons du denier six, avoient sextuplé les rentes foncieres qui égalent souvent le revenu de la terre, ils lui auroient attribué le revenu de six années. M. Jacquet est étonné que l'erreur de M. Guyot ait échappé à M. Pothier, nouveau

Commentateur de cette Coutume.

Nous pourrions encore trouver d'autres articles dignes d'être remarqués dans cet Ouvrage qui nous paroît très-utile ; mais l'Extrait, que nous venons d'en faire, a déja du, par la nature même de l'objet, ne pas être trop goûté du plus grand nombre de nos Lecteurs.

ARTICLE CLXII.

TABLEAU MORAL DU cœur humain ; ou caracteres nouveaux. *A Poitiers chez Jean-Baptiste Braud, Imprimeur Libraire de l'Université & du College*. 1762. 1 *vol in-12. de 350 pages environ. On le trouve à Paris chez Ganeau Libraire, rue S. Severin aux armes de Dombes.*

DEpuis *la Bruyere* & *la Roche-Foucault*, plusieurs Auteurs ont essayé de peindre le cœur humain ; mais tous y ont-ils également réussi ? On connoît le *Théophraste moderne*, le *Diogènes moderne*, ou les *Pensées libres*, *mes Pensées*, *mes Loisirs*, les *Pensées diverses*, &c. Il restoit encore de la matiere pour le *Tableau moral* qui ne l'a point épuisée : mais ce qu'il y a d'embarrassant pour les Ecrivains,

c'eſt qu'en ce point ſur-tout il eſt très-difficile de dire du nouveau ; & qu'à chaque réflexion que préſentent ces ſortes d'Ouvrages, le Lecteur eſt prêt à dire, *je le ſavois.* L'homme ſe connoît aſſez mal ; mais il retrouve ſes défauts dans ſon ſemblable qu'il connoît très-bien, ne fut-ce qu'à ſes propres dépens. La diverſité même des tems & des régions produit la variété des nuances, ſans changer le fonds de couleur qui caractériſe le cœur humain. Que doit donc faire un Auteur qui veut nous inſtruire par ſes réflexions morales, ou plutôt nous rappeller à notre propre expérience ſans nous ennuyer ? *On ne doit point parler, on ne doit écrire que pour l'inſtruction*, dit la Bruyére, *& s'il arrive que l'on plaiſe, il ne faut pas néanmoins s'en repentir.* Comment plaire maintenant, quand on n'a rien de nouveau à dire ? Des penſées fines & délicates, un tour heureux, une touche fa-

cile, des expreſſions propres & énergiques, des traits vifs & frappans, en un mot une nouvelle façon de ſentir & d'exprimer les choſes, rendent à un ſujet déja traité tout le mérite de la nouveauté. Un Lecteur ſenſé demandera encore de la juſteſſe, de la vérité & de l'utilité dans les réflexions : car un Auteur ne doit pas imaginer qu'il n'aura à ſatisfaire que des gens qui le tiendront quitte du bon & du beau, pourvu qu'il leur montre un feu grégeois qui les ſurprenne, ou un éclair qui les éblouiſſe. Mais le *Tableau moral* n'eſt plus à faire; il s'agit d'en rendre compte.

« Les Grands, dit l'Auteur à la » tête de ſon premier Chapitre » dont ils ſont l'objet, les Grands » s'étudient à être doux, humains, » acceſſibles, à ſe rapprocher de » leurs inférieurs, & leur faire ou» blier une diſtance toujours trop » humiliante. » Si le Peintre n'a employé la couleur de la félicita-

tion que pour leur tracer un conseil, ce ne sera pas le seul qu'ils lui devront. Les Grands, continue-t-il, déposeroient la fierté & l'orgueil, s'ils entendoient toujours leurs intérêts. L'envie que l'on a contre les gens en place, envie que leur hauteur dédaigneuse éveille, porte leurs inférieurs à rabaisser leur mérite, & fait dire tous les jours qu'il ne faut que les approcher pour connoître qu'ils sont des hommes très-communs qui en imposent à la faveur de l'éclat qui les environne : (on juge bien que nous ne sommes ici que les roseaux de la Fable, & que nous ne faisons que répéter ce que dit l'Auteur.) Combien de Grands ne savent que représenter, pendant que des subalternes travaillent pour eux & conduisent les affaires ! Ils ressemblent à ces Acteurs de la Scène Grecque, qui, un masque sur le visage, ne faisoient que les gestes, pendant que d'autres déclamoient derriere eux.

Le genre humain ſeroit heureux, ſi ceux qui le gouvernent ſavoient au moins choiſir les dépoſitaires, pour ne pas dire les inſtigateurs de leurs ordres ; mais le poiſon de la flatterie a tant de force pour les aveugler ! « La flatterie eſt un com-
» merce de menſonge, fondé d'un
» côté ſur l'intérêt, & de l'autre ſur
» la vanité. Le flatteur veut s'avan-
» cer & faire fortune. Le Prince
» veut être loué & admiré, parce
» qu'il eſt ſon premier flatteur. »

Releverons nous encore avec l'Auteur, la ſuffiſance de ces Grands qui ſavent tout & ne ſavent rien ; leur opiniâtreté à ſoutenir leurs créatures contre toute Juſtice ; leur hauteur dans la proſpérité, leurs baſſeſſes dans les revers ? Peindrons nous auſſi ce favori de la forune, qui tout-à-coup s'éleve d'un poſte ſubalterne au rang le plus éminent, & qui, ſinge maladroit de ſes protecteurs, devient plus arrogant que ceux dont il a porté la livrée ? Non :

ces vérités dures offensent toujours ceux qui en sont les objets ; & nous ne les trouvons pas plus nouvelles dans le *Tableau moral* que par tout ailleurs.

Dans le second Chapitre, *la fortune* distribue ses dons au hazard, seconde des projets insensés, s'oppose aux vues de la prudence, favorise & délaisse tour à tour. On y voit paroître sur la Scène « d'illustres avanturiers, héros dévoués à » la fortune dont ils deviennent le » jouet après en avoir éprouvé tou» tes les faveurs. Engagés dans une » mer immense & orageuse, après » avoir vogué quelque tems à » pleines voiles, ils essuyent plu» sieurs tempêtes auxquelles ils » échappent, & se brisent enfin » sur un écueil inconnu où ils pé» rissent. »

Le troisiéme Chapitre traite de l'*Esprit*. C'est avoir beaucoup d'esprit, dit l'Auteur, que de savoir beaucoup, & de ne parler que de choses

choſes ordinaires devant les gens qui s'ennuyeroient de notre ſavoir. Celui qui découvre ce qu'il ſait, hors de propos, reſſemble à quelqu'un qui ne ſait pas garder ſon ſecret. Il y a des gens dont le foible eſt de vouloir briller : mais l'eſprit juſte & l'eſprit brillant ne ſe rencontrent pas toujours dans le même ſujet. L'eſprit eſt une choſe dont chacun s'eſt conſtitué Juge, & que perſonne n'a peut-être encore bien défini : on le refuſe, ou on le donne libéralement ſur des apparences & d'après ſon propre goût qui n'eſt pas toujours ſain.

Nous pourrions ajouter ici d'autres traits dont on a copié quelques-uns mot pour mot de *la Bruyére* ſans le citer ; bornons nous à celui-ci. « Il y a des tableaux dont » les ombres & les nuances ſont » *faites* avec tant d'art, que chaque » point de vue où on les regarde, » préſente un objet différent. Les » hommes leur reſſemblent aſſez ;

» on les voit à chaque instant dif-
» férens d'eux-mèmes. Chacun
» d'eux veut aussi être regardé dans
» un certain jour, pour être vu à
» son avantage; & le plus habile
» est celui qui sait le mieux se pla-
» cer; néanmoins il ne conserve
» pas toujours l'ascendant, & souf-
» fre par intervalles des éclipses
» désagréables. On pourroit regar-
» der l'esprit comme un astre dont
» les rayons ne brillent que dans
» une partie de sa circonférence.
» Les sots peuvent tirer de ceci un
» sujet de consolation, qui est de
» penser que chacun joue au moins
» dans quelqu'endroit le rôle qu'ils
» jouent par tout. »

Presque la moitié du Chapitre quatriéme n'a aucun rapport au *Goût* & à la *Critique* qui en forment le titre. Nous y trouvons une réflexion qui n'est pas moins déplacée, qu'exprimée en termes capables d'allarmer la foi de tout Chrétien zélé: « Quand on pour-

» roit, ce qui est absurde, supposer
» l'incertitude des principes, &
» l'indifférence des cultes, on se-
» roit toujours coupable d'attaquer
» les idées reçues chez une Nation,
» qui y attache la sûreté du Ci-
» toyen, & en fait le lien de la So-
» ciété. » Le motif qui dicte ces
raisonnemens est cependant en-
core préférable à la suffisance ridi-
cule & à la vanité criminelle des
prétendus esprits forts.

Dans le cinquième Chapitre,
l'Auteur réfléchit sur la *Modestie*,
que tout le monde loue, & qui
n'est souvent qu'un déguisement
de notre orgueil, ou un raffinement
de l'amour propre qui s'applaudit
d'adoucir aux yeux des autres l'é-
clat de son mérite. La modestie,
dit-il, la modération, la douceur,
si généralement estimées, sont
néanmoins si stériles, qu'on seroit
presque tenté de les prendre pour
des défauts, & de conseiller la pra-
tique des contraires, plutôt que

des vertus qui ne réussissent point : conséquence dangereuse, & qui sera toujours fausse ; quoique l'on voye tous les jours le mérite timide & modeste demeurer ignoré, tandis que l'effronterie s'éleve & réussit.

L'*Affectation* occupe le sixiéme Chapitre du *Tableau moral*. Nous ne la définirions pas comme l'Auteur, une fausse imitation de la nature : ce n'est pas là le modèle qu'envisage celui qui affecte. Au reste nous voyons figurer en cet endroit la Bourgeoise qui veut jouer la femme de qualité ; le petit-Maître qui se contrefait ridiculement, tandis que d'autres épuisent l'art du Tailleur pour couvrir les disgraces de la nature ; & le provincial qui copie maladroitement les airs de Ville.

La *Politesse*, dont il s'agit dans le Chapitre septiéme, est une vraie vertu lorsqu'elle est appuyée sur la décence & l'humanité. Bien des

gens la font dégénérer en fourberie, en bassesse & en flatterie. La politesse réprime nos humeurs, & contraint nos passions. Le monde est un théâtre où les hommes sont tous en spectacle les uns aux autres ; il leur faut un frein pour les contenir, c'est la crainte de la censure, ou le respect humain, que l'on peut nommer politesse des mœurs : si elle ne détruit pas les vices, souvent plus puissante que la loi, elle oblige au moins à les couvrir. Si on levoit le masque on verroit des figures épouvantables.

Après avoir dit dans les trois Chapitres suivans, des choses assez connues sur les *contrarietés* de l'homme dans ses jugemens & sa conduite, sur les *passions* & sur l'imagination, l'Auteur passe aux *Vertus* ; de-là aux *Mœurs*, aux *Préjugés* & à la *Philosophie*. Ces Chapitres, ainsi que la plûpart des autres ne peuvent intéresser que ceux qui

aiment le vrai, sous quelques traits qu'il s'annonce, malheureusement pour l'Auteur, le plus grand nombre des Lecteurs veut que l'on décore la vérité.

Ne trouvant rien non plus qui fixe notre attention, dans les articles qui concernent la *Poësie*, la *Raison*, & les *Femmes*, nous nous arrêtons au *vrai Philosophe* ou *Instruction à Lucilius*, qui tient lieu d'appendice & de conclusion au *Tableau Moral*. « Le Philosophe con-
» noît trop le prix du monde pour
» s'y attacher; mais il y tient comme
» les autres hommes, par des liens
» trop intimes pour s'en séparer en-
» tierement: la nature les réunit tous
» par les devoirs de la société; c'est
» une espèce de crime de violer ses
» droits. Mais renoncer à l'excès des
» occupations frivoles, se prêter
» par délassement aux plaisirs (per-
» mis), se faire un loisir agréable,
» que l'on remplit par l'étude &

» par la réflexion ; ſavoir goûter les
» douceurs de la vie champêtre &
» l'innocence de ſes amuſemens,
» c'eſt ramener l'homme à ſon ori-
» gine, c'eſt remplir ſa deſtination;
» en un mot c'eſt être Philoſophe. »
Haïſſez les vices, mais aimez les hommes & plaignez ceux qui s'égarent ; faites en ſorte de vous ſuffire à vous-même ; cultivez vos amis ; égayez la ſageſſe. Le Miſanthrope croit être vertueux, & n'eſt qu'un eſprit bizarre que l'ennui ſuit par-tout.

Attachez vous de préférence à ce qui concerne votre état ; tâchez d'en atteindre la perfection. Gardez vous de prêter l'oreille à une fauſſe Philoſophie : elle traite tout de préjugés, & oublie de mettre la vanité au nombre des ridicules. Soyez ſoumis au Prince & à la Religion. Evitez de prendre parti avec chaleur dans les opinions ; ſur tout quand la diſcuſſion eſt inutile, té-

méraire, ou dangereuſe. Semblable aux Titans, l'homme ſemble vouloir eſcalader les cieux, ne le ſuivez point dans ſa folle entrepriſe. Les Sciences ont chacune leur chimere : il eſt un point où il faut s'arrêter. On doit être fort attentif dans le choix des livres. Le bel-eſprit eſt la divinité à laquelle on ſacrifie le plus aujourd'hui ; mais un ſens droit & de la juſteſſe ſont préférables à cette fine-fleur qui s'évapore. La corruption des mœurs améne naturellement la dépravation du goût. Le choix des ſociétés n'eſt point indifférent, ni pour les mœurs ni pour la réputation.

» L'homme d'eſprit & ſenſé... » eſt *Socrate* pour le cœur, *Alci-* » *biade* pour les manieres ; les » Cours les plus brillantes, les Vil- » les les plus tumultueuſes n'ap- » portent aucun changement dans » ſa façon de penſer, mais ſeule- » ment dans ſa maniere d'être ; il

» ſait ſe poſſéder par-tout ; en mar-
» chant au bord des précipices, ſon
» guide ne l'abandonne point &
» l'éclaire ſans ceſſe ; il porte dans
» les lieux les plus déſerts une reſ-
» ſource contre l'ennui & l'impa-
» tience ; ſon *Acate* (la raiſon ſou-
» tenue de la Religion) l'accom-
» pagne par-tout, & éloigne de
» lui les chagrins & les inquiétu-
» des ; il voit d'un œil ferme les
» événemens les plus étranges ;
» tranquille ſur l'avenir, ne regret-
» tant rien du paſſé, content du
» préſent, réſigné à la Providence,
» il attend en repos ſa deſtinée. »

Telles ſont les maximes ſenſées que l'Auteur inculque à Lucilius. Nous euſſions deſiré que ſur tous les autres points il eût ſatisfait aux conditions auxquelles le ſuccès du *Tableau Moral* nous ſembloit attaché. Plus de préciſion, un ſtyle plus correct & moins diffus, plus de choix dans les réflexions, au-

roient fait un meilleur Ouvrage. Celui-ci cependant, tel qu'il eſt, a ſon utilité : « comme les hom-
» mes, dit la Bruyére, ne ſe dégoû-
» tent point du vice, il ne faut pas
» auſſi ſe laſſer de le leur repro-
» cher. »

ARTICLE CLXIII.

PRINCIPES *de la Pénitence & de la Conversion, ou Vie des Pénitens ; premiere Partie. Principes de la justice Chrétienne, ou Vie des Justes, seconde Partie.* A Paris, Desaint & Saillant, 1762. *in*-12. 2 vol. seconde Edition :

PRINCIPES *de la perfection Chrétienne & Religieuse, divisés en deux Parties. De la perfection Chrétienne & Religieuse avec des supplémens pour les vierges chrétiennes qui vivent dans le monde.* Paris, Desaint & Saillant, 1762 in-12. troisiéme Edition, second & dernier Extrait.

LOrsque nous annoncions ces trois Volumes *, il paroissoit

* Mémoires de Trévoux au précédent mois d'Octobre, vol. I.

une troiſiéme Edition du dernier, qui, comme nous l'avons dit, a précédé de pluſieurs années les deux autres ; les deux premieres Editions de ce dernier Volume étant épuiſées, il en a fallu une troiſiéme pour ſatisfaire le deſir de ceux qui à l'occaſion des deux premiers veulent avoir le dernier. Nous avons rendu compte du premier Volume ; nous allons dans ce ſeul Extrait faire connoître le ſecond & le troiſiéme.

Voici comment l'Auteur annonce lui-même le ſecond : « après » avoir donné l'idée de la vraie » converſion & de la vraie péni» tence, il eſt naturel de donner » celle de l'état de la Juſtice & de » la vraie piété. La lecture de cet » Ouvrage pourra être utile, & » aux Pécheurs qui ſont dans les » exercices & les épreuves de la pé» nitence, pour y apprendre ce que » c'eſt que l'état de la Juſtice à » quoi ils aſpirent, & aux Péni-

» tens réconciliés & justifiés, » pour s'instruire de ce qu'ils doi- » vent faire pour conserver la gra- » ce de la justification; & à ceux » des Justes qui pensent l'avoir tou- » jours été, pour n'être pas expo- » sés à se méprendre, croyant vi- » vre de la vie des Justes, pen- » dant que leur vie ne seroit peut- » être pas une vie vraiment chré- » tienne en tout point. »

L'Auteur commence par montrer *l'excellence & la beauté de l'état de la Justice.* L'état de grace est l'union de l'ame avec Dieu : union intime formée par la charité de Dieu qui est répandue dans l'ame par le Saint Esprit, comme parle S. Paul, d'où il résulte que l'homme justifié est enfant de Dieu, frere & membre de J. C., temple du Saint Esprit. Ces grandes idées sont ici développées par l'Auteur, qui montre ensuite l'*obligation du Chrétien à la Sainteté*: il fait voir qu'elle est fondée sur la volonté de Dieu &

ſur l'engagement contracté dans le Baptême.

La *Juſtice chrétienne* doit être *entiere*, c'eſt-à-dire, « qu'elle doit » renfermer d'un côté l'exemption » de tout péché mortel, l'obſerva- » tion de tous les grands comman- » demens ; & d'un autre côté, la » vigilance ſur ſoi-même, pour » éviter, autant qu'il eſt poſſible, » le péché véniel, & pour ne pas » négliger les devoirs d'un ordre » inférieur : » elle doit être *véritable*, c'eſt à-dire, fondée ſur la vérité, ſur le vrai ſens de la loi, conforme à l'eſprit & à la fin de la loi. Elle doit être *intérieure*, c'eſt-à-dire, qu'elle doit exclure les péchés du cœur, auſſi bien que les péchés extérieurs ; les péchés de penſée auſſi bien que les péchés d'action. Elle doit être *ſtable* : ce n'eſt pas que la vraie juſtice ſoit inamiſſible ; mais c'eſt « qu'elle n'eſt » pas ſujette à de fréquentes alter- » natives, & qu'un homme vrai-

» ment juſtifié, ne retombe pas » communément dans l'état du pé» ché. » Voilà ce que l'Auteur établit touchant les qualités de la juſtice Chrétienne.

Les *regles de la juſtice Chrétienne*, ſont d'abord toutes les *Loix divines, Evangéliques, Apoſtoliques, Eccléſiaſtiques* : & ces Loix ſont des regles sûres & infaillibles; c'eſt la regle ſouveraine des mœurs. *L'autorité des Supérieurs* eſt-elle regle? Oui, lorſqu'elle eſt conforme à la Loi de Dieu, à ces loix qui ſont la regle ſouveraine des mœurs. La *raiſon humaine* eſt-elle regle? Elle doit toujours être ſubordonnée à cette regle ſouveraine des mœurs. La *conſcience* eſt-elle regle? « Il n'eſt jamais permis d'agir con» tre ſon ſentiment; mais cependant » on ne doit jamais ſuivre une conſ» cience erronée, c'eſt-à-dire, con» traire à la regle ſouveraine des » mœurs : & quand la conſcience » eſt douteuſe, il faut prendre le

» parti le plus conforme à la Loi. »
La *probabilité* eſt-elle regle ? Regle fauſſe. « Nous ne devons jamais » nous décider par rapport aux » mœurs, ſur des probabilités, » mais toujours ſur la vérité. Ce » n'eſt pas le probable, mais le » certain, qui doit nous détermi- » ner ; dès qu'il y a doute réel & » fondé, il faut, ou ne point agir, » ou prendre le parti le plus sûr, » c'eſt-à-dire, le plus conforme à la » loi. » La *Coutume* & la *bonne intention* excuſent-elles ? Non : *l'ignorance* excuſe-t'elle ? L'ignorance du fait excuſe ; mais l'ignorance du droit naturel n'excuſe point. Nous ne faiſons que préſenter une idée générale de ces principes, dont il faut voir le développement dans l'Ouvrage.

Comme la loi de Dieu eſt la regle de la Juſtice, les *devoirs de la Juſtice* ne ſont autre choſe que la pratique de ce que cette loi commande, & la fuite de ce qu'elle dé-

fend. Ceci conduit l'Auteur à donner une explication du *Décalogue*. Nous ne le ſuivrons pas dans ce détail ; nous obſerverons ſeulement qu'en expliquant le premier commandement, il traite avec étendue ce qui concerne les trois vertus Théologales, la *foi*, l'*eſpérance* & la *charité*, & qu'à l'occaſion des Commandemens de Dieu, il parle auſſi des *Commandemens de l'Egliſe*.

De-là il paſſe aux *moyens de conſerver la Juſtice* « ces moyens ſont » de deux ſortes : les uns ſont *intérieurs*, & l'homme les emploie » lui-même ; les autres ſont *extérieurs*, & ils lui ſont adminiſtrés par d'autres hommes. Les » premiers ſont des œuvres de piété qu'il pratique pour ſe ſoutenir dans le bien, telles que ſont » ſur-tout la priere & la vigilance : » les ſeconds ſont les Sacremens » qu'il reçoit de la main de l'Egliſe, » & qui ſont les canaux par leſquels

» Dieu lui communique ses gra-
» ces. »

La *priere* tient le premier rang parmi les moyens qu'employe le Juste pour ne pas perdre la justice. L'Auteur traite donc ici particulierement de la pratique de la priere : & là il place une analyse de l'*Oraison dominicale*, que S. Augustin appelle *la regle des saints desirs*. Il y joint ce qui regarde la méditation, à laquelle il réduit ce qu'on appelle communément *Oraison mentale*.

La néceſſité de la *vigilance* est fondée sur ce que dans l'affaire du salut, nous avons des ennemis qui ont conspiré notre perte, & qui nous attaquent sans cesse ou tout ensemble ou séparément, ou à force ouverte ou par des voies sourdes. « Ces ennemis sont au
» nombre de trois, le *démon*, le
» *monde & nous mêmes*. Le démon
» nous tente ; *c'est*, dit S. Pierre,
» *un lion rugissant qui tourne autour*

» *de nous pour nous dévorer.* Le » monde cherche à nous séduire » par sa figure trompeuse & éblouis- » sante ; nous-même nous prêtons » imprudemment des armes à ces » deux ennemis du déhors, sans » quoi ils ne pourroient pas nous » entamer. Ainsi nous devons être » toujours sur nos gardes pour n'ê- » tre point renversés par le tenta- » teur, séduits par le monde, tra- » his par nous-mêmes. » Ceci amene un détail important sur les *tentations*, sur la *fuite du monde*, & sur l'*emploi du tems*.

De-là l'Auteur passe aux moyens extérieurs du salut, qui sont les Sacremens, les bons Ministres, les sages Directeurs, des amis de bon conseil. Il traite d'abord de ces moyens en général : il s'arrête en particulier sur les *Sacremens*, & spécialement sur le Sacrement de *Pénitence* & sur celui de l'*Eucharistie*. Il finit ce Volume par ce qui concerne le *sacrifice de la Messe* ;

ſur tous ces points il établit d'excellens principes de conduite. Nous nous hâtons de venir au troiſiéme Volume.

L'Auteur y réunit deux parties, dont l'une concerne la *perfection Chrétienne*, & l'autre la *perfection Religieuſe*. « On me demandera » peut-être, dit-il, pourquoi ces » deux Traités ſont réunis dans un » ſeul Volume, les Religieuſes di- » ront que le ſecond Traité leur » ſuffiroit ; & les ſéculiers à leur » tour penſeront qu'ils n'ont pas » beſoin du ſecond, & qu'il n'y a » que le premier qui les regarde : » les uns & les autres en jugeront » autrement par la lecture du Li- » vre. Les Religieuſes verront que » tout ce que contient la ſeconde » partie, qui eſt de la perfection » de leur état, ſuppoſe néceſſaire- » ment les principes expoſés dans » la premiere, qui eſt de la perfec- » tion commune à tous les Chré- » tiens ; & les ſéculiers reconnoî-

» tront en liſant la ſeconde partie,
» ou du moins en parcourant les
» titres, qu'ils ſont intéreſſés à ſa-
» voir pluſieurs choſes dans leſ-
» quelles ils violent eux-mêmes
» les régles de l'Egliſe, ou les font
» violer aux Religieuſes; comme
» ſur l'article des Dots, de la Clô-
» ture, &c. D'ailleurs les Vierges
» Chrétiennes qui vivent hors des
» Cloîtres, au milieu du monde,
» ont beſoin de la plûpart des inſ-
» tructions qui concernent les Re-
» ligieuſes, & ſont obligées aux
» mêmes devoirs juſqu'à un cer-
» tain point. »

Dans le premier Traité, l'Auteur commence par établir l'*obligation* indiſpenſable pour tous les fidéles *de tendre à la perfection* Chrétienne. *Soyez parfaits*, dit J. C., *comme votre Pere céleſte eſt parfait:* » paroles qui s'adreſſent à tous ceux » que J. C. a en vue dans le ſer» mon ſur la montagne, c'eſt-à-di» re, à toute la multitude des Chré-

» tiens, à tous ceux qui prétendent
» être du nombre de ses disciples.

La *perfection* ne consiste pas dans des œuvres singulieres, dans des dons singuliers & éminens, dans les consolations & la gaieté spirituelle, ni même dans la pratique extérieure des conseils, mais dans le regne plus entier de la charité, & la destruction plus parfaite de la cupidité, c'est-à-dire, *dans le combat perpétuel de la concupiscence, & des trois convoitises*, qui, selon Saint Jean: en sont les trois principales branches. *N'aimez point le monde, ni les choses qui sont dans le monde*, dit S. Jean, *si quelqu'un aime le monde, la charité du Pere n'est point en lui; car tout ce qui est dans le monde, est* convoitise de la chair, concupiscence des yeux & orgueil de la vie : *& ces choses ne viennent point du Pere, mais du monde : or le monde passe & ses convoitises passent avec lui ; mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure pour jamais.* « Ces paroles du disciple bien

» aimé renferment en abrégé, dit
» l'Auteur, tout ce que nous avons
» à dire, qui n'en sera que le Com-
» mentaire. Nous marcherons sû-
» rement avec un tel guide. Quel
» plus grand maître pourrions nous
» choisir sur une matiere aussi su-
» blime que celui qui a été le
» Prédicateur perpétuel de la cha-
» rité & de la parfaite charité; l'A-
» pôtre par excellence de la per-
» fection, le maître; le modele &
» le symbole tout à la fois des vrais
» contemplatifs. »

Après ce préliminaire, l'Auteur traite de la *concupiscence* & des *convoitises* en général. « La *concu-* » *piscence* [ou *convoitise*] doit être » entendue de l'amour de tout ce qui » flatte l'homme & ses penchans, de » tout ce qui contente ses passions: » ce sont en un mot toutes les pas- » sions .... La *cupidité*, dit S. Au- » gustin, est le mouvement de » l'ame qui se porte à jouir de soi- » même & de son prochain, & de

» toutes les choses corporelles, » sans rapport à Dieu : la *charité* » au contraire est le mouvement » de l'ame qui se porte à jouir de » Dieu pour lui-même, & à user » de soi-même, de son prochain (& » de toute autre chose) par rapport » à Dieu » : *charitatem voco, motum animi ad fruendum Deo propter ipsum, & se, & proximo propter Deum : cupiditatem verò, motum animi ad fruendum se & proximo & quolibet corpore non propter Deum.* (*de doctr. christ. l. 3. c. 10.*)

La *concupiscence* est *vicieuse* en elle-même : elle est injurieuse à Dieu ; elle dégrade l'homme. Elle est *pernicieuse* dans ses effets ; elle expose l'homme à devenir infidéle & prévaricateur ; elle le rend incapable de la côntemplation de la vérité, & esclave de la vanité. Elle est toujours *un mal* ; mais elle n'est péché que lorsqu'on y consent & qu'on y obéit.

Pourquoi l'Apôtre S. Jean réduit-il

duit-il toutes les différentes *convoitiſes* aux *trois* qu'il nomme ? Pour répondre à cette queſtion, l'Auteur remonte à leur premiere origine, & fait voir comment la *triple concupiſcence* qui ſe trouve en nous, tire ſon origine du péché de nos premiers peres. « Ces paſ-
» ſions qui s'emparent de l'homme
» après ſon péché, ſont de la même
» nature que les tentations qui
» l'ont précédé : ce ſont ces tenta-
» tions mêmes qui lui deviennent
» domeſtiques, habituelles, persé-
» vérantes. Il s'eſt perdu par l'or-
» gueil & l'enflure de ſon cœur :
» le premier fruit & la peine de
» ſon péché, ſera d'être dominé
» par ce même orgueil, *ſuperbia*. Il
» eſt tombé par l'envie déréglée de
» tout ſavoir : il lui reſtera comme
» une ſuite de ſon crime, une cu-
» rioſité ardente & inquiéte, *con-*
» *cupiſcentia oculorum*. Enfin il s'eſt
» donné la mort, en convoitant
» un plaiſir défendu du côté des

» ſens : il demeurera eſclave de la
» volupté ſenſuelle : *concupiſcen-*
» *tia carnis.* Ce ſont comme trois
» traits dont il a été bleſſé & percé
» bien avant : il les emporte avec
» lui enfoncés dans ſes plaies. »
L'Auteur montre enſuite que tous
les péchés ſe rapportent à ces trois
convoitiſes.

Deux preuves fort ſimples établiſſent d'une maniere ſenſible la *néceſſité du combat des trois convoitiſes.* « La premiere eſt que comme
» toutes les différentes ſortes de pé-
» chés ſe rapportent à la triple con-
» cupiſcence, il s'enſuit qu'il n'eſt pas
» poſſible à l'homme de ſe conſer-
» ver pur du péché, qu'en combat-
» tant les trois convoitiſes. La ſecon-
» de eſt que comme toute la loi de
» Dieu ſe rapporte à la deſtruction
» de la triple concupiſcence, il s'en-
» ſuit de même qu'il n'eſt pas poſ-
» ſible d'obſerver parfaitement la
» loi de Dieu, qu'en combattant
» ces mêmes convoitiſes. » L'Au-

teur développe ces deux vérités.

Après avoir établi toute cette importante théorie ſur le combat de la triple concupiſcence, il vient à la pratique, & entreprend de montrer la *methode de combattre ces trois convoitiſes primitives* d'où naiſſent tous les péchés & toutes les miſeres des hommes. Il traite dans un grand détail tout ce qui concerne, 1°. *la convoitiſe de la chair & des ſens*; 2°. *la convoitiſe des yeux*, connue communément ſous le nom de *curioſité*; 3°. la convoitiſe que l'Ecriture appelle *l'orgueil de la vie*.

Il finit cette partie en expoſant les *avantages ſinguliers du combat des trois convoitiſes*. Le premier, c'eſt qu'il renferme en ſoi la pratique de toutes les vertus chrétiennes, ſans en excepter une ſeule. Le ſecond, c'eſt que toutes les récompenſes de la vertu y ſont attachées: premiere récompenſe de la vertu dès ce monde, la paix & la tranquillité de l'ame; ſeconde récom-

penſe, l'onction intérieure de la grace, le goût d'une piété tendre & ſenſible ; troiſiéme récompenſe de l'homme juſte ſur la terre, la douceur & la ſuavité des eſpérances qu'il a pour l'avenir, dans l'aſſurance plus ou moins grande que l'état de la juſtice lui procure raiſonnablement de ſon heureux ſort dans l'éternité.

Dans la ſeconde partie qui concerne la *perfection religieuſe*, l'Auteur commence par montrer que les trois grands vœux de la Religion, ne ſont pas la perfection, mais des moyens de perfection. Il fait voir que toutes les autres obſervances du cloître, ne ſont pas non plus la perfection, mais des moyens d'y parvenir.

Il poſe enſuite pour principe & pour baſe de tout ce qu'il va dire, que la *perfection chrétienne* & la *perfection religieuſe* ne different point quant au fond, mais que celle-ci doit être facilement entée ſur celle-

là : « parce qu'un bon Religieux &
» une bonne Religieuſe ne ſont vé-
» ritablement que de bons Chré-
» tiens plus parfaits que les autres ».
Comme donc la perfection du Chriſtianiſme conſiſte dans la deſtruction ou du moins dans la mortification plus entiere des trois convoitiſes primitives avec toutes leurs branches, c'eſt dans ce même point que réſide la perfection du cloître.
« Quiconque ſera plus humble,
» plus vil à ſes propres yeux, plus
» détaché de ſoi-même, plus mort
» à ſes ſens & à toutes les joies du
» monde, plus dépouillé de toute
» recherche des ſatisfactions terreſ-
» tres, plus rempli de l'amour de
» Dieu & du prochain, eſt dès-lors
» un Religieux plus parfait : & le
» dégré d'éminence qu'il aura ac-
» quis dans la pratique de ces ver-
» tus évangéliques, ſera la meſure
» de celui d'élévation qu'il aura de-
» vant Dieu par-deſſus les ſimples
» fidèles, ou par-deſſus d'autres

» Religieux moins avancés. » Toute la ſuite de ce Traité a donc pour objet de montrer aux perſonnes religieuſes de quelle maniere elles doivent pratiquer toutes les obſervances du cloître, afin qu'elles ſoient en effet une voie qui les mene à cette ſolide perfection en y joignant toutes les pratiques marquées dans la premiere partie par rapport à la perfection chrétienne en général.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans aucun détail ſur cela ; nous obſerverons ſeulement que l'Auteur y traite ſucceſſivement des *trois vœux* de virginité, pauvreté & obéiſſance.

A l'occaſion du vœu de *virginité*, l'Auteur inſiſte particulierement ſur les obligations des Religieuſes que leur inſtitut applique à l'*éducation des jeunes enfans de leur ſexe*, c'eſt un point qui intéreſſe beaucoup de familles;& cette digreſſion pourroit être généralement utile à toute perſonne chargée de cette partie de

l'éducation dans le monde comme dans les cloîtres. Elle eſt ſuivie d'une autre digreſſion contre l'abus de l'*habillement faſtueux & mondain des Poſtulantes* à la priſe d'habit ; c'eſt encore un point utile, non-ſeulement aux Religieuſes, mais aux Poſtulantes & aux perſonnes ſéculieres qui ſe trouvent dans l'occaſion de s'oppoſer ſagement à cet abus.

De même en s'élevant contre tous les abus contraires au vœu de *pauvreté*, l'Auteur traite avec une juſte étendue ce qui concerne les *dots des maiſons Religieuſes*. Il montre que l'exaction de dot eſt une véritable ſimonie condamnée par lee ſaints Peres, par les Conciles, par les Papes, par les Théologiens ; que les Couvents riches n'ont aucun prétexte de s'écarter de la Loi qui condamne cet abus, & que les Couvens même pauvres ſont également obligés à obſerver cette loi. Il examine quelle doit être la con-

duite des Couvens pauvres pour ſe conformer à cette Loi, c'eſt 1°. de recevoir gratuitement pour les places de numéraires, c'eſt-à-dire, autant de ſujets que la maiſon peut en nourrir. 2°. De n'exiger des ſurnuméraires qu'une ſimple penſion viagere, qui n'excéde point les beſoins de la perſonne réduite au ſeul néceſſaire. Après avoir inſtruit les Religieuſes, l'Auteur s'adreſſe enſuite aux ſéculiers, & leur reproche l'avarice qui les porte à *marchander* avec les Couvens, pour donner le moins qu'ils peuvent. Et pour un plus grand éclairciſſement ſur la queſtion des dots, il renvoie à l'*excellent Traité*, intitulé *De la conduite Canonique de l'Egliſe pour la réception des filles dans les Monaſteres*, par M. Hermant, imprimé en 1670, chez Savreux.

A l'occaſion du vœu d'*obéïſſance*, il s'éleve contre l'abus de l'*obéïſſance aveugle*; il fait voir que l'obéïſſance quelque abſolue & en-

tiere qu'elle doive être, ne doit pas être une obéiſſance aveugle juſqu'à ſacrifier les lumieres de la conſcience à la volonté des Supérieurs, ſi les ordres de ceux-ci étoient contraires à la loi de Dieu.

Delà l'Auteur paſſe aux différentes *obſervances de la vie Religieuſe*: mais comme ce qu'il vient de dire avec étendue ſur les trois vœux de Religion, fournit abondamment les principes néceſſaires pour ſe conduire avec lumiere dans toutes les autres obſervances particulieres de la vie Monaſtique : il s'arrête peu ſur chacune; il en diſtingue ſix principales : la *vie réglée* ; les *lectures & prieres*, la *fréquentation des Sacremens*, le *travail*, le *ſilence* & la *clôture*, à laquelle il joint la *ſtabilité*. Il inſiſte particulierement ſur la *clôture*. « La loi de la clôture des » Religieuſes renferme deux points. » le premier eſt la défenſe faite aux » Religieuſes de ſortir pour quel- » que raiſon que ce ſoit hors du

» Monaſtere, ſi ce n'eſt dans des » cas privilégiés & qui ſont très- » rares. Le ſecond eſt l'interdic- » tion faite aux perſonnes du dé- » hors d'entrer dans l'enceinte du » Monaſtere, & aux Religieuſes d'y » admettre qui que ce ſoit, excep- » té les perſonnes dont le miniſ- » tere y eſt indiſpenſablement né- » ceſſaire. » Ce dernier point inté- reſſe particulierement les perſon- nes ſéculieres. « L'abus des entrées » dans les Couvens étant devenu, » dit l'Auteur, exorbitamment » commun, l'intérêt ſpirituel & » des Religieuſes & des Chrétiens » vivans dans le monde, demande » qu'on eſſaye de leur ouvrir les » yeux ſur une obligation de conſ- » cience auſſi grave & auſſi ſérieu- » ſe » ; c'eſt ainſi que l'Auteur juſ- tifie ce qu'il a d'abord avancé, que ſon Traité de la perfection Reli- gieuſe ſera utile aux perſonnes mêmes ſéculieres.

L'Auteur a répandu dans cette

seconde partie, comme il l'avoit promis, quelques *supplémens pour les Vierges Chrétiennes qui vivent dans le monde :* c'est sur les devoirs communs à toutes les personnes qui font profession d'une sainte virginité ; c'est sur l'esprit de pauvreté, sur l'amour de l'obéissance, sur les pratiques de piété communes aux personnes qui vivent dans le cloître ou dans le monde.

Il termine cet Ouvrage par les *éloges que les saints Peres ont donnés à l'état des Vierges Chrétiennes ;* il rapporte sur ce point les paroles de *trois des plus respectables Auteurs Ecclésiastiques, dont la Providence nous a conservés les précieux écrits :* ces trois Auteurs sont Tertullien, S. Cyprien & S. Athanase.

ARTICLE CLXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE PIZE.

DE *nonnullis Plantis quæ pro venenatis habentur*, *&c.* De quelques plantes que l'on met communément au rang des poisons, &c. Par M. Pierre Rossi. *A Pize, chez Giovane.* L'Auteur conclud des expériences qu'il a faites & répétées, que plusieurs Plantes ne doivent pas être rangées, comme elles le sont dans la classe des poisons. Quelques-unes de celles qu'on a regardées comme venimeuses, n'ont produit de mauvais effets

que par les qualités pernicieuſes que leur avoit fait contracter le climat ou le ſol, & quelquefois encore par la diſpoſition des perſonnes qui ont été empoiſonnées.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK.

Muentz Geſchichte, &c. Hiſtoire des Médailles de Dantzick, Ouvrage périodique. *A Dantzick* 1762. L'objet eſt de faire connoître les Médailles qu'a fait frapper la Ville de Dantzick à l'honneur des Rois de Pologne, les piéces de monnoye antiques & modernes de cette Ville, & les Médailles des perſonnages illuſtres. On doit y joindre l'hiſtoire de la Ville de Dantzick, depuis ſa fondation juſqu'au tems qu'elle a paſſé ſous la puiſſance des Rois de Pologne.

De Leipsik.

Von Kriegs schæden der Pachter, &c. Des dommages qu'essuyent les Fermiers dans un tems de guerre, & de l'obligation de les réparer, &c. par M. le Docteur Winckler. *A Leipsik chez Wendler* 1762. L'Auteur examine dans quels cas le Fermier doit supporter les pertes causées par les incursions de troupes armées, & détermine les circonstances où ces dommages doivent tomber sur le Propriétaire. L'utilité de cet Ouvrage ne se borne pas aux seules contrées sujettes à être le théâtre de la guerre, on y trouve encore des décisions très-lumineuses, propres à terminer les démêlés qui ne s'élevent que trop souvent, en d'autres rencontres, entre les Fermiers & les Propriétaires.

HOLLANDE.

De la Haie.

Esprit des Loix de la Tactique & de différentes institutions militaires, ou notes de M. le Maréchal de Saxe, contenant plusieurs nouveaux systêmes sur l'Art de la guerre, commentées par M. de Bonneville. *A la Haye chez Pierre Gosse junior, & à Paris chez Desaint & Saillant* 1762. C'est la collection des projets, des plans & des notes de M. le Maréchal de Saxe : le Rédacteur a introduit dans ces Mémoires l'ordre que cet illustre Général n'avoit pas eu le tems de leur donner. A la fin de l'Ouvtage on trouve un tableau curieux & instructif de la tactique des Tartares & des Chinois. Ce Recueil est orné de cinquante-six planches.

FRANCE.

De Paris.

Traité de l'attaque des Places, par M. le Blond, maître de Mathématiques des enfans de France. *Deuxiéme Edition, à Paris chez Jombert* 1762. Le mérite des Ouvrages de M. le Blond, & l'utilité de celui-ci, en particulier, sont assez connus pour qu'une simple annonce doive suffire.

Synopsis doctrinæ sacræ, seu insigniora & præcipua ex veteri & ex novo Testamento loca, &c. Abrégé de la doctrine sacrée, dans lequel les endroits les plus remarquables de l'ancien & du nouveau Testament qui concernent la foi & la morale Chrétienne, sont tirés mot à mot des Prophétes, de l'Evangile, des Apôtres, & rangés par ordre alphabétique. *A Paris chez Guillin*,

Libraire Quai des Auguſtins 1762. C'eſt un Répertoire commode & utile pour les Prédicateurs & pour tous les Eccléſiaſtiques : ils le doivent à M. Alletz, déja connu par un abrégé de Théologie & par la ſomme des Conciles.

Dictionnaire portatif d'Hiſtoire naturelle contenant l'hiſtoire, la deſcription & les principales proprietés des animaux, des végétaux & des minéraux, avec un diſcours Philoſophique ſur la méthode de conduire ſon eſprit dans l'étude de l'hiſtoire naturelle : Ouvrage utile aux Naturaliſtes, aux Phyſiciens, aux Pharmaciens & à toute perſonne qui paſſe ſa vie à la campagne, *in-8°. 2 vol. Paris* 1763. *chez Jean-Baptiſte Bauche, Quai des Auguſtins à S. Jean dans le déſert, & à ſainte Genevieve.*

Nouveaux principes de la langue

Allemande, pour l'uſage de l'Ecole Royale Militaire, par M. Juncker, Docteur en Philoſophie, Profeſſeur de la langue Allemande à l'Ecole Royale Militaire, membre ordinaire de l'Académie Royale Allemande de Gottingen, nouvelle Edition 2 vol. in-12 1762. A Paris chez Mulier fils Libraire, Quai des Auguſtins.

Mélanges de Phyſique & de Morale, contenant l'extrait de l'homme Phyſique & Moral; des réflexions ſur le bonheur; un diſcours ſur la nature & les fondemens du pouvoir politique; & un Mémoire ſur le principe Phyſique de la Régénération des Eſtres, &c. nouvelle Edition, augmentée en pluſieurs endroits d'éclairciſſemens & de preuves: & de ſix Dialogues ſur les cauſes & les effets de l'état de ſécurité néceſſaire au bonheur. *A Paris chez H. L. Guerin, & L. F. de la Tour, rue S. Jacques à ſaint*

Thomas d'Acquin. Volume in-12. de 418 pages sans la préface de l'Editeur qui en contient 24.

Principes d'incertitude ou essai sur la Logique avec cette épigraphe, *Difficile est propriè communia dicere* Horat. Art. Poët. vol. in-12. Paris 1762, chez Desaint Junior, Quai des Augustins à la bonne Foi.

Etrennes Meritimes pour l'année 1763, contenant des idées générales de la Marine & des Vaisseaux, l'explication de quelques termes de Marine, la liste des Vaisseaux offerts au Roi, & l'état des Officiers de la Marine à la fin de 1762. *A Paris chez Nyon, Quai des Augustins à l'Occasion.* Six Planches y représentent différentes figures de Vaisseaux.

Etrennes aux Dames, avec le Calendrier de l'année 1763; divi-

ſées en deux parties, dont la premiere donne la notice des femmes illuſtres dans les Belles-Lettres; la ſeconde fait connoître leurs Ouvrages. *A Paris chez Muſier fils, Quai des Auguſtins, au coin de la rue pavée à S. Etienne* 1763.

On trouve chez Samſon Libraire, Quai des Auguſtins à Paris, des exemplaires des Ouvrages ſuivans.

Œuvres de controverſe de Nicole, contenant les préjugés légitimes contre les Calviniſtes; les prétendus réformés convaincus de ſchiſme; & l'unité de l'Egliſe 6 vol. *in*-18. 9 liv. relié.

L'Eſprit des ordonnances de Louis XIV, par M. Sallé 2 vol. *in*-4°. 20 liv. reliés.

Eſſai politique ſur le Commerce, (par M. Melon) in-12. 2 liv. 10 ſ. relié.

Bibliothéque des jeunes Négocians, ou l'Arithmétique à leur uſage

par M. Larue. 2 vol. in-4°. 18 l. relié.

Dictionnaire Militaire portatif, contenant tous les termes propres à la guerre, 3 vol. in-8°. 15 l. rel.

Abrégé de l'histoire des plantes Usuelles, par M. Chomel. 3 vol. in-12, 6 liv. relié.

Les études convenables aux Demoiselles, contenant la Grammaire, la Poësie, la Réthorique, &c. 2 vol. in-12. 5 liv. relié.

Abrégé du Dictionnaire Universel fr. lat. vulgairement appellé de Trévoux, 3 vol. *in*-4°. 36 livres relié.

Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau, de l'Edition de M. Seguy. 4 vol. in-12. 10 liv. relié.

Lettres d'une Peruvienne, traduites du François en Italien, par M. Deodati. 2 vol. in-12. 5 l. relié.

Abregé Chronologique de l'histoire de France, *sous* Louis XIII & Louis XIV, (par Limiers) pour servir de suite à celui de Fran-

çois Mezeray. 2 vol. in-12. 4 liv. relié.

Avis *pour le* Journal Historique *sur les matieres du tems, contenant quelques Ouvrages de Littérature & autres Remarques curieuses, connu sous le nom de* Journal de Verdun.

L'Auteur avertit que sans changer le plan de ce Journal, qui continue de paroître sous la même forme depuis 1704, il donnera 14 Volumes par an, à commencer l'année prochaine 1763 : ainsi l'on distribuera deux volumes en Juin & deux en Décembre, le premier & le 15 de ces mois. Les deux nouveaux Volumes seront spécialement consacrés à la Jurisprudence, & renfermeront, autant qu'il sera possible, les Edits, Déclarations, Arrêts, Sentences & Réglemens, qui auront paru pendant les six mois précédens. Les pièces que l'on voudra faire insérer dans le Journal, seront toujours adressées au

ſieur Ganeau Libraire, rue S. Severin aux armes de Dombes.

Les perſonnes qui demeurent à Paris & qui déſireront avoir le Journal, ſont priés d'envoyer dans le courant de Décembre de chaque année, chez le même Libraire, leurs noms & leurs adreſſes, avec la ſomme de 8 livres 8 ſols pour le prix d'une année, & on leur fera parvenir exactement le premier de chaque mois ce Journal franc de port.

Ceux qui demeurent en Province, auront la bonté d'envoyer leur addreſſe avec la même ſomme de 8 liv. 8 ſ. franche de port, pour chaque année, & on leur enverra le Journal par les voitures qu'ils jugeront à propos, ou par la poſte dont le prix eſt fixé à ſix ſols pour chaque Journal, qu'ils payeront en le recevant ; ce qui fera pour le port la ſomme de 4 liv. 4 ſols par année.

On doit à M. Dreux du Radier, *Décembre*, 1762.

Avocat au Parlement, connu dans la République des Lettres, la table générale, alphabétique & raiſonnée de ce Journal, qui a paru en neuf Volumes *in*-8°. Pluſieurs perſonnes ſe ſont plaint que le terme de la ſouſcription pour cette Table avoit été trop court : le Libraire, pour en faciliter l'acquiſition, veut bien la donner à 30 liv. brochée, pendant le cours de 1763 ; mais après ce tems, on ne pourra l'avoir à moins de 45 l. prix fixé pour ceux qui n'ont point ſouſcrit.

ARTICLE

ARTICLE CLXV.

CATALOGUE

DES OUVRAGES dont il eſt fait mention dans les XVI Volumes de ces Mémoires pour l'année M. DCC. LXII.

*On déſigne par cette marque * les Livres qui ſont annoncés dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

Religion, Écriture-Sainte, Saints Peres, Conciles, Théologie, Controverse, Liturgie.

Tables Sacrées ou Nouvelle Méthode pour lire avec fruit toute l'Ecriture-ſainte dans le courant d'une année, en y employant un quart d'heure par jour. Jan-

vier, I. Vol. 160
* Lettres & Opuſcules du Cardinal Baronius. Janvier, I. Vol. 166
* Le cinquiéme Volume de la grande Collection des Conciles, publiée à Veniſe. Janvier, I. Vol. 170
* Actes du Synode de Diamper, tenu au Royaume de Cochin. Janvier, I. Vol. 1720
* *Pii II. Pontif. Max. olim Æneæ Silvii orationes Politicæ & Eccleſiaſticæ*, &c. Receuil des Diſcours du Pape Pie II. Janvier, I. Vol. 172
Diſſertation Latine de M. *Weichmann*, ſur le célebre paſſage de Job · *Scio quod Redemptor meus vivit.* Janvier, I. Vol. 174
Apologie du Célibat Chrétien. Février, 510
Bibliotheque portative des Peres de l'Egliſe, Tomes VI. & VII. Février, 521
* Les VIII. & IX. Tomes du même Ouvrage. Juillet, II. Vol. 1902

La foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, & l'incrédulité convaincue d'être en contradiction avec la raison dans ses raisonnemens contre la révélation, avec une analyse de la foi. Mars 717. Avril, II. Vol. 1119
* Nouvelle Edition de Lactance, par le P. *Edouard de S. Xavier*, Carme Déchaussé. Mars, 738
* Instruction Pastorale du Cardinal *Louis Valenti*, Evêque de Rimini, sur l'obligation de faire recevoir de bonne heure les Sacremens aux Malades. Mars, 745
* Lettres curieuses, utiles & théologiques sur la Béatification des Serviteurs de Dieu. Mars, 758
La régle de Foi vengée des calomnies des Protestans, spécialement de celles de M. Boullier. Avril, I. Vol. 791. Juin, 1427
Observations sur la Notice que donne de cet Ouvrage l'Auteur de la Bibliotheque des Sciences

& des Arts. Juillet, I. Vol. 1582

De ſtatu collationis Hebraicorum Codicum Manuſcriptorum veteris teſtamenti, &c. Etat de la confrontation des Manuſcrits Hébraïques de l'ancien Teſtament, par M. *Benjamin Kennicot.* Avril, I. Vol. 864

Tome cinquiéme du Dictionnaire univerſel, dogmatique, canonique, hiſtorique & chronologique des Sciences Eccléſiaſtiques, &c. Par le P. Richard & autres Religieux Dominiquains. Avril, II. Vol. 1050. Mai, 1294

* Le ſixiéme Tome de la grande collection des Conciles, par le P. *Manſi.* Mai, 1313

* *Critice apologetica veterum Eccleſiæ Patrum*, &c. Défenſe des anciens Peres de l'Egliſe contre les Hérétiques (Daillé, le Clerc, &c.) ornée de diſſertations, par le Pere *Pierre Thomas de Sainte-Barbe*, Carme. Mai, 1314

* La Sainte Bible, ou le Vieux &

Nouveau Teſtament, avec un Commentaire littéral, compoſé de Notes choiſies, & tirées de divers Auteurs Anglois, par M. *de Chais.* Mai, 1326
* *Tractatus de Myſterio Verbi incarnati, autore* M. Jacobo Robbe: Traité de l'Incarnation. Mai, 1341
Avis à Meſſieurs les Religionaires de France, &c. Juillet, I. Vol. 1590
* L'Erreur confondue : Poëme en ſix Chants. Juillet, I. Vol. 1718
* Lettres curieuſes, utiles & théologiques ſur la Béatification des Serviteurs de Dieu & la Canoniſation des Béatifiés, ou Abrégé du grand Ouvrage de BENOIT XIV. ſur la même matiere; par le R. P. *Joſeph d'Audierre*, Provincial des Capucins de la Province de Bretagne. Août, 2087
* Nouvelle verſion des Pſeaumes, faite ſur le texte Hébreu avec des argumens & des Notes qui en

développent le double ſens littéral & le ſens moral, par les Auteurs *des Principes diſcutés.* Août, 2098

Le même avec l'Analyſe de la nouvelle Traduction des Pſeaumes de David faite ſur l'Hébreu, juſtifiée par des Remarques ſur le génie de la langue, par M. *de Laugeois.* Décembre. 2881

* *Diſſertazione in diffeſa della Doctrina del Angelico Dottore ſan Thomaſo*, &c. Diſſertation pour ſervir de défenſe à la Doctrine du Docteur Angélique S. Thomas, touchant l'union de l'ame humaine avec le corps, par le Pere *Dominique Pini.* Octobre, I. Vol. 1470

* Obſervations ſur les ſavans Incrédules & ſur quelques-uns de leurs Ecrits, par *Jacques-François de Luc.* Octobre, I. Vol. 2476

Isaïe vengé, double ſens des Saintes Ecritures établi & juſtifié,

rappel futur des Juifs réduit à ses justes idées. Octobre, II. Vol. 2571
* *Synopsis doctrinæ sacræ, &c.* Abrégé de la doctrine Sacrée, &c. Décembre 3012

§ II.

Histoire Prophane, Generale et Particuliere, Chronologie, Geographie, Relations, Voyages.

* Traduction Italienne de Salluste, par le Docteur *Jean-Baptiste Bianchi* de Sienne, avec le Latin vis-à-vis, &c. Janvier, I. Vol. 171
* La Géographie des Dames ou l'Almanach Géographique, Histrique, &c. Janvier, II. Vol. 376
* L'Atlas Géographique & l'Atlas Militaire de M. *Rizzi Zannoni.* Février, 569
* Plan de Dijon. Février, 570

Histoire de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XV. commencée par M. l'Abbé *Velli*, continuée par M. *de Villaret*, Tom. X. Mars, 582. Avril, I, Vol. 875

* Journal de ce qui s'est passé en Lorraine à l'arrivée & pendant le séjour de Mesdames de France, *Adélaïde & Victoire*. Mars, 752

* Almanach de la Ville de Lyon & & des Provinces du Lyonnois, Forest & Beaujolois pour l'année 1762. Mars, 756

* Cours de Géographie Elémentaire, Mars, 759

* Seconde partie de l'Atlas méthodique & Elémentaire de M. *Buy de Mornas*. Mars, 761

Le Spectacle de l'Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II. Par M. *Philippe*. Avril, I. Vol. 929

Histoire de Christine, Reine de

Suede, par M. *Lacombe.* Avril, II. Vol. 1086
Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire générale d'Italie, depuis la chûte de l'Empire Romain, c'eſt-à-dire, depuis l'an 476 de l'Ere chrétienne juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, par M. *de Saint-Marc.* Avril, II. Vol. 1108
Vie de Philippe Strozzi, premier Commerçant de Florence & de toute l'Italie, ſous les regnes de Charles Quint & de François I. &c. traduite du Toſcan, de *Laurent* ſon frere, par M. *Requier.* Mai, 1227. * Juin, 1525
Hiſtoire du ſiècle d'Alexandre, avec quelques Réflexions ſur ceux qui l'ont précédé, par M. *Linguet.* Mai, 1237
* *Memorie per la vita del ſig. Marqueſe Giovanni Poleni*, &c. Mémoires pour la vie, les études, le caractere de M. le Marquis Poleni. Mai, 1315
* Les Vies des Femmes Illuſtres de

la France. Juin, 1522
* Carte Géohydrographique du Golphe du Mexique & de ses Isles. Juin, 1526
* Plans Topohydrographiques du Détroit & de la Baye de Gibraltar. Juin, 1527
* Plan du Promontoire de la Ville & du Port de Gibraltar. Juin, 1527
Vie de Gianoti Manetti, Sénateur de Florence, &c. Juillet, I. Vol. 1625
Lettre adressée aux Auteurs de ces Mémoires sur cette Vie de Manetti, traduite & publiée par M. *Requier*. Juillet, II. Vol. 1822
* Atlas maritime de France, &c. par M. *Bonne* de la Société Littéraire-Militaire. Juillet, I. Vol. 1713
* Petit Atlas Topographique des environs de *Paris*. Juillet, II. Vol. 1896
* Atlas méthodique & élémentaire de Géographie & d'Histoire,

par M. *Buy de Mornas*. Juillet, II. Vol. 1905. Octobre, II. Vol. 2670

L'Egypte ancienne ou Mémoires historiques & critiques sur les objets les plus intéressans du grand Empire des Egyptiens, par M. d'*Origny*. Août, 2054. Septembre 2188. Octobre II. Vol. 2497

* Abrégé Chronologique de l'Histoire du Nord ou des Etats de Dannemark, de Russie, de Suède, de Pologne, de Prusse, de Courlande, &c. par M. *Lacombe*, Août, 2093

* Carte du Portugal, Août, 2103

* Dissertation adressée aux Académies savantes de l'Europe sur une Nation de Celtes nommés *Brigantes* ou *Brigants*, Fondateurs de plusieurs Villes de leur nom, duquel & de leur race il se trouve encore des hommes en Bretagne. Octobre, I. Vol. 2474

* Histoire Universelle depuis le

commencement du monde jusqu'à présent, traduite de l'Anglois d'une Société de gens de Lettres, Tome XIX. Octobre, I. Vol. 2479

* Histoire de l'Impératrice Irene. Octobre, II. Vol. 2663

* Plan de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & les environs de Paris très-détaillés. Octobre II. Vol. 2674

* Atlas Moderne ou collection de Cartes sur toutes les parties du Globe terrestre, par divers Auteurs, &c, Octob. II. Vol. 2680

§. III.

ANTIQUITÉS, MÉDAILLES, INSCRIPTIONS, ESTAMPES, DESCRIPTIONS DE MONUMENS.

Le Pitture antiche d'Hercolano, &c. Les Peintures antiques d'Herculanum, gravées avec l'explication des sujets, Janvier I.

Vol. 119. Janvier, II. Vol. 223. Février, 389

* Deſcription de l'appareil funèbre, dreſſé dans l'Egliſe de ſaint Laurent de Florence pour l'Archiduc Charles d'Autriche. Janvier, I. Vol. 169

* Repréſentation en optique des plus beaux points de vues pris dans notre France & en Italie, des travaux faits pour le Canal de Languedoc, des Antiquités de Niſmes, &c. par le ſieur *Girard*, Janvier, I. Vol. 182

Diſſertation de M. *Joſeph Bartoli* ſur l'antre d'Eleuſis, repréſenté ſur un bas relief Grec antique, du Cabinet *Nani*. Janvier, II. Vol. 266

* Vue du Mont Veſuve tel qu'il étoit en 1757, peinte par M. de la Croix, & une Marine peinte par le même, gravées l'une & l'autre par le ſieur *le Mire*. Février, 564

* Portrait de M. le Comte de Lou-

DON, gravé par le ſieur *le Mire.* Février, 567
* Divers Sujets exécutés en Porcelaine de la Manufacture Royale de France, composés par M. *Boucher*, deſſinés par M. *Falconet*, fils, & gravés par M. *Tardieu.* Février, 568
Recueil de Médailles de Rois, qui n'ont point encore été publiées, ou qui ſont peu connues. Mars, 690. Avril, I. Vol. 937. Avril, II, Vol. 983
Diſſertation ſur l'Ecriture hiéroglyphique. Mars., 702
* Recueil en gravure des peintures à freſque de quelques grands Peintres Vénitiens. Mars, 743
* Recueil de Gravures repréſentant les ruines du Palais de Dioclétien, à Spalatro en Dalmatie. Mars, 748
* Eſtampes des illuſtres Florentins. Mai, 1313
* Portrait de J. B. *Oudry*, célébre Peintre, gravé d'après le tableau

original de *Largilieres* & diſpoſé pour être mis à la tête de la magnifique édition des Fables de la la Fontaine *in-folio*, par M. *de Montenault*, qui n'a épargné ni ſoins, ni travaux, ni dépenſes pour en faire un Chef de Deſſeins, de Gravure & d'Impreſſion. Octobre, I. Vol. 2488

Recueil des Fondations & Etabliſſemens faits par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, qui comprend la conſtruction d'une nouvelle Place, au milieu de laquelle eſt érigée la Statue de Louis XV, & les Bâtimens que Sa Majeſté Polonoiſe a fait élever dans la Ville de Nancy pour ſon embelliſſement, &c. Octobre, II. Vol. 2679

* Vue Perſpective de la Bibliothéque de Sainte Genevieve de Paris. Octobre, II. Vol. 2682

* Tome V. du Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques, Romaines & Gauloiſes,

par M. le Comte de Cailus. Novembre, 2866
Deſcription d'une Chapelle nouvellement érigée dans l'Egliſe Paroiſſiale de Sainte Margueritte de Paris, & conſacrée aux Prieres & aux Sacrifices pour les Fidèles défunts. Novembre, 2866
* Hiſtoire des Médailles de Dantzich, Décembre 3009

§. IV.

Histoire Ecclésiastique.

Acta ſincera Sanctæ Luciæ, Virginis & Martyris. Actes de Sainte Lucie. Janvier, II. Vol. 173
* La Vie du B. Grégoire Barbadigo, Cardinal, Evêque de Padoue. Mars, 739
* La Vie de Jérôme Savonarole, Religieux Dominicain. Mars, 742
Notizie ſtoriche delle Chieſe di Verona, &c. Notices hiſtoriques des Egliſes de Verone, par M.

Jean-Baptiste Biancolini. Mars, 746

* Le XX^e Tome de l'Histoire Ecclésiastique du Cardinal Orsi. Mars, 1308

* *De Ecclesia & Episcopis Anconatibus Commentarius*, &c. De l'Eglise & des Evêques d'Ancône, pour servir de correction, de suite & de supplément à Ughelli. Mai, 1309

* Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, par M. Charvet. Mai, 1331

* *Memorie de la vita di Monsignor Giovanni Caramuele di Lobkowik*, La vie de Jean Caramuel de Lobkowitz, Evèque de Vigere, par M. *Tadisi.* Juin, 1511

Mémoire pour servir à l'Histoire des Egaremens de l'Esprit humain par rapport à la Religion Chrétienne, ou Dictionnaire des Héréſies, des Erreurs & des Schismes, précédé d'un Discours dans lequel on recherche quelle

a été la Religion primitive des hommes, les changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme, &c: par M. Pluquet. Octobre, II. Vol. 2518. Novembre, 2829

§. V.

MORALE, CHRÉTIENNE; PHILOSOPHIQUE; SERMONS, DISCOURS DE PIÉTÉ, LIVRES DE DÉVOTION.

Lucius-Annæus Seneca, de brevitate vitæ, Traité de Séneque sur la brieveté de la vie, la Providence, & l'étude des sept Arts, avec des Lettres choisies. Janvier, I. Vol. 24

Sermons & Panégyriques, par M. l'Abbé *de Ciceri*. Janvier, I. Vol. 92

* Sermons de Dom *Regnier*, Bénédictin de la Congrégation des Exempts. Mars, 761

* Le livre des Elus ou Jeſus-Chriſt crucifié. Mars, 762
* Exercices chrétiens des Gens de guerre. Mars, 764
* Manuel des Chiourmes qui ſont ſur les galeres du Roi, très-propres auſſi à tous les priſonniers. Mars, 764
* Exercices du Chrétien, contenant les préſervatifs les plus forts contre le péché. Mars, 765
* Conſidérations Chrétiennes pour chaque jour du mois, très-propres auſſi pour des retraites. Mars, 765
La République de Platon ou Dialogue ſur la juſtice, diviſé en dix Livres. Avril, I. Vol. 773. 892. Avril, II. Vol. 965
Devoirs Eccléſiaſtiques : Retraite pour les Prêtres, &c. Par M. *Sevoi.* Avril, I. Vol. 950
* Eſſay ſur l'Homme, nouvellement traduit de l'Anglois, avec des Notes critiques & un Diſcours ſur la Philoſophie Angloi-

ſe. Mai, 1329
* Sermons choiſis. Mai, 1330
* Cantiques ſpirituels à l'uſage des Miſſions Royales du Diocèſe d'Alais. Mai, 1332
* Le ſecond Volume de la Retraite Eccléſiaſtique, publiée par M. *Sevoi*. Mai, 1340
De la Gayeté par M. *le Marquis de Carraccioli*. Juin, 1411
* Sermons nouveaux ſur les Vérités les plus intéreſſantes de la Religion. Juin, 1525
Les Pſeaumes & les principaux Cantiques, mis en vers par nos meilleurs Poëtes, recueillis par *E. J. Monchablon*. Juillet, I. Vol. 164
* Principes de Morale déduits de de l'entendement humain, par M. *Formey*. Juillet, II. Vol. 1885
* Le Livre du Chrétien, dans lequel ſe trouve tout ce que le Chrétien doit ſavoir & pratiquer par rapport à la Religion. Ouvrage poſthume de M. *Trica-*

let. Juillet, II. Vol. 1903
Dictionnaire Philoſophique ou Introduction à la connoiſſance de l'homme, &c. Août, 2093
Principes de la Pénitence & de la Converſion, ou Vie des Pénitens, premiere Partie. Principes de la Juſtice chrétienne ou Vie des Juſtes; ſeconde Partie, &c. Oct. I. Vol. 2352, Déc. 2983
Réflexions ſur la néceſſité, les & les avantages de la Diſcrétion, par l'Auteur de la Journée ſainte. Octobre, II. Vol. 2662
* L'Eſprit & la pratique de la dévotion au Sacré Cœur de Jeſus. Octobre, II. Vol. 2675
Journée Chrétienne où l'on trouvera des regles pour vivre ſaintement dans tous les états & dans toutes les conditions, par feu *Pacori*. Octobre, II. Vol. 2680
* Tableau Moral du cœur humain ou Caracteres nouveaux. Novembre, 2859
Le même. Décembre, 2967

§. VI.

DROIT POLITIQUE, FINANCES, COMMERCE.

Œuvres de M. le CHANCELIER D'AGUESSEAU, Tom. I. Janvier I. Vol. 43
Tome II. Avril I. Vol. 919
Tome III. Octobre II. Vol. 2542
* Traité de la nature des Fiefs, par le Comte *George de Polcenigo.* Janvier I. Vol. 171
* Dictionnaire de Droit Canonique & de Pratique bénéficiale, conféré avec la Jurisprudence de France, &c. par M. *Durand de Maillane.* Janvier I. Vol. 177
* Nouveau Code des Tailles, &c. Janvier II. Vol. 367
* Code des Terriers. Janvier II. Vol. 370
* Dictionnaire raisonné des Domaines & droits Domaniaux, &c. Février 562

Annonce du ſecond & troiſiéme Tomes de Cujas, Edition de Veniſe. Mars, 745
Les vues d'un Patriote. Mars, 760
Recueil important ſur la queſtion de ſavoir ſi un Juif marié dans la Religion, peut ſe remarier après ſon Baptême lorſque ſa femme Juive refuſe de le ſuivre & d'habiter avec lui. Mars, 762
.a ſcience du Gouvernement, contenant le Droit naturel qui traite de l'exiſtence & de la connoiſſance de la vérité, de l'amour de Dieu, de l'amour de ſoi même, de l'amour du prochain, de l'ordre & de la ſubordination des devoirs, par M. de Réal, Tom. III. Avril I. Vol. 908
Projet auſſi utile aux Sciences & aux Lettres, qu'avantageux à l'Etat, par *Sadoc Zorobabel*, Juif nouvellement converti, Mai, 1179
Manuel des Chaſſes, & Maximes

fur la faifie féodale & cenfuelle, &c. Mai, 1189

Bibliotheca Juris Canonici, &c. Bibliothéque du Droit Canonique, par M. *Jof. Ant. Riegger.* Mai, 1271

Sur le Commerce du Nord, brochure, par M. d'*Epremefnil*, Mai. 1281

* *Compendium Politicum*, &c. Differtation fur les divers Gouvernemens de la Pologne, &c. Mai. 1320

* Réflexions fur la liberté, par M. *Reinhard*, Mai, 1325

* Education d'un jeune Prince deftiné à regner, par M. *Pons*, Mai. 1331

* Supplémens, Additions & Corrections au Traité des Criées & decrets de l'Edition de 1746, par M. *Jean-Alexis* Thibaud, Mai. 1331

* L'Ordonnance de la Marine commentée, par M. *Valin*, Juin. 1524

Doutes fur les deux premiers Volumes

mes des Essais de Jurisprudence de M. H. D. L. M. Juillet I. Vol. 1690
* *Del Governo civile de Glì antichi Toscani*, &c. Du Gouvernement des anciens Toscans, par M. *Lampredi*, Juillet II. Vol. 1881.
* Traduction en Allemand du nouveau système de Diplomatique des RR. PP. Bénédictins François de la Congrégation de S. Maur. Juillet II. Vol. 1884
* Manuel Historique, Géographique & Politique des Négotians, ou Encyclopédie portative de la Théorie, & de la Pratique du Commerce, Juillet II. Vol. 1896
* L'Instruction criminelle, par M. *Muyart de Vouglans*, Juillet II. Vol. 1912
Traité du Contrat de Vente selon les Regles tant du for de la conscience que du for extérieur, avec un Traité des Retraits auxquels le Contrat de Vente donne lieu,

par M. *Pothier*, Octobre I. Vol. 2367
* Le cinquiéme Volume du nouveau Traité de la Diplomatique, par les PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Octobre, I. Vol. 2490
* Nouveau plan du Gouvernement par M. *l'Abbé de saint Pierre*. Octobre, II. Vol. 2664
* La différence du Patriotisme Nationnal, chez les François & chez les Anglois. Octobre, II. Vol. 2669
* Recherches sur la valeur des Monnoyes, & sur le prix des grains avant & après le Concile de de Francfort. Octobre, II. Vol. 2670
* Dommages qu'essuyent les Fermiers en tems de guerre, obligation des Propriétaires de les réparer. Décembre, 3010
Traité des Fiefs, par M. Jacquet. Décembre, 2943
* Esprit des Loix de la Tactique,

des Sciences & Beaux-Arts. 3047
& de différentes institutions Militaires, Décembre, 3011

§. VII.

PHILOSOPHIE, MATHÉMATIQUES, ARTS, HISTOIRE NATURELLE, AGRICULTURE, MÉDECINE, GUERRE, &c.

L'Artillerie raisonnée, contenant la description & l'usage des différentes bouches à feu, avec les principaux moyens qu'on a employés pour les perfectionner, par M. *le Blond*, maître de Mathématiques des enfans de France. Janvier, I. vol. *6*

Recueil de Mémoires concernant l'Œconomie rurale, *par une Société établie à Berne en Suisse.* Janvier, I. Vol. 71. Janvier, II. Vol. 279

Le vrai Philosophe, ou l'usage de la Philosophie, relativement à la société civile, à la vérité & à la

vertu. Janvier, I. Vol. 146
* Traité de M. *Storck* ſur les bons effets de la Cigue. Janvier, I. Vol. 175
* Diſcours ſur l'Optique, par le ſieur *Charles Lehemberg*. Janvier, I. Vol. 176
* Les Vol. VIII & IX. de l'Hiſtoire naturelle, générale & particuliere avec la Deſcription du cabinet du Roi. Janvier, 181
* Recueil de planches ſur les Sciences, les Arts, les Métiers & les Manufactures. Janvier, I. Vol. 183 & 184
Traité Anatomique de la Chenille qui ronge le bois de Saule, par M. *P. Lyonnet*. Janvier, II. Vol. 238
* Supplément à ce Traité. Août, 2089
* Obſervations ſur différens cas ſinguliers, relatifs à la Médecine pratique, à la Chirurgie, &c. par M. *Fichet de Flechy*. Janvier, II. Vol. 366

* Dictionnaire portatif de ſanté. Janvier, II. Vol. 369
* Traité de l'Aſthme, contenant la deſcription, les cauſes, & le traitement de cette maladie, par *Jean Floyer*, trad. de l'Anglois. Janvier, II. Vol. 374
* *Antonii de Haen Ratio Medendi*, &c. Méthode de guérir les Maladies, par M. *Antoine de Haën*, premier Médecin de S. M. l'Impératrice Reine. Janvier, II. Vol. 374
* Recherches de la Gromonique, les rétrogradations des planettes & les éclipſes du Soleil. Janvier, II. Vol. 375
* Etrennes Maritimes, &c. Janvier, II. Vol. 376
* La Gazette de Médecine. Janvier, II. Vol. 381
Elémens de Muſique théorique & pratique, ſuivant les principes de M. *Rameau*, éclaircis, développés & ſimplifiés. Février, 401. Mars, 597

Recueil de Mémoires concernant l'Œconomie Rurale, par *une Société établie à Berne en Suiſſe.* Février, 446
Eſſai ſur le Mouvement compoſé. Février, 457
* Annonce d'une nouvelle ſource d'eau minérale à Merlange. Février, 572. Juin, 1525
* Recueil élémentaire d'Architecture du ſieur *de Neufforge*, Architecte & Graveur. Février, 576
* Aurore boréale obſervée à Pontamouſſon le 23 Janvier 1762.
Minéralogie ou nouvelle expoſition du regne Minéral, &c. par *M. Valmont de Bomare.* Mars, 655, Mai, 1255
Lettres aux Auteurs de ces Mémoires, ſur quelques parties du ſyſtême de M. Newton, en ce qui concerne la lumiere & les couleurs. Mars, 678. Avril, I. Vol. 814. Avril, II. Vol. 1039
Le Gentilhomme Cultivateur, ou corps complet d'Agriculture,

tiré de l'Anglois & de tous les Auteurs qui ont le mieux écrit sur cet Art, par M. *Dupuy Demportes.* Mars, 728. Juillet, I. Vol. 1604
* *Trattato Chirurgico di Angelo Nannoni, &c.* Traité de M. *Nannoni* sur la maniere la plus simple de guérir les maux qui sont du ressort de la Chirurgie, &c. Mars, 740
* *Dominici Vandellii tractatus de thermis agri Patavini, &c.* Traité des eaux chaudes du territoire de Padoue. Mars, 746
* *Gli atti dell' Academia delle scienze di Siena*, &c. Les actes de l'Académie des Sciences de Sienne dite des Physio-critiques. Mars, 747
* Arithmétique Méthodique & démontrée avec un traité des changes étrangers & arbitrages opérés par la regle conjointe, *par J. C. Ouvrier de Lile.* Mars, 750
* De l'Air, de la Terre & des Eaux

de Boulogne ſur Mer, & de ſes environs. Mars, 754
* Ephémerides Troyennes pour l'an de grace 1762. Mars, 756
* Annonce d'un Dictionnaire Univerſel & portatif des Scieences, Arts & Métiers, contenant l'Eſprit de toutes les connoiſſances humaines, &c. Mars, 757
* Origine des Sciences ſuivie d'une controverſe ſur le même ſujet. Mars, 758
* Mémoire ſur l'uſage œconomique du Digeſteur de Papin donné au Public, par la Société des Belles-Lettres & Arts de Clermond Ferrand. Mars, 758
* La Muſique rendue ſenſible par la Méchanique, &c. Mars, 759
* La Vérolette ou petite Vérole volante. Mars, 763
Dictionnaire de Phyſique par le P. *Aimé Henri Paulian*. Avril, I. Vol. 822. Mai, 1159
Manuel Militaire ou Cahiers détachés ſur toutes les parties de

l'Art de la Guerre. Avril, II. Vol. 1011
Préservatif contre l'Agromanie, ou l'Agriculture réduite à ses vrais principes. Avril, II. Vol. 1024
Recherches sur la Guomonique, les rétrogradations des Planettes & les Eclipses de Soleil. Avril, II. Vol. 1070
* Avis de M. *Meermann* aux Savans, pour les inviter à l'examen de la premiere époque du papier de Chiffe, tel que nous l'employons aujourd'hui. Avril, II. Vol. 1140
* Recherches sur la maniere d'agir de la saignée, & sur les effets qu'elle produit relativement à la partie où on la fait, par M. *David.* Avril, II. Vol. 1147
* *Storia della Musica*, *&c.* Histoire de la Musique, par le P. *Jean-Baptiste Marlin.* Mai, 1309
* *Ephemerides motuum Cœlestium*, *&c.* Ephémerides des mouve-

mens céleſtes pour dix ans, à commencer en 1763, &c, par M. *Zanotti*. Mars, 1310
* *Dell' inoculazione del vairolo, &c.* Traité de l'Inoculation de la petite vérole. Mai, 1312
* *Delle Miſure d'ogni genere, &c.* Des meſures de toute eſpece. Mai, 1318
* Avis au Peuple ſur la ſanté, ou Traité des maladies les plus fréquentes, par M. *Tiſſot.* Mai, 1334
* Traité de l'Aſthme, contenant la deſcription, les cauſes & le traitement de cette maladie, par *Jean Floyer*. Mai, 1335
* Obſervations nouvelles ſur l'uſage de la Ciguë, &c. Mai, 1336
* Relation d'une Maladie épidémique & contagieuſe, qui a regné l'Eté & l'Automne de 1757, ſur des animaux de différentes eſpèces dans quelques Villes, & plus de ſoixante Paroiſſes de la Brie. Mai, 1330

* Le Cri de l'humanité en faveur des personnes noyées, ou moyens faciles pour les rappeller à la vie, par M. *Isnard.* Mai, 1339
Mémoires sur l'Agriculture en général, & en particulier sur la Culture & le défrichement des Champs, &c. par M. *le Large.* Juin, 1389
* *Ragionamento istorico intorno a Nuovi Vulcani, &c.* Description Histotique des nouveaux Volcans, qui se sont formés dans le territoire de la Tour du Grec vers la fin de 1760. Juin, 1512
* *Flora Ingrica ex schedis Stephani Kraschemicow confecta, & propriis observationibus aucta, &c.* Juin, 1515
* Traité des Maladies qu'il est dangereux de guérir. Juin, 1525
* Carte du passage de l'ombre de la Lune au travers de l'Europe, dans l'Eclipse du Soleil centrale & annulaire qui doit arriver le premier Avril 1764. Juin, 1529

Abrégé de l'Embryologie ſacrée ; ou du Traité du devoir des Prêtres, des Médecins & autres, ſur le ſalut éternel des enfans qui ſont dans le ventre de leur mere. Juillet, I. Vol. 1659

* Recueil contenant les délibérations de la Société Royale d'Architecture de la Généralité de Paris, &c. Juillet, I. Vol. 1707

* Diſcours & Diſſertations lus le 25 Février 1762, par MM. d'Autreppe & Paillaſſon à l'ouverture & premiere ſéance de l'Académie des Experts Ecrivains vérificateurs, &c. Juillet, I. Vol. 1716

Le même. Juillet, II. Vol. 1830, Août, 2012

* L'Art de s'enrichir promptement par l'Agriculture prouvé par des expériences, par M. *des Pommiers*. Juillet, 1724

Le même. Juillet, II. Vol. 1843

Conſidérations ſur les Moyens de rétablir en France les bonnes

espèces de bêtes à laine. Juillet, II. Vol. 1733
Opuscules Chymiques de M. *Margraf.* Juillet, II. Vol. 1859. Août 1991
* Anecdotes de Médecine. Juillet, II. Vol, 1899
* L'Architecture de Bullet. Juillet, II. Vol. 1901
Le même. Août, 1980
* Prospectus, concernant l'établissement de la Compagnie d'Agriculture du Marquisat de Certes, Sénéchaussée de Bordeaux. Juillet, II. Vol. 1991
Essai sur le Blanchiment des Toiles, traduit de l'Anglois de M. Hom, Docteur en Médecine d'Edimbonrg. Août, 1922. Septembre, 2166
L'Electricité, Ode, par M. *l'Abbé d'Angerville.* Août, 2027
Lettre de M. *Rameau* aux Philosophes. Août, 2035
Observations du passage de Venus le 6 Juin 1761, faites l'une aux

grand Mont, & l'autre à Trinquebar. Août, 2078-2079
* Gazette Salutaire, compoſée de tout ce que contiennent d'intéreſſant pour l'humanité les Livres nouveaux, les Journaux & autres papiers publics, concernant la Médecine, la Chirurgie, la Botanique, la Chimie. Août, 2083
* Eſſai ſur la peſanteur. Août, 2086
* De la ſanté. Ouvrage utile à tout le Monde. Août, 2095
Mémoires ſur la pratique du Semoir, dont les avantages ſont démontrés par le réſultat des produits de pluſieurs Champs enſemencés avec cet inſtrument d'Agriculture, récolte de 1760 & 1761. Septembre, 2216
Elémens* de Pharmacie Théorique & Pratique, &c. par M. *Baumé.* Septembre, 2239
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1752, avec les

Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année. Septembre, 2247
* *A Treatise of Agriculture.* Traité d'Agriculture. Septembre, 2288
Corps d'Obſervations de la Société d'Agriculture, de Commerce & des Arts établie par les Etats de Brétagne, années 1759 & 1760. Octobre, I. Vol. 2328
Ecole Militaire, Ouvrage composé par ordre du Gouvernement, par M. l'Abbé Raynal. Octobre, I. Vol. 2431
Méthode aiſée pour calculer la parallaxe de la Lune. Octobre, I. Vol. 2445
* *A gli amatori di Medicina, di Chirurgia, Farmacia, di Botanica, & di ſtoria naturale, &c.* Ou Prospectus d'un Ouvrage périodique qui s'imprimera à Veniſe, ſous le titre de Gazette Salutaire. Octobre, I. Vol. 2471
* *Del modo di regolare i fiumi & i*
Décembre, 1762.

torrenti, *&c.* De la maniere de conduire les Fleuves & les Torrents, &c, par M. *Paolo Frisi.* Octobre, I. Vol. 2472

* L'Art de cultiver les peupliers d'Italie, avec des Observations sur le choix, la disposition des pépinieres, leur culture, & sur celle des arbres plantés à demeure, par M. *Pelée de saint Maurice.* Octobre, I. Vol. 2480

* Elémens d'Agriculture, par M. *Duhamel du Monceau.* Octobre, I. Vol. 2482

* *Miscellanea Philosophico-Mathematica Societatis privatæ Taurinensis.* Mélanges de Philosophie & de Mathématique de la Société Royale de Turin, pour les années 1759-1760 & 1761. Octobre, II. Vol. 2657

* Essai Historique sur la Médecine en France. Octobre, II. Vol. 2658

* Boussole Agronomique, ou guide des Laboureurs. Octobre, II.

Vol. 2665
* Architecture des Jardins. Octobre, II. Vol. 2670
Hiſtoire d'un Inſecte qui dévore les grains de l'Angoûmois, avec les moyens que l'on peut employer pour les détruire, par M M. Duhamel du Monceau & Tillet. Novembre, 2708
* *Von den Einfluſſe*, &c. De l'influence des Arts & des Sciences dans l'Art de la guerre, par M. *Seegers.* Novembre, 2856
* *De Rubiginis frumentum corrumpentis causâ & Medela*, &c. Diſſertation ſur la Nielle, & ſur les Moyens d'arrêter ſes progrès ſur le Froment, par M. *Benvenuti.* Novembre, 2857
* Mémoires ſur la mortalité des Moutons en Boulonnois, dans les années 5761 & 1762, par M. *Deſmars.* Novembre, 2858
Régime de Pythagore. Décembre, 2931
* De quelques plantes que l'on met

ordinairement au rang des Poissons. Décembre, 3008
* Traité de l'attaque des Places, par M. Leblond, nouvelle Edition. Décembre, 3012
* Dictionnaire portatif d'Histoire naturelle. Décembre, 3013
* Principes d'incertitude, ou Essai sur la Logique. Décembre, 3015
* Etrennes Maritimes, &c. Décembre, 3016

§. VIII.

ELOQUENCE, POÉSIE, RÉTHORIQUE, GRAMMAIRE.

Mémoires sur la langue Celtique, &c. *par M. Bullet.* Janvier, I. Vol. 105
Tragédies de Sophocle, traduite par M. *Dupuy.* Janvier, II. Vol. 239. Février, 486. Avril, II. Vol. 999. Mai, 1199
Le Pour & le Contre en deux Discours sur cette question propo-

sée par l'Académie de Besançon, pour le prix de 1761, le desir de perpétuer son nom, & ses actions dans la Mémoire des hommes, est-il conforme à la nature & à la raison. Janvier, II. Vol. 291 & 302
Discours sur le même sujet. Février, 416
L'Eloquence du Corps, ou l'action du Prédicateur, par M. *l'Abbé Dinouart.* Janvier, II. Vol. 315
* *Nova clavis Homerica, &c,* Nouvelle clef d'Homere, Ouvrage destiné à faire entendre sans Maître les Livres de l'Iliade, *par M. Breittinger.* Janvier, II. Vol. 363
* Idylles & Poëmes champêtres de M. Gesner, traduits de l'Allemand par M. *Huber.* Janvier, II. Vol. 375
Esprit des Tragédies & Tragicomédies qui ont paru depuis 1630 jusqu'en 1761, par forme de Dictionnaire. Février, 501
Discours qui a remporté le prix au *Décembre*, 1762.

jugement de la Société Royale Nancy en l'année 1761, par *Mademoiſelle de Bermann*, ſur la queſtion *s'il ſeroit plus utile à notre ſiecle de faire des Ouvrages de pure littérature ou d'écrire ſur la morale.* Février, 539

Principes Généraux & raiſonnés ſur l'ortographe Françoiſe, avec des remarques ſur la prononciation, par M. *Douchet.* Mars, 664

* Harangue du Marquis *Sigiſmond della ſtufa*, pour célébrer l'heureux Mariage de leurs A. R. l'Archiduc Joſeph & l'Archiducheſſe Iſabelle de Parme. Mars, 741

* *La Bucolica di Nemeſiano è di Calpurnio, &c.* Les Bucoliques de Nemeſien & de Calpurnius, traduites en Vers Italiens, par M. *Thomas-Joſeph Farſetti.* Mars, 794

* Epitre en Vers du célébre Comte *Algarotti*, ſur le Commerce.

Mars, 745
* Regles pour la prononciation des langues Françoises & Latine. Mars, 749
Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur les Participes François. Avril. I. Vol. 841
* Ode aux François. Avril, II. Vol. 1142
* *Epigrammata ad usum Scolarum, &c.* Recueil d'Epigrammes fait par le P. *Camille Nicoli* des Ecoles pies. Mai, 1312
* Traduction libre de l'Iliade, par M. *Bitaubé*. Mai, 1324
* Discours de réception lû à l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Nancy, le jeudi 7 Janvier 1762, par M. *de Sozzi* lorsqu'il vint y prendre séance. Mai, 1328
* L'Art de traduire le Latin en François, réduit en principes à l'usage des jeunes Gens qui étudient cette langue. Mai, 1330
L'Art de sentir & de juger en ma-

tiere de Goût Juin, 1459
A la Nation Poëme. Juin, 1496
* *Rime, e lettere di Veronica Gambara.* Poësies & Lettres de *Véronique Gambara*, recueillies par *Félix Rizzardi*. Juin, 1513
* La mort d'Adam, Tragédie traduite de l'Allemand de M. *Klopstoct*, avec des réflexions préliminaires sur cette Pièce. Juillet, I. Vol. 1722
* *Selectæ Fabulæ ex Libris Metamorphoseon Ovidii Nasonis capitibus & Notis Gallicis enucleatæ, &c.* Juillet, I. Vol. 1625
* *Publii Ovidii Nasonis opera quæ supersunt Parisis; typis* J.Barbou. Juillet, II. Vol. 1887
* Nouvelle méthode pour apprendre la langue Latine, par M. *de Launay*. Juillet, II. Vol. 1900
Le même. Septembre, 2228
* Le même. Octobre, II. Vol. 2674
La Philosophie Champêtre, Ode traduite de l'Italien avec des ré-

flexions sur la Poësie & sur quelques Poëtes. Août, 1945
Les charmes de la vie privée : Epitre à un ami de l'Académie de Bordeaux, par le Traducteur de l'Ode précédente. Août, 1954
* Le Joueur, Tragédie Bourgeoise traduite de l'Anglois. Septembre, 2297
* Racines de la langue Angloises, &c. par feu M. *Joseph Gautier.* Octobre, II. Vol. 2680
* La vraie Méthode pour apprendre facilement à parler, à lire & à écrire l'Anglois. Octobre, II. Vol. 2680
Oraisons Funèbres, prononcées par Messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, nouvelle Edition. Novembre, 2689
* Nouveaux Principes de la langue Allemande, pour l'usage de l'Ecole Royale Militaire, par M. Juncker. Décembre, I. Vol. 3013

§. I X.

CRITIQUE, MÉLANGES, HISTOIRE LITTÉRAIRE, ELOGES, APOLOGIES, CATALOGUES DE LIVRES, PROSPECTUS ET ANONCES D'OUVRAGES, DE NOUVELLES EDITIONS, D'EXERCICES ET COURS PUBLICS, &c. SOUSCRIPTIONS DE LIVRES, PROGRAMMES DE PRIX ACADÉMIQUES.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littératures, tirés des regiſtres de cette Académie, depuis l'année 1755 juſques & compris 1758, T. XXVII. Janvier, I. Vol. 56, 133. Mars, 627. Juin, 1349. Juillet, I. Vol. 1541. Juillet, II. Vol. 1786

----- Tome XXVIII. Août 1957. Septembre, 2144. Octobre, II. Vol. 2591. Novembre, 2762

** Venerabilis*

* *Venerabilis Cæsaris Baronii S. R. E. Cardinalis Bibliothecarii Epistolæ & Opuscula, &c.* Lettres, Opuscules & Vie du Cardinal Baronius. Janvier, I. Vol. 166
* Souscription proposée pour le Recueil des Discours de feu M. *Antoine Cocchi.* Janvier, I. Vol. 167
* *Della prima promulgazione de Libri in Firenze, Lezione istorica di Domenico Manni, &c.* Dissertations Académiques sur les premieres Editions faites à Florence. Janvier, II. Vol. 168
* Les Caracteres de Théophraste, traduits en Italien par le Sénateur *Léonard Ricci*, & imprimés avec le texte grec. Janvier, I. Vol. 169
* Lettres instructives & curieuses sur l'éducation de la jeunesse. Janvier, I. Vol. 177
* La Relation abrégée de la vie & de la mort de Marie-Elizabeth Tricalet, Veuve de M. le

Bœuf. Janvier, I. Vol. 180
* Cours de Géographie, &c. par le *ſieur Maclos*. Janvier, I. Vol. 181
* Annales Typographiques. Janvier, I. Vol. 184
* Proſpectus au ſujet du cabinet du *ſieur Pelletier*, Machiniſte. Janvier, I. Vol. 185
* Proſpectus de la nouvelle forme de la Gazette de France. Janvier, I. Vol. 186
* Programme du prix propoſé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1763. Janvier, I. Vol. 187
Explication d'un paſſage d'Hérodote, par M. *Gibert*. Janvier, II. Vol. 197
Remarques ſur un Ouvrage intitulé, *Lettre ſur l'origine de l'Imprimerie*, &c. par M. *Fournier le jeune*. Janvier, II. Vol. 329
* GRANDE Lettre ſur la PETITE Edition du CATO-MAJOR, &c. Janvier, II. Vol. 346

* Avis ſur la diſpoſition que M. *Comte de Zalaski* a faite de ſa riche Bibliothéque. Janvier, II. Vol. 361
* Calendrier de l'Univerſité, &c. Janvier, II. Vol. 378
* Avis au ſujet du Journal Etranger. Janvier, II. Vol. 379
Lettre ſur les avantages & l'origine de la Gaieté Françoiſe. Février, 452
* Hiſtoire Critique de Nicolas Flamel & de Pernelle ſa femme. Février, 558
* Souſcription pour les Œuvres de *Meſſire Eſprit Flechier*, Evêque de Niſmes. Février, 561
* Abrégé de la vie des Peintres. Février, 563
* Supplément à la France Littéraire. Février, 570
* Calendrier des Princes & de la Nobleſſe. Février, 571
* Almanach Pariſien. Février, 571
Eloges des Académiciens de l'Académie Royale des Sciences.

morts depuis l'an 1744, *par M. de Fouehi* T. I. Mars, 612. Avril, I. Vol. 852
La Bibliomanie. Mars, 641
* Annonce d'un Recueil complet des Œuvres du célébre *Antoine Augustino*, Archevêque de Tarragone. Mars, 741
* Annonce d'un Dictionnaire Universel & Portatif des Sciences Arts & Métiers, contenant l'esprit de toutes les connoissances humaines, &c. Mars, 757
* Modeles de Lettres sur différens sujets. Mars, 761
* Catalogue des Manuscrits du Vatican. Avril, II. Vol. 1138
* Lettres aux Auteurs de ces Mémoires, concernant un Manuscrit de M. l'Abbé Fleuri. Avril, II. Vol. 1149
* *Bibliotheca Arabico-Hispana Escurialensis, &c.* Catalogue des Manuscrits qui sont dans la Bibliothéque de l'Escurial. Mai, 1319

* L'Esprit de Julie. Mai, 1310
* Prospectus d'un abrégé Historique & Chronologique de la vie de tous les Papes, Cardinaux, Archevêques & Evêques François, &c, par M. Armedey. Mai, 1338
Variétés Philosophiques & Littéraires. Juin, 1379
Abrégé de la Vie des plus faméux Peintres, avec leurs portraits gravés en taille douce, &c. Juin, 1480. Juillet, II. Vol. 1756. Septembre, 2113
Lettre à M. Chaubert, Libraire & Distributeur des Mémoires de Trevoux. Juin, 1505
* Prix proposé par l'Académie d'Erfurd en Allemagne. Juin, 1514
* *A Catalogue of the Royal and noble authos of England, &c.* Catalogue des Rois & des Noblas Anglois qui ont écrit, avec une liste de leurs Ouvrages. Juin, 1516
* Emile ou de l'Education, par J.

J. Rousseau, Citoyen de Genève. Juin, 1517
Le même Octobre, II. Vol. 2617.
Novembre, 2787
Eloge de M. de Marca, Archevêque de Paris. Juillet, I. Vol. 1646
* Catalogue des Auteurs Latins, Historiens, Poëtes, Philosophes, sortis des Presses du sieur Barbou, Imprimeur de Paris. Juillet, II. Vol. 1888
* *Bibliothecæ Casanatensis Catalogus Librorum, typis impressorum sanctissimo domino nostro Clementi XIII, dicatus : Tomus primus.* Août, 2079
* Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, pour l'année 1764. Août, 2080
* La Culture de l'Esprit, ou Direction pour faciliter l'acquisition des connoissances utiles, par M. *Isaac Wats*, traduit de l'Anglois, par *Daniel de Superville*. Septembre, 2289

Le même. Octobre, I. Vol. 2410
* Prix proposé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon pour l'année 1764. Septembre, 2292
* Œuvres diverses du P. du Baudory, nouvelle Edition, &c. Septembre, 2297
Idées d'un Citoyen sur l'Institution de la Jeunesse, ou projet d'Education générale & particuliere, par M. *Turben*. Octobre, I. Vol. 2305
* Plan du Traité des origines Typographiques, par M *Méermann*, traduit du Latin en François, par M. l'Abbé Goujet. Octobre, I. Vol. 2479
* Recueils z & &, avec un Avis sur les Recueils Alphabétiques. Octobre, I. Vol. 2484
* Cours de Chymie. Octobre, I. Vol. 2489
Doute sur l'acception du mot *Phalere*. Octobre, II. Vol. 2610
* Lettre de M***. à M. l'Abbé**.
Décembre, 1762.

Professeur de Philosophie en l'Université de Paris, sur la nécessité & la maniere de faire entrer un cours de Morale dans l'éducation publique. Octobre, II. Vol. 2663
* Plan raisonné d'Education Publique, pour ce qui regarde la partie des Etudes, par M. *Colomb.* Octobre, II. Vol. 2665
Dissertation sur l'Education Physique des Enfans, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de Puberté. Novembre, 2738
* *Elencus Onomasticus scriptorum Sacri & Apostolici ordinis Canonicorum regularium sancti Augustini*, &c. Bibliothéque des Ecrivains, Chanoines Réguliers de S. Augustin. Novembre, 2853
* Avis au sujet des Ouvrages de M. de Sacy. Novembre, 2860
* Avis au sujet de la Religion vengée, ou réfutation des Auteurs impies. Novembre, 2863
* Prospectus d'un huitiéme Cours

public d'Hiſtoire Naturelle, &c. par M. *Valmont de Bomare*. Décembre, 2865
Vie d'Eme Bouchardon, Sculpteur du Roi. Décembre, 3924
* Avis pour le Journal de Verdun. Décembre, 3018
* Mélanges de Phyſique & de Morale, &c. nouvelle Edition. Décembre, 3014
* Etrennes aux Dames. Décembre, 3015
* Liſte de Livres qui ſe trouvent chez Samſon Libraire, Quai des Auguſtins. Décembre, 3016

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Décembre 1762.

ARTICLE CLVIII. NOUVELLE VERSION *des Pseaumes faite sur le texte Hébreu, &c.* par les *PP. Capucins, Auteurs* des Principes discutés. TRADUCTION NOUVELLE *des Pseames de David faite sur l'Hébreu, &c.* par M. Laugeois, pag. 2881

ART. CLIX. *Vie d'Edme Bouchardon,* 2924

ART. CLX. *Régime de Pythagore, traduit de l'Italien* du Docteur Cocchi, 2931

ART. CLXI. *Traité des Fiefs*, par M. Jacquet, 2943

ART. CLXII. *Tableau Moral du cœur humain, ou caracteres nouveaux,* 2967

ART. CLXIII. *Principes de la péni-*

sence & de la conversion, &c. second & dernier Extrait, 2983
Art. CLXIV. Nouvelles Littéraires, 3008
Art. CLXV. Catalogue des Ouvrages dont il est fait mention dans les XXI. Volumes de ces Mémoires pour l'année 1762, 3021

Errata.

Mois de Novembre pag. 2853. *lig.* 9 Richard, *lis.* Echard. *Mois de Décembre, p.* 2943. *l.* 7 honorifiques, *lis.* d'honneur.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Novembre 1762.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5343